



**PROJET DE PLAN À MOYEN TERME  
POUR LA PÉRIODE 1980-1983**

---

**Volume IV**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 6 (A/33/6/Rev.1)



**NATIONS UNIES**

**PROJET DE PLAN À MOYEN TERME  
POUR LA PÉRIODE 1980-1983**

---

**Volume IV**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE - TROISIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 6 (A/33/6/Rev.1)**



**NATIONS UNIES**

New York, 1979

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983 comporte quatre volumes. Le présent volume contient les chapitres 21 à 28<sup>\*</sup>; les chapitres 1er à 12 figurent dans le volume I, les chapitres 13 à 16 dans le volume II et les chapitres 17 à 20 dans le volume III.

---

<sup>\*</sup> Ces chapitres ont été publiés sous forme miméographiée dans des fascicules distincts portant les cotes A/33/6 (Vingt et unième partie) à A/33/6 (Vingt-huitième partie), parus entre le 6 juillet et le 6 septembre 1978.

TABLE DES MATIERES

Chapitres

Paragrapes

Volume I

Première partie. Perspectives et introduction

- |    |   |             |
|----|---|-------------|
| 1. | Problèmes et stratégies à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies ..... | 1.1 - 1.187 |
| 2. | Le processus de planification à l'Organisation des Nations Unies .....          | 2.1 - 2.45  |
| 3. | Données financières .....   | 3.1 - 3.18  |

Deuxième partie. Grands programmes

A. Activités politiques, juridiques et humanitaires

- |     |   |              |
|-----|---|--------------|
| 4.  | Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité ..               | 4.1 - 4.118  |
| 5.  | Affaires politiques spéciales et missions spéciales .....               | 5.1 - 5.26   |
| 6.  | Justice internationale et droit international .....                     | 6.1 - 6.160  |
| 7.  | Tutelle et décolonisation .....   | 7.1 - 7.53   |
| 8.  | Secours en cas de catastrophe .....                                     | 8.1 - 8.34   |
| 9.  | Droits de l'homme .....   | 9.1 - 9.107  |
| 10. | Contrôle international des drogues .....                                | 10.1 - 10.91 |
| 11. | Protection internationale des réfugiés et assistance aux réfugiés ..... | 11.1 - 11.61 |

B. Information

- |     |                   |              |
|-----|-------------------|--------------|
| 12. | Information ..... | 12.1 - 12.96 |
|-----|-------------------|--------------|

Volume II

C. Activités économiques et sociales

- |     |  |               |
|-----|--|---------------|
| 13. | Questions et politiques relatives au développement ..... | 13.1 - 13.325 |
| 14. | Environnement .....                                      | 14.1 - 14.249 |

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>
15. Alimentation et agriculture .....	15.1 - 15.205
16. Etablissements humains .....	16.1 - 16.315
<u>Volume III</u>	
17. Développement industriel .....	17.1 - 17.408
18. Commerce international .....	18.1 - 18.480
19. Ressources naturelles et énergie .....	19.1 - 19.324
20. Economie et technologie des océans .....	20.1 - 20.70
<u>Volume IV</u>	
21. Population .....	21.1 - 21.237
22. Administration et finances publiques .....	22.1 - 22.92
23. Science et technique .....	23.1 - 23.160
24. Statistiques .....	24.1 - 24.267
25. Sociétés transnationales .....	25.1 - 25.64
26. Transports .....	26.1 - 26.283
27. Développement social et affaires humanitaires .....	27.1 - 27.257
28. Grands programmes particuliers aux commissions régionales .....	28.1 - 28.101

TABLE DES MATIERES DETAILLEE

Volume IV

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Sigles .....		xx
<u>Deuxième partie. Grands programmes (suite)</u>		
C. <u>Activités économiques et sociales (suite)</u>		
<u>Chapitres</u>		
21. POPULATION .....	21.1 - 21.237	2
<u>Programme 1</u> : Département des affaires économiques et sociales internationales		
	21.1 - 21.61	2
A. Organisation .....	21.1 - 21.6	2
B. Coordination .....	21.7 - 21.9	4
C. Allocation de ressources aux sous-programmes	21.10	5
D. Aperçu du programme .....	21.11	6
E. Sous-programmes : textes explicatifs .....	21.12 - 21.61	6
<u>Sous-programme 1</u> : Analyses démographiques ..		
	21.12 - 21.19	6
<u>Sous-programme 2</u> : Projections démographiques		
	21.20 - 21.28	8
<u>Sous-programme 3</u> : Facteurs influant sur les schémas de procréation .....		
	21.29 - 21.36	10
<u>Sous-programme 4</u> : Population et développement .....		
	21.37 - 21.45	12
<u>Sous-programme 5</u> : Politiques démographiques		
	21.46 - 21.53	14
<u>Sous-programme 6</u> : Observation, examen et évaluation .....		
	21.54 - 21.61	16
<u>Programme 2</u> : Département de la coopération technique pour le développement		
	21.62 - 21.100	19
A. Organisation .....	21.62 - 21.67	19
B. Coordination .....	21.68 - 21.71	20
C. Allocation de ressources aux sous-programmes	21.72	21
D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	21.73 - 21.100	22
<u>Sous-programme 1</u> : Formation .....		
	21.73 - 21.80	22
<u>Sous-programme 2</u> : Aide à la recherche nationale sur la dynamique de la population .		
	21.81 - 21.88	24
<u>Sous-programme 3</u> : Assistance aux programmes et services démographiques nationaux .....		
	21.89 - 21.100	26

TABLE DES MATIERES DETAILLEE (suite)

<u>Chapitres</u>		<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
21.	POPULATION (suite)		
	<u>Programme 3</u> : Commission économique pour l'Afrique .	21.101 - 21.131	30
	A. Organisation .....	21.101 - 21.103	30
	B. Coordination .....	21.104 - 21.106	31
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes ...	21.107	31
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	21.108 - 21.131	33
	<u>Sous-programme 1</u> : Aspects pertinents de la politique et des programmes en matière de population dans le cadre du développement économique et social .....	21.108 - 21.115	33
	<u>Sous-programme 2</u> : La dynamique de la population et le développement économique et social .....	21.116 - 21.123	35
	<u>Sous-programme 3</u> : Recherche et formation régionale .....	21.124 - 21.131	37
	<u>Programme 4</u> : Commission économique pour l'Amérique latine .....	21.132 - 21.166	39
	A. Organisation .....	21.132 - 21.135	39
	B. Coordination .....	21.136 - 21.138	39
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes ...	21.139	40
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	21.140 - 21.166	40
	<u>Sous-programme 1</u> : Statistiques démographiques et étude des tendances en matière de population	21.140 - 21.149	40
	<u>Sous-programme 2</u> : Population et développement .	21.150 - 21.157	42
	<u>Sous-programme 3</u> : Formation, information et diffusion .....	21.158 - 21.166	44
	<u>Programme 5</u> : Commission économique pour l'Asie occidentale .....	21.167 - 21.198	47
	A. Organisation .....	21.167 - 21.169	47
	B. Coordination .....	21.170 - 21.171	47
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes ...	21.172	48
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	21.173 - 21.198	49
	<u>Sous-programme 1</u> : Rassemblement et analyse des données .....	21.173 - 21.182	49

TABLE DES MATIERES DETAILLEES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapnes</u>	<u>Pages</u>
21.	POPULATION (suite)	
	<u>Sous-programme 2</u> : Evolution démographique et politique en matière de population .....	21.183 - 21.190 51
	<u>Sous-programme 3</u> : Education et information de la population .....	21.191 - 21.198 53
	<u>Programme 6</u> : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....	21.199 - 21.237 56
	A. Organisation .....	21.199 - 21.203 56
	B. Coordination .....	21.204 - 21.206 57
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes ..	21.107 58
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	21.208 - 21.237 59
	<u>Sous-programme 1</u> : Population et développement	21.208 - 21.217 59
	<u>Sous-programme 2</u> : Politiques en matière de population .....	21.218 - 21.228 62
	<u>Sous-programme 3</u> : Renseignements en matière de population .....	21.229 - 21.237 64
22.	ADMINISTRATION ET FINANCES PUBLIQUES .....	22.1 - 22.92 67
	<u>Programme 1</u> : Département de la coopération technique pour le développement .....	22.1 - 22.46 67
	A. Organisation .....	22.1 - 22.4 67
	B. Coordination .....	22.5 - 22.7 68
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes ..	22.8 69
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	22.9 - 22.46 69
	<u>Sous-programme 1</u> : Collecte, analyse et diffusion de l'information .....	22.9 - 22.19 69
	<u>Sous-programme 2</u> : Réforme administrative aux fins du développement .....	22.20 - 22.29 72
	<u>Sous-programme 3</u> : Formation en matière d'administration et de finances publiques .....	22.30 - 22.39 74
	<u>Sous-programme 4</u> : Gestion financière pour le développement .....	22.40 22.46 76
	<u>Programme 2</u> : Commission économique pour l'Afrique	22.47 - 22.78 78
	A. Organisation .....	22.47 - 22.49 78



TABLE DES MATIERES DETAILLEE (suite)

<u>Chapitres</u>		<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
22.	ADMINISTRATION ET FINANCES PUBLIQUES ( <u>suite</u> )		
	B. Coordination .....	22.50 - 22.52	79
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes ..	22.53	79
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	22.54 - 22.78	80
	<u>Sous-programme 1</u> : Moyens institutionnels, administratifs et de gestion au service du développement .....	22.54 - 22.66	80
	<u>Sous-programme 2</u> : Elaboration et gestion de systèmes budgétaires et fiscaux .....	22.67 - 22.78	84
	<u>Programme 3</u> : Commission économique pour l'Asie occidentale .....	22.79 - 22.92	87
	A. Organisation .....	22.79 - 22.82	87
	B. Coordination .....	22.83 - 22.84	87
	C. Sous-programme : texte explicatif .....	22.85 - 22.92	88
	<u>Sous-programme</u> : Mobilisation et gestion des ressources financières et amélioration des moyens administratifs pour la planification du développement .....	22.85 - 22.92	88
23.	SCIENCE ET TECHNIQUE .....	23.1 - 23.160	92
	<u>Programme 1</u> : Département des affaires économiques et sociales internationales .....	23.1 - 23.37	92
	A. Organisation .....	23.1 - 23.5	92
	B. Coordination .....	23.6 - 23.7	93
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes ..	23.8	94
	D. Aperçu général du programme .....	23.9	96
	E. Sous-programmes : textes explicatifs .....	23.10 - 23.37	96
	<u>Sous-programme 1</u> : Examen des tendances et des derniers développements de la science et de la technique .....	23.10 - 23.19	96
	<u>Sous-programme 2</u> : Mise en oeuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement .....	23.20 - 23.28	98
	<u>Sous-programme 3</u> : Appui technique pour la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique .....	23.29 - 23.37	100

TABLE DES MATIERES DETAILLEE (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
23. SCIENCE ET TECHNIQUE (suite)		
<u>Programme 2</u> : Département de la coopération technique pour le développement ....	23.38 - 23.39	102
<u>Programme 3</u> : Commission économique pour l'Afrique .....	23.40 - 23.72	102
A. Organisation .....	23.40 - 23.42	102
B. Coordination .....	23.43 - 23.45	103
C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	23.46	103
D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	23.47 - 23.72	104
<u>Sous-programme 1</u> : Elaboration de politiques et renforcement des mécanismes et des capa- cités dans le domaine de la science et de la technique .....	23.47 - 23.55	104
<u>Sous-programme 2</u> : Formation du personnel scientifique et technique .....	23.56 - 23.64	106
<u>Sous-programme 3</u> : Intensification de la coopération régionale et interrégionale dans le domaine de la science et de la technique ..	23.65 - 23.72	108
<u>Programme 4</u> : Commission économique pour l'Europe	23.73 - 23.103	111
A. Organisation .....	23.73 - 23.75	111
B. Coordination .....	23.76 - 23.78	111
C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	23.79	112
D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	23.80 - 23.103	112
<u>Sous-programme 1</u> : Politiques et priorités dans le domaine de la science et de la technique .....	23.80 - 23.87	112
<u>Sous-programme 2</u> : Coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique .....	23.88 - 23.95	114
<u>Sous-programme 3</u> : Transfert des techniques ..	23.96 - 23.103	115
<u>Programme 5</u> : Commission économique pour l'Amérique latine .....	23.104 - 23.125	117
A. Organisation .....	23.104 - 23.107	117
B. Coordination .....	23.108 - 23.110	117
C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	23.111	118

TABLE DES MATIERES DETAILLEE (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
23.	SCIENCE ET TECHNIQUE ( <u>suite</u> )	
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	23.112 - 23.125 118
	<u>Sous-programme 1</u> : Plan d'action de la Conférence des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement ...	23.112 - 23.118 118
	<u>Sous-programme 2</u> : Développement technologique .....	23.119 - 23.125 120
	<u>Programme 6</u> : Commission économique pour l'Asie occidentale .....	23.126 - 23.146 122
	A. Organisation .....	23.126 - 23.129 122
	B. Coordination .....	23.130 - 23.132 122
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes ..	23.133 123
	D. Sous-programme : Textes explicatifs .....	23.134 - 23.146 124
	<u>Sous-programme</u> : Coopération régionale en matière de transfert et de développement de la science et de la technique .....	23.134 - 23.146 124
	<u>Programme 7</u> : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....	23.147 - 23.160 128
	A. Organisation .....	23.147 - 23.149 128
	B. Coordination .....	23.150 - 23.152 128
	C. Sous-programme : texte explicatif .....	23.153 - 23.160 129
	<u>Sous-programme</u> : Renforcement des capacités scientifiques et techniques nationales .....	23.153 - 23.160 129
24.	STATISTIQUES .....	24.1 - 24.267 131
	<u>Programme 1</u> : Département des affaires économiques et sociales internationales .....	24.1 - 24.115 131
	A. Organisation .....	24.1 - 24.5 131
	B. Coordination .....	24.6 - 24.15 132
	C. Allocation des ressources aux sous-programmes .	24.16 136
	D. Aperçu du programme .....	24.17 - 24.22 138
	E. Sous-programmes : textes explicatifs .....	24.23 - 24.115 141
	<u>Sous-programme 1</u> : Commerce international, industrie, ressources naturelles et ressources énergétiques .....	24.23 - 24.41 141

TABLE DES MATIERES DETAILLEE (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
24. STATISTIQUES (suite)		
<u>Sous-programme 2</u> : Statistiques de la comptabilité nationale, de la répartition du revenu et statistiques connexes .....	24.42 - 24.55	144
<u>Sous-programme 3</u> : Statistiques des prix et statistiques connexes .....	24.56 - 24.71	148
<u>Sous-programme 4</u> : Statistiques sociales et démographiques .....	24.72 - 24.94	151
<u>Sous-programme 5</u> : Amélioration de la diffusion des statistiques .....	24.95 - 24.105	155
<u>Sous-programme 6</u> : Coordination des programmes de statistiques internationales .....	24.106 - 24.115	158
<u>Programme 2</u> : Département de la coopération technique pour le développement .....	24.116 - 24.141	161
A. Organisation .....	24.116 - 24.119	161
B. Coordination .....	24.120 - 24.122	162
C. Allocation de ressources aux sous-programmes ...	24.123 - 24.124	162
D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	24.125 - 24.141	163
<u>Sous-programme 1</u> : Développement des services statistiques des pays en développement .....	24.125 - 24.132	163
<u>Sous-programme 2</u> : Développement des services de traitement des données statistiques des pays en développement .....	24.133 - 24.141	164
<u>Programme 3</u> : Commission économique pour l'Afrique ..	24.142 - 24.171	167
A. Organisation .....	24.142 - 24.144	167
B. Coordination .....	24.145 - 24.147	168
C. Allocation de ressources aux sous-programmes ...	24.148	169
D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	24.149 - 24.171	169
<u>Sous-programme 1</u> : Services de statistiques nationaux .....	24.149 - 24.162	169
<u>Sous-programme 2</u> : Système régional d'information statistique .....	24.163 - 24.171	172
<u>Programme 4</u> : Commission économique pour l'Europe ..	24.172 - 24.192	175
A. Organisation .....	24.172 - 24.174	175
B. Coordination .....	24.175 - 24.178	175

TABLE DES MATIERES DETAILLEE (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
24.	STATISTIQUES (suite)	
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes ..	24.179 176
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	24.180 - 24.192 177
	<u>Sous-programme 1</u> : Normes et méthodes .....	24.180 - 24.187 177
	<u>Sous-programme 2</u> : Données de recherche et projets .....	24.188 - 24.192 179
	<u>Programme 5</u> : Commission économique pour l'Amérique latine .....	24.193 - 24.214 181
	A. Organisation .....	24.193 - 24.194 181
	B. Coordination .....	24.195 - 24.197 181
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes ..	24.198 181
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	24.199 - 24.214 182
	<u>Sous-programme 1</u> : Schéma régional d'infor- mation quantitative .....	24.199 - 24.206 182
	<u>Sous-programme 2</u> : Statistiques de base .....	24.207 - 24.214 184
	<u>Programme 6</u> : Commission économique pour l'Asie occidentale .....	24.215 - 24.244 187
	A. Organisation .....	24.215 - 24.218 187
	B. Coordination .....	24.219 - 24.220 187
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes ..	24.221 188
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	24.222 - 24.244 188
	<u>Sous-programme 1</u> : Développement des services statistiques .....	24.222 - 24.232 188
	<u>Sous-programme 2</u> : Développement des statis- tiques de la comptabilité nationale, des statistiques financières et des statistiques des prix .....	24.233 - 24.244 191
	<u>Programme 7</u> : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....	24.245 - 24.267 195
	A. Organisation .....	24.245 - 24.247 195
	B. Coordination .....	24.248 - 24.249 195
	C. Allocation des ressources aux sous-programmes .	24.250 196

TABLE DES MATIERES DETAILLEE (suite)

<u>Chapitres</u>		<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
24.	STATISTIQUES ( <u>suite</u> )		
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	24.251 - 24.267	196
	<u>Sous-programme 1</u> : Développement des statistiques .....	24.251 - 24.258	196
	<u>Sous-programme 2</u> : Elaboration et analyse des statistiques .....	24.259 - 24.267	199
25.	SOCIETES TRANSNATIONALES .....	25.1 - 25.64	202
	<u>Programme</u> : Centre sur les sociétés trans- nationales et services communs du centre et des commissions régionales	25.1 - 25.64	202
	A. Organisation .....	25.1 - 25.6	202
	B. Coordination .....	25.7 - 25.9	203
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes	25.10	204
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	25.11 - 25.64	205
	<u>Sous-programme 1</u> : Analyse des politiques ...	25.11 - 25.19	205
	<u>Sous-programme 2</u> : Formulation d'un code de conduite et d'autres accords ou arrangements internationaux .....	25.20 - 25.28	206
	<u>Sous-programme 3</u> : Système général d'information .....	25.29 - 25.36	208
	<u>Sous-programme 4</u> : Services consultatifs pour l'amélioration de l'aptitude des gouver- nements à traiter avec les sociétés transnationales .....	25.37 - 25.43	210
	<u>Sous-programme 5</u> : Activités régionales .....	25.44 - 25.64	211
26.	TRANSPORTS .....	26.1 - 26.283	216
	<u>Programme 1</u> : Département des affaires économiques et sociales internationales .....	26.1 - 26.21	216
	A. Organisation .....	26.1 - 26.5	216
	B. Coordination .....	26.6 - 26.8	217
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes	26.9	217
	D. Aperçu général du programme .....	26.10	217
	E. Sous-programme : texte explicatif .....	26.11 - 26.21	218
	<u>Sous-programme</u> : Développement des transports	26.11 - 26.21	218

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>	
26.	TRANSPORTS (suite)		
	<u>Programme 2</u> : Commission économique pour l'Afrique .....	26.22 - 26.105	220
	A. Organisation .....	26.22 - 26.27	220
	B. Coordination .....	26.28 - 26.31	221
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	26.32	223
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	26.33 - 26.105	224
	<u>Sous-programme 1</u> : Création et planification d'institutions .....	26.33 - 26.43	224
	<u>Sous-programme 2</u> : Liaisons interafricaines ..	26.44 - 26.64	228
	<u>Sous-programme 3</u> : Navigation maritime et cabotage .....	26.65 - 26.76	231
	<u>Sous-programme 4</u> : Développement du tourisme .	26.77 - 26.89	234
	<u>Sous-programme 5</u> : Amélioration et dévelop- pement des communications .....	26.90 - 26.105	236
	<u>Programme 3</u> : Commission économique pour l'Europe	26.106 - 26.139	239
	A. Organisation .....	26.106 - 26.109	239
	B. Coordination .....	26.110 - 26.112	240
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	26.113	240
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	26.114 - 26.139	241
	<u>Sous-programme 1</u> : Développement des transports .....	26.114 - 26.121	241
	<u>Sous-programme 2</u> : Facilitation de la circulation .....	26.122 - 26.131	242
	<u>Sous-programme 3</u> : Techniques des transports .	26.132 - 26.139	244
	<u>Programme 4</u> : Commission économique pour l'Amérique latine .....	26.140 - 26.170	245
	A. Organisation .....	26.140 - 26.145	245
	B. Coordination .....	26.146 - 26.149	246
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	26.150	246
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	26.151 - 26.170	248
	<u>Sous-programme 1</u> : Amélioration de l'effi- cacité de la planification des transports ....	26.151 - 26.161	248

TABLE DES MATIERES DETAILLEE (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
26.	TRANSPORTS (suite)	
	<u>Sous-programme 2</u> : Facilitation du commerce et des transports .....	26.162 - 26.170 249
	<u>Programme 5</u> : Commission économique pour l'Asie occidentale .....	26.171 - 26.217 252
	A. Organisation .....	26.171 - 26.175 252
	B. Coordination .....	26.176 - 26.179 253
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes	26.180 253
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	26.181 - 26.217 254
	<u>Sous-programme 1</u> : Développement des transports intégrés .....	26.181 - 26.194 254
	<u>Sous-programme 2</u> : Développement du tourisme .....	26.195 - 26.206 257
	<u>Sous-programme 3</u> : Développement des services de télécommunications .....	26.207 - 26.217 259
	<u>Programme 6</u> : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....	26.218 - 26.283 261
	Transports I (Transports, communications et tourisme)	
	A. Organisation .....	26.218 - 26.222 261
	B. Coordination .....	26.223 - 26.225 262
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes	26.226 263
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	26.227 - 26.252 264
	<u>Sous-programme 1 (I)</u> : Développement des transports, des communications et du tourisme .....	26.227 - 26.240 264
	<u>Sous-programme 2 (I)</u> : Développement de l'infrastructure des communications .....	26.241 - 26.252 268
	Transports II (Transports maritimes, ports et voies navigables)	
	A. Organisation .....	26.253 - 26.256 270
	B. Coordination .....	26.257 - 26.259 272
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes	26.260 272



TABLE DES MATIERES DETAILLEE (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
26.	TRANSPORTS (suite)	
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	26.261 - 26.283 273
	<u>Sous-programme 1 (II)</u> : Transports maritimes .	26.261 - 26.274 273
	<u>Sous-programme 2 (II)</u> : Réseaux de transport par voies navigables intérieures .....	26.275 - 26.283 275
27.	DEVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFAIRES HUMANITAIRES ....	27.1 - 27.257 278
	<u>Programme 1</u> : Département des affaires économiques et sociales internationales .....	27.1 - 27.102 278
	A. Organisation .....	27.1 - 27.5 278
	B. Coordination .....	27.6 - 27.8 279
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	27.9 280
	D. Aperçu général du programme .....	27.10 - 27.11 282
	E. Sous-programmes : textes explicatifs .....	27.12 - 27.102 283
	<u>Sous-programme 1</u> : Intégration des femmes au développement .....	27.12 - 27.21 283
	<u>Sous-programme 2</u> : Instruments et normes internationaux relatifs à la condition de la femme .....	27.22 - 27.32 286
	<u>Sous-programme 3</u> : Participation des femmes à la coopération internationale et à la paix .	27.33 - 27.43 288
	<u>Sous-programme 4</u> : Politiques d'intégration sociale .....	27.44 - 27.65 291
	<u>Sous-programme 5</u> : Services de protection sociale .....	27.66 - 27.83 295
	<u>Sous-programme 6</u> : Prévention du crime et justice pénale .....	27.84 - 27.102 298
	<u>Programme 2</u> : Commission économique pour l'Afrique	27.103 - 27.158 302
	A. Organisation .....	27.103 - 27.109 302
	B. Coordination .....	27.110 - 27.117 304
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	27.118 306
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	27.119 - 27.158 306
	<u>Sous-programme 1</u> : Développement intégré des zones rurales .....	27.119 - 27.133 306

TABLE DES MATIERES DETAILLEE (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
27. DEVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFAIRES HUMANITAIRES (suite)		
<u>Sous-programme 2</u> : Services en faveur des jeunes et services sociaux .....	27.134 - 27.148	310
<u>Sous-programme 3</u> : Intégration des femmes au développement .....	27.149 - 27.158	313
<u>Programme 3</u> : Commission économique pour l'Amérique latine .....	27.159 - 27.206	317
A. Organisation .....	27.159 - 27.162	317
B. Coordination .....	27.163 - 27.166	317
C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	27.167	318
D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	27.168 - 27.206	319
<u>Sous-programme 1</u> : Styles de développement et transformations sociales en Amérique latine ..	27.168 - 27.175	319
<u>Sous-programme 2</u> : Intégration des femmes au développement .....	27.176 - 27.185	321
<u>Sous-programme 3</u> : L'extrême pauvreté en Amérique centrale .....	27.186 - 27.193	322
<u>Sous-programme 4</u> : Aspects sociaux de l'urbanisation au Mexique .....	27.194 - 27.198	324
<u>Sous-programme 5</u> : Education .....	27.199 - 27.206	325
<u>Programme 4</u> : Commission économique pour l'Asie occidentale .....	27.207 - 27.229	327
A. Organisation .....	27.207 - 27.209	327
B. Coordination .....	27.210 - 27.212	327
C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	27.213	328
D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	27.214 - 27.229	329
<u>Sous-programme 1</u> : Intégration et changement dans le domaine social .....	27.214 - 27.221	329
<u>Sous-programme 2</u> : Développement rural et communautaire intégré .....	27.222 - 27.229	321
<u>Programme 5</u> : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....	27.230 - 27.257	333
A. Organisation .....	27.230 - 27.234	333
B. Coordination .....	27.235 - 27.237	334

TABLE DES MATIERES DETAILLEE (suite)

<u>Chapitres</u>		<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
27.	DEVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFAIRES HUMANITAIRES ( <u>suite</u> )		
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	27.238	335
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	27.239 - 27.257	335
	<u>Sous-programme 1</u> : Participation de la population .....	27.239 - 27.248	335
	<u>Sous-programme 2</u> : Protection sociale .....	27.249 - 27.257	338
28.	GRANDS PROGRAMMES PARTICULIERS AUX COMMISSIONS REGIONALES .....	28.1 - 28.101	341
	I. COOPERATION ECONOMIQUE		
	<u>Programme 1</u> : Commission économique pour l'Afrique	28.1 - 28.33	341
	A. Organisation .....	28.1 - 28.5	341
	B. Coordination .....	28.6 - 28.9	342
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	28.10	343
	D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	28.11 - 28.33	345
	<u>Sous-programme 1</u> : Politiques et institutions	28.11 - 28.21	345
	<u>Sous-programme 2</u> : Projets .....	28.22 - 28.33	347
	<u>Programme 2</u> : Commission économique pour l'Amérique latine .....	28.34 - 28.47	351
	A. Organisation .....	28.34 - 28.36	351
	B. Coordination .....	28.37 - 28.38	351
	C. Sous-programmes : textes explicatifs .....	28.39 - 28.47	352
	<u>Sous-programme</u> : Coopération économique et intégration dans les Antilles .....	28.39 - 28.47	352
	II. ENSEIGNEMENT, FORMATION, MAIN-D'OEUVRE, GESTION ET EMPLOI		
	<u>Programme 1</u> : Commission économique pour l'Afrique	28.48 - 28.84	355
	A. Organisation .....	28.48 - 28.52	355
	B. Coordination .....	28.53 - 28.55	356
	C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	28.56	356

TABLE DES MATIERES DETAILLEE (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
28. GRANDS PROGRAMMES PARTICULIERS AUX COMMISSIONS REGIONALES (suite)		
D. Sous-programmes : textes explicatifs .....	28.57 - 28.84	357
<u>Sous-programme 1</u> : Enseignement et formation aux fins du développement .....	28.57 - 28.72	357
<u>Sous-programme 2</u> : Planification et politiques de la main-d'oeuvre et de l'emploi .....	28.73 - 28.84	361
<u>Programme 2</u> : Commission économique pour l'Asie occidentale .....	28.85 - 28.101	365
A. Organisation .....	28.85 - 28.87	365
B. Coordination .....	28.88 - 28.89	365
C. Allocation de ressources aux sous-programmes .	28.90	366
D. Sous-programme : texte explicatif .....	28.91 - 28.101	367
<u>Sous-programme</u> : Promotion de l'emploi et mise en valeur de la main-d'oeuvre dans la région de la Commission économique pour l'Asie occidentale .....	28.91 - 28.101	367

## SIGLES

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAC	Comité administratif de coordination
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEE	Communauté économique européenne
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CPC	Comité du programme et de la coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMCI	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

SIGLES (suite)

UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UPU	Union postale universelle

Deuxième partie

GRANDS PROGRAMMES (suite)

C. Activités économiques et sociales (suite)

## CHAPITRE 21<sup>\*</sup>

### POPULATION

#### PROGRAMME 1 : DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

##### A. Organisation

##### 1. Organes intergouvernementaux compétents

21.1 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission de la population qui se réunit tous les deux ans. La dernière session de la Commission a eu lieu en janvier 1977 et sa prochaine session est prévue pour février 1979. Le présent plan n'a pas été approuvé par ledit organe.

##### 2. Secrétariat

21.2 L'unité administrative du Secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division de la population qui, au 1er juillet 1978, comptait 35 postes d'administrateur pourvus, dont 9 étaient financés par des fonds extra-budgétaires. Au 1er juillet 1978, la Division comprenait les unités administratives ci-après 1/ :

<u>Unités administratives</u>	<u>Administrateurs</u>		<u>Total</u>
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	
1. Cabinet du Directeur	5	-	5
2. Section des tendances et des structures de la population	6	-	6
3. Section des estimations et des projections	5	1	6
4. Section de la population et du développement	4	1	5
5. Section des études sur la fécondité et la planification de la famille	5	2	7
6. Section des politiques en matière de population	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>6</u>
Total	28	7	35

<sup>\*</sup>Publié antérieurement sous la cote A/33/6 (Vingt et unième partie) et Corr. 1 et 2.

1/ A la suite de la restructuration des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies, 11 postes permanents d'administrateur ont été transférés au Département de la coopération technique pour le développement. Voir, plus loin, le paragraphe 21.63 et la note 3.



### 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

21.3 Le Cabinet du Directeur assure la planification et la gestion des programmes ainsi que la coordination d'ensemble requise pour l'exécution du programme de fond de la Division et pour l'application du Plan mondial d'action sur la population 2/, surtout en ce qui concerne l'observation continue des tendances et des politiques démographiques et l'examen et l'évaluation des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action mondial. Le Cabinet du Directeur est également chargé de toute une gamme d'activités qui correspondent aux grands sous-programmes de fond. Dans le cadre du programme de diffusion d'études et d'informations, le Cabinet est chargé d'établir le Bulletin démographique des Nations Unies et la Population Newsletter. Les cinq sections organiques (Section des tendances et des structures de la population, Section des estimations et des projections, Section des études sur la fécondité et la planification de la famille, Section de la population et du développement, et Section des politiques en matière de population) exécutent les projets de fond et de recherche inclus dans le programme et participent également au sous-programme relatif à l'observation des tendances et des politiques. La Section des politiques en matière de population contribue largement aux travaux relatifs à l'examen et l'évaluation.

#### 4. Achèvement probable de travaux et réorganisation consécutive

##### a) Achèvement probable de travaux

21.4 Les travaux relatifs aux éléments de programme ci-après, qui sont exposés au paragraphe 5A.38 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 3/, seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : éléments de programme 3.2, 3.3, 4.3 et 4.7, et les études exploratoires en vue de la mise en place d'un système mondial d'information démographique qui étaient requises dans la résolution 2052 (LXII) du Conseil économique et social;
- ii) En 1980-1981 : éléments de programme 4.6 et 4.9.

##### b) Réorganisation consécutive

21.5 Les travaux relatifs au sous-programme 3 (Facteurs influant sur les schémas de procréation) seront réorganisés et comprendront des études fondées sur les données provenant de l'Enquête mondiale sur la fécondité, projet réalisé en coopération par l'Organisation des Nations Unies et l'Institut international de statistique. Ainsi, trois nouveaux projets de nature continue remplaceront les projets 3.2 et 3.3 du budget-programme de 1978-1979. Les ressources allouées aux éléments de programme 4.3 et 4.7 seront transférées à l'élément de programme 4.5 (Examen, évaluation et élaboration de modèles de population et de développement)

---

2/ Rapport de la Conférence mondiale de la population, Bucarest, 19-30 août 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3) chapitre premier.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

et à l'élément de programme 4.8 (Etudes démographiques nécessaires pour la planification du développement). Les travaux relatifs aux anciens éléments de programme 4.3 et 4.7 seront regroupés dans le cadre de l'élément de programme 4.2 (Evaluation des effets de divers types de tendances démographiques sur le développement économique et social, et autres perspectives).

## 5. Autres questions d'organisation

21.6 Le tableau d'effectifs de la Division comprend huit administrateurs et sept agents des services généraux qui constituent le personnel d'appui dont le coût a été couvert jusqu'à présent par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. Ces postes qui ont été créés en 1972 et font partie intégrante des ressources techniques et de recherche dont dispose la Division, ont permis de renforcer les activités qu'elle a entreprises dans le cadre des sous-programmes suivants : projections démographiques, facteurs influant sur les schémas de procréation, politiques démographiques et coopération technique. Grâce à ce personnel d'appui, la Section des politiques en matière de population a pu être créée, et c'est le FNUAP qui finance à l'heure actuelle la majeure partie des effectifs de cette section. Si des modifications de sa politique amènent le FNUAP à cesser de rémunérer le personnel d'appui, il faudra décider s'il convient de poursuivre ces activités du programme et, dans l'affirmative, décider de leur financement.

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au Secrétariat

21.7 Une coordination étroite sera maintenue pour les questions de fond avec le Bureau des programmes et projets en matière de population (Département de la coopération technique pour le développement). La coordination, quant au fond, de tous les programmes en matière de population est assurée entre le Siège et les commissions régionales par le Sous-Comité des questions démographiques, organe du CAC, et grâce à l'établissement du programme biennal de soutien du FNUAP aux commissions régionales et aux services compétents du Siège. La coordination des activités financées par le FNUAP est assurée sous l'égide du Comité consultatif interorganisations du FNUAP. Au niveau de chaque projet, la coordination des activités en matière de population est également assurée avec le Bureau de statistique, le Centre de l'habitation, de la construction et de la planification, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement (Département des affaires économiques et sociales internationales) ainsi que grâce aux équipes de travail du Département qui s'occupent du développement rural, des objectifs à long terme du développement et des établissements humains.

#### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

21.8 La coordination régulière avec les institutions spécialisées (FAO, OMS, UNESCO, OIT) ainsi qu'avec l'ONUDI et avec la Banque mondiale est assurée par le Comité consultatif interorganisations du FNUAP et le Sous-Comité des questions démographiques, organe du CAC, ainsi que par les groupes de travail de ce comité qui s'occupent de la population et du développement, ainsi que des projections démographiques. Il existe également des accords de coordination et de coopération avec des organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions de

population, en particulier avec l'Union internationale pour l'étude scientifique, de la population, l'Etude mondiale sur la fécondité, le Conseil de la population, la Fédération internationale pour le planning familial, la Fondation Ford, le Comité de coordination internationale des recherches nationales en démographie (CICRED) et le Centre de recherches pour le développement international (IDRC).

3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

21.9 La Division continuera pendant la période du plan à moyen terme à planifier et à exécuter conjointement avec le FNUAP plusieurs projets relatifs à de nouveaux problèmes qui se posent actuellement en matière de population. Des activités conjointes se poursuivront également avec le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement en ce qui concerne l'examen, l'évaluation et l'élaboration de modèles de population et de développement et les études démographiques nécessaires à la planification du développement.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

21.10 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Analyses démographiques	24	-	19	23	-	17	21	-	17
2. Projections démographiques	17	11	16	16	10	15	15	12	14
3. Facteurs influant sur les schémas de procréation	18	26	20	16	46	24	15	51	23
4. Population et développement	14	23	16	17	20	17	16	23	17
5. Politiques démographiques	5	37	12	8	21	11	14	11	14
6. Observation, examen et évaluation	22	3	17	20	3	16	19	3	15
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

#### D. Aperçu du programme

21.11 Les travaux prévus dans le plan pour 1980-1983 porteront surtout sur les rapports entre population et développement. On s'efforcera de clarifier de manière plus précise les rapports entre les facteurs démographiques et les facteurs relatifs au développement et, par la suite, d'incorporer les facteurs démographiques aux plans et stratégies de développement, notamment à ceux qui concernent l'alimentation, le développement rural, l'éducation, la santé, l'emploi et le logement. Le plan tient ainsi compte d'un phénomène dont on est de plus en plus conscient depuis l'adoption du Plan d'action mondial sur la population, à savoir le fait que la population est au coeur même de tout le processus de développement et qu'on ne saurait trouver de solutions aux problèmes que posent la croissance démographique, la structure de la population, la fécondité, la mortalité, les migrations et l'urbanisation qu'en comprenant les rapports entre ces variables et les facteurs relatifs au développement économique et social et en agissant sur eux. On étudiera avec toute l'attention voulue pendant la période du plan ce que ces rapports impliquent pour les politiques à suivre.

#### E. Sous-programmes : textes explicatifs

##### SOUS-PROGRAMME 1 : ANALYSES DEMOGRAPHIQUES

###### a) Objectif

21.12 L'objectif de ce sous-programme consiste à analyser les principaux problèmes démographiques qui se posent dans les pays peu développés comme dans les pays développés, d'étudier les causes de l'évolution démographique et d'en prévoir les conséquences.

###### b) Problèmes traités

21.13 Les problèmes traités sont surtout ceux qui concernent des aspects tels que l'urbanisation, la mortalité, les migrations internationales et la structure de la population. D'autres problèmes démographiques, en particulier ceux qui ont trait à la fécondité et à la croissance démographique, sont traités dans le cadre d'autres sous-programmes. L'urbanisation rapide qui caractérise les pays peu développés et résulte de l'exode rural pose de nombreux problèmes administratifs, tout en permettant peut-être d'accélérer le développement social et économique. Le taux de mortalité est encore très élevé dans de nombreuses parties du monde, en particulier dans les régions rurales isolées ou très fortement peuplées. Les migrations internationales, qu'elles soient enregistrées ou non, ont de graves conséquences pour les pays d'origine et les pays d'accueil. Les modifications de la structure par âge de la population, qui résulte de l'évolution de la fécondité, peuvent entraîner des changements importants dans le fonctionnement de l'économie et la demande de services sociaux. L'analyse de ces problèmes a beaucoup progressé grâce aux études internationales et comparatives que l'Organisation des Nations Unies est mieux que quiconque en mesure de réaliser.

###### c) Textes portant autorisation des travaux

21.14 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont la résolution 3344 (XXIX) de l'Assemblée générale et les résolutions 1763 (LIV), 1946 (LVIII) et 2053 (LXII) du Conseil économique et social.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

21.15 Les grands rapports sur les sujets suivants auront été achevés au cours de l'exercice biennal 1978-1979 : taux et tendances récents de la mortalité, nouvelle série de tables de mortalité modèles pour les pays en développement, caractéristiques de l'évolution de la population urbaine et de la population rurale, taux et caractéristiques démographiques des migrations internationales. Une étude plus courte sur les caractéristiques économiques des migrants internationaux aura également été achevée.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.16 Des études seront achevées sur les questions suivantes : facteurs influant sur les tendances internationales de la mortalité; données, modèles et méthodes nécessaires pour évaluer les effets des migrations sur le bien-être économique et social; évolution des caractéristiques de la population infantile; importance des migrations non enregistrées et à court terme dans les courants migratoires internationaux. En outre, les données provenant de l'Enquête mondiale sur la fécondité seront utilisées pour étudier, aux fins de comparaisons par pays, les effets que la classe sociale et le lieu de résidence des parents, la parité, les intervalles génésiques et l'allaitement ont sur la mortalité des nourrissons et des enfants. Ces études paraîtront comme documents de travail ou comme publications destinées à la vente. Elles sont conçues pour être utilisées par les gouvernements et par les démographes qui les conseillent. Les estimations et projections de la population des villes et grandes villes établies pour chaque pays du monde seront revues et mises à jour, en partie sur la base des recensements de population de 1980. Ces données seront diffusées auprès de diverses organisations et des institutions spécialisées sous la forme de documents de travail et de tableaux spéciaux. Ces nouvelles estimations serviront à réexaminer les facteurs qui semblent contribuer à une urbanisation particulièrement rapide ou particulièrement lente et à la croissance des grandes villes. Des monographies détaillées seront ensuite établies sur quelques pays. Les estimations relatives à l'urbanisation seront incluses, de même que les estimations à jour sur la mortalité et les migrations internationales, dans le rapport sur les tendances de la population, qui doit être établi pour la vingt et unième session de la Commission de la population, en 1981. Un rapport concis sur la situation démographique dans le monde sera rédigé en 1981 et diffusé sous la forme d'une brochure de lecture facile. Le FNUAP continuera à recevoir sur sa demande un appui fonctionnel pour ses activités de recherche et pour des questions de politique générale dans des domaines tels que l'urbanisation, les migrations internes et internationales et la mortalité.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.17 L'observation continue des tendances internationales de l'urbanisation, de la mortalité et des migrations internationales se poursuivra. Un certain nombre d'études seront faites sur les problèmes qui apparaissent dans ces domaines. Le FNUAP continuera à recevoir l'appui fonctionnel nécessaire.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.18 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.19 L'effet des activités entreprises dans le cadre de ce sous-programme ne peut être décrit qu'en termes qualitatifs. Il est essentiel de connaître les causes et les conséquences des faits démographiques pour formuler des politiques appropriées. En précisant le contexte international et historique dans lequel s'inscrit l'évolution démographique, les recherches faites dans le cadre du présent sous-programme devraient permettre aux divers pays de mieux identifier les problèmes actuels ou prévus, de comprendre l'origine de ces problèmes et de tirer parti de l'expérience que d'autres pays ont acquise en essayant de les résoudre.

SOUS-PROGRAMME 2 : PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES

a) Objectif

21.20 L'objectif de ce sous-programme consiste à établir et diffuser auprès des Etats Membres et des organismes des Nations Unies des estimations et des projections de la population (pour le monde, les régions et les pays) ainsi que de sa structure par sexe et par âge et selon certains indicateurs démographiques, estimations et projections qui sont comparables à l'échelon international, statistiquement établies et uniformisées selon certaines méthodes. Une importante partie de ce sous-programme est consacrée aux questions que pose la mise à jour de données incomplètes ou insuffisantes pour les pays en développement.

b) Problèmes traités

21.21 Les estimations et les projections démographiques constituent la base nécessaire pour formuler les politiques nationales en matière de population et sont en même temps utilisées à des fins de programmation dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'emploi, le ravitaillement et le logement. Toutefois, les données démographiques sont encore inexistantes ou insuffisantes dans de nombreux pays et il faut établir des estimations de la population et des indicateurs démographiques de base à partir de données incomplètes à l'aide de techniques spécialement mises au point. Le nombre des pays qui ont à ce jour établi leurs propres projections nationales est faible (environ un quart seulement de tous les pays du monde). Toutefois, même dans ces pays-là, il existe de nombreux problèmes techniques concernant l'uniformité et la comparabilité des projections. Le présent sous-programme fournira un appui au FNUAP, à la demande de celui-ci, pour procéder à des recherches dans le domaine des projections démographiques, conformément à la résolution 1763 (LIV) du Conseil économique et social.

c) Textes portant autorisation des travaux

21.22 Les textes portant autorisation de ce programme sont le paragraphe 78 e) du Plan d'action mondial sur la population, que l'Assemblée générale a approuvé par sa résolution 3344 (XXIX), et les résolutions 1743 (LIV), 1946 (LVIII) et 2053 (LXII) du Conseil économique et social.

d) Stratégie et produits

21.23 La stratégie comprend i) l'évaluation de l'exactitude et de la complétude des données démographiques de base et l'établissement d'estimations fiables et comparables d'indicateurs démographiques aux échelons mondial et national; ii) la mise au point des techniques nécessaires pour établir des projections démographiques par sexe et par âge et par ménages et par familles qui soient comparables à l'échelon international et établies selon des méthodes uniformes; iii) l'établissement, et l'application aux pays en développement, de modèles de simulation démographique, afin d'évaluer l'effet que des changements de politique en matière de population peuvent avoir sur les tendances démographiques. Ces études sont diffusées dans de nombreux rapports, documents de travail, imprimés et bandes magnétiques et paraissent aussi dans le Bulletin démographique des Nations Unies. Les estimations et projections figurant dans ces rapports continueront d'être utilisées non seulement par les organismes des Nations Unies mais aussi par les départements et ministères nationaux qui s'occupent des questions de population, de la planification du développement économique et social, du logement, de la main-d'oeuvre, de l'éducation, de la santé ainsi que de la gestion et de la protection de l'environnement.

i) Situation à la fin de 1979

21.24 A la fin de 1979, quatre rapports importants auront été établis et publiés sur les sujets suivants : perspectives démographiques mondiales évaluées en 1978 par région et par pays; projections du nombre de ménages et de familles par région et par pays; modèle de simulation démographique utilisé pour évaluer l'effet des politiques démographiques sur les tendances et les perspectives démographiques; et un rapport sur la réunion du Groupe spécial d'experts des projections démographiques qui a eu lieu en novembre 1977. En outre, environ cinq documents de travail auront été rédigés sur de nouvelles estimations de certains indicateurs démographiques et sur la mise au point de nouvelles méthodes d'estimation de mesures démographiques à partir de données incomplètes. Des bandes magnétiques et des imprimés auront été mis à la disposition des gouvernements, des institutions spécialisées et d'autres organismes.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.25 Des efforts spéciaux seront faits pour tenir à jour des estimations et des projections de la population par âge et par sexe et par ménages. Au cours de cet exercice biennal, quatre grands rapports seront établis : un rapport sur la mise à jour des estimations d'indicateurs démographiques, par région et par pays; un manuel sur les méthodes d'estimation des indicateurs démographiques de base; un rapport sur la mise à jour des projections du nombre de ménages et de familles, par région et par pays; et un manuel sur les méthodes d'établissement de modèles de microsimulation à appliquer aux pays en développement pour évaluer l'effet des politiques en matière de population sur les tendances démographiques. En outre, environ cinq documents de travail concernant de nouvelles estimations démographiques et donnant des précisions sur les méthodes utilisées pour les établir seront rédigés et envoyés chaque année aux gouvernements, aux institutions spécialisées et à d'autres organismes. Il est proposé de réunir en 1980 un groupe interrégional d'experts des méthodes d'estimation démographique.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.26 Au cours de l'exercice biennal 1982-1983, de grands rapports seront établis sur les sujets suivants : les perspectives démographiques mondiales évaluées en

1983, et les modèles de microsimulation concernant les familles et les ménages et qui servent à établir des projections du nombre de familles et de ménages, selon la dimension et par classe. En outre, environ cinq documents de travail sur de nouvelles estimations et projections seront établis au cours de cet exercice biennal pour être soumis aux gouvernements, aux institutions spécialisées et à d'autres organismes.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.27 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.28 Les projections établies dans le cadre de ce sous-programme seront utilisées par d'autres organismes des Nations Unies, en particulier par des institutions spécialisées comme l'OIT, la FAO, l'UNESCO et l'OMS, ainsi que par le FISE, l'ONUDI, la BIRD, pour leurs études et programmes concernant la population. En outre, les estimations et projections établies sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies continueront d'être très largement utilisées et citées en référence par tous ceux qui s'en servent dans le monde entier, notamment par les instituts nationaux et internationaux de recherche démographique, économique, sociale ou environnementale. Ces renseignements permettront aux gouvernements de rassembler de meilleures données à l'occasion de leurs recensements de population, de leurs enquêtes et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Ils constitueront aussi un instrument utile pour évaluer les résultats des politiques et des programmes nationaux relatifs à la population et à la planification de la famille.

### SOUS-PROGRAMME 3 : FACTEURS INFLUANT SUR LES SCHEMAS DE PROCREATION

a) Objectif

21.29 L'objectif de ce sous-programme consiste à trouver une explication plus satisfaisante des rapports entre le comportement procréateur et les aspects du développement.

b) Problèmes traités

21.30 Les facteurs qui expliquent les taux de fécondité et leur évolution sont moins faciles à comprendre et la connaissance qu'on en a est plus difficile à appliquer que dans le cas d'autres éléments du mouvement de la population. Ainsi, le programme d'études sur la fécondité doit comprendre des éléments expérimentaux et des éléments de méthode. Bien que l'on sache mal à quel point les mesures gouvernementales sont susceptibles d'influer sur la fécondité, différents types de politiques et toutes sortes de moyens de les appliquer existent dans le monde. Ainsi, les études portant sur l'efficacité et les méthodes de ces programmes ont toujours un rang élevé de priorité. Mais ces études exigent de meilleures statistiques du point de vue qualitatif et quantitatif. Les résultats des enquêtes nationales faites dans le contexte de l'Enquête mondiale sur la fécondité laissent espérer une amélioration à court terme, qui permettrait de comparer les tendances de la fécondité dans 40 à 50 pays en développement. Ce sous-programme a acquis une importance particulière en raison des tendances récentes de l'évolution de la fécondité qu'on a pu constater à la fois dans les pays en développement et dans les pays développés. Le présent sous-programme fournira un appui au FNUAP, à la demande de celui-ci, pour procéder à des recherches dans le domaine de la fécondité et de la planification de la famille, conformément à la résolution 1763 (LIV) du Conseil économique et social.



c) Textes portant autorisation des travaux

21.31 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 3344 (XXIX) de l'Assemblée générale et les résolutions 1763 (LIV), 1946 (LVIII) et 2052 (LXII) du Conseil économique et social.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de l'exercice 1979

21.32 Au cours de l'exercice biennal 1978-1979, les données provenant de l'Enquête mondiale sur la fécondité seront utilisées pour suivre les taux et les tendances de la fécondité dans le monde et, surtout, pour évaluer les facteurs démographiques, culturels, sociaux et économiques qui influent sur eux. On s'efforcera

a) d'améliorer les méthodes à utiliser pour analyser l'effet qu'ont sur la fécondité les mesures gouvernementales visant expressément à modifier le comportement procréateur, et b) d'évaluer l'effet que ces politiques, y compris les programmes de planification de la famille, ont sur la fécondité dans divers contextes politiques et de développement.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.33 Depuis le début de l'Enquête mondiale sur la fécondité, la Division de la population a participé aux travaux du Comité directeur du programme et du Comité consultatif technique de l'Enquête pour veiller à ce que l'expérience et les normes de l'Organisation des Nations Unies soient appliquées pour faire les enquêtes. La Division de la population doit coordonner l'analyse des données de l'Enquête par les organismes des Nations Unies et entreprendre l'analyse comparée, aux échelons interrégional et international, des données obtenues dans les 40 à 50 pays en développement et les 20 pays développés qui participent à l'Enquête. Ainsi, au cours de l'exercice biennal 1980-1981, les recherches fondées sur les données provenant des pays qui participent à l'Enquête mondiale sur la fécondité seront intensifiées. On s'efforcera surtout de mieux connaître les conditions dans lesquelles on peut compter que la fécondité commencera à diminuer dans les régions où elle est élevée. Outre les projets de nature continue, on entreprendra donc des études : a) pour étudier les rapports entre la condition des femmes, leur intégration au développement et le taux et le schéma de fécondité, compte tenu des conditions démographiques culturelles, économiques et sociales; et b) pour déterminer quels sont les éléments du développement qui sont liés au comportement procréateur, et comment leur effet est modifié, en examinant pour cela les conditions dans lesquelles la fécondité commence à diminuer. L'Enquête mondiale sur la fécondité continuera également à recevoir l'appui voulu.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.34 Les travaux sur les projets énumérés à l'alinéa ii) ci-dessus seront poursuivis. On continuera à aider les pays en développement à améliorer les moyens dont ils disposent pour faire des recherches et des études sur la fécondité et la procréation.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.35 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.36 On compte que les études établies dans le cadre de ce sous-programme permettront aux gouvernements de mieux comprendre les facteurs économiques et sociaux qui influent sur le comportement procréateur. Elles aideront également les gouvernements à élaborer ou réévaluer leurs politiques concernant la fécondité et l'accroissement de la population. Les méthodes sur lesquelles reposent ces études permettront d'améliorer les techniques de recherche et serviront de base à des programmes d'action plus efficaces. Ces données, ainsi que d'autres provenant des enquêtes, donneront aux estimations et aux projections démographiques une base beaucoup plus solide. Pour la première fois, l'analyse des faits jettera quelque lumière sur la façon dont la fécondité influe sur la participation des femmes au développement, et l'on disposera de preuves raisonnables sur l'incidence éventuelle des politiques gouvernementales sur la fécondité et la façon dont cette incidence peut varier selon la situation du pays.

SOUS-PROGRAMME 4 : POPULATION ET DEVELOPPEMENT

a) Objectif

21.37 L'objectif de ce sous-programme consiste à aider les gouvernements à intégrer les facteurs démographiques à leurs stratégies, plans et programmes de développement, notamment par l'étude des rapports entre les facteurs démographiques et les facteurs économiques et sociaux.

b) Problèmes traités

21.38 Ce sous-programme traite des incidences que des tendances démographiques différentes peuvent avoir sur le développement et de l'effet que l'évolution sociale et économique peut avoir sur les tendances démographiques, et concerne également l'établissement de modèles intéressant la population et le développement, ainsi que l'intégration des facteurs démographiques à la planification du développement. Tout cela comprend l'examen des rapports entre la population, les ressources, l'environnement et le développement. L'interprétation et l'évaluation des processus démographiques, dans leur rapport avec le développement ne sont pas suffisamment avancées pour permettre l'intégration souhaitée des facteurs démographiques aux stratégies et plans de développement. Le présent sous-programme fournira un appui au FNUAP, à la demande de celui-ci, pour procéder à des recherches et examiner des questions de politique générale dans le domaine de la population et du développement, conformément à la résolution 1763 (LIV) du Conseil économique et social.

c) Textes portant autorisation des travaux

21.39 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 3344 (XXIX) et 3345 (XXIX) de l'Assemblée générale et les résolutions 1943 (LVIII), 1946 (LVIII), 2052 (LXII) et 2053 (LXII) du Conseil économique et social.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

21.40 Les textes à établir sur l'étude comparée des rapports entre la population et le développement économique et social seront terminés, et des monographies sur l'effet que le développement socio-économique peut avoir sur les tendances démographiques seront entreprises. Un manuel sur l'intégration des facteurs démographiques à la planification du développement aura été en partie terminé, et

et une réunion d'experts sur ce sujet aura été organisée. Des études préliminaires sur la mise au point d'un système d'information démographique auront été achevées, et des propositions auront été présentées à ce sujet.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.41 L'évolution de plus en plus rapide des schémas de fécondité, de mortalité et de migration ainsi que les objectifs démographiques à fixer dans les stratégies internationale et nationales de développement, rendront encore plus nécessaire la définition de politiques et de programmes de développement qui influenceront sur les facteurs démographiques de la façon voulue. D'autre part, eu égard aux stratégies nouvelles traitant des besoins fondamentaux, il faudra évaluer la façon dont les changements intervenant dans les chiffres de population, dans la composition de la population et dans les tendances démographiques influent sur les besoins fondamentaux et autres. Il faudra mettre au point des critères et des méthodes pour tenir compte des facteurs démographiques qui influent sur l'alimentation, l'éducation, la santé, le logement, etc. L'attention voulue sera accordée à certains aspects sur lesquels les stratégies internationale et nationales de développement insistent, y compris le développement rural. Pour tenir compte de façon plus complète des facteurs démographiques et les intégrer dans le cadre plus vaste des stratégies de développement, il faut un modèle de population qui s'intègre dans leur cadre quantitatif général. On s'occupera de plus en plus de mettre au point des critères, des méthodes et autres éléments indispensables pour intégrer effectivement les facteurs démographiques aux plans et programmes de développement. Un certain nombre de rapports sur ces différents éléments de la stratégie seront établis au cours de l'exercice biennal.

21.42 On s'intéressera tout particulièrement à quatre domaines principaux : le rôle du développement socio-économique dans la réalisation des objectifs démographiques; les besoins fondamentaux et autres découlant des tendances démographiques actuelles et futures; la mise au point de modèles démographico-économiques et l'intégration des facteurs démographiques aux modèles et aux schémas de développement; l'intégration d'aspects démographiques dans la planification du développement et dans les travaux des institutions chargées du développement. D'autres éléments indispensables, comme la création de services démographiques dans les bureaux de planification, seront étudiés. En outre, sous réserve des décisions que les organes délibérants prendront, des mesures complémentaires seront adoptées sur la question de l'établissement d'un système d'information démographique 4/.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.43 On poursuivra les travaux dans les quatre principaux domaines décrits ci-dessus, en insistant davantage sur les aspects liés à l'intégration du facteur population au processus de développement.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.44 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

---

4/ Voir la résolution 2052 (LXII) du Conseil économique et social.

e) Effet escompté

21.45 On compte que les activités entreprises dans le cadre de ce sous-programme permettront de mieux percevoir et de mieux connaître les rapports entre population et développement et, en particulier, permettront d'augmenter les moyens dont les pays et la communauté internationale disposent pour résoudre les problèmes démographiques.

SOUS-PROGRAMME 5 : POLITIQUES DEMOGRAPHIQUES

a) Objectif

21.46 L'objectif de ce sous-programme consiste à améliorer les moyens dont l'Organisation des Nations Unies dispose pour donner efficacement des informations et des conseils aux gouvernements afin de les aider à établir et appliquer leur politique démographique.

b) Problèmes traités

21.47 Presque tous les gouvernements ont une certaine expérience dans ce domaine, et nombre d'entré eux en ont une grande expérience. Toutefois, la richesse de cette expérience n'a pas encore été suffisamment analysée, de façon impartiale et systématique, à l'échelle mondiale. De ce fait, beaucoup de renseignements ne sont pas communiqués aux gouvernements qui souhaitent profiter de l'expérience des autres et il est difficile de fournir la meilleure assistance possible à ceux qui demandent une aide. La collecte et l'analyse des renseignements et la diffusion des connaissances actuelles dans ce domaine constituent de ce fait une tâche urgente, compte tenu des recommandations formulées dans le Plan d'action mondial sur la population. Le présent sous-programme fournira un appui au FNUAP, à la demande de celui-ci, pour procéder à des recherches et examiner des questions de politique générale touchant les politiques de la population, conformément à la résolution 1763 (LIV) du Conseil économique et social.

c) Textes portant autorisation des travaux

21.48 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont le Plan d'action mondial sur la population, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa Résolution 3344 (XXIX), et les résolutions 1946 (LVIII) et 2052 (LXII) du Conseil économique et social.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

21.49 La stratégie consiste à constituer une banque de données sur les politiques démographiques et à tenir ces données à jour à l'aide des réponses aux enquêtes biennales et des autres éléments d'information dont disposent le système des Nations Unies et les gouvernements. Des rapports auront été rédigés sur l'expérience des pays quant à la formulation et à l'application de leurs politiques démographiques, ainsi que des rapports sur la situation mondiale, établis dans le cadre des activités biennales d'observation et des activités quinquennales d'examen et d'évaluation; des principes directeurs pour la formulation et l'application des politiques démographiques auront également été établies, de même que des monographies. A la fin de 1979, toutes les données à inclure, depuis 1960, dans la banque de données auront été rassemblées, et des rapports établis sur l'expérience de la plupart des pays en développement, une série de principes directeurs, généraux et sectoriels, destinés aux gouvernements des pays en

développement aura été établie, de même qu'un premier recueil des politiques démographiques. On disposera ainsi d'une bonne base pour concentrer les efforts au cours des exercices biennaux suivants sur l'étude des facteurs à prendre en considération pour arrêter les politiques démographiques dans le cadre d'une nouvelle stratégie du développement pour les années 1980. Une attention particulière sera accordée à l'analyse des facteurs qui entravent l'application des recommandations formulées dans le Plan d'action mondial sur la population.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.50 La banque de données sur les politiques démographiques sera tenue à jour et sera automatisée. Les rapports sur l'expérience des autres pays en développement seront achevés; les rapports publiés seront revus et la rédaction des rapports relatifs aux pays développés sera entreprise. La cinquième enquête de l'Organisation des Nations Unies auprès des gouvernements sur la population, qui portera sur la situation au milieu de l'année 1980, sera achevée, et une deuxième édition du recueil des politiques démographiques portant sur 1980, sera publiée en 1981. Une réunion d'experts sera consacrée à la formulation et à l'application des politiques démographiques dans les pays en développement. Des études seront établies sur les rapports entre les politiques démographiques et la protection des droits de l'homme ainsi que la condition de la femme, de même que sur l'incidence qu'une stratégie internationale du développement pour les années 1980 pourrait avoir sur la formulation et l'application des politiques démographiques nationales.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.51 L'exploitation automatisée de la banque de données sur les politiques démographiques se poursuivra, et la série de rapports sur l'expérience des pays sera terminée. On entreprendra l'exécution des éléments ci-après des diverses séries d'activités régulières : sixième enquête de l'Organisation des Nations Unies auprès des gouvernements sur la population (situation au milieu de l'année 1982), et troisième édition de l'annuaire des politiques démographiques (portant sur l'année 1982 et publiée en 1983). Les séries de principes directeurs seront mises à jour et développées pour constituer une série de manuels détaillés sur la formulation et l'application des politiques démographiques. Des études seront rédigées sur les rapports entre les politiques démographiques et celles qui concernent l'enfance et les personnes âgées.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.52 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.53 On compte que ce sous-programme permettra d'améliorer l'aptitude des gouvernements des pays en développement et des pays développés à formuler et appliquer efficacement des politiques démographiques judicieuses, intégrées à leur stratégie de développement. Cet objectif sera atteint par des moyens directs, grâce à la communication aux gouvernements des renseignements nécessaires et à l'offre de l'aide voulue, et par des moyens indirects, c'est-à-dire par l'amélioration des renseignements et des avis fournis aux organismes chargés de l'assistance dans le cadre des programmes bilatéraux et multilatéraux. L'effet

escompté sera obtenu si l'on constate une amélioration de la formulation des politiques démographiques nationales, qui se traduira par la publication par les gouvernements de rapports complets sur leurs politiques en matière de population et de développement, par l'intégration plus systématique des questions démographiques aux plans de développement et par l'amélioration des rapports des gouvernements sur la réalisation des objectifs de leurs propres politiques.

#### SOUS-PROGRAMME 6 : OBSERVATION, EXAMEN ET EVALUATION

##### a) Objectifs

21.54 Les objectifs de ce sous-programme consistent à surveiller la récente évolution de l'accroissement de la population, de la fécondité, de la mortalité, des migrations, de l'urbanisation, de la structure de la population, des politiques démographiques et des facteurs sociaux et économiques connexes, ainsi qu'à examiner et évaluer les progrès effectués sur la voie de la réalisation des objectifs et de l'application des recommandations formulés dans le Plan d'action mondial sur la population.

##### b) Problèmes traités

21.55 Etant donné l'importance de l'évolution de la population mondiale et les incidences de cette évolution sur le développement économique et social, le Plan d'action mondial sur la population a recommandé l'observation continue des tendances et des politiques démographiques, à titre d'activité spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'un examen biennal effectué par les organismes compétents des Nations Unies. Chaque cycle d'observation permet d'obtenir un état récapitulatif des taux et tendances des variables démographiques et des variables correspondantes dans le domaine économique et social. Le cycle permet aussi d'étudier l'optique et les politiques des gouvernements en ce qui concerne chacune de ces variables. Certains sujets particulièrement importants sont également analysés.

##### c) Textes portant autorisation des travaux

21.56 Les textes portant autorisation de ce sous-programme émanent du Plan d'action mondial sur la population (par. 107 à 109) 5/, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 3344 (XXIX), ainsi que de la décision 87 (LVIII) et de la résolution 2051 (LXII) du Conseil économique et social.

##### d) Stratégie et produits

###### i) Situation à la fin de 1979

21.57 Le second cycle d'observation sera terminé et les rapports pertinents auront été présentés à la Commission de la population, qui aura elle-même présenté un rapport au Conseil économique et social. La planification du troisième cycle d'observation, qui comportera des consultations avec les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales, sera également terminée en 1979. Le

---

5/ Rapport de la Conférence mondiale de la population, Bucarest, 19-30 août 1974 (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.75.XIII.3), chap. premier.

premier cycle d'examen et d'évaluation sera terminé en 1979 à l'issue de consultations avec les gouvernements, les institutions et commissions, et le Conseil économique et social aura terminé l'examen des résultats de ce cycle, qui devraient être pris en considération lors de l'établissement d'une nouvelle stratégie du développement.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.58 Les travaux relatifs au troisième cycle d'observation seront menés à bien en 1980 et 1981. Le rapport sera terminé en 1981, et le quatrième cycle sera planifié en 1981. La planification du deuxième cycle d'examen et d'évaluation débutera au cours de cette même année.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.59 Les travaux relatifs au quatrième cycle d'observation seront exécutés en 1982 et 1983, et le rapport sera terminé en 1983. Les travaux relatifs au deuxième cycle d'examen et d'évaluation seront exécutés pendant ce même exercice. On prévoit également que les gouvernements devront procéder en 1984, après l'achèvement du deuxième cycle d'examen et d'évaluation, à un échange de vues à l'échelle mondiale sur la situation de la population mondiale et sur une révision éventuelle du Plan d'action mondial sur la population. Cet échange de vues pourrait avoir lieu au cours d'une session extraordinaire du Conseil économique et social ou dans le cadre d'une session de l'Assemblée générale ou d'une conférence mondiale de la population organisée séparément.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.61 Les rapports sur l'avancement des travaux d'observation sont examinés par la Commission de la population et le Conseil économique et social, et sont largement diffusés parmi les gouvernements, les organisations et institutions internationales et les démographes. Ce sous-programme est censé permettre aux pays et aux organes délibérants de l'ONU de définir les problèmes démographiques actuels et futurs, d'améliorer leur connaissance des causes et des effets des tendances démographiques et de bénéficier de l'expérience que d'autres pays ont acquise en s'efforçant de résoudre les questions démographiques grâce à des politiques et des programmes appropriés. Les résultats des activités d'observation seront également utilisés au cours du cycle quinquennal d'examen et d'évaluation du Plan d'action mondial sur la population, dont le Conseil économique et social doit examiner les conclusions en vue d'apporter, le cas échéant, des modifications aux buts et recommandations du Plan. L'examen et l'évaluation devraient contribuer dans une très large mesure à élucider le rôle des facteurs démographiques dans la planification du développement. Cet effet du sous-programme devrait être d'autant plus grand que l'évaluation est fondée essentiellement sur la façon dont les gouvernements eux-mêmes apprécient les progrès qu'ils ont effectués dans la réalisation des buts

et l'application des recommandations du Plan d'action mondial sur la population au moyen des politiques et des programmes démographiques qu'ils ont adoptés dans le cadre de leurs objectifs de développement. Les évaluations effectuées par les gouvernements porteront sur les politiques et programmes conçus pour influencer sur les taux et tendances démographiques, ainsi que sur les mesures socio-économiques susceptibles d'avoir une incidence sur ces taux et tendances, telles que les mesures relatives à l'emploi, à l'enseignement, à la condition de la femme, etc. Les conclusions de l'examen et de l'évaluation auront donc un effet utile non seulement sur le Plan d'action mondial sur la population, en tant qu'instrument international de développement, mais également sur la manière d'intégrer l'élément démographique à une nouvelle stratégie du développement.



## PROGRAMME 2 : DEPARTEMENT DE LA COOPERATION TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

21.62 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés et approuvés par la Commission de la population, qui se réunit tous les deux ans (la dernière réunion a eu lieu en janvier 1977 et la prochaine est prévue pour février 1979). Ils seront également examinés par d'autres organes subsidiaires du Conseil économique et social ainsi que par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement qui se réunit deux fois par an et dont la dernière réunion a eu lieu en juin 1978. Le présent plan s'inspire des décisions adoptées par ces organes qui ne l'ont cependant pas encore approuvé.

#### 2. Secrétariat

21.63 L'unité administrative du Secrétariat qui est chargée de ce programme est le Bureau des programmes et projets de population <sup>6/</sup> du Département de la coopération technique pour le développement où il y avait au 1er juillet 1978 11 postes d'administrateur pourvus, tous financés par des fonds extra-budgétaires. Au 1er juillet 1978, le Bureau comprenait les unités administratives ci-après :

<u>Unité administrative</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>
Direction exécutive et administration	-	2	2
Section des opérations	-	6	6
Services consultatifs	-	3	3
	<u>        </u>	<u>        </u>	<u>        </u>
Total	-	11	11
	<u>        </u>	<u>        </u>	<u>        </u>

#### 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

21.64 Au personnel indiqué ci-dessus, le Département a l'intention d'ajouter deux postes de conseiller interrégional afin de renforcer la capacité qu'a le Département de fournir des services consultatifs aux pays en développement à l'occasion des activités entreprises dans le cadre des programmes 2 et 3 ci-dessous.

---

<sup>6/</sup> Avant la restructuration des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau faisait partie de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales. Il appartient maintenant au Département de la coopération technique pour le développement, où il y a en outre des fonctionnaires chargés de la coordination ainsi que de la gestion et des services d'appui (recrutement, services administratifs, contrats et achats de matériel, acheminement des rapports et affectation des boursiers) pour les programmes dont s'occupe le Bureau.

#### 4. Achèvement probable de travaux et réorganisation consécutive

##### a) Achèvement probable de travaux

21.65 L'élément de programme 7.2, décrit au paragraphe 5A.38 (sous-programme 7) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 <sup>7/</sup>, sera vraisemblablement achevé en 1978-1979, mais seulement dans la mesure où il se rapporte à la planification et à la coordination du programme biennal de l'Organisation des Nations Unies relatif aux activités régionales en matière de population financées par le FNUAP.

##### b) Réorganisation consécutive

21.66 Les ressources consacrées par le Bureau des programmes et projets de population à l'établissement d'un programme régional d'ensemble biennal seront utilisées, lorsque l'élément de programme 7.2 sera achevé, pour aider, dans le cadre des nouveaux sous-programmes 2 et 3 mentionnés ci-dessous, sur leur demande, les pays en développement à entreprendre dans le pays même des recherches à l'échelon national avec le concours d'experts et de conseillers dont les services seront fournis par l'Organisation des Nations Unies et pour renforcer les commissions nationales de la population et autres organismes gouvernementaux s'occupant des politiques démographiques dans lesdits pays. Il est escompté qu'au cours de la période considérée, les commissions régionales assumeront de manière croissante la responsabilité des activités d'appui technique.

#### 5. Autres questions d'organisation

21.67 Environ 50 p. 100 des postes du Bureau des programmes et projets de population sont financés au titre des frais généraux et leur nombre est donc déterminé par l'importance du programme opérationnel; les autres postes sont financés grâce à des ressources fournies par le FNUAP. On peut escompter que de nouveaux mécanismes d'exécution des activités de coopération technique seront mis en oeuvre dans les années 80, comme suite aux recommandations de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement (CTPD). Pour faire face à la situation, le Bureau devra élaborer des propositions relatives à l'exécution de projets communs et multinationaux auxquels participeraient plusieurs pays en développement, avec échanges de données d'expérience entre pays ayant les mêmes problèmes démographiques et se trouvant dans des situations analogues.

##### B. Coordination

21.68 Le Bureau des programmes et projets de population du Département de la coopération technique pour le développement coordonnera ses travaux et échangera des renseignements avec la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales internationales. Au Département de la coopération technique pour le développement, le Bureau sera l'organe de liaison et de collaboration avec le FNUAP pour tout ce qui a trait aux aspects de fond des projets de coopération technique financés par ce fonds. Il participera également à la coordination des activités de coopération technique du Département de la coopération technique pour le développement avec celles des commissions régionales et entretiendra des rapports tant avec le FNUAP qu'avec les autres principales sources d'appui aux activités en matière de population.

---

<sup>7/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr. 1 et 2), vol. I.

## 1. Coordination régulière au Secrétariat

21.69 Pour ce qui est des activités de coopération technique financées par le FNUAP, une coordination aux fins de l'élaboration, de l'examen et de l'évaluation des projets sera maintenue entre le Bureau des programmes et projets de population du Département de la coopération technique pour le développement, les divers bureaux et divisions du Département des affaires économiques et sociales internationales et le Centre pour les établissements humains. Le Bureau des programmes et projets de population participera aux travaux des équipes de travail inter-départementales qui s'occupent de questions démographiques importantes - notamment les équipes de travail sur le développement rural et les établissements humains et le groupe de travail sur les objectifs de développement à long terme.

## 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

21.70 Le Bureau participera aux travaux de tous les organismes qui pourraient être établis aux fins de coordonner les mesures prises au niveau interinstitutionnel en vue de la réalisation d'activités de coopération technique dans le domaine de la population, notamment à ceux du Comité consultatif interorganisations du FNUAP, des comités régionaux de coordination interorganisations et des équipes de travail régionales que l'on est en train de constituer. Le Bureau prendra part à l'examen par le Sous-Comité de la population du Comité administratif de coordination, des activités de coopération technique. Il sera également partie aux mécanismes de coordination interorganisations en vue de l'exécution des projets au niveau national, qui feront l'objet d'arrangements appropriés. Des dispositions seront prises pour assurer la coordination avec l'OIT, l'OMS, l'UNESCO et la FAO ainsi qu'avec le FISE en vue de mettre au point certains types de projets qui présentent un intérêt commun pour l'Organisation des Nations Unies et une ou plusieurs de ces organisations.

## 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

21.71 Des activités conjointes avec la Division de la population et le Bureau de statistique du Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat se poursuivront dans le cadre des activités de coopération technique en matière de recherche et de statistique financées par le FNUAP.

## C. Allocation de ressources aux sous-programmes

21.72 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgetaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgetaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgetaires	Total
1. Formation	-	26	26	-	25	25	-	30	30
2. Assistance à la recherche nationale sur la dynamique de la population	-	30	30	-	33	33	-	36	36
3. Assistance aux programmes et aux services démographiques nationaux	-	44	44	-	42	42	-	34	34
Total	-	100	100	-	100	100	-	100	100

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : FORMATION

a) Objectif

21.73 L'objectif à long terme du sous-programme consiste à permettre à chaque pays d'assurer par lui-même l'enseignement de la démographie et des questions connexes, le rassemblement et l'analyse de données sur la population, et l'intégration des facteurs démographiques dans les plans de développement économique et social.

b) Problèmes traités

21.74 On s'est rendu compte au cours des années 50 que, s'il était probable d'après les conclusions des recherches, qu'il se produirait une augmentation considérable de la population mondiale dans les années à venir, on ne savait pas néanmoins quelles seraient les conséquences de cette croissance rapide pour le développement en général. En outre, surtout dans les pays en développement, il y avait pénurie de personnes assez qualifiées pour effectuer des études sur cet important problème. La question a été examinée et la nécessité de mettre au point un programme de formation a été soulignée au premier Congrès mondial de la population, en 1954, ainsi qu'à la Conférence mondiale de la population de 1974, où il a été accordé une attention particulière à la nécessité d'assurer une formation plus poussée aux aspects interdisciplinaires des questions démographiques, qui ont une grande utilité pratique pour l'élaboration des politiques démographiques en vue du développement. Les deux conférences ont abouti à la conclusion, ultérieurement consacrée dans des décisions de l'Organisation des Nations Unies, que l'appui de l'Organisation des Nations Unies à un programme mondial de formation en matière de population était indispensable et que ce programme devrait être exécuté par l'intermédiaire des centres de formation régionaux et comprendre la fourniture d'une

assistance en vue de la mise au point de moyens de formation nationaux et l'octroi de bourses de perfectionnement à l'étranger, dans l'une des disciplines démographiques. Ce sous-programme permettra de fournir un appui au FNUAP, ainsi qu'il a été demandé, conformément aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 1 de la résolution 1763 (LIV) du Conseil économique et social.

c) Textes portant autorisation des travaux

21.75 Résolution 3344 (XXIX) de l'Assemblée générale par laquelle cette dernière a souscrit au Plan d'action mondial sur la population; et résolution 2053 (LXII) du Conseil économique et social approuvant les propositions du programme de travail émanant de la Conférence mondiale de la population de 1974.

d) Stratégie et produit

i) Situation à la fin de 1979

21.76 Les six centres régionaux et interrégionaux de formation démographique créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en vertu d'accords conclus avec les gouvernements hôtes respectifs et qui resteront en vigueur jusque dans les années 1980 continueront à fonctionner. D'ici la fin de 1979, 2 000 stagiaires au moins auront étudié dans ces centres grâce à des bourses de l'ONU et 1 000 autres candidats désignés par leur gouvernement auront reçu une formation en matière de population grâce à des bourses de l'ONU valables dans des institutions autres que les centres de l'ONU. La deuxième année d'exécution d'un programme de formation en matière de population et de développement entrepris sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Université de Moscou sera achevée et on compte que 100 stagiaires environ l'auront suivi. Une assistance aura aussi été fournie aux fins de la création - principalement dans les universités - d'environ 15 départements ou centres nationaux de démographie consacrés à l'enseignement et à la recherche démographiques où seront entrepris des programmes de formation et qui fonctionneront en étroite collaboration avec les centres de formation démographique régionaux et interrégionaux qui bénéficient de l'appui de l'ONU. Des séminaires et des stages de courte durée consacrés à des questions de population auront également été organisés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies dans ces centres et dans d'autres établissements nationaux.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.77 Tous les renseignements dont on dispose - y compris ceux recueillis au cours de la troisième enquête auprès des gouvernements sur la politique démographique (1975-1976) - soulignent que les pays les moins avancés continuent à avoir besoin de moyens de formation aux disciplines ayant un aspect démographique. Au cours de l'exercice biennal 1980-1981, l'ONU, plus précisément le Bureau des programmes et des projets de population en collaboration avec la Division de la population, continuera par conséquent à répondre à ce besoin de diverses façons : en fournissant un appui aux centres de formation régionaux et interrégionaux, en organisant des programmes et des séminaires de formation de courte durée, en aidant à mettre en place environ 20 nouveaux services nationaux de formation en matière de population et en octroyant des bourses de perfectionnement pour l'étranger. La série des recensements qui auront lieu dans les années 1980 devraient accroître considérablement la demande en matière de formation à l'analyse des données de recensement.

En outre, au cours de cet exercice biennal, en réponse à l'intérêt manifesté par les pays, il sera accordé une plus grande attention à la fourniture d'une formation aux techniques d'analyse démographique "appliquée", plus particulièrement en ce qui concerne les problèmes de la migration, du développement rural et du développement socio-économique général.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.78 Il semble peu probable que les besoins actuels de formation en matière de population aient diminué sensiblement à l'échelon mondial d'ici le début du deuxième exercice biennal, bien qu'ils puissent varier selon les régions. Ce sous-programme continuera par conséquent à être orienté principalement vers la fourniture de moyens de formation à la démographie et aux questions connexes, comme précédemment. En même temps, au cours du deuxième exercice biennal, il sera accordé une plus grande attention à la fourniture d'une assistance en vue de la création et de l'extension des moyens de formation nationaux, ainsi qu'aux programmes de formation démographique en rapport avec les politiques de développement économique et social. Il faudra pour cela tant modifier les programmes des centres de formation régionaux et interrégionaux qui bénéficient de l'appui de l'Organisation des Nations Unies qu'élaborer de nouveaux programmes de formation sur cette question et élargir ceux qui existent déjà.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

21.79 Le plan de ce sous-programme ne comprend aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.80 Grâce à la formation aux questions démographiques de personnel désigné par les gouvernements, environ 100 pays bénéficiant d'une assistance auront accru leur capacité de formuler, appliquer et évaluer les programmes de population et d'analyser les rapports entre les phénomènes démographiques et le développement économique et social. De nouveaux organes d'enseignement et de recherche démographiques nationaux et régionaux auront été établis dans une vingtaine de pays avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et le personnel de ces centres aura eu de meilleures possibilités de se perfectionner. On espère que grâce à l'exécution de ce sous-programme, les gouvernements seront mieux en mesure de résoudre par eux-mêmes les problèmes qui se posent à eux dans le domaine démographique.

SOUS-PROGRAMME 2 : AIDE A LA RECHERCHE NATIONALE SUR LA DYNAMIQUE DE LA POPULATION

a) Objectifs

21.81 L'objectif à long terme de ce sous-programme est d'aider à développer la capacité qu'ont les pays de réaliser les études de recherche analytique indispensable pour intégrer les facteurs démographiques aux programmes de planification du développement. A court terme, il consiste, en collaboration avec la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales internationales, à aider les pays en développement à évaluer et analyser les résultats de leurs

recensements nationaux de 1980 et à mener à bien des études de recherche démographique pour déterminer et examiner les conséquences de la mortalité, de la fécondité, des migrations et autres phénomènes liés à la composition de la population et aux tendances démographiques en ce qui concerne la formulation de politiques adéquates orientées vers la réalisation des objectifs nationaux de développement.

b) Problèmes traités

21.82 Pendant la collecte de données concernant la population on a souvent négligé dans bien des pays en développement, la nécessité d'analyser et d'évaluer les données démographiques obtenues à partir de recensements, d'enquêtes et de statistiques de l'état civil et de traiter les résultats en vue de la planification du développement, ce qui empêchait l'utilisation optimale des données disponibles. En général, l'un des points faibles des recensements est que la publication des données brutes s'accompagne rarement d'une estimation ou d'une présentation de leur portée et de leur précision sous une forme facilement utilisable par les planificateurs et les responsables. D'où la nécessité, la plupart des pays s'apprêtant à entreprendre des recensements et des enquêtes, de stimuler et d'aider l'analyse des résultats de façon à promouvoir une meilleure et une plus large utilisation des conclusions de ces recensements et enquêtes.

c) Textes portant autorisation des travaux

21.83 Il s'agit des résolutions 3344 (XXIX) et 3345 (XXIX) dans lesquelles l'Assemblée générale souscrit au Plan d'action mondial sur la population et souligne le rôle des Nations Unies pour aider à atteindre les objectifs de ce plan; et des résolutions 1946 (LVIII) et 2053 (LXII) du Conseil économique et social, approuvant les propositions du programme de travail émanant de la Conférence mondiale sur la population de 1974.

d) Stratégie et produit

i) Situation à la fin de 1979

21.84 On estime que d'ici la fin de 1979, quelques-uns des 72 pays en développement qui ont effectué des recensements de population depuis 1970 en auront tabulé et analysé les résultats. Dans la plupart des pays, les travaux complémentaires des recherches démographiques et des enquêtes sur les ménages seront également terminés et on sera entré dans la phase préparatoire des recensements prévus pour les années 1980; en particulier, des séries de séminaires de formation auront eu lieu en prévision du recensement de 1980. En outre, une vingtaine de pays auront été aidés à établir leurs services nationaux d'études démographiques ou à les renforcer.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.85 Au cours de l'exercice 1980-1981 il sera nécessaire d'aider une cinquantaine de pays en développement à préparer les recensements de 1980, de contribuer au lancement de projets de coopération mutuelle avec d'autres pays, et de s'assurer que les dispositions nécessaires auront été prises au niveau de la planification du recensement pour permettre l'analyse des résultats. On prévoit qu'une trentaine de pays bénéficieront d'une aide sous forme d'envoi de consultants pour des périodes de courte durée, de services d'experts sur une base multinationale ou d'échanges de

techniciens entre pays en développement pour effectuer des travaux de recherche sur les facteurs socio-économiques et démographiques qui affectent la mortalité, la fécondité, les migrations et sur leurs implications pour la planification du développement. De ce point de vue, les programmes en cours de coopération entre pays en développement au titre de la CTDT seront renforcés et utilisés aux fins de ce programme. Ce sous-programme permettra de fournir un appui au FNUAP, ainsi qu'il a été demandé, conformément aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 1 de la résolution 1763 (LIV) du Conseil économique et social.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.86 On connaîtra les résultats des recensements qui auront été effectués en 1980 dans 25 pays environ, qui seront soumis à une évaluation et une analyse détaillées par des équipes nationales de démographes, avec le concours de conseillers inter-régionaux et de consultants engagés pour des périodes de courte durée sur une base multinationale.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

21.87 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.88 On estime que l'utilisation des résultats des recensements sera améliorée et que les travaux de recherche démographique effectués au cours de la période fourniront un surcroît d'informations à jour indispensables pour formuler les politiques de la population et exécuter les programmes de développement d'une trentaine de pays. On espère également susciter dans les pays en développement une prise de conscience générale de la nécessité d'analyser et d'interpréter à fond les données concernant la population et de les utiliser pour la planification. La qualité de ces données sera améliorée dans une cinquantaine de pays grâce au processus d'évaluation et d'analyse des résultats des recensements et des enquêtes démographiques. Surtout, dans une cinquantaine de pays, le plan général du recensement comportera désormais un système d'évaluation et d'analyse ainsi que des dispositions prises au stade de la planification en vue de la collecte et du traitement des données.

SOUS-PROGRAMME 3 : ASSISTANCE AUX PROGRAMMES ET SERVICES DEMOGRAPHIQUES NATIONAUX

a) Objectifs

21.89 L'objectif de ce sous-programme consiste à aider les pays en développement à établir ou à renforcer des commissions ou des conseils nationaux de la population, qui seront chargés de formuler les politiques démographiques, de les appliquer en tant que moyens d'améliorer la planification du développement économique et social et d'évaluer l'impact de ces politiques sur la situation démographique de ces pays. L'accent sera également mis sur le renforcement des mécanismes gouvernementaux de planification, eu égard en particulier aux programmes nationaux de planification de la famille et aux programmes concernant les migrations internes et les établissements humains : le but est d'aider les gouvernements à améliorer l'organisation et la gestion de ces programmes, d'instituer des procédures d'évaluation interne permanente des programmes et d'atténuer les problèmes qui ont pour origine par exemple un exode rural trop accentué et une répartition géographique inefficace des zones de peuplement.



Un objectif plus lointain consistera à aider les gouvernements à élaborer des mesures destinées à encourager une plus grande intégration des femmes au processus du développement, particulièrement dans les zones rurales.

b) Problèmes traités

21.90 Un grand nombre de pays ont entrepris des programmes ayant trait aux problèmes de population, particulièrement en matière de planification de la famille et, de plus en plus fréquemment, d'aménagement du peuplement, mais dans bien des cas les gouvernements constatent que ces programmes ont besoin d'être améliorés et adaptés à la situation pour être plus efficaces. En même temps les gouvernements sont de plus en plus conscients de l'importance du rôle des variables démographiques dans presque tous les secteurs de la planification du développement socio-économique. Ils sont donc désireux d'améliorer leur capacité d'intégrer ce que l'on sait de ces variables, considérées à la fois comme causes et conséquences des phénomènes démographiques, à leurs stratégies et plans généraux de développement. Voici quelques exemples spécifiques de besoins qui se font sentir de façon pressante dans ce domaine : a) nécessité d'améliorer les conditions de vie dans les zones rurales et, dans ce contexte, d'étendre aux zones rurales les programmes de planification de la famille - qui sont actuellement plus répandus dans les zones urbaines - en les intégrant aux programmes de santé et d'éducation et aux autres programmes de développement; b) problèmes causés par une intégration insuffisante des femmes au processus de développement; et c) schémas qui président aux migrations internes et répartition géographique de leur population et possibilité pour les gouvernements de recevoir une aide concernant les plans de réinstallation. Ce sous-programme permettra de fournir un appui au FNUAP ainsi qu'il a été demandé conformément aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 1 de la résolution 1763 (LIV) du Conseil économique et social.

21.91 De plus en plus on va être amené à se pencher sur la situation créée par les incidences de la tendance à la baisse de la fécondité et au ralentissement de la croissance démographique sur la consommation et les besoins futurs en prestations sociales. Pour pouvoir observer ces incidences et prendre les mesures appropriées, les gouvernements seront, pense-t-on, amenés à demander une aide pour pouvoir réviser les projections des besoins sociaux fondamentaux (nourriture, logement, services de santé, éducation, emploi, etc.), ce qui nécessitera des études sur des sujets tels que la taille et la structure de la population et les courants migratoires internationaux, et exigera une étroite collaboration entre les services du secteur de la population et des autres secteurs ainsi que l'intégration de leurs programmes de travail.

c) Textes portant autorisation des travaux

21.92 Ces textes sont les paragraphes 4 et 13 de la résolution 3344 (XXIX) par laquelle l'Assemblée générale souscrit au Plan d'action mondial sur la population et le paragraphe 3 d) de la résolution 2053 (LXII) du Conseil économique et social approuvant le programme de travail dans le domaine de la population.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

21.93 Les commissions ou conseils nationaux de la population sont généralement des organes de haut niveau chargés de formuler des recommandations de politique générale: en conséquence, avant la réalisation de l'objectif final, une étape préliminaire aura consisté à fournir une aide en vue de créer ou renforcer les services démographiques qui mèneront à bien les études et les recherches nécessaires pour permettre aux responsables de formuler des plans d'action appropriés.

21.94 A la fin de 1979, plus de 70 pays en développement (près des deux tiers du total) mettront en oeuvre, sous une forme ou une autre, un programme de planification de la famille qui devra dans bien des cas être restructuré et réorganisé en vue d'une plus grande efficacité. La plupart des programmes existants sont confinés aux zones urbaines et il est vraisemblable qu'on cherchera de plus en plus à les étendre aux zones rurales.

21.95 Comme l'indiquent les réponses à la troisième enquête auprès des gouvernements portant sur la population, près des deux tiers des pays en développement estiment très inefficace la répartition géographique de leur population du point de vue du développement et il semblerait qu'un nombre croissant de gouvernements soient amenés à solliciter une aide en vue d'élaborer et d'entreprendre des programmes de réinstallation de la population. En fait, certains pays ont déjà entrepris ou s'approprient à entreprendre de tels programmes avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies.

21.96 Il y a 83 pays en développement - soit près des trois quarts du total - qui disposent d'un organisme central de planification, normalement responsable de l'intégration des politiques démographiques dans les pays où ces politiques sont définies. Toutefois, quelques-uns seulement de ces pays disposent d'un service administratif spécialement compétent en la matière. On prévoit qu'à la fin de 1979 les activités de coopération technique poursuivies au titre de ce sous-programme auront abouti à créer ou renforcer des services chargés d'élaborer et d'appliquer des politiques et des programmes démographiques dans une vingtaine de pays.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.97 On prévoit qu'au cours de l'exercice biennal 1980-1981, les commissions ou conseils nationaux de la population deviendront opérationnels dans un nombre croissant de pays en développement. Etant donné que ces commissions, ainsi qu'il a été dit plus haut, sont des organes directeurs d'un haut niveau, elles auront besoin d'être épaulées par des secrétariats techniques ou des services démographiques chargés d'établir les programmes de travail, de rédiger les projets de loi, d'organiser et de coordonner la recherche, de formuler les programmes d'action et d'autres activités similaires. En conséquence, une aide continuera à être fournie, grâce à la combinaison de plusieurs types d'activités dans le cadre d'une stratégie aux aspects multiples, en vue de créer ou de renforcer de tels services de planification démographique dans une vingtaine de pays (s'ajoutant à une dizaine d'autres qui auront déjà reçu une aide dans le cadre du précédent plan à moyen terme). Cette aide comportera les éléments suivants : a) envoi dans les pays ayant bénéficié de l'aide de l'ONU pour l'établissement de commissions de la population ou de services d'études démographiques de missions consultatives composées de fonctionnaires du Bureau des programmes et projets de population et de conseillers interrégionaux en vue de promouvoir l'échange d'informations et de données d'expérience entre ces pays; b) prestation aux pays de services d'experts, à court ou à long terme selon que de besoin; c) dispositions visant à permettre aux ressortissants de pays en développement ayant l'expérience de la formulation et de l'application des politiques et programmes de population d'entreprendre des missions consultatives dans d'autres pays et aux ressortissants des pays intéressés de recevoir une formation pratique en cours d'emploi dans les pays ayant des problèmes similaires; d) octroi de bourses d'études dans des institutions appropriées et appui aux programmes de formation de groupes organisés localement à l'intention du personnel national s'occupant de la formulation et de l'application des politiques

de la population; e) organisation, en collaboration avec les commissions régionales, de séminaires nationaux sur la population et le développement et de séminaires/ateliers régionaux à l'intention de fonctionnaires des services nationaux de planification démographique.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.98 La stratégie pour cet exercice biennal devrait consister principalement à poursuivre et renforcer les activités de l'exercice précédent. On assistera à une diminution progressive de l'aide aux pays ayant atteint l'autosuffisance en ce qui concerne la formulation et l'application des politiques de la population et l'intégration des facteurs démographiques à la planification du développement; les pays qui en auront encore besoin continueront à bénéficier de cette aide, ainsi que les pays qui en feront la demande pour la première fois - peut-être une dizaine. On escompte qu'il devrait être possible de recourir de plus en plus aux prestations de service dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement. La formation, qu'elle s'effectue grâce à l'octroi de bourses de perfectionnement individuelles ou dans le cadre de programmes de formation de groupe à l'échelon national, conserverait son importance, mais les institutions nationales des pays en développement assumeront une plus grande part des responsabilités de cette formation.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

21.99 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.100 On estime que d'ici la fin de 1983, la plupart des gouvernements tiendront compte des facteurs démographiques dans la formulation de leurs politiques de développement, et que les politiques de la population seront intégrées comme il se doit aux programmes de développement. D'ici là, de nombreux pays devraient disposer des mécanismes gouvernementaux nécessaires pour une amélioration continue de leur action dans le domaine de la population, et l'on devrait constater une augmentation appréciable du nombre de fonctionnaires nationaux ayant reçu une formation ayant trait aux différents aspects de la formulation et de l'application de politiques de la population et aux relations entre facteurs démographiques et développement.

PROGRAMME 3 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

A. Organisation

Organes intergouvernementaux compétents

21.101 Les travaux effectués par le Secrétariat dans le cadre de ce programme sont examinés par la Conférence des ministres qui se réunit tous les deux ans. La dernière de ces réunions a eu lieu en février-mars 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par cet organisme. Il est toutefois fondé sur le programme de travail approuvé par la Conférence des démographes africains.

2. Secrétariat

21.102 L'unité administrative du secrétariat responsable du présent programme est la Division de la population qui comptait au 31 décembre 1977 9 postes d'administrateur pourvus dont 7 occupaient des postes financés par des ressources extra-budgétaires. Au 31 décembre 1977, la Division était constituée des unités administratives suivantes :

<u>Unité administrative</u>	<u>Administrateurs</u>		
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>
Bureau du Chef de la Division	-	1	1
Etudes sur la fécondité et la mortalité	-	3	3
Planification et politiques en matière de population	1	2	3
Démographie générale	1	1	2
Total	2	7	9

3. Achèvement probable des travaux

21.103 Les travaux relatifs aux éléments de programme suivants exposés au paragraphe 9.37 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979<sup>8/</sup> seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : 1.4, 1.5, 1.8, 1.9, 1.10, 1.11, 1.12, 1.13, 2.1, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.9, 3.1 et 3.2;
- ii) En 1980-1981 : 1.2, 1.3, 1.6 et 1.7.

<sup>8/</sup> Ibid.

## B. Coordination

### 1. Coordination régulière au secrétariat

21.104 En raison de la nature du programme, des réunions ad hoc ont lieu entre les représentants des divisions de la statistique, du développement social et de la recherche et de la planification socio-économiques afin de coordonner certaines de leurs activités. Il a également été prévu que la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat associera plus étroitement les commissions régionales à l'établissement des projections démographiques.

### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

21.105 Les institutions spécialisées sont représentées par roulement dans les centres de formation d'études démographiques fonctionnant sous l'égide des comités consultatifs des Nations Unies. En règle générale, elles sont également invitées à participer aux réunions organisées par la CEA, et réciproquement elles invitent la CEA à participer à certaines de leurs réunions où il est question des problèmes de population.

### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

21.106 Il s'agit de la Division de la population, du Bureau de statistique et du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, du Département des affaires économiques et sociales internationales et de la Division statistique et de la Division de la recherche et de la planification sociales et économiques de la CEA ainsi que du BIT, de l'UNESCO, de l'OMS et du FISE.

## C. Allocation de ressources aux sous-programmes

21.107 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

Sous-programme	<u>1978-1979</u>		<u>1980-1981</u>		<u>1982-1983</u>	
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgetaires Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgetaires Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgetaires Total
1. Aspects pertinents de la politique et des programmes en matière de population dans le cadre du développement économique et social	33	38 37	33	38 37	33	40 37
2. Dynamique de la population et développement économique et social	34	50 47	34	54 47	34	60 47
3. Formation et recherche régionale	33	12 16	33	8 16	33	- 16
Total	100	100 100	100	100 100	100	100 100

#### D. Sous-programmes : textes explicatifs

##### SOUS-PROGRAMME 1 : ASPECTS PERTINENTS DE LA POLITIQUE ET DES PROGRAMMES EN MATIERE DE POPULATION DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

###### a) Objectif

21.108 Ce sous-programme a pour objet de faire prendre de plus en plus conscience aux gouvernements africains des problèmes à court terme et à long terme que posent les différents aspects de la structure de la population, de ses mouvements et de ses modifications, et de les aider à formuler et à appliquer une politique démographique efficace et à tenir compte des problèmes de population lors de la planification du développement.

###### b) Problèmes traités

21.109 La nécessité d'une plus grande prise de conscience des problèmes de population et d'une politique en la matière devient de plus en plus urgente compte tenu des facteurs suivants : le taux de croissance de la population de la région est important et constant et il est peu vraisemblable qu'il diminue assez rapidement au cours des prochaines décennies; la population rajeunit constamment avec les problèmes d'éducation, d'emploi et de capacité de production que cela entraîne; enfin une intensification des migrations à partir des zones rurales vers les quelques grandes zones urbaines est à craindre, avec les conséquences sociales et économiques graves qui peuvent en découler. Bien qu'un nombre croissant de pays d'Afrique prennent peu à peu conscience des liens existant entre la dynamique de la population et le développement économique et social, seuls quelques-uns d'entre eux ont adopté des politiques officielles de la population adaptées à leurs objectifs de développement. Quelques autres, même lorsqu'ils n'avaient pas de politique officielle clairement définie à cet égard, ont adopté des mesures du même ordre ayant trait au développement rural et à l'intégration de la planification de la famille dans les programmes d'hygiène maternelle et infantile.

###### c) Textes portant autorisation des travaux

21.110 Il s'agit de la résolution 273 (XII) de la Commission économique pour l'Afrique, de la résolution 2315 (XXVI) de l'Assemblée générale et de la résolution 1672 (LIV) du Conseil économique et social.

###### d) Stratégie et produits

###### i) Situation à la fin de 1979

21.111 A la fin de 1979, les travaux suivants auront été achevés :

a) Etude du rôle des organisations internationales privées dans l'application de programmes de planification de la famille et leur influence dans la région;

b) Etude des tendances concernant l'adoption et l'application des politiques et des programmes démographiques dans le cadre de la planification du développement en Afrique;

c) Etude des répercussions démographiques des projets de développement rural intégrés;

d) Etude des politiques en matière de migration internationale et de leurs effets sur les migrations de travailleurs dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe;

e) Séminaires nationaux sur les rapports entre le facteur démographique et le développement socio-économique dans sept pays.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.112 La stratégie comportera notamment les activités suivantes : étude des différents aspects de la politique démographique dans les pays de la région; étude des tendances concernant l'adoption et l'application des politiques dans le cadre des programmes de développement; organisation de séminaires et assistance aux pays pour l'élaboration d'une politique démographique. Dans le cadre de la stratégie de ce sous-programme, on s'efforcera également d'accroître l'information de base en matière démographique en intensifiant les travaux du Bulletin d'information sur la population africaine et de la série "Etudes sur la population africaine". Les études suivantes seront vraisemblablement achevées :

a) Etude des politiques en matière de migration internationale et de leurs effets sur les migrations de travailleurs dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe (pour les pays où cette étude n'aura pas été effectuée lors du précédent exercice biennal);

b) Etude comparée des aspects "administration" et "évaluation" des programmes de planification de la famille en Afrique;

c) Etude de l'efficacité sur le plan démographique de la planification de la famille dans certains pays déterminés.

Les réunions ou séminaires suivants se tiendront également pendant l'exercice biennal :

a) Quatre séminaires nationaux sur le rôle du facteur population dans le développement social et économique dans quatre pays;

b) Réunion d'un groupe de travail sur l'efficacité des programmes concernant la planification de la famille en Afrique.

Enfin, il sera publié chaque année quatre numéros du Bulletin d'information sur la population africaine et un numéro de la série "Etudes sur la population africaine".

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.113 La stratégie comportera les activités suivantes : études sur les différents aspects de la politique et des programmes démographiques; étude des tendances concernant l'adoption et l'application des politiques et des programmes démographiques; tenue de quatre séminaires nationaux sur les liens entre la population et le développement socio-économique; organisation d'une conférence des démographes africains et publication de périodiques et bulletins traitant de ces mêmes problèmes.



La conférence des démographes africains définira clairement pour la CEA et les pays africains les activités à entreprendre dans la région pendant l'exercice biennal suivant. Des réunions régionales de coordination se tiendront avec des institutions des Nations Unies et des organisations étrangères au système des Nations Unies. Une assistance sera fournie à davantage de pays en vue de les aider à intégrer une politique en matière de population à leurs programmes de développement et à appliquer ces politiques.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

21.114 Il n'existe aucune activité d'utilité marginale dans ce sous-programme.

e) Effet escompté

21.115 Les activités réalisées pendant la période correspondant au plan devraient aider les gouvernements à mieux concevoir les rapports entre les problèmes de population et le développement socio-économique et les inciter à adopter une politique démographique générale dans le cadre des plans de développement, contribuant ainsi à accélérer le développement socio-économique.

SOUS-PROGRAMME 2 : LA DYNAMIQUE DE LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

a) Objectif

21.116 L'objectif de ce sous-programme est de développer, de tester et d'appliquer les techniques de la recherche démographique dans le contexte du développement de l'Afrique et d'étudier et d'évaluer les facteurs responsables du taux d'accroissement et des modifications de structure de la population afin de contribuer à l'établissement de politiques socio-économiques et à la planification du développement socio-économique.

b) Problème traité

21.117 Du fait de l'insuffisance de données adéquates et de personnel qualifié pour effectuer les analyses pertinentes de la situation et des tendances démographiques, de nombreux gouvernements africains n'ont pu étudier les relations qui existent entre croissance de la population et développement socio-économique. Encore que ces dernières années la nécessité d'entreprendre de telles études ait été admise, il reste encore beaucoup à faire pour combler le retard actuel.

c) Textes portant autorisation des travaux

21.118 Ce sont les résolutions 230 (X) et 273 (XII) de la Commission économique pour l'Afrique.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

21.119 A la fin de 1979, les activités suivantes auront été entreprises :

- a) Evaluation, ajustement et analyse des données démographiques et élaboration de projections démographiques pour différents pays de la région;
- b) Etude du rapport entre la mortalité infantile et juvénile et les niveaux et la structure de la fécondité dans certains pays africains;
- c) Etude sur la mortalité, ses niveaux, ses tendances et sa structure dans les quatre sous-régions;
- d) Etude des tendances de la migration internationale dans certains pays;
- e) Etudes de cas globaux sur les liens entre la dynamique de la population et le développement économique dans 25 pays de la région;
- f) Réunion d'experts sur les niveaux et les tendances de la mortalité en Afrique et les politiques à adopter;
- g) Groupe de travail sur les différences de niveaux de fécondité et modification au cours des années 70, et perspectives d'avenir;
- h) Sept séminaires nationaux sur les rapports entre la population et le développement.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.120 La stratégie consistera à effectuer des études particulières sur les rapports entre population et développement socio-économique ainsi que sur différents aspects de la situation et des tendances démographiques dans la région. Entre autres activités prévues, on peut mentionner :

- a) La préparation d'études de cas globaux portant sur les rapports entre population et développement socio-économique dans dix pays choisis;
- b) L'analyse de recensements effectués récemment dans la région soit à la demande des pays soit à l'initiative de la Division;
- c) Etude des aspects démographiques de la main-d'oeuvre en Afrique;
- d) Etude des tendances de la participation de la main-d'oeuvre féminine en Afrique;
- e) Groupe de travail sur des enquêtes et des études concernant la mortalité en Afrique;
- f) Publication du Guide démographique de l'Afrique.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.121 Les activités feront suite à celles entreprises au cours des précédents exercices, l'accent étant mis sur les domaines particuliers qui n'ont pas encore été traités. Des efforts spéciaux seront faits notamment en faveur des pays les moins développés dans lesquels, du fait de l'absence de personnel qualifié, on n'aurait pas encore pu procéder à la préparation des études de cas globaux sur les liens entre population et développement socio-économique. Les résultats de ces études seront plus concrets du fait que beaucoup plus de pays seront en possession des données indispensables pour pouvoir y procéder. Les produits seront les suivants :

- a) Etudes de cas globaux portant sur 10 pays;
  - b) Assistance aux pays dans l'analyse de leurs recensements et enquêtes, principalement la série de recensements pour les années 80;
  - c) Analyse comparative des tendances démographiques dans la région;
  - d) Etudes des caractéristiques démographiques des populations nomades;
  - e) Etude sur les types, les volumes et les tendances des mouvements migratoires en Afrique.
- iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

21.122 Il n'existe aucune activité d'utilité marginale dans ce sous-programme.

- e) Effet escompté

21.123 On compte que les activités réalisées pendant la période du plan encourageront les gouvernements à développer les services chargés de réunir et d'analyser les données de façon à mieux comprendre les rapports entre population et développement économique et social et à pouvoir adopter des politiques générales portant sur tous les aspects des problèmes de population, qui accéléreront le développement social et économique.

### SOUS-PROGRAMME 3 : RECHERCHE ET FORMATION REGIONALE

- a) Objectif

21.124 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les gouvernements à former des spécialistes de la démographie en les encourageant à tirer pleinement parti des centres de formation démographique régionaux de Accra, de Yaoundé et du Caire ainsi que des instituts nationaux et à utiliser les installations de recherche dont ils disposent.

- b) Problème traité

21.125 Les démographes qualifiés sont encore insuffisamment nombreux pour recueillir et analyser les données démographiques à l'échelon supérieur ou intermédiaire. La formation de personnel dans les établissements régionaux devrait permettre de résoudre partiellement ce problème.

- c) Textes portant autorisation des travaux

21.126 Voir les résolutions 230 (X) et 273 (XII) de la Commission économique pour l'Afrique.

- d) Stratégie et produits

- i) Situation à la fin de 1979

21.127 Les deux établissements récemment créés à Accra et Yaoundé auront fourni ensemble environ 240 diplômés d'études supérieures en démographie. Le Centre démographique du Caire formera également de 15 à 20 Africains par an. Ces

établissements assureront également des cours de formation de brève durée et en cours d'emploi pour le personnel de niveau supérieur et intermédiaire. Une assistance aura également été fournie aux gouvernements pour la création d'établissements de formation nationaux. Une étude portant sur l'évolution des tendances concernant la formation et l'emploi de personnel africain pour l'exécution des travaux démographiques en Afrique aura été terminée et un cours de formation sur les techniques d'analyse de la fécondité aura également été organisé par le secrétariat.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.128 Pendant cet exercice il s'agira d'aider les pays à former des nationaux dans des instituts démographiques régionaux. L'aide apportée aux programmes de recherche et de formation de ces instituts et aux établissements nationaux sera poursuivie; de même des cours de formation de brève durée seront organisés pour les experts nationaux. On compte qu'à la fin de l'exercice biennal, les trois instituts de la région auront formé de 80 à 100 diplômés d'études supérieures en démographie. Ces instituts organiseront également des cours de brève durée et fourniront dans les pays où ils fonctionnent des services de consultants en matière d'analyse démographique.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.129 La stratégie sera fondée sur le résultat de l'étude sur les tendances en matière de formation et d'emploi des nationaux qui doit être effectuée en 1979. Ces résultats pourraient entraîner une remise en cause des priorités des établissements, peut-être en faveur de la recherche nationale et de cours de formation de courte durée dans des domaines spécialisés à l'intention de nationaux s'occupant de démographie. Le produit consistera en la formation d'un nombre suffisant de spécialistes capables de procéder à des recherches au niveau national.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

21.130 Il n'existe aucune activité d'utilité marginale dans le cadre de ce sous-programme.

e) Effet escompté

21.131 On compte que la stratégie appliquée au cours de la période visée par le plan permettra à tous les pays d'avoir à leur disposition à la fin de cette période au moins un démographe pleinement qualifié; on espère en outre que nombre d'entre eux auront pu assurer la formation d'un groupe de techniciens qualifiés qui pourront mieux faire comprendre les liens entre population et développement socio-économique et contribuer à ce qu'il soit davantage tenu compte des facteurs démographiques dans la planification du développement.

## PROGRAMME 4 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

21.132 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), qui se réunit tous les deux ans. La dernière réunion a eu lieu en avril/mai 1977. Le présent plan a été approuvé par ledit organe.

#### 2. Secrétariat

21.133 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est le Centre latino-américain de démographie (CELADE) qui disposait au 31 décembre 1977, de quatre postes permanents d'administrateur pourvus, tous financés par des fonds extra-budgétaires.

#### 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

21.134 Le Centre latino-américain de démographie, qui est chargé de l'exécution du programme régional de population de la CEPAL, est à l'heure actuelle entièrement financé par des fonds extra-budgétaires. Dans sa résolution 376 (XVII), la Commission a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'inscrire au budget ordinaire, à compter de 1978, cinq postes permanents d'administrateur au titre de la direction exécutive et de l'administration du programme de population. L'inscription des crédits nécessaires à l'infrastructure du CELADE au budget ordinaire de la CEPAL permettra d'améliorer la programmation et l'exécution des activités touchant aux questions de population.

#### 4. Achèvement probable des travaux

21.135 La CEPAL n'avait pas précédemment de programme permanent de population et dès lors, le présent programme n'apparaît pas dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 9/.

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au secrétariat

21.136 Les projets spéciaux suivants de la CEPAL font l'objet d'une coordination régulière : extrême pauvreté en Amérique latine; développement social en milieu rural; projections et perspectives économiques pour 1990 en Amérique latine; recensements de population en 1980; services consultatifs régionaux en matière d'informatique.

#### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

21.137 Le CELADE, au nom de la CEPAL, participe, en tant que membre à part entière aux travaux du Sous-Comité sur la population du CAC et du Comité consultatif mixte du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

21.138 Des activités conjointes seront entreprises avec la Division de statistique et le Programme de la planification, des projections et des politiques relatives au développement de la CEPAL ainsi qu'avec la Division de la population, le Département des affaires économiques et sociales internationales, le Service des programmes et projets de population et le Bureau de la coopération technique pour le développement de l'Organisation des Nations Unies.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

21.139 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Statistiques démographiques et étude des tendances en matière de population	25	36	35	33	35	35	33	35	35
2. Population et développement	25	36	35	33	35	35	33	35	35
3. Formation, information et diffusion	50	28	30	34	30	30	34	30	30
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET ETUDE DES TENDANCES EN MATIERE DE POPULATION

a) Objectifs

21.140 Les objectifs de ce sous-programme sont de développer et d'améliorer des moyens permanents par l'organisation et l'exécution (y compris l'élaboration des données et leur publication) de recensements et enquêtes démographiques;

de mettre au point des méthodes analytiques et d'en favoriser l'emploi par les pays afin d'améliorer la qualité de leurs statistiques démographiques et d'adapter celles-ci aux besoins de la planification économique et sociale; et de maintenir à jour les données de base sur la situation et les perspectives d'évolution démographique des pays de la région.

b) Problème traité

21.141 Les principaux aspects de la situation et des tendances démographiques actuelles ainsi que les perspectives pour l'avenir ne sont pas connus de manière suffisamment exacte et détaillée dans de nombreux pays de la région. Aussi, ne dispose-t-on pas de données de base suffisantes pour la préparation des études de diagnostic, indispensables pour l'élaboration de politiques et de programmes démographiques et pour la planification. Ceci est une conséquence de l'insuffisance des statistiques démographiques (mauvaise qualité, volume insuffisant, publication tardive). En outre, dans de nombreux pays, les capacités en matière d'analyse des données démographiques disponibles et de préparation d'estimations et de projections démographiques sont encore limitées.

c) Texte portant autorisation des travaux

21.142 Le texte portant autorisation des travaux pour ce sous-programme est la résolution 381 (XVII) de la Commission économique pour l'Amérique latine.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

21.143 Les différents projets qui constituent les éléments de ce sous-programme présentent un caractère de continuité et n'ont donc pas à être achevés à une date déterminée. Leur exécution nécessite un travail permanent ou périodique, qu'il s'agisse d'actualiser les données sur les tendances et perspectives démographiques ou d'améliorer l'organisation et la mise en oeuvre de programmes nationaux de statistiques et études démographiques. Une partie importante de ces activités prend la forme de missions de coopération technique dans les pays, dont le but est de fournir une assistance pour la programmation, l'exécution et l'évaluation des programmes nationaux et/ou de projets spéciaux.

21.144 Il est prévu qu'à la fin de 1979, chaque pays, et tout particulièrement ceux qui sont relativement moins développés, auront pris toutes les dispositions nécessaires pour effectuer en 1980 un recensement de population conformément aux recommandations des organisations régionales compétentes. Dans les pays dont les statistiques de l'état-civil présentent des lacunes, des enquêtes démographiques auront été entreprises en vue de rassembler des données fiables sur les niveaux de mortalité et de fécondité. Des rapports complets et détaillés sur la situation, les tendances et les perspectives démographiques de tous les pays de la région auront été préparés à partir des dernières données disponibles; un rapport aura été établi sur les programmes de planification de la famille qui sont en cours d'exécution au niveau national, en précisant leur portée, la nature des usagers, les services fournis et les effets démographiques prévus.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.145 Fondé sur une stratégie identique à celle décrite au paragraphe i), le sous-programme vise à aider les pays relativement moins développés à obtenir les

principaux produits suivants : traitement des données démographiques recueillies lors des recensements de 1980; mise en place et/ou renforcement des systèmes de statistiques démographiques (enquêtes sur la mortalité, la fécondité et les migrations internes); préparation d'une étude comparative régionale sur la fécondité, en utilisant les données recueillies lors des enquêtes réalisées dans six pays (Enquête mondiale sur la fécondité) : Chili, Colombie, Mexique, Panama, République dominicaine et Venezuela; et mise en place et renforcement d'organismes nationaux pour l'analyse des données sur les recensements et les enquêtes démographiques.

21.146 Au niveau régional, le sous-programme vise à : étudier les tendances démographiques dans tous les pays de la région, et préparer un rapport détaillé pour la fin de 1981; réaliser au moins deux études approfondies à partir des données recueillies dans le cadre de l'Enquête mondiale sur la fécondité et poursuivre l'évaluation des effets démographiques des programmes de planification de la famille ayant une portée nationale.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.147 Des travaux du même genre et, le cas échéant, plus poussés que ceux prévus pour l'exercice biennal 1980-1981 sont envisagés, par exemple pour l'analyse des données tirées des recensements de 1980.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.148 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.149 Les activités prévues dans ce sous-programme devraient permettre d'améliorer les statistiques démographiques, en particulier dans les pays les moins développés, et de renforcer la capacité des pays à mener à bien les études démographiques de base indispensables pour mieux connaître les tendances et déterminer les perspectives en matière de population.

SOUS-PROGRAMME 2 : POPULATION ET DEVELOPPEMENT

a) Objectifs

21.150 Les objectifs de ce sous-programme sont de définir et de quantifier les facteurs déterminants de la dynamique de la population ainsi que leurs conséquences économiques, sociales, politiques et culturelles sur les structures régionales et les groupes sociaux différenciés des pays latino-américains; d'élaborer et de mettre en pratique des outils analytiques (modèles quantitatifs) adaptés aux conditions des pays de la région afin d'incorporer les variables démographiques dans la planification; de concevoir le cadre conceptuel et déterminer la nature des données de base pour la mise au point, l'exécution et l'évaluation des politiques et programmes démographiques; et d'étudier les résultats des programmes et politiques démographiques en cours dans les pays de la région.

b) Problème traité

21.151 Il existe une influence réciproque entre le taux de croissance, les caractéristiques et la distribution géographique de la population, d'une part,



et la plupart des problèmes aigus de développement économique et social dans les pays les moins industrialisés, d'autre part. Les études et activités, prévues dans le cadre de ce sous-programme, visent à apporter une contribution à la recherche de solutions aux problèmes intéressant principalement : le développement régional et urbain, la qualité des établissements humains, l'extrême pauvreté, les migrations internes, l'exode des compétences, les ressources humaines, la participation des femmes aux activités économiques, et les services sociaux (santé, éducation, sécurité sociale, logement).

c) Texte portant autorisation des travaux

21.152 Le texte portant autorisation des travaux pour ce sous-programme est la résolution 381 (XVII) de la Commission économique pour l'Amérique latine.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

21.153 A la fin de 1979, les rapports finals des projets de recherche suivants auront été achevés :

a) Développement régional, politiques gouvernementales, migrations et importance prépondérante des villes (Chili, Colombie, Paraguay, Pérou et Uruguay);

b) Migrations de la main-d'oeuvre qualifiée d'Amérique latine;

c) Schéma de reproduction des groupes à faible revenu (Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica);

d) Nouvelles zones urbaines et qualité de l'habitat dans les pays les moins développés : l'exemple des Antilles;

e) Trois rapports techniques de caractère consultatif, sur des projets d'études démographiques en Bolivie, El Salvador et Paraguay, axés sur l'élaboration de mesures y compris des objectifs démographiques;

f) Evaluation prospective (1975-2000) des rapports entre les tendances démographiques et les principaux indicateurs du développement économique et social dans les pays latino-américains;

g) Etat des politiques et programmes démographiques en Amérique latine.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.154 L'étude des interactions entre variables démographiques et variables économiques et sociales sera approfondie et le nombre de pays couverts augmenté, en mettant l'accent sur les groupes démographiques-clefs et les variables déterminantes pour la formulation de politiques (une assistance technique sera apportée aux organismes gouvernementaux qui en feront la demande). La mise au point d'un modèle économique/démographique latino-américain sera menée à bien et ce modèle sera employé dans les pays, tant à des fins d'analyse (pour des évaluations prospectives) que pour la planification et la formulation des politiques. Un rapport sur les politiques et les programmes de population

dans les pays de la région sera établi à partir des données les plus récentes et un manuel sur la conception des politiques de population, axé sur les politiques de redistribution géographique et de migration internationale, sera préparé.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.155 Des travaux du même genre et, le cas échéant, plus poussés que ceux prévus pour l'exercice biennal 1980-1981 sont envisagés, par exemple pour l'analyse des données tirées des recensements de 1980.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.156 Le présent sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.157 Les activités réalisées au titre de ce sous-programme devraient permettre de renforcer la capacité des pays - en particulier des moins développés d'entre eux - à réaliser les études et élaborer les moyens et outils indispensables pour la formulation des politiques et pour l'incorporation des variables de population dans le processus de planification.

SOUS-PROGRAMME 3 : FORMATION, INFORMATION ET DIFFUSION

a) Objectifs

21.158 Les objectifs de ce sous-programme sont de faciliter la circulation de l'information relative aux données et à la documentation démographiques en Amérique latine; de stimuler, faciliter et améliorer l'enseignement des méthodes d'analyse démographique, les études de population ainsi que la formation dans des domaines particuliers (par exemple, cours à l'intention des planificateurs et des statisticiens; cours sur le traitement informatique des données démographiques); de publier des études, des manuels et autres rapports techniques et de les transmettre aux organismes nationaux et internationaux; et, d'une manière générale, de diffuser ces textes parmi les chercheurs scientifiques, les enseignants, les étudiants et le public dans son ensemble.

b) Problème traité

21.159 Dans la plupart des pays de la région, la planification économique et sociale et la formulation de politiques et de programmes démographiques se heurtent au manque de personnel qualifié en matière de programmation et d'exécution d'activités démographiques (statistiques et analyses des données démographiques, études du diagnostic, modèles économiques et démographiques de planification, conception des politiques et programmes démographiques, etc.). De même, la planification et la formulation des politiques rencontrent des limitations tenant au défaut de circulation de l'information (microfiches, tabulations, documents) et à la mauvaise qualité relative de la documentation spécialisée préparée dans les pays.

c) Texte portant autorisation des travaux

21.160 Le texte portant autorisation des travaux pour ce sous-programme est la résolution 381 (XVII) de la Commission économique pour l'Amérique latine.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

21.161 A la fin de 1979, le programme de formation régionale du CELADE comprendra les activités d'enseignement suivantes :

a) Cours d'analyse démographique du Centre latino-américain de démographie (CELADE) (durée : 20 mois);

b) Deux programmes d'études universitaires supérieures (maîtrise en économie avec spécialisation en démographie, durée : 4 semestres; études sociologiques de la population, durée : 4 semestres);

c) Cours intensif de démographie aux niveaux national et sous-régional (deux ou trois cours; durée : 12 à 16 semaines par cours);

d) Formation dans le cadre de cours spéciaux; cours de traitement informatique des données; cours à l'intention des planificateurs; séminaires sur l'évaluation des programmes de population; séminaires à l'intention des responsables des décisions.

21.162 La mise en place du système de documentation sur la population en Amérique latine (DOCPAL) sera achevée en 1979; ce système assurera les services suivants : apport d'informations de nature bibliographique par une "revue de sommaires" semestrielle; fourniture de copies de documents et tables statistiques; traitement à la demande de microfiches; et assistance technique pour l'organisation de systèmes d'informations démographiques. Ce système est destiné aux organismes internationaux et nationaux; aux établissements privés et aux usagers individuels ainsi qu'aux chercheurs du CELADE. Le Programme de publications pour 1979 comprendra : des publications périodiques : Bulletin démographique (semestriel); Notas de Población (Journal trimestriel du CELADE); Resúmenes de Población de América Latina (semestriel); et des publications à périodicité irrégulière : livres (un ou deux); Cuadernos del CELADE (2 à 4); rapports de projets de recherche; documents pour des séminaires et des réunions techniques, etc.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.163 Au cours de la période considérée, les programmes de formation, d'information et de publication seront identiques, pour ce qui est de leur orientation et de leur importance, aux programmes de 1979. S'agissant de la formation, l'accent sera mis sur l'expansion et le renforcement du programme à l'intention des planificateurs et des responsables des décisions.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.164 Parmi les quelques changements notables attendus, il convient de mentionner l'incorporation dans la banque de données du CELADE de tous les échantillons tirés des recensements de population de 1980 dans les pays latino-américains qui seront disponibles au cours de la période en question.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.165 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.166 Les activités relatives à ce sous-programme devraient permettre d'améliorer le niveau professionnel des techniciens des administrations nationales, des théoriciens des sciences sociales et des autres personnels exerçant des activités nécessitant une connaissance approfondie de la démographie et chargés d'études interdisciplinaires; et d'améliorer, en quantité et en qualité, l'information et la documentation spécialisées sur la population en Amérique latine dont disposent les organismes gouvernementaux, les organisations internationales, les établissements privés et les responsables des décisions.

## PROGRAMME 5 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

### A. Organisation

#### 1. Organe intergouvernemental compétent

21.167 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission, qui se réunit tous les ans. La dernière réunion a eu lieu en mai 1978. Le présent plan a été approuvé par la Commission.

#### 2. Secrétariat

21.168 L'unité administrative du secrétariat chargée de ce programme est la Division de la population, laquelle au 31 décembre 1977 comptait 11 postes d'administrateur pourvus, dont 8 financés par des fonds extra-budgétaires (FNUAP). La Division ne comporte pas de sections, services ou autres unités administratives.

#### 3. Achèvement probable des travaux

21.169 Les travaux ci-après relatifs aux éléments de programme exposés au paragraphe 10.28 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979<sup>10/</sup> seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : 1.1, 1.3, 1.4, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5;
- ii) En 1980-1981 : 1.1 et 2.1.

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au secrétariat

21.170 Il est prévu que les activités entrant dans le cadre du sous-programme 2 (Evolution démographique et politiques en matière de population), seront planifiées et coordonnées à la fois par le biais de l'équipe spéciale du Groupe de travail sur l'intégration régionale et du Comité du développement rural, qui doivent l'un et l'autre être créés à la CEAO vers la fin de l'exercice biennal 1978-1979.

#### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

21.171 Trois organes assurent la coordination régulière entre la Division de la population de la CEAO et les autres organismes des Nations Unies. En premier lieu, le Sous-Comité de la population du CAC assure la coordination générale des stratégies de travail pour les divers programmes entrepris par les organismes des Nations Unies dans le domaine de la population. En deuxième lieu, le Groupe de travail des estimations et des projections du Sous-Comité du CAC, définit les principes directeurs et coordonne le calendrier des estimations et des projections établies par les organismes des Nations Unies en ce qui concerne la population, la main-d'oeuvre et l'enseignement. En troisième lieu, le Comité consultatif interorganisations du FNUAP s'occupe de la coordination des projets qui bénéficient de l'aide du FNUAP, ainsi que de questions de coopération financière et technique. Grâce à ce système et aux contacts directs, le programme

---

1 / Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr. 1 et 2), vol. I

de la CEAO relatif à la population donne lieu à des échanges d'aide et de données d'expérience avec d'autres organes des Nations Unies, par exemple la Division de la population, du Département des affaires économiques et sociales internationales, le Service des programmes et projets de population du Département de la coopération technique pour le développement, d'autres commissions régionales et les institutions spécialisées.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

21.172 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme a/</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds budgétaires	Total
1. Rassemblement et analyse des données	-	-	-	45	45	45	40	40	40
1) Données démographiques	50	50	50	-	-	-	-	-	-
2. Evolution démographique et politiques en matière de population	-	-	-	25	25	25	30	30	30
2) Projections et politiques démographiques	50	50	50	-	-	-	-	-	-
3. Education et information de la population	-	-	-	30	30	30	30	30	30
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

a/ Les rubriques 1) et 2) correspondent aux deux sous-programmes décrits au paragraphe 10.28 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979. Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr. 1 et 2). Pour la période à laquelle se rapporte le plan à moyen terme, ces deux sous-programmes ont été refondus en trois nouveaux sous-programmes, comme l'indique le tableau.

## D. Sous-programmes : textes explicatifs

### SOUS-PROGRAMME 1 : RASSEMBLEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

#### a) Objectif

21.173 Il s'agit d'aider les pays de la région à réunir des données démographiques et des données socio-économiques connexes de portée nationale et régionale qui soient suffisantes et fiables.

#### b) Problème traité

21.174 Bien que de gros progrès aient été réalisés en ce qui concerne la compilation de données démographiques et de données socio-économiques dans les pays de la région, il reste encore beaucoup à faire. Dans certains pays, la plupart de ces données manquent, ou bien celles dont on dispose ne sont pas fiables. Dans d'autres, il importe de procéder rapidement à la mise à jour des données disponibles. De plus, la plupart du temps, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ne sont pas satisfaisants, de sorte que les statistiques de base sont ou bien inexactes ou bien inexistantes, et que pour celles qui concernent les naissances, décès et autres faits d'état civil, il faut compter une marge d'erreur importante. En ce qui concerne les recensements, trois des pays n'en ont effectué aucun depuis plusieurs années déjà. Même dans le cas où des études de population et des recensements ont bien été réalisés, les données obtenues sont parfois sujettes à caution et leur rectification demande un travail considérable de la part des démographes. De plus, certains pays relevant de la CEAO se sont heurtés à des restrictions d'ordre financier, tandis que d'autres devaient faire face à l'insuffisance de la main-d'oeuvre, ce qui a retardé les opérations.

#### c) Textes portant autorisation des travaux

21.175 Il s'agit du paragraphe 3 de la résolution 1217 (XII) de l'Assemblée générale; du paragraphe 2 de la résolution 1215 (XLII) du Conseil économique et social, ainsi que des paragraphes 73 à 77 du Plan d'action mondial sur la population 11/.

#### d) Stratégie et produits

##### i) Situation à la fin de 1979

21.176 Bien que le problème que constituent l'absence de données démographiques et de données socio-économiques connexes ou leur inexactitude doive continuer à se poser bien au-delà de 1979, les activités énumérées au paragraphe 21.169 ci-dessus, ainsi que la poursuite des efforts entrepris aux échelons national et international, auront nettement fait sentir leurs effets positifs dès la fin de cette même année. Les études et les conférences prévues conduiront notamment

---

11/ Rapport de la Conférence mondiale de la population, (1974) (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.

a) à l'établissement d'un plus grand nombre d'estimations à jour; b) à une prise de conscience plus nette des lacunes que présentent les données et de l'importance qu'il y a à disposer de données fiables; c) à la compilation et à la diffusion des données les plus récentes.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.177 On poursuivra l'exécution du présent sous-programme en améliorant les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et en entreprenant des recensements de la population et de l'habitation et des études de population à l'échelon national. Ce sous-programme se compose de deux éléments étroitement liés : le rassemblement de données et les analyses statistiques et démographiques. Le premier de ces éléments comprendra deux types d'activité : assistance aux gouvernements en vue du rassemblement de données démographiques à l'échelon national et réalisation d'études régionales par la CEAO elle-même. Le second, quand à lui, doit permettre de déterminer jusqu'à quel point les données démographiques et les données socio-économiques connexes dont on dispose actuellement sont fiables, et de les corriger de façon à ce qu'elles reflètent davantage la réalité, en comblant les lacunes par des estimations et des projections.

21.178 Les activités, avec leurs produits les plus importants, se dérouleront comme suit : a) assistance aux pays en vue de la réalisation de la série de recensements prévus en 1980 (à l'intention des services techniques); b) assistance aux pays en vue de la réalisation d'autres études de population, aux échelons régional et sous-régional lorsque la nature du problème l'exige (à l'intention des services techniques); c) compilation et évaluation des données démographiques et des données socio-économiques connexes à l'intention des techniciens et chercheurs); d) estimations et projections visant à combler les lacunes que présentent les données disponibles (à l'intention des responsables des orientations); e) établissement de données à l'usage des chercheurs et des planificateurs du développement, et f) études démographiques approfondies sur des questions particulières qui revêtent une importance majeure pour les plans de développement de la région (à l'intention des responsables des orientations et services techniques).

21.179 On espère ainsi que les recensements et les études seront menés à bonne fin, les résultats publiés, et que la publication et la diffusion des relevés établis par la CEAO de données démographiques intéressant les pays de la région, y compris les données socio-économiques connexes, se poursuivront. En ce qui concerne les études régionales, les résultats dépendront des fonds extra-budgétaires approuvés pour entreprendre et financer le recensement des Palestiniens, l'étude relative aux diplômés arabes et celle qui a trait aux migrations intrarégionales.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.180 Au cours de cette période, il est prévu que le sous-programme relatif au rassemblement et à l'analyse des données se poursuivra, mais on s'intéressera plutôt, cette fois, à l'élément "analyse", puisque l'on prévoit que la série de recensements et d'études de 1980 fournira des quantités considérables de données. En outre, étant donné l'expansion des activités réalisées dans le cadre des programmes relatifs à la population au cours de ces dernières années, on s'attend à ce que les pays de la région demandent un surcroît d'aide pour la réalisation d'analyses comparatives, de nouvelles estimations et projections et d'analyses socio-démographiques, de même qu'une aide en ce qui concerne les



systemes de rassemblement de données démographiques tels que l'état civil. La CEAO prévoit en outre, que dans le cadre de son programme relatif à la population, elle formera à la collecte des données et aux techniques d'analyses davantage de personnel originaires des pays de la région, ce personnel devant ensuite normalement contribuer à élaborer et à développer l'infrastructure statistique de ces pays.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.181 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.182 On compte ainsi aider les pays de la région à améliorer leurs systèmes de rassemblement et d'analyse des données démographiques et favoriser directement la normalisation des concepts et des résultats. Bien qu'il soit difficile de définir des indicateurs précis de réussite, en raison de la nature même des tâches à entreprendre, le degré de participation des pays à la série de recensements et d'études de 1980 et leurs efforts pour se doter de services d'état civil ou améliorer les services existants donneront cependant une idée de l'impact des activités réalisées. L'utilisation qui sera faite des données analysées et diffusées par la CEAO servira également d'indication.

SOUS-PROGRAMME 2 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET POLITIQUE EN MATIERE DE POPULATION

a) Objectif

21.183 Il s'agit d'aider les pays membres à évaluer les liens existant entre les divers aspects du développement et l'évolution démographique actuelle et future de la région.

b) Problème traité

21.184 La plupart des pays de la région n'ont qu'une expérience limitée de l'évaluation des liens qui existent entre l'évolution démographique et les divers aspects du développement. Bien que certains d'entre eux aient pris des mesures en vue de faciliter l'utilisation des statistiques démographiques dans la planification du développement, il faudra, pour parvenir à une approche intégrée des problèmes du développement, entreprendre des recherches intensives et approfondies sur les facteurs déterminants et les conséquences des tendances démographiques. Par ailleurs, il est généralement admis qu'il est impossible de mener efficacement une politique globale de développement sans prendre dûment en considération le facteur démographique, et que les politiques démographiques sont un élément important de la politique et de la planification globales du développement.

c) Textes portant autorisation des travaux

21.185 Il s'agit des résolutions 1838 (XVII) et 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale; des résolutions 1347 (XLV) et 1672 (LII) du Conseil économique et social; et des paragraphes 78 à 80 du Plan d'action mondial sur la population. 11/

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

21.186 Le sous-programme relatif à l'évolution démographique et aux politiques en matière de population constitue, au même titre que les autres, un processus continu comportant des projets et des activités qui sont liés à ceux d'autres sous-programmes ou les chevauchent. On prévoit néanmoins que l'achèvement des activités envisagées pour 1978 et 1979 contribuera à faciliter la coopération et à promouvoir la coordination des actions et des programmes, tant entre les gouvernements membres eux-mêmes qu'entre ces derniers et la communauté internationale, en permettant de mieux discerner les tendances démographiques futures et en particulier leurs incidences les plus importantes sur le développement et les principaux facteurs sociaux et économiques qui les déterminent dans le cadre de la région. Ces activités devraient également mettre en lumière le fait qu'il n'est pas assez tenu compte des facteurs démographiques dans les plans actuels de développement de la région et permettre de trouver des moyens de mieux les prendre en considération.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.187 Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faudra entreprendre des recherches sur les facteurs déterminants et les conséquences des tendances démographiques; attirer l'attention des gouvernements et des institutions de formation sur les liens qui existent entre les aspects démographique, économique et social du développement; aider les gouvernements de la région à formuler et à appliquer des politiques démographiques, à les évaluer et à tenir compte du facteur démographique dans les plans et programmes de développement; enfin, promouvoir des actions régionales concertées. Les activités suivantes sont prévues au cours de l'exercice biennal :

a) Mise à jour des "profils de la population par pays" qui consistera à analyser, compléter et présenter sous forme brève et simple (à l'intention des chercheurs et des services techniques) les données démographiques et les données socio-économiques connexes les plus récentes sur les pays de la région;

b) Etablissement de projections démographiques et de variables socio-économiques connexes plus poussées que les projections systématiques et normalisées (pour les responsables et les services techniques);

c) Réalisation d'études sur des problèmes spécifiques et en particulier d'une enquête sur la population et la main-d'oeuvre dans la région de la CEA0, comprenant des statistiques, des estimations et des projections portant sur certains éléments de l'accroissement de la population, la composition et la structure de la main-d'oeuvre, la situation et le niveau de l'enseignement et d'autres variables importantes, ainsi qu'une analyse des liens entre ces facteurs (à l'intention des responsables de la planification et des services techniques);

d) Publication et diffusion de monographies sur la population et le développement et sur les politiques démographiques dans la région de la CEA0 qui seront basées sur les documents dont seront saisies la Conférence de la population et du développement et la seconde Conférence régionale de la population (pour les chercheurs, responsables, services techniques);

e) Réalisation d'une étude comparative sur les prises de décisions dans la mise en oeuvre de politiques démographiques et le rôle des commissions nationales de la population dans laquelle on s'efforcera de traiter la question de l'emplacement et de la fonction des commissions existantes, de comparer celles-ci aux commissions existant dans d'autres régions et d'identifier des modèles destinés à permettre la création de commissions adaptées aux conditions régnant dans la région de la CEAO (à l'intention des responsables);

f) Etablissement de rapports sur l'examen et l'évaluation de l'application, dans la région, du Plan d'action mondial sur la population (destinés à des responsables);

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.188 Au cours de cette période, la majorité des recensements des pays de la région auront été achevés, aussi mettra-t-on davantage l'accent sur les facteurs déterminants et les conséquences des phénomènes démographiques. Parmi les études envisagées, on peut citer celle qui a trait aux incidences de la migration internationale sur les pays de la région. En outre, compte tenu des conférences et des études prévues avant cette période, on s'efforcera de mieux coordonner et harmoniser les politiques démographiques aux niveaux national et régional.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.189 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.190 Les activités envisagées devraient permettre aux pays de la région d'adopter une approche intégrée des problèmes de population et faciliter la formulation de politiques intégrées dans les domaines de la santé, de l'aide sociale et de la répartition des revenus et des services sociaux. En outre, elles permettront aux gouvernements d'intensifier leurs efforts dans le secteur démographique et, partant, de promouvoir les programmes d'action et d'accélérer le développement économique et social et l'intégration régionale.

SOUS-PROGRAMME 3 : EDUCATION ET INFORMATION DE LA POPULATION

a) Objectif

21.191 Il s'agit de mieux faire connaître et comprendre les questions démographiques, au moyen d'activités d'éducation et d'information.

b) Problème traité

21.192 La nécessité d'une formation démographique a été reconnue dans la majorité des pays de la région. L'enseignement de la démographie et des statistiques démographiques a été introduit dans les universités et les grandes écoles et des programmes de formation ont été lancés en vue d'initier les responsables à l'utilisation des statistiques démographiques. Presque tous les pays de la région connaissent cependant, à tous les niveaux, un manque croissant de spécialistes qualifiés dans le domaine de la démographie, aussi bien dans les services

responsables au premier chef de la préparation des recensements et de l'établissement de statistiques que dans d'autres services spécialisés dans la planification économique, le logement, la main-d'oeuvre, l'éducation et la santé publique.

c) Textes portant autorisation des travaux

21.193 Il s'agit de la résolution 2211 (XXI) de l'Assemblée générale et de la résolution 1672 (LII) du Conseil économique et social.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

21.194 On compte qu'à la fin de 1979, un certain nombre d'activités qui contribueront à accroître le personnel qualifié et à développer l'aide technique et la recherche dans le domaine de la population et dans les domaines connexes auront été menées à bien. Parmi ces activités on peut citer : a) la publication et la diffusion des Nos 14, 15, 16 et 17 du Bulletin de la population en anglais et en arabe), présentant des techniques démographiques nouvelles et le résultat de recherches récentes, qui serviront à la formation dans divers instituts et universités de la région; b) la publication de documents miméographiés contenant des renseignements récents en matière de population, qui pourront être utilisés dans le cadre d'activités de formation démographique et d'études de population; c) la constitution, à la Division de la population de la CEA0, d'un noyau de personnel qualifié qui aidera les pays membres à élaborer et à exécuter des programmes de formation et donnera une formation spécialisée aux stagiaires visitant la Division de la population; e) l'expansion du Centre de référence de la Division de la population qui sera mis à la disposition de représentants des Etats Membres et de divers chercheurs; f) l'intensification des efforts visant à fournir une assistance par l'attribution de subventions et de bourses de recherche.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.195 Parmi les principales mesures qui seront prises en vue de réaliser les objectifs du sous-programme, on peut citer les suivants : a) la poursuite de la publication en arabe du Bulletin de la population et de documents de formation (à l'intention des instituts de formation et des chercheurs); b) l'amélioration des services du Centre d'information démographique (à l'intention des centres de formation et des chercheurs); c) la fourniture d'une assistance aux universités et aux instituts pour la mise en place et l'exécution de programmes de formation dans le domaine des statistiques démographiques, de la démographie et des études de projection; d) la poursuite des efforts visant à fournir une assistance sous forme de subventions et de bourses de recherche à des candidats éventuels.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.196 Au cours de cet exercice, on continuera d'aider les pays à mettre en place les institutions nationales et régionales spécialisées dans la formation, la recherche, l'information et les services consultatifs en matière de population et à renforcer les institutions existantes. En outre, on poursuivra la publication de renseignements techniques pertinents (en anglais et en arabe) et on fournira des subventions à des chercheurs locaux ainsi qu'à des étudiants avancés.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.197 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.198 Les activités prévues devraient permettre aux gouvernements de la région de mettre en place des programmes de formation plus nombreux et de meilleure qualité dans le domaine des sciences et des études démographiques. Le programme régional de formation permettra de former des diplômés et du personnel spécialisé dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données démographiques et dans celui de la recherche en langue arabe, dans le contexte des conditions régionales. Le Centre régional d'information dont la création est prévue au sein de la Division de la population de la CEAO apportera une aide appréciable aux chercheurs de la région et de l'étranger. De manière générale, les activités envisagées mobiliseront les populations et les ressources, en accroissant le personnel qualifié sur le plan technique et en développant la recherche pratique dans la région, contribueront à assurer l'utilisation de l'expérience et de la coopération régionales et internationales pour la solution des problèmes démographiques nationaux.

PROGRAMME 6 : COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR  
L'ASIE ET LE PACIFIQUE

A. Organisation

1. Organes intergouvernementaux compétents

21.199 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission, qui se réunit tous les ans. La dernière réunion de la Commission a eu lieu en mars 1978. Le présent plan a été approuvé par ledit organe. Le programme de travail établi dans ce domaine est examiné en détail par le Comité de la population de la CESAP, qui se réunit tous les trois ans. La dernière réunion du Comité a eu lieu en juin/juillet 1976.

2. Secrétariat

21.200 L'unité administrative du Secrétariat chargée de ce programme est composée de trois sections faisant partie de la Division de la population et des affaires sociales, qui au 31 décembre 1977, comptait 21 postes d'administrateur pourvus, dont 16, y compris un poste de conseiller régional, étaient financés par des fonds extra-budgétaires. Ces chiffres ne comprennent pas le poste du Chef de la Division, qui est chargé à la fois du présent programme et du programme relatif au développement social et aux affaires humanitaires. Pour plus de commodité, ce poste a été inscrit au budget au titre de ce dernier programme. Au 31 décembre 1977, la partie de la Division chargée du présent programme comprenait les sections ci-après :

<u>Unité administrative</u>	<u>Administrateurs</u>		<u>Total</u>
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	
Section de démographie générale	3	5	8
Section de la fécondité et de la planification de la famille	1	3	4
Section d'échange de renseignements	1	8	9

3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

21.201 La Division de la population et la Division du développement social ayant été fusionnées au début de 1977 pour former une nouvelle Division de la population et des affaires sociales, celle-ci s'est vu confier deux programmes du plan à moyen terme, celui relatif à la population et celui relatif au développement social et aux affaires humanitaire. Le sous-programme 2 du plan à moyen terme pour 1978-1981, qui a trait à l'exode rural, et le sous-programme 1 du présent plan, relatif à la population et au développement, ont été regroupés.

#### 4.. Achèvement probable des travaux

21.202 Les travaux relatifs aux éléments de programme ci-après, qui sont énumérés au paragraphe 7.66 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 12/, seront vraisemblablement achevés :

i) En 1978-1979 : 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 1.8, 1.10, 1.13, 2.2, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.4, 3.6, 3.7, 3.9, 3.10, 3.11, 3.14, 4.5, 4.7, 4.8 et 4.11;

ii) En 1980-1981 : 1.5, 1.9, 1.11, 1.12, 2.1, 2.7, 2.8, 2.12, 3.3, 3.8, 3.13, 4.10 et 4.12.

#### 5. Autres questions d'organisation

21.203 Des plans, dont il n'est pas tenu compte ici, sont en cours d'élaboration en vue de restructurer les unités administratives de la nouvelle division, ce qui permettra d'harmoniser plus efficacement les activités entreprises dans les domaines de la population et du développement social. On a déjà commencé à réorganiser la Section d'échange de renseignements, qui rassemblera et diffusera des informations dans ces deux domaines.

#### B. Coordination

##### 1. Coordination régulière au secrétariat

21.204. La Division est représentée dans des groupes d'études interdivisions, tel celui qui est chargé du développement rural intégré, ainsi que dans d'autres réunions interdivisions consacrées aux programmes prioritaires et aux activités d'intérêt commun qui sont exécutés en collaboration par plusieurs divisions. Elle tient, le cas échéant, des consultations bilatérales avec d'autres divisions.

##### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

21.205 Les activités que la Division et les bureaux régionaux des institutions spécialisées et organismes des Nations Unies envisagent d'entreprendre dans les domaines de la population et du développement social sont passées périodiquement en revue lors de réunions organisées par le secrétariat de la CESAP. On prévoit d'organiser régulièrement de telles réunions en vue d'assurer la meilleure coordination possible. La CESAP est également représentée aux réunions périodiques que tient le Sous-Comité de la population du CAC ainsi qu'au Comité consultatif inter-organisations que convoque régulièrement le FNUAP.

##### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

21.206 Des activités importantes doivent être entreprises conjointement avec la Division de la planification du développement, la Division de statistique, la Division de l'industrie, de l'habitation et de la technique, l'Institut de développement pour l'Asie et le Pacifique et le Centre d'administration du développement pour l'Asie et le Pacifique.

---

12/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

21.207 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

<u>Sous-programme</u>	<u>Allocation de ressources aux sous-programmes</u> (En pourcentage)								
	<u>1978-1979</u>		<u>1980-1981</u>		<u>1982-1983</u>				
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgetaires</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgetaires</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgetaires</u>			
1. Population et développement	40	25	29	38	27	30	44	20	29
2. Politiques en matière de population	20	25	24	24	20	22	23	27	25
3. Renseignements en matière de population	40	50	47	38	53	48	33	53	46
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100



## D. Sous-programmes : textes explicatifs

### SOUS-PROGRAMME 1 : POPULATION ET DEVELOPPEMENT

#### a) Objectif

21.208 Il s'agit d'aider les Etats membres à mieux comprendre le rapport qui existe entre les mouvements de population et le développement économique et social, ainsi qu'à formuler des stratégies de développement efficaces en intégrant des politiques et programmes démographiques appropriés dans leurs plans de développement, tant au niveau national que subnational.

#### b) Problèmes traités

21.209 La plupart des pays de la région n'ont pas encore pris conscience du fait qu'en matière de planification du développement, l'élaboration de politiques démographiques appropriées pouvait les aider à assurer leur développement et à atteindre leurs objectifs de croissance de façon plus harmonieuse, et que le processus de développement économique et social lui-même pouvait être planifié de manière à faciliter la mise en oeuvre de politiques démographiques. Un certain nombre de facteurs expliquent pourquoi les problèmes démographiques continuent d'être considérés indépendamment d'autres problèmes de développement auxquels ils sont pourtant liés. Premièrement, on n'a pas encore suffisamment pris conscience ni mesuré l'importance des rapports qui existent entre la population et le développement, essentiellement en raison de leur complexité. Deuxièmement, on n'a toujours pas analysé à fond la nature et l'importance de la corrélation entre la population et le développement. Troisièmement, beaucoup de pays de la région ne disposent pas de données à jour, d'une qualité et d'une précision acceptables, qui leur permettraient de faire ces analyses. Quatrièmement, les pays de la région manquent de personnel suffisamment qualifié pour mettre au point et analyser des données ainsi que pour effectuer des recherches.

#### c) Textes portant autorisation des travaux

21.210 Il s'agit des documents de la trente-quatrième session de la Commission, qui a eu lieu en 1978.

#### d) Stratégie et produits

##### i) Situation à la fin de 1979

21.211 On compte qu'à la fin de 1979 les études nationales et régionales qui auront été entreprises, ainsi que les réunions techniques et les cours de formation qui auront été organisés, permettront de mieux apprécier l'importance des rapports qui existent entre la population et le développement, et de dégager les méthodes à utiliser pour intégrer les facteurs démographiques dans le processus de planification du développement. Les pays devraient y trouver une précieuse source d'inspiration pour la formulation de leurs politiques, de leurs plans et de leurs programmes. Par exemple, l'étude comparative régionale sur les liens entre les migrations internes, l'urbanisation et le développement aura suffisamment progressé pour que les pays de la région puissent en tirer des renseignements utiles qui, ajoutés aux résultats d'autres recherches entreprises dans ce domaine, leur permettront d'élaborer leurs politiques d'aménagement du peuplement. Les pays de la région qui ont effectué des sondages dans le cadre de l'Enquête mondiale sur la fécondité prépareront ou exécuteront des analyses détaillées des données qu'ils auront obtenues.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.212 Pour que les études et les réunions entreprises à l'échelon mondial, régional et national puissent aboutir à l'intégration des facteurs démographiques aux plans du développement, les pays doivent disposer de services démographiques dans leurs organismes de planification. Le Secrétariat entreprendra donc, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des activités régionales visant à créer de tels services au sein des organismes nationaux et subnationaux de planification des pays de la région qui n'en possèdent pas encore.

21.213 Le secrétariat poursuivra, en collaboration avec des experts nationaux, l'établissement de monographies sur la situation démographique dans divers pays. En organisant des séminaires sous-régionaux et nationaux, le Secrétariat contribuera à assurer la diffusion et l'utilisation plus larges, par les bureaux de planification, des connaissances acquises au niveau national. La collaboration avec des groupes sous-régionaux tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sera intensifiée. Au niveau national, le Secrétariat encouragera l'étude des rapports qui existent entre les facteurs démographiques et d'autres variables sociales et économiques, notamment à partir des données obtenues lors de recensements et de sondages effectués dans le cadre de l'Enquête mondiale sur la fécondité. On abordera un nouveau domaine avec l'analyse détaillée de l'interaction entre les facteurs démographiques et le rôle des femmes, ainsi que les besoins des enfants et des jeunes dans le contexte du développement économique et social. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le Secrétariat entreprendra une étude comparative régionale à partir des résultats des enquêtes sur la fécondité effectuées par les pays de la région.

21.214 Il est proposé d'organiser quatre séminaires sous-régionaux (deux en 1980 et deux en 1981), auxquels seraient invités des représentants du plus grand nombre possible de pays de la région, sur le rôle et l'intégration des facteurs démographiques au développement social et économique. Parallèlement, on organiserait quatre séminaires ou ateliers sous-régionaux sur les techniques permettant d'analyser à fond et en détail les données recueillies lors des enquêtes sur la fécondité. Les activités prévues antérieurement, mais non exécutées durant la période 1978-1979, seraient réalisées en 1980-1981.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.215 Le secrétariat continuera d'établir des monographies sur la situation démographique dans divers pays. Des séminaires régionaux seront organisés en vue de diffuser les techniques et les résultats d'études régionales sur les projections relatives aux familles, aux ménages, aux besoins en matière de logement et aux populations rurales et urbaines, ainsi que d'examiner les résultats d'une étude comparative régionale sur les liens entre les migrations internes, l'urbanisation et le développement. Le Secrétariat aura pour tâche principale d'organiser et de convoquer la troisième Conférence asiatique de la population, qui pourrait avoir lieu vers le milieu de l'année 1983, d'organiser des réunions préparatoires en vue d'examiner les aspects techniques des grands problèmes que la Conférence n'aura peut-être pas le loisir d'étudier à fond et à l'établissement de la documentation nécessaire. La Conférence et les réunions préparatoires auront essentiellement pour objet d'examiner les tendances démographiques actuelles, l'évolution des politiques et programmes en matière de population et les résultats obtenus depuis la réunion du Comité de la population qui s'est tenue du 29 juin au 5 juillet 1976 à Bangkok. Les autres sous-programmes relatifs à la population concerneront probablement les préparatifs et l'administration de la Conférence.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

21.216 Ce sous-programme ne comprend pas d'activité d'utilité marginale.

e) Effets escomptés

21.217 Il n'est pas possible de mesurer objectivement les effets de ce sous-programme, mais il est probable qu'il permettra : i) de former un personnel d'encadrement qualifié pour entreprendre la collecte et l'analyse des données démographiques pertinentes ainsi que des recherches sur la nature et l'importance des rapports qui existent entre la population et le développement, ii) de donner aux planificateurs nationaux les moyens de mieux utiliser les techniques permettant d'intégrer de manière efficace les facteurs démographiques au processus général de planification, et iii) d'aider les pays de la région à mieux comprendre la corrélation entre les facteurs démographiques et le développement économique et social et à acquérir des bases plus solides pour mesurer les besoins de l'homme en fonction de variables démographiques.

## SOUS-PROGRAMME 2 : POLITIQUES EN MATIERE DE POPULATION

### a) Objectifs

21.218 Il s'agit d'aider les pays de la région à atteindre leurs objectifs de fécondité et, par conséquent, à préparer, gérer, encourager et évaluer plus rationnellement leurs programmes de planification de la famille en intégrant cette planification et les politiques connexes en matière de population dans l'ensemble de leurs plans de développement.

### b) Problèmes traités

21.219 En 1977, 24 des 36 pays membres et membres associés de la CESAP avaient adopté des politiques et des programmes officiels en matière de population ou de planification de la famille. Trois autres pays, sans avoir de politique officielle à cet égard, appuyaient ou autorisaient des activités de planification de la famille. Aussi, la baisse de la fécondité est-elle évidente dans un certain nombre de pays de la région et cette baisse s'accompagne-t-elle de changements sociaux et économiques. Toutefois, les niveaux de fécondité actuels restent encore très au-delà des objectifs recommandés pour 1985 par la CESAP, lors des réunions consultatives régionales qui ont eu lieu avant et après la Conférence mondiale de la population.

21.220 Si l'on veut atteindre, en matière de fécondité, les objectifs fixés pour 1985, il faut améliorer davantage l'organisation, la gestion et l'évaluation des programmes, compte tenu du fait qu'un grand nombre de politiques et programmes de planification de la famille se sont diversifiés et ont été intégrés à d'autres politiques et programmes de développement, notamment à ceux qui ont trait à la santé, à la nutrition et à la condition de la femme. La planification de la famille et les politiques et programmes en matière de population doivent être intégrés à la planification globale du développement et ce, non seulement au niveau de l'administration centrale mais aussi à l'échelon local. La formation devrait également être conçue de façon à permettre au personnel affecté aux programmes de faire face aux besoins changeants qui résultent de la diversification des programmes de planification de la famille et de leur intégration à d'autres domaines du développement. Des améliorations doivent être introduites dans le processus de contrôle et d'évaluation des progrès accomplis et des résultats atteints. Des recherches sont nécessaires pour rendre plus efficace l'utilisation des ressources et pour faire mieux comprendre l'intérêt de ces programmes aux populations auxquelles ceux-ci s'adressent. L'écart entre la théorie et la pratique doit être comblé et l'on doit faire en sorte que les résultats de l'évaluation et de la recherche se traduisent par des mesures administratives.

### c) Textes portant autorisation des travaux

21.221 Il s'agit des documents de la trente-quatrième session de la Commission (1978).

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

21.222 A la fin de 1979, l'expérience et les connaissances acquises dans le cadre des activités régionales menées au titre des divers éléments du programme permettront d'améliorer la gestion et le développement des programmes en vue de résoudre les problèmes démographiques des pays membres de la région. Des documents décrivant les résultats des cours de formation, des réunions et des études régionales auront été largement diffusés dans les pays de la région sous forme de rapports adressés aux administrateurs de programmes, aux responsables des décisions et aux experts.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.223 Dans le domaine des services de planification de la famille, les cours de formation à la gestion et les séminaires nationaux sur l'utilisation des résultats de la recherche pour la mise au point de programmes, lancés au cours de l'exercice biennal 1977-1979, se poursuivront. On étudiera les interactions entre la population auxquelles les programmes s'adressent et les agents de planification de la famille de façon à formuler, en matière d'exécution des programmes, des stratégies rationnelles qui tiennent compte de l'aspect structurel des programmes et des caractéristiques de la population desservie. En outre, on se propose d'analyser les politiques et programmes intégrés qui présentent un caractère d'innovation, y compris les mesures d'encouragement et les méthodes de dissuasion, les facteurs et processus qui entrent en jeu dans la formulation de politiques efficaces, et les succès remportés par certains programmes réalisés dans des pays de la région.

21.224 En ce qui concerne la motivation en matière de planification de la famille, des séminaires de recherche sur les aspects social et psychologique du comportement procréateur seront entrepris à l'échelon sous-régional. L'influence des facteurs sociaux et culturels sur l'acceptation ou la non-acceptation des services fera également l'objet d'une étude. Un groupe de travail étudiera la répartition des services de planification de la famille et d'autres services de développement entre les zones rurales et les zones urbaines, ce qui permettra d'analyser le rapport qui existe entre le degré de motivation en faveur de la famille peu nombreuse et le niveau des services sociaux fournis à l'échelon de la famille.

21.225 En ce qui concerne l'évaluation de la planification de la famille, des cours de formation sur la fécondité et sur l'évaluation de la planification seront organisés à l'échelon sous-régional afin de renforcer la compétence du personnel chargé de l'évaluation dans la région. Une enquête portant sur le personnel, sur la recherche et sur les moyens disponibles dans ce domaine sera également entreprise dans le but d'inventorier les moyens et ressources existants, d'établir des services d'évaluation ou de renforcer ceux qui existent déjà. En se fondant sur l'expérience acquise en 1978-1979, en ce qui concerne l'évaluation des effets des programmes sur la fécondité à l'échelon global, on pourra examiner, au cours de l'exercice suivant, comment la dimension réduite des familles affecte les diverses fonctions de la famille. Des services de consultation technique seront fournis de façon continue aux pays de la région, notamment à ceux dans lesquels la fécondité demeure élevée. On utilisera pour cela les résultats et les connaissances recueillis dans le cadre des activités actuelles et passées menées dans les trois domaines susmentionnés.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.226 On continuera de donner la priorité aux projets qui ont pour but d'aider les pays membres à : a) se doter de meilleurs moyens de fournir des services et à créer une demande pour ces services; b) améliorer leur connaissance des facteurs qui déterminent le comportement procréateur à l'échelon familial; et c) évaluer les effets des programmes sur la fécondité. Le Secrétariat participera à la préparation et à l'organisation de la troisième Conférence asiatique de la population.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.227 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effets escomptés

21.228 Ce sous-programme complètera les efforts entrepris à l'échelon national pour abaisser les taux de fécondité et d'accroissement démographique dans le cadre du programme global de développement social et économique. Il n'existe donc aucun indicateur objectif de l'effet de ce sous-programme. On espère néanmoins que, grâce à la mise en commun et au transfert des données d'expérience et connaissances acquises dans le cadre des activités régionales, ce sous-programme aidera, directement ou indirectement, une vingtaine de pays où le niveau de fécondité demeure élevé ou diminue et qui ont adopté des politiques et des programmes de planification de la famille à : i) renforcer le personnel et les moyens techniques dont ils disposent pour planifier, organiser, gérer et évaluer des politiques et programmes de plus en plus complexes et diversifiés et ii) faire mieux comprendre aux responsables des politiques de développement ainsi qu'aux administrateurs de la planification de la famille la relation qui existe entre les taux de fécondité à atteindre et les objectifs du développement.

SOUS-PROGRAMME 3 : RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE POPULATION

a) Objectif

21.229 Il s'agit d'aider les pays membres à rassembler, traiter, rechercher et diffuser des renseignements en matière de population.

b) Problèmes traités

21.230 Ce qui fait souvent défaut aux programmes d'action en matière de population est un système de communication qui permette de transmettre les renseignements d'une manière efficace et sous une forme directement utilisable depuis leur source jusqu'aux points d'aboutissement des programmes. Alors qu'il y a pléthore de publications au niveau des administrateurs de programmes, il existe, d'un autre côté, une pénurie d'informations sur les activités des agents locaux. On entend régler ce problème en créant une troisième catégorie d'administrateurs, qui seront chargés d'obtenir, d'analyser, de publier, d'adapter et de transmettre les renseignements du producteur au consommateur, afin de mettre davantage à profit les renseignements et accélérer ainsi la réalisation des objectifs démographiques. Les problèmes qui se posent s'expliquent en partie par la situation critique qui existe à l'échelon national (manque de personnel compétent et de moyens adéquats) et en partie également par l'absence de connaissances techniques et de renseignements d'origine extérieure. Dans les deux cas, un service régional d'échange de renseignements peut s'avérer utile.

c) Textes portant autorisation des travaux

21.231 Il s'agit des documents de la trente-quatrième session de la Commission (1978).

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

21.232 La mise au point par le secrétariat et le renforcement continu du service régional d'échange de renseignements aura permis de résoudre certains des problèmes mentionnés plus haut, grâce aux services de références, de documentation et de consultation ainsi créés, et grâce à la diffusion des publications. Les directeurs des programmes démographiques qui existent dans au moins cinq pays de la région auront reconnu l'importance du rôle des agents de transmission de l'information et des services techniques fournis par le secrétariat et auront créé des centres et des réseaux nationaux d'échange de renseignements. Un groupe d'experts se sera réuni à l'échelon régional pour évaluer les ateliers des correspondants nationaux de la CESAP en matière de population et déterminer la suite à y donner. La stratégie et les tactiques d'utilisation des renseignements en matière de population se seront traduites par des directives à l'intention des groupes sous-régionaux. Deux ou trois pays auront organisé des comités de traduction de l'information et ceux-ci auront déjà commencé à fonctionner, favorisant la diffusion du matériel traduit dans l'ensemble de la région, grâce à des publications périodiques ou à des monographies publiées par le Bureau régional. Toutefois, on s'attend que, d'une manière générale, le rassemblement, le traitement, la recherche, l'utilisation et la diffusion des renseignements en matière de population aux fins de la prise de décisions dans le cadre des programmes démographiques nationaux et du développement en général demeurent problématiques dans bon nombre de pays de la région.

ii) Exercice biennal 1980-1981

21.233 Des services techniques seront fournis aux 10 pays (Bangladesh, Inde, Indonésie, Iran, Malaisie, Népal, Pakistan, République de Corée, Sri Lanka et Thaïlande) qui se seront déjà dotés de services nationaux d'échange de renseignements en matière de population ou de réseaux d'information. Ces moyens de liaison devraient être en voie de devenir l'appui essentiel des programmes nationaux de ces pays. Deux ou trois pays recevront une assistance destinée à leur permettre d'organiser des ateliers nationaux et de s'équiper pour résoudre leurs problèmes d'information en matière de population. Pour faciliter l'implantation de services nationaux d'échange de renseignements, quatre ou cinq cours de formation spéciale seront organisés, sur demande, à l'intention des responsables des activités d'information à l'échelon national. Le secrétariat prêtera son concours pour la création de deux autres comités nationaux d'adaptation, tandis que les projets français et japonais se poursuivront. Une fois adapté, le matériel sera distribué au personnel occupant des postes clefs dans les programmes nationaux.

21.234 Le Service régional d'échange de renseignements achèvera la mise sur ordinateur de sa réserve de données. Grâce à l'analyse des programmes par pays et à des enquêtes sur les besoins en information des administrateurs et des chercheurs affectés aux programmes nationaux, le centre régional sera à même de fournir des renseignements "sur mesure" sur des questions de plus en plus spécifiques et sur des problèmes précis. Outre les publications courantes, notamment Asian and Pacific Population News, Population Headliners, ADOPT (documents relatifs à des questions démographiques en Asie et dans le monde entier), Population Research Leads, le

secrétariat continuera de publier des documents techniques, des périodiques et des résumés bibliographiques à l'intention des correspondants en matière de population de la CESAP, des responsables des programmes nationaux et des personnes jouant un rôle clef dans les activités en matière de population menées dans l'ensemble de la région.

iii) Exercice biennal 1982-1983

21.235 On compte que deux ou trois autres pays auront mis en place des services nationaux d'échange de renseignements et qu'un ou deux autres commenceront les activités de traduction de l'information avec l'assistance technique du secrétariat. Quatre nouveaux stages de formation seront organisés sur les services de documentation et d'échange de renseignements. De nouveaux types de publication seront mis à l'essai afin de satisfaire la demande émanant du nombre accru de services nationaux d'échange de renseignements. Deux réunions de directeurs de services nationaux d'échange d'information seront organisées à l'échelon sous-régional. On envisage de créer un comité des services d'échanges de renseignements en matière de population pour la région asiatique. Plusieurs bibliographies et annuaires seront publiés conjointement par les services d'échange de renseignements régionaux et nationaux. Des résumés bibliographiques portant sur des sujets spécifiques et indiquant les incidences prévues des politiques seront publiés à l'intention du personnel national affecté aux programmes. Des services de vulgarisation (documentation, consultation et recherche) doivent être assurés au cours de cet exercice et venir s'ajouter aux activités de publication (périodiques, monographies) déjà en cours.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

21.236 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

21.237 On compte que d'ici 1983, 14 services nationaux d'échange de renseignements démographiques et cinq ou six comités de traduction auront été créés. Environ 10 cours de formation auront eu lieu. La plupart des pays en développement de la CESAP auront contribué à la réalisation et au renforcement d'activités d'échange de renseignements démographiques. D'ici 1983, des systèmes normalisés de recherche existeront dans les 14 pays dotés de services d'information. Les modes de présentation des renseignements destinés à répondre à des besoins spécifiques auront été perfectionnés sur une grande échelle et de vastes courants d'informations seront établis entre les pays. Un ou deux pays auront formulé des politiques nationales en matière de renseignements sur la population. Les cinq pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est auront constitué un programme sous-régional de traitement de l'information démographique. Ce programme qui aura déjà atteint un stade avancé, incitera d'autres pays et groupes de la région à suivre la même voie. Les pays ne possédant pas encore de systèmes d'information se rendront mieux compte de l'écart à combler entre producteurs et consommateurs de l'information démographique. Des programmes seront lancés en vue de renforcer la formation de spécialistes de l'information et l'infrastructure d'un système devant permettre d'accélérer le flux et l'utilisation des renseignements sera mise en place progressivement. D'un bout à l'autre des réseaux régionaux et nationaux, les résultats de la recherche seront mis en commun et utilisés de façon plus systématique et traduits sous une forme applicable dans de multiples contextes culturels ou sous-culturels.



## CHAPITRE 22<sup>x</sup>

### ADMINISTRATION ET FINANCES PUBLIQUES

#### PROGRAMME 1 : DEPARTEMENT DE LA COOPERATION TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT 1/

##### A. Organisation

##### 1. Organes intergouvernementaux compétents

22.1 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme ne sont examinés par aucun organe intergouvernemental spécialisé. En revanche, ils le sont par la Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, qui se réunit tous les deux ans et dont le rapport est examiné par le Conseil économique et social, qui fixe les objectifs et les priorités du programme. La dernière Réunion d'experts a eu lieu en septembre 1977; le présent plan n'a pas été approuvé par cet organe.

##### 2. Secrétariat

22.2 L'unité administrative du Secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division de l'administration et des finances publiques où, au 1er juillet 1978, 24 postes permanents d'administrateur étaient pourvus, dont 6 financés par des fonds extra-budgétaires. Au 1er juillet 1978, la Division comprenait les unités administratives ci-après :

<u>Service</u>	<u>Administrateurs</u>		
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>
Cabinet du Directeur	3	6	9
Section de la gestion des programmes de développement	5	-	5
Section de l'administration et de la formation du personnel	3	-	3
Section des services d'organisation et de gestion	4	-	4
Section du budget de l'Etat et de la gestion des finances publiques	1	-	1
Section du développement des institutions financières	<u>2</u>	<u>-</u>	<u>2</u>
Total	<u>18</u>	<u>6</u>	<u>24</u>

<sup>x</sup> Publié antérieurement sous la cote A/33/6 (vingt-deuxième partie).

1/ Les activités connexes qu'entreprendra le Département des affaires économiques et sociales internationales sont inscrites à son programme "Questions et politiques relatives au développement", en particulier au titre des sous-programmes 2 ("Rapports entre les questions relatives au développement") et 3 ("Fiscalité et finances intérieures").

3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

22.3 Les sous-programmes proposés ne correspondent pas exactement à la structure administrative actuelle. Des groupes d'études sont constitués pour concilier ces différences au niveau de l'exécution.

4. Achèvement probable de travaux

22.4 Les travaux relatifs aux éléments de programme suivants, exposés au paragraphe 5A.43 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 2/, seront vraisemblablement achevés en 1978-1979 : 1.1, 1.2, 2.1, 2.3, 3.1, 3.2, 4.3, 5.2, 6.1.

B. Coordination

1. Coordination régulière au Secrétariat

22.5 Pour les projets où la coordination joue un rôle essentiel, la Division entretient des relations de travail non institutionnalisées avec les autres unités administratives du Secrétariat. Par exemple, elle consultera les unités administratives du Secrétariat chargées des questions de science et technique et de ressources naturelles pour élaborer les rapports d'activité demandés par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/179 sur le rôle du secteur public.

2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

22.6 En septembre 1977, une réunion interinstitutions officieuse a examiné à Genève un programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies afin de déterminer les domaines d'intérêt commun et de rechercher les moyens d'améliorer la coordination. Des représentants de la CEA, de la CEAO, de la CESAP, de la CNUCED, de l'OIT et de l'OMS y ont assisté. A l'avenir, il est prévu de tenir de telles réunions au moins une fois tous les deux ans. Le plan à moyen terme comporte un projet visant à instituer un réseau interinstitutions qui permettra une meilleure coordination des activités du programme au sein du système des Nations Unies. Le CAC devrait également examiner le programme à l'échelle du système. L'application de la résolution 32/179 de l'Assemblée générale nécessitera également une coordination avec d'autres organismes et institutions spécialisées, comme la CNUCED, l'ONUDI, l'OIT et la FAO. Les commissions régionales seront elles aussi consultées lors de l'exécution des différents projets.

3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

22.7 Des activités conjointes sont envisagées avec la CNUCED, l'ONUDI, l'OIT, la FAO, le FMI et les commissions régionales pour élaborer les rapports d'activité demandés par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/179.

---

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

22.8 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant.

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	1980-1981			1982-1983		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Collecte, analyse et diffusion de l'information	25	17	21	25	17	21
2. Réforme administrative aux fins du développement	30	33	31,5	30	33	31,5
3. Formation en matière d'administration et de finances publiques	30	33	31,5	30	33	31,5
4. Gestion financière pour le développement	15	17	16	15	17	16
Total	100	100	100	100	100	100

a/ En raison des modifications de la structure des sous-programmes, on ne dispose pas des données comparables pour l'exercice biennal 1978-1979.

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : COLLECTE, ANALYSE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

a) Objectif

22.9 Ce sous-programme a les objectifs suivants : i) examiner les grandes tendances et questions en matière d'administration et de finances publiques dans les activités de coopération technique et au niveau interrégional; ii) diffuser l'information relative aux activités de coopération technique et aux études techniques auprès des Etats Membres et des autres parties intéressées; iii) fournir aux organes délibérants de l'ONU l'information pertinente leur permettant de fixer des priorités et d'adopter des mesures internationales dans le domaine de l'administration et des finances publiques; iv) mettre au point les modalités d'une meilleure coordination des travaux à l'Organisation des Nations Unies.

b) Problème traité

22.10 Pour pouvoir bénéficier de leurs expériences mutuelles ainsi que de celles des pays développés, déterminer ou prévoir les secteurs critiques et adopter les mesures nécessaires, les pays en développement ont besoin d'études sur les grandes

tendances et l'évolution de l'administration et des finances publiques ainsi que de synthèses sur les questions et les expériences nouvelles. Il faut aussi fournir aux organes délibérants de l'ONU des informations sur ces tendances et évolution, y compris les enseignements tirés des activités de coopération technique, et sur les principales mesures adoptées à l'échelon national pour y faire face, afin qu'ils déterminent la nature et l'ampleur des mesures à prendre à l'échelon international afin d'appuyer les efforts faits par les pays pour que l'administration réponde mieux aux objectifs du développement.

22.11 Dans un certain nombre de pays en développement, le secteur public a joué un rôle très important dans le processus du développement économique et social. La synthèse périodique des expériences nationales, des pays développés comme des pays en développement, et la diffusion de cette information dans les pays en développement, permettra à ceux-ci d'adopter les mesures propres à assurer au secteur public le rôle qui lui revient dans les diverses activités de développement.

c) Textes portant autorisation des travaux

22.12 Les textes portant autorisation des travaux au titre de ce sous-programme sont le paragraphe 1 de la résolution 1977 (LIX) et la résolution 2018 (LXI) du Conseil économique et social; les paragraphes 3 et 7 de la résolution 32/179 de l'Assemblée générale; enfin, les paragraphes 2 et 3 de la résolution 1978/6 du Conseil économique et social.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

22.13 Le premier rapport sur les transformations et les tendances de l'administration et des finances publiques aura été publié en 1978. Le Secrétaire général aura présenté à l'Assemblée générale d'abord à sa trente-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa deuxième session ordinaire de 1978, un rapport d'activité préliminaire sur l'application de la résolution 32/179 de l'Assemblée, puis à sa trente-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa deuxième session ordinaire de 1979, un rapport d'activité complet.

ii) Exercice biennal 1980-1981

22.14 L'élaboration du prochain rapport sur les transformations et les tendances de l'administration et des finances publiques exigera de rassembler tout un éventail de données provenant de sources nationales, dans le cadre d'arrangements de coordination. La priorité sera accordée à la compilation des lois et règlements relatifs à l'administration et aux finances publiques. En vue de l'établissement de rapports globaux d'activité, la Division rassemblera des données sur le rôle du secteur public et élaborera des rapports en collaboration avec la CNUCED, l'ONUDI et les institutions spécialisées.

22.15 Les activités suivantes sont envisagées :

a. Une réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies;

b. Une réunion sur l'institution d'une coordination dans le domaine de l'administration et des finances publiques;

- c. Un rapport sur le rôle du secteur public dans le développement national;
- d. Un répertoire des organismes et des instituts nationaux d'administration et de finances publiques;
- e. Quatre numéros du Bulletin de l'administration et des finances publiques.

iii) Exercice biennal 1982-1983

22.16 Au cours de cet exercice, les projets suivants seront élaborés :

- a. Un rapport sur les transformations et les tendances de l'administration et des finances publiques;
- b. Une réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies;
- c. Une étude du rôle du secteur public dans le développement national;
- d. Un répertoire des organismes et des instituts nationaux d'administration et de finances publiques;
- e. Quatre numéros du Bulletin de l'administration et des finances publiques.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

22.17 Le présent sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

22.18 Le rapport sur les transformations et les tendances de l'administration et des finances publiques présentera une analyse comparée des questions et des expériences dans le domaine de l'administration et des finances publiques et suggérera des possibilités de coopération technique entre pays en développement. Par ailleurs, il fournira aux organes délibérants de l'ONU la base d'un examen des mesures à prendre sur le plan international pour aider les pays en développement à faire face à leurs besoins nouveaux en matière d'administration et de finances publiques dans l'optique du développement. Le rapport orientera également les activités de recherche des institutions nationales et internationales et des organisations professionnelles s'occupant d'administration et de finances publiques dans les pays en développement. L'ampleur et la qualité des renseignements échangés entre pays en développement seront accrues, jetant ainsi les bases d'échanges plus systématiques.

22.19 Les rapports d'activité sur le secteur public fourniront à l'Assemblée générale les données pertinentes lui permettant d'adopter les mesures appropriées, qui seront intégrées à la nouvelle stratégie du développement international et ultérieurement, d'examiner et d'évaluer les progrès de leur exécution. L'analyse comparée des expériences qui figurera dans les rapports permettra également aux pays en développement de réexaminer et de réorienter le rôle du secteur public dans leurs programmes de développement.

## SOUS-PROGRAMME 2 : REFORME ADMINISTRATIVE AUX FINS DU DEVELOPPEMENT

### a) Objectif

22.20 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les Etats Membres à améliorer leurs capacités administratives grâce à la mise au point de méthodes appropriées de réforme administrative, à l'élaboration de directives techniques et à l'octroi d'un appui fonctionnel pour des projets de coopération technique particuliers.

### b) Problème traité

22.21 Les gouvernements des pays en développement sont très désireux d'entreprendre des réformes administratives étendues en vue de faciliter la mise en oeuvre des plans et programmes nationaux de développement. Certains d'entre eux ont pris des mesures à cet effet dans le cadre des activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies ou indépendamment de ces activités. Néanmoins, dans la plupart des pays, ces mesures sont restées pratiquement sans effet, car elles n'avaient qu'un caractère limité et ponctuel, et ne s'inscrivaient pas dans un programme intégré. Or des réformes administratives fragmentaires provoquent inévitablement des transformations qui ne sont pas coordonnées, cause de déséquilibres au sein des services administratifs essentiels pour le développement. La mise au point de méthodes globales permettrait dans une large mesure de cerner et d'analyser les problèmes ainsi que d'opérer des réformes harmonieuses permettant de doter les administrations des moyens requis.

22.22 Des activités de coopération technique ont montré que pour résoudre leurs problèmes administratifs, certains gouvernements souhaitent décentraliser leurs dispositifs administratifs. Vues sous cet angle, les structures de planification et d'exécution de nombreux pays en développement laissent beaucoup à désirer. La planification est centralisée et n'atteint pas tous les rouages de l'administration publique : l'une de ses grandes faiblesses est l'absence ou l'insuffisance de dispositifs de planification au sein des services fonctionnels et aux différents échelons de l'administration. Les réseaux d'exécution ne sont pas toujours clairement définis et leurs activités ne sont pas exclusivement orientées vers le développement. La multiplicité des organismes spéciaux dotés de degrés divers d'autonomie qui ont envahi le secteur public suscite des problèmes de coordination. Les réformes administratives doivent être fondées sur une conception claire de la décentralisation, ainsi que sur un programme concret permettant de la réaliser.

22.23 Ces dernières années, plusieurs gouvernements se sont montrés intéressés par la mise au point de techniques et de méthodes appropriées d'évaluation des opérations du secteur public, et cela afin d'être en mesure de tirer des enseignements de l'exécution des programmes et des projets.

### c) Textes portant autorisation des travaux

22.24 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les paragraphes 1 des résolutions 1977 (LIX) et 2018 (LXIII) du Conseil économique et social.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

22.25 Les projets mentionnés au paragraphe 22.4 auront été achevés. Certains d'entre eux, et particulièrement ceux qui ont trait à la mise au point de méthodes d'analyse des politiques et aux systèmes institutionnels de planification nationale, se rapportent aux produits visés aux alinéas b) et c) ci-après, dont ils faciliteront l'élaboration.

ii) Exercice biennal 1980-1981

22.26 Pour la collecte, l'analyse et l'évaluation des informations, des consultations devront être entreprises dans le cadre des arrangements conclus avec des institutions et des fonctionnaires nationaux chargés notamment des opérations sur le terrain, des administrations locales et des organismes publics autonomes. Un groupe d'experts se réunira et fournira des conseils quant aux applications de l'étude relative aux méthodes d'analyse des problèmes dans diverses régions, et des séminaires seront organisés en vue de former des fonctionnaires nationaux à l'utilisation du manuel sur la décentralisation. Les principaux produits escomptés durant l'exercice biennal 1980-1981 sont les suivants :

a. Les projets de coopération technique continueront de recevoir l'appui sollicité par les gouvernements;

b. Un rapport sur les méthodes d'analyse des problèmes et de renforcement des capacités de l'administration publique aux fins du développement sera achevé en 1981. Il sera examiné par un groupe d'experts. Il est destiné essentiellement aux responsables des politiques de l'administration publique;

c. Un manuel portant sur la décentralisation aux fins du développement sera entrepris en 1981 et achevé en 1982. Les principes directeurs qu'il contiendra seront diffusés grâce à une série de séminaires, dont le premier sera organisé en 1982. Ce manuel est destiné aux hauts fonctionnaires des pays en développement chargés de formuler les politiques nationales de décentralisation.

iii) Exercice biennal 1982-1983

22.27 Durant cet exercice biennal, les projets de coopération technique continueront de bénéficier de l'appui fonctionnel sollicité par les gouvernements. Un manuel relatif à l'évaluation des opérations des entreprises publiques, et destiné à leur personnel de gestion, sera achevé en 1983.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

22.28 Aucune des activités de ce sous-programme n'est d'utilité marginale.

e) Effet escompté

22.29 Les études et le manuel envisagés pour la période du plan seront très largement utilisés dans les projets de coopération technique. On compte que plusieurs gouvernements feront l'essai des méthodes qui y sont proposées, modifieront leur structure de décentralisation et adopteront les techniques proposées pour améliorer l'évaluation des opérations des entreprises publiques.

### SOUS-PROGRAMME 3 : FORMATION EN MATIERE D'ADMINISTRATION ET DE FINANCES PUBLIQUES

#### a) Objectif

22.30 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les pays en développement à former leur personnel d'administration et de gestion par le biais d'activités de coopération technique et de la fourniture d'avis techniques portant sur des questions précises.

#### b) Problème traité

22.31 Plusieurs pays sont dépourvus de programmes de formation en cours d'emploi. Ceux où il en existe ont souffert notamment d'un manque de connaissances techniques et de l'insuffisance de leurs dispositifs institutionnels. Des programmes de formation bien conçus leur font aussi souvent défaut. De tels programmes permettraient aux pays en développement de formuler et d'instituer des programmes de formation destinés à divers groupes de leurs fonctionnaires.

22.32 Il arrive souvent que les instituts nationaux, sous-régionaux et régionaux de formation soient mal informés des publications et des sources qui pourraient leur être utiles pour l'élaboration de matériel pédagogique et de programmes de formation. Cette situation est aggravée par des contraintes financières, qui ne leur permettent pas toujours de s'abonner à une vaste gamme de revues spécialisées. Ils ont indiqué qu'ils avaient besoin d'une bibliographie sélective d'ouvrages consacrés à la formation dans le domaine de l'administration et des finances publiques.

22.33 Plusieurs pays en développement s'intéressent à l'utilisation et aux applications des techniques modernes de gestion. Ces pays doivent choisir les techniques qui correspondent effectivement à leurs besoins particuliers, ainsi qu'au niveau qu'ils ont atteint en matière de gestion. Or, pour choisir ces techniques et en déterminer les domaines d'application, les pays en développement ne disposent pas de renseignements suffisants sur leurs avantages respectifs, ni sur leurs applications possibles.

22.34 Les méthodes de formation traditionnelles qui font uniquement appel à des cours où sont enseignées les matières d'un programme se sont révélées inefficaces dans plusieurs pays en développement. Pour remédier à la situation, il faudrait donc prévoir, outre un programme de formation bien conçu, des possibilités d'acquérir de l'expérience et d'exercer des responsabilités professionnelles. Il est nécessaire pour cela de mettre au point de nouvelles conceptions et techniques de la formation.

#### c) Textes portant autorisation des travaux

22.35 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont la résolution 1977 (LIX) et le paragraphe 2 de la résolution 2018 (LIX) du Conseil économique et social.



d) Stratégie et produits

i) Exercice biennal 1980-1981

22.36 En vue de recueillir des informations et de formuler des projets, des consultations seront entreprises avec des correspondants nationaux, des experts locaux et des organisations professionnelles. Un séminaire sera organisé pour étudier divers types de programmes de formation dont on compte promouvoir l'utilisation et analyser les résultats dans différents groupes de pays. Les produits obtenus pendant l'exercice biennal 1980-1981 seront les suivants :

a) Les projets de coopération technique continueront de bénéficier de l'appui fonctionnel sollicité par les gouvernements;

b) Une étude portant sur les divers types de programmes de formation en cours d'emploi et de perfectionnement des cadres sera achevée en 1981. Cette étude est destinée principalement aux instituts de formation nationaux, sous-régionaux et régionaux.

c) Une bibliographie sélective sur la formation en matière d'administration publique sera établie et achevée en 1981.

ii) Exercice biennal 1982-1983

22.37 Durant cet exercice biennal, les projets de coopération technique continueront de recevoir l'appui fonctionnel sollicité par les gouvernements. Un manuel sur les techniques modernes de gestion et leurs domaines d'application dans les pays en développement sera achevé en 1983. Ce manuel doit servir d'instrument de travail aux services nationaux s'occupant des questions d'organisation et de méthodes, et faire office d'appui fonctionnel aux projets de coopération technique. Une monographie sur les nouvelles conceptions et techniques de formation à l'usage du personnel et des établissements de formation des pays en développement sera achevée en 1983.

iii) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

22.38 Aucune des activités de ce sous-programme n'est d'utilité marginale.

e) Effet escompté

22.39 On compte que l'étude relative aux programmes types de formation et la bibliographie sur l'administration publique seront utilisées par la majeure partie du personnel et dans la plupart des établissements de formation. On prévoit aussi que plusieurs gouvernements entreprendront une évaluation de leurs techniques de gestion à l'aide du manuel établi à cet effet et que ceux qui décideront de prendre des mesures dans ce domaine s'en inspireront largement. L'étude relative aux programmes de formation et la monographie sur les nouvelles techniques de formation seront largement utilisées dans des activités de coopération technique.

#### SOUS-PROGRAMME 4 : GESTION FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT

##### a) Objectif

22.40 L'objectif de ce sous-programme est de fournir aux fonctionnaires nationaux des avis techniques sur les problèmes relatifs à la gestion financière pour le développement.

##### b) Problème traité

22.41 Les systèmes de comptabilité et de vérification des comptes existant dans les pays en développement ont besoin d'être simplifiés et harmonisés, et il faut établir des normes de comptabilité et de vérification des comptes dans les services publics. La majorité des pays en développement ont encore besoin de méthodologies et de critères fiables leur permettant de planifier des réformes fiscales aux fins du développement. De nombreux pays en développement sont actuellement occupés à créer de nouvelles institutions financières et à renforcer les institutions existantes. Pour ce faire, ils ont besoin de renseignements comparatifs concernant l'expérience d'autres pays, mais de tels renseignements n'ont pas été recueillis et analysés de manière systématique.

##### c) Textes portant autorisation des travaux

22.42 Les textes portant autorisation des travaux au titre de ce sous-programme sont les résolutions 1632 (LI), paragraphe 3, 1633 (LI), paragraphes 2 et 3, et 2018 (LXI), paragraphe 2, du Conseil économique et social.

##### d) Stratégie et produits

###### i) Exercice biennal 1980-1981

22.43 Les dossiers de certains projets feront l'objet de consultations par télécommunications avec les correspondants nationaux et avec les institutions spécialisées et les commissions régionales compétentes. Afin que puissent être obtenus les résultats escomptés dans le domaine de la comptabilité et de la vérification des comptes, un groupe permanent d'experts sera nommé sur une base ad hoc pour suggérer des principes de comptabilité et des normes de vérification des comptes. Une collaboration étroite sera instaurée avec l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. En plus du soutien nécessaire aux activités de coopération technique, les projets importants suivants seront appliqués :

a. Les travaux relatifs à un manuel international des principes de comptabilité et des normes de vérification des comptes commenceront en 1980 et devraient être terminés pour 1983; ce manuel est principalement destiné aux bureaux nationaux de comptabilité et de vérification des comptes, aux experts travaillant sur le terrain et aux instructeurs;

b. Dans le domaine de la planification et de l'administration fiscales pour le développement, on commencera une étude comparative des méthodologies et des critères, dont la première partie, relative aux méthodologies, sera terminée durant cet exercice biennal. La seconde partie, relative aux critères à appliquer aux fins de la réforme fiscale, sera entreprise lors du prochain exercice biennal. Cette étude d'ensemble est principalement destinée aux dirigeants des pays en développement;

c) Un appui technique sera accordé aux projets en cours bénéficiant d'une coopération technique, ainsi qu'à de nouvelles demandes présentées par les gouvernements.

ii) Exercice biennal 1982-1983

22.44 Un manuel sur les institutions financières pour le développement sera terminé en 1983; il sera principalement destiné aux responsables de la politique financière dans les pays en développement. Un appui important sera accordé aux projets en cours bénéficiant d'une coopération technique, ainsi qu'à de nouvelles demandes présentées par les gouvernements.

iii) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

22.45 Il n'y a pas d'activités d'utilité marginale dans le plan de ce sous-programme.

e) Effet escompté

22.46 On compte que les gouvernements et les experts sur le terrain utiliseront le manuel international sur la comptabilité et la vérification des comptes ainsi que l'étude sur la planification et l'administration fiscales pour le développement lorsqu'ils prendront des mesures à l'échelle nationale. Le manuel sur la comptabilité et la vérification des comptes sera également utilisé dans des instituts de formation. Le manuel sur les institutions financières sera largement utilisé par les pays en développement, les instituts de formation et de recherche et les organisations professionnelles.

PROGRAMME 2 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

A. Organisation

1. Organes intergouvernementaux compétents

22.47 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par le Comité technique d'experts de la CEA et par la Conférence des ministres, qui se réunissent l'un et l'autre tous les deux ans. Les dernières réunions du Comité et de la Conférence ont eu lieu en février 1977. Le présent plan n'a été examiné par aucun de ces deux organes.

2. Secrétariat

22.48 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division de l'administration publique, de la gestion et de la main-d'oeuvre qui au 31 décembre 1977, comptait 9 postes d'administrateur pourvus, dont 4 étaient financés par des fonds extra-budgétaires. Au 31 décembre 1977, la Division comprenait les sections ci-après :

<u>Service</u>	<u>Administrateurs</u>		<u>Total</u>
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	
Bureau du Chef de la Division	1	-	1
Section de l'administration publique et de la gestion	2	3	5
Section du budget et de la gestion financière	2	1	3
Total	<u>5</u>	<u>4</u>	<u>9</u>

3. Achèvement probable de travaux

22.49 Les travaux relatifs aux projets suivants des éléments de programme exposés aux paragraphes 9.39 à 9.42 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : 1.1 (ii) - (iv); 1.2 (ii) et (iii); 1.3 (ii) et (iii); 2.1; 2.2; et 2.3;
- ii) En 1980-1981 : 1.2 (1); 1.3 (1) et (iv); 1.4 (i), (iii) et (v) - (viii); 2.4; 2.5; et 2.6.

## B. Coordination

### 1. Coordination régulière au secrétariat

22.50 En ce qui concerne la formation, la coordination des activités au titre de ce programme est assurée par un comité interdivisionnaire pour la formation et les bourses d'études. Une coordination spéciale avec la Division de l'administration et des finances publiques de l'ONU et avec d'autres divisions et bureaux de la CEA est assurée par le Bureau du Chef de la Division.

### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

22.51 Il n'existe aucun accord formel prévoyant la coordination des activités du programme avec celles d'autres organes faisant partie du système des Nations Unies. Toutefois, il existe un accord formel de coordination avec le Centre africain de formation et de recherche administrative pour le développement, qui bénéficie de l'appui du PNUD.

### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

22.52 Des activités conjointes sont prévues avec la Division de l'administration et des finances publiques, la Division CEA/ONUDI de l'industrie, la Division du commerce international et des finances et la Division de la recherche et de la planification sociales et économiques de la CEA.

## C. Allocation de ressources aux sous-programmes

22.53 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

### Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Moyens institutionnels, administratifs et de gestion au service du développement	55	75	62	55	55	55	55	55	55
2. Elaboration et gestion de systèmes budgétaires et fiscaux	45	25	38	45	45	45	45	45	45
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

#### D. Sous-programmes : textes explicatifs

##### SOUS-PROGRAMME 1 : MOYENS INSTITUTIONNELS, ADMINISTRATIFS ET DE GESTION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

###### a) Objectif

22.54 Ce sous-programme a pour objectif d'aider les Etats membres à améliorer les mesures de politique générale, les structures administratives et les pratiques de gestion des pouvoirs publics, y compris la gestion des entreprises publiques et des services publics d'achat et de fournitures et la formation de personnel.

###### b) Problème traité

22.55 Le sous-programme a traité aux principaux problèmes suivants : le manque d'administrateurs et de personnel de gestion expérimentés et compétents dans plusieurs domaines techniques; la nécessité d'employer dans les services publics de véritables spécialistes; les problèmes structurels qui se posent dans certains ministères essentiels, organes semi-publics et organismes des collectivités locales, eu égard aux nouvelles fonctions qu'ils doivent assumer pour promouvoir le développement; la persistance de procédures administratives périmées, longues et compliquées et la nécessité d'adopter des pratiques de gestion plus efficaces pour ce qui est des méthodes de travail et autres problèmes de gestion des entreprises publiques; des comportements négatifs de la part des employés subalternes et autres employés des services publics et organismes apparentés se répercutant sur les résultats obtenus; les difficultés d'ordre socio-politique faisant obstacle à l'efficacité des services administratifs et de gestion et la nécessité d'un code de conduite pour les employés des services publics; le manque d'expérience et l'inefficacité des autorités locales eu égard au rôle qu'elles devraient jouer pour promouvoir le développement; les problèmes de gestion liés aux services d'achat et de fournitures des pouvoirs publics. Les services publics africains sont de plus en plus confrontés à de graves problèmes tels que "l'exode des compétences", la baisse du moral et un relâchement du sens du devoir et de la qualité du travail.

###### c) Textes portant autorisation des travaux

22.56 Il s'agit des résolutions 172 (VIII) 3/, 202 (IX) 3/, 274 (XII) et 307 (XIII) de la Commission; des résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale; et du paragraphe 1 de la résolution 1977 (LIX) et de l'alinéa b) du paragraphe 2 de la résolution 2018 (LXI) du Conseil économique et social.

###### d) Stratégie et produits

###### i) Situation à la fin de 1979

22.57 Une organisation régionale de gestion des services publics d'achat et de fournitures aura été créée d'ici à la fin de 1979 et bénéficiera d'un appui approprié de la part des Etats membres; elle devrait jouer un rôle de premier plan

---

3/ Mandat datant de plus de cinq ans.

dans la promotion du professionnalisme, d'une gestion efficace et de la coopération intra-africaine dans les services publics d'achat et de fournitures. Dans le domaine des finances publiques, des principes directeurs auront été fournis aux gouvernements membres sur les moyens de lutter contre l'évasion fiscale, d'accroître les recettes publiques, de surveiller et de contrôler les dépenses grâce à un système approprié de rapports financiers; enfin un plus grand nombre d'Etats membres aura adopté une méthode efficace d'établissement des budgets-programmes et des budgets de réalisation leur permettant d'harmoniser le budget et leurs plans de développement. Des études et des réunions sous-régionales sur l'organisation et les structures des pouvoirs publics devraient faire prendre mieux conscience des problèmes aux gouvernements africains et leur fournir des directives pour l'élaboration de réformes visant à améliorer les résultats des principaux ministères et organismes ayant des responsabilités administratives liées au développement. Ces études et ces réunions seront complétées par la formation de personnel et des mesures visant à le motiver et à mettre un terme à la perte d'efficacité sur le plan administratif. Les études et les réunions de consultation devraient faire apparaître toute une série d'idées nouvelles en ce qui concerne le rôle que pourraient jouer les entreprises publiques pour susciter la création d'entreprises multinationales africaines.

ii) Exercice biennal 1980-1981

22.58 Le sous-programme visera essentiellement à rendre plus efficace et mieux adapté l'appareil gouvernemental qui préside à la prise de mesures par les pouvoirs publics et guide l'effort de développement national, et à améliorer les capacités et la productivité du personnel qui administre cet appareil. L'attention sera donc attirée dans des études et des séminaires sur les problèmes fondamentaux qui se posent dans les services publics africains et sur les faiblesses d'ordre structurel que ceux-ci présentent. Des principes directeurs en ce qui concerne la réforme de l'administration, l'amélioration de la gestion et la formation et la motivation du personnel constitueront des éléments importants de la stratégie du programme.

22.59 Deux études chercheront à déterminer s'il est possible de faire appel à des "sociétés de holding" ou à des cabinets de consultants pour assurer une gestion efficace des entreprises publiques. Deux études sur les entreprises publiques examineront divers mécanismes d'utilisation des entreprises publiques et les réformes nécessaires. Une étude sera effectuée sur l'efficacité de l'appareil gouvernemental pour l'élaboration et l'examen des politiques de développement. Une étude comparative sur la structure, les attributions, le fonctionnement et le personnel de certains grands ministères et organismes sera commencée, et le manuel sur les procédures et pratiques types pour la gestion des services publics d'achat et de fournitures sera mis à jour. Diverses études sur les problèmes fondamentaux qui se posent dans les services publics africains porteront spécifiquement sur le relèvement du niveau des cadres professionnels, le rôle du contexte socio-politique dans la formation d'une fonction publique animée d'un sens civique développé et le problème de "l'exode des compétences".

22.60 Les réunions, stages de formation et séminaires suivants auront lieu : quatre stages sous-régionaux sur les structures du gouvernement central et de l'administration locale; deux stages sous-régionaux sur l'administration du développement régional et la gestion des projets, à l'intention de 50 fonctionnaires des administrations locales; trois séminaires d'orientation régionaux et sous-régionaux à l'intention des administrateurs et du personnel de gestion de rang élevé (gestion financière, identification, évaluation et résolution des problèmes de gestion;

mise en oeuvre, gestion et évaluation des projets); deux cours de formation en gestion financière, à l'intention de 20 à 24 fonctionnaires d'organismes internationaux et intergouvernementaux africains; quatre stages de formation nationaux et sous-régionaux à l'intention de 100 employés des services d'achat et de fournitures; deux voyages d'étude ayant pour thème la réforme de l'administration et l'amélioration de la gestion, à l'intention de 20 à 25 hauts fonctionnaires; la réunion générale de l'Organisation africaine d'achat et de fournitures; enfin l'organisation de la formation individuelle à la gestion des projets.

iii) Exercice biennal 1982-1983

22.61 La stratégie sera dans une large mesure la poursuite de celle de l'exercice biennal précédent. Les efforts visant à favoriser la réforme des structures gouvernementales porteront essentiellement sur les ministères et les organismes de développement les plus essentiels et sur les organisations intergouvernementales africaines chargées de promouvoir la coopération économique. Dans les entreprises publiques, l'accent sera mis sur l'organisation de réunions de négociation en vue de la création de coentreprises pour la production de produits et la fourniture de services communément utilisés. La formation de personnel et la fourniture de services consultatifs, en vue en particulier d'améliorer les méthodes de travail, de susciter l'utilisation des techniques modernes de gestion et d'assurer la gestion des ressources humaines dans les services publics et entreprises apparentées continueront de faire l'objet d'une attention particulière.

22.62 En collaboration étroite avec l'organisation régionale mise en place pour promouvoir une meilleure gestion des services d'achat et de fournitures en Afrique, de plus en plus de programmes seront mis au point. Une étude sur les problèmes d'organisation et les problèmes institutionnels et autres liés à la gestion des services publics d'achat et de fournitures sera entreprise. Une autre étude sur les problèmes d'organisation et de gestion des institutions intergouvernementales africaines sera commencée. Dans le cadre de deux études relatives aux services publics, les réformes, les innovations et les problèmes fondamentaux dans les services publics africains seront examinés, et les politiques et pratiques en matière de formation, d'utilisation et de gestion des ressources humaines seront évaluées. Des études sur les entreprises publiques porteront sur le rôle que peuvent jouer ces entreprises pour promouvoir l'esprit d'entreprise chez les autochtones, le recours à des arrangements publics ou privés pour la création d'entreprises africaines et les réformes visant à assurer une plus grande efficacité des entreprises.

22.63 Trois séminaires d'orientation régionaux ou sous-régionaux, à l'intention des administrateurs et du personnel de gestion de rang élevé, traitant de certains problèmes (gestion financière; formation, utilisation et motivation du personnel; mise en oeuvre, gestion et évaluation des projets) auront lieu. Deux cours de formation en gestion financière à l'intention de 20 à 24 spécialistes des finances d'organisations intergouvernementales et internationales africaines seront organisés, de même que des journées d'étude à l'intention des fonctionnaires des finances et du personnel de gestion des organismes semi-publics et des entreprises publiques. Pour ce qui est de la gestion des services d'achat et de fournitures, quatre stages sous-régionaux destinés à 100 employés des services d'achat, la réunion générale de l'Organisation africaine d'achat et de fournitures et un colloque régional sur les achats à l'intention des dirigeants seront organisés.



Deux voyages d'étude ayant pour thème la réforme de l'administration et l'amélioration de la gestion, auxquels participeront 16 à 20 hauts fonctionnaires, des journées d'étude sous-régionales et nationales sur la réforme des structures gouvernementales et deux séminaires sous-régionaux sur les problèmes fondamentaux en ce qui concerne l'efficacité des administrations africaines seront également organisés.

22.64 Des programmes de formation en gestion des projets et deux stages de formation sur la gestion des entreprises publiques sont aussi prévus. En outre, deux à quatre réunions de négociation sous-régionales sur la façon dont les entreprises publiques peuvent coopérer (transports, agriculture et logement) pour susciter l'établissement de coentreprises seront organisées.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

22.65 Aucune activité d'utilité marginale n'est prévue dans le plan de ce sous-programme.

e) Effet escompté

22.66 L'ensemble des activités prévues dans le cadre du sous-programme devrait aboutir à une nette amélioration de la capacité de l'appareil administratif et des institutions gouvernementales ainsi que de l'attitude du personnel chargé de la gestion du développement. Plus précisément, grâce aux activités du sous-programme, l'Afrique devrait avoir des administrateurs et du personnel de gestion plus qualifiés, plus compétents et plus dévoués, et les techniques et méthodes de gestion ainsi que les pratiques administratives devraient s'améliorer. Pour ce qui est de la gestion des services publics d'achat et de fournitures, l'adoption de meilleures méthodes et le recours à des employés professionnellement motivés devraient permettre aux Etats membres d'économiser chaque année l'équivalent de plusieurs millions de dollars en devises et de promouvoir les échanges intra-africains. Les réunions de négociation sur la coopération entre les entreprises publiques devraient conduire à l'adoption de mesures en vue de la création d'un certain nombre d'entreprises multinationales africaines pour la production de produits et la fourniture de services communément utilisés.

## SOUS-PROGRAMME 2 : ELABORATION ET GESTION DE SYSTEMES BUDGETAIRES ET FISCAUX

### a) Objectif

22.67 Aider les Etats membres à développer et gérer leurs systèmes budgétaires et fiscaux en vue d'une contribution plus efficace aux recettes publiques et d'une répartition et d'une utilisation plus efficaces des ressources consacrées au développement national, en liaison avec les objectifs et la stratégie globale du développement national.

### b) Problème traité

22.68 Dans la plupart des pays africains, le budget de l'Etat, qui est encore établi par postes de dépenses, continue à être conçu comme un moyen de rendre compte des dépenses publiques plutôt que comme un instrument d'application du plan. Le régime fiscal de ces pays a un rendement inférieur à ce qu'il pourrait être; il ne stimule pas non plus le développement, pour la raison essentielle que ses dispositions et son application ne sont pas rationalisées et renforcées de façon satisfaisante. La gestion efficace des fonds publics, en particulier le contrôle des dépenses de la fonction publique et du secteur public, continue de poser un problème difficile. La pénurie chronique de personnel ayant la formation et l'expérience nécessaires pour gérer de façon efficace et productive les systèmes budgétaires et fiscaux des pays africains constitue une faiblesse fondamentale de l'administration des finances publiques. Cette faiblesse est encore aggravée par l'insuffisance des structures dont on dispose localement pour assurer la formation professionnelle dans le domaine de la comptabilité, des finances et des disciplines apparentées.

### c) Textes portant autorisation des travaux

22.69 Il s'agit des résolutions 168 (VIII) 4/, 207 (X), paragraphe 2 4/, et 218 (X), paragraphe 8 4/ de la Commission, et des résolutions 1977 (LIX) et 2018 (LXI), paragraphe 1 du Conseil économique et social.

### d) Stratégie et produits

#### i) Situation à la fin de 1979

22.70 On estime qu'à la fin de 1979 un bon nombre d'Etats africains auront inclus les techniques d'élaboration de budgets-programmes et de contrôle de leur exécution dans leur gestion budgétaire, qu'un nombre beaucoup plus important de fonctionnaires africains de l'administration des finances aura été formé à l'utilisation de ces techniques, et qu'on aura pu déterminer les problèmes qu'implique leur usage plus fréquent. De nouvelles méthodes permettant d'accroître les rentrées fiscales auront été adoptées, particulièrement le recours à l'évaluation forfaitaire pour l'imposition des travailleurs indépendants à faible revenu et l'application de mesures plus efficaces pour lutter contre l'évasion fiscale. Un effort supplémentaire sera nécessaire pour inciter des Etats membres de plus en plus nombreux à utiliser davantage ces nouvelles techniques. Une étude aura été entreprise en vue de mettre en place des systèmes pratiques plus raffinés

---

4/ Idem.

de comptabilité financière et de contrôle des dépenses publiques, à partir de l'expérience spécifique de certains pays africains francophones. Un nouveau cours aura été créé à l'intention des fonctionnaires des finances des organisations africaines internationales et intergouvernementales, et un nombre beaucoup plus important d'Africains auront été formés à la gestion du budget et du plan et à l'administration et à la politique fiscales.

ii) Exercice biennal 1980-1981

22.71 La stratégie du sous-programme sera centrée sur l'élaboration de directives et de méthodes pratiques pour accroître les ressources publiques et assurer une gestion plus efficace du budget, du point de vue des objectifs et des cibles du développement planifié, et sur la mise en place de services consultatifs et de formation visant à accroître la capacité des gouvernements de formuler une politique et d'améliorer leur système fiscal.

22.72 Sur leur demande, les ministères des finances des Etats membres pourront bénéficier des services de conseillers fiscaux. Trois études portant sur les améliorations budgétaires, la rationalisation de l'impôt et la gestion financière seront entreprises.

22.73 Une étude sera entreprise en vue d'identifier les besoins urgents en matière de formation de diverses catégories de fonctionnaires des finances publiques et de déterminer dans quelle mesure les structures locales en matière de formation correspondent à ces besoins. Le programme de formation comprendra quatre ateliers nationaux et un atelier régional sur l'administration et la politique fiscales, susceptibles d'accueillir environ 125 personnes; deux cours de formation à l'administration des finances; un atelier sur les budgets-programmes et le contrôle de leur exécution, à l'intention de l'Afrique de l'Ouest, et une conférence régionale à l'intention des fonctionnaires africains des finances.

iii) Exercice biennal 1982-1983

22.74 Une action intensifiée sera entreprise en vue de généraliser l'utilisation des techniques d'élaboration des budgets-programmes et de contrôle de leur exécution et d'harmoniser de façon plus efficace le plan et le budget du point de vue des finances publiques et de l'application du plan de développement. En ce qui concerne les recettes, un soin croissant sera apporté à découvrir les points faibles du système fiscal et les moyens pratiques de les éliminer et d'accroître le rendement du système. De la même façon on s'emploiera à découvrir les sources de coulage ou de gaspillage en matière de dépenses publiques et à concevoir des mesures pour réduire ou éliminer le gaspillage des fonds publics. L'envoi de missions de consultants et la formation de fonctionnaires du budget et d'administrateurs du fisc continueront d'être considérés comme hautement prioritaires.

22.75 Les Etats membres qui en feront la demande pourront bénéficier d'autres services consultatifs en matière fiscale et des études seront entreprises et des rapports publiés sur la gestion budgétaire et fiscale. Sept études sont prévues. Trois d'entre elles seront consacrées aux sujets déjà abordés par ailleurs de la gestion financière et budgétaire (vérification des comptes et efficacité; pratiques en matière de comptabilité et de vérification et contrôle budgétaire; coordination du budget et du plan). Trois autres traiteront de la planification de la réforme fiscale, de la rationalisation des systèmes fiscaux pris individuellement et

des innovations en matière de politiques fiscales. Une étude d'évaluation sera consacrée à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion d'institutions financières et de crédit sélectionnées dans le cadre national. Deux séminaires traiteront des stimulants fiscaux et des accords de double imposition avec les pays développés. On prévoit l'organisation d'une conférence régionale des fonctionnaires africains des finances et deux ateliers de formation sur la fiscalité. On prévoit également deux cours de formation sur l'administration financière et deux ateliers sous-régionaux sur le processus de mise en place du système de budget-programme et de contrôle de l'exécution.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

22.76 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

22.77 On pense que d'ici 1983 la majorité des pays africains auront pris des mesures pour passer d'une budgétisation reposant essentiellement sur les postes de dépenses à la technique du budget-programme et de contrôle de l'exécution pouvant être utilisée comme instrument d'application du plan. En ce qui concerne les systèmes d'imposition, on compte que des mesures auront été prises en vue de rationaliser les différents impôts conformément aux objectifs nationaux, ce qui aura pour conséquence d'améliorer l'efficacité et la productivité des régimes fiscaux existants.

22.78 La formation du personnel aura considérablement amélioré le rendement et l'efficacité des mécanismes administratifs et institutionnels de gestion des finances publiques. L'amélioration du rendement dans la perception des recettes publiques et l'efficacité accrue dans la gestion des fonds publics devraient contribuer à assainir la situation des finances publiques et à accroître l'auto-suffisance financière en ce qui concerne l'effort national de développement. La pratique de la vérification des comptes en fonction de l'efficacité et le suivi et le contrôle efficaces des dépenses publiques devraient également contribuer à l'assainissement de la situation des finances publiques.

## PROGRAMME 3 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

22.79 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission, qui se réunit chaque année. Le présent plan a été soumis à la Commission à sa cinquième session, en mai 1978.

#### 2. Secrétariat

22.80 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée du programme est la Division de la planification du développement, qui comptait, au 31 décembre 1977, un administrateur permanent affecté au programme relatif au financement et à l'administration du développement.

#### 3. Achèvement probable de travaux

22.81 Les travaux relatifs aux éléments de programme suivants, exposés aux paragraphes 10.30 et 10.31 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 <sup>5/</sup>, seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : 1.1, 1.2, 1.4;
- ii) En 1980-1981 : 1.1, 1.3.

#### 4. Autres questions d'organisation

22.82 Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, ce programme était composé de deux sous-programmes : 1. "Mobilisation des ressources financières et réforme budgétaire", et 2. "Renforcement, sur le plan administratif et institutionnel, de la capacité de développement de la région". Ces deux sous-programmes ont été combinés en un seul sous-programme intitulé "Mobilisation et gestion des ressources financières et amélioration des moyens administratifs pour la planification du développement".

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au secrétariat

22.83 Il est prévu que toutes les activités de la Commission liées au développement rural seront planifiées et coordonnées de façon régulière par l'intermédiaire d'une Commission du développement rural du secrétariat de la CEAO. Les activités au titre de ce sous-programme qui concernent directement ou indirectement les aspects administratifs du développement rural seront coordonnées par l'intermédiaire de cette commission.

#### 2. Unité administrative avec laquelle des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

22.84 Des activités conjointes importantes devraient être entreprises avec la Division de l'administration et des finances publiques au Siège.

---

<sup>5/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr. 1 et 2), vol. I.

### C. Sous-programme : texte explicatif

#### SOUS-PROGRAMME : MOBILISATION ET GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET AMELIORATION DES MOYENS ADMINISTRATIFS POUR LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

##### a) Objectif

22.85 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les gouvernements des pays membres de la CEAO à développer les moyens dont il dispose pour formuler et exécuter des politiques fiables en vue de mobiliser, répartir et gérer leurs ressources financières et renforcer leurs systèmes d'administration publique aux fins du développement.

##### b) Problème traité

22.86 On a assisté, durant la dernière décennie, à une participation active et de plus en plus importante des gouvernements au processus du développement économique et social dans les pays d'Asie occidentale. Ce phénomène s'est accompagné de mesures pour formuler des politiques appropriées en vue de l'exécution d'une stratégie intégrée du développement, grâce à l'élaboration de plans et programmes détaillés. La croissance rapide enregistrée récemment dans les recettes publiques, en particulier par les pays producteurs de pétrole de la région, a imprimé un nouvel élan à ce processus. Toutefois, malgré une intervention sans précédent du gouvernement dans les divers secteurs économiques et sociaux et l'accroissement rapide des ressources financières, les systèmes administratifs et financiers des gouvernements de la quasi-totalité des pays de la région doivent encore être développés et adaptés aux besoins croissants et complexes des plans et programmes de développement. Les principaux domaines traités dans ce programme peuvent être décrits de la façon suivante :

i) L'évaluation des courants financiers et l'estimation des besoins financiers pour les plans et programmes de développement sont rarement examinés en détail en tant que partie intégrante de la planification et de la programmation. La planification financière souffre de graves lacunes théoriques et méthodologiques dans la quasi-totalité des pays de la région. Les plans financiers annuels, lorsqu'ils sont établis, restent de portée limitée et ils font peu de part aux liens entre leurs éléments et à l'interaction dynamique entre ces éléments et les aspects pratiques des plans et programmes de développement. Les lacunes actuelles, les incohérences qui en résultent et l'absence d'optics politiques ont souvent donné lieu à des déséquilibres qui font obstacle à l'exécution du plan et à la réalisation de ses objectifs;

ii) Les plans et programmes de développement dans les pays d'Asie occidentale prévoient une participation toujours plus grande du secteur public à la réalisation des objectifs visés dans divers domaines. Les systèmes budgétaires adoptés par les gouvernements comportent de graves lacunes dans la quasi-totalité des pays de la région. Ces systèmes sont caractérisés par des insuffisances théoriques et techniques, ils souffrent de lacunes quant à leur portée et aux buts visés, et leur couplage avec le processus de planification est insuffisant. Les insuffisances des systèmes de comptabilité et de vérification des comptes accentuent encore l'inefficacité du budget en tant qu'instrument de politique publique;

iii) La croissance rapide des dépenses publiques (dépenses renouvelables et dépenses de développement) a poussé les gouvernements à étudier en détail leurs systèmes de recettes. De nouvelles sources de financement ont été recherchées et

des efforts ont été déployés pour améliorer le rendement des sources traditionnelles. Malgré ces efforts, cependant, les recettes obtenues grâce au système en général, et au régime fiscal en particulier, sont encore insuffisantes et il reste beaucoup d'améliorations à apporter en matière de structures et d'administration, que l'on se place du point de vue du rendement, de l'allocation des ressources, de la répartition des revenus ou de la stabilisation.

iv) Les efforts de planification et de programmation du processus du développement déployés par les pays de la région ont obligé les gouvernements à mettre en place et à développer le cadre institutionnel nécessaire en le dotant de moyens techniques et administratifs appropriés. Cependant, la formulation, l'exécution et l'évaluation des plans souffrent, dans la quasi-totalité des pays de la région, de l'insuffisance des institutions et du manque de techniciens et de gestionnaires compétents. Les carences du système administratif traditionnel ont encore accentué le problème. Les mesures prises pour remédier à ces inconvénients sont restées de caractère très général.

c) Textes portant autorisation des travaux

22.87 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont le paragraphe 41 de la résolution 2626 (XXV) 6/, le paragraphe 4 de la résolution 2561 (XXIV) 6/, le paragraphe 2 de la résolution 2562 (XXIV) 6/, le paragraphe 1 de la résolution 2563 (XXIV) et l'alinéa g) du paragraphe 2 de la section II de la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale; ainsi que le paragraphe 3 de la résolution 1632 (LI) 6/, le paragraphe 2 de la résolution 1633 (LI) 6/, les paragraphes 1, 2 et 3 de la résolution 1977 (LIX) et les alinéas a) et b) du paragraphe 2 de la résolution 2018 (LXI) du Conseil économique et social.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

22.88 Les études et rapports qui seront achevés durant l'exercice biennal 1978-1979 aideront les gouvernements, ainsi que les organisations intéressées, à élaborer des principes directeurs appropriés pour l'adoption de politiques aux niveaux national et régional. Deux études sur la planification financière ainsi que sur les modifications de la structure fiscale et le développement économique dans certains pays d'Asie occidentale auront été achevées. Deux rapports auront été achevés sur l'examen et l'évaluation annuels des tendances et des faits nouveaux enregistrés dans les finances publiques de la région et sur la quatrième étude et évaluation des progrès réalisés dans l'exécution de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies sur le développement, dans le domaine du financement du développement. L'étude sur la planification financière sera la première de deux études sur cette question. L'étude sur la réforme des systèmes fiscaux par les pays de la région sera soumise à un groupe de travail sur la planification de la réforme fiscale dans les pays d'Asie occidentale, qui devrait se réunir en 1979.

ii) Exercice biennal 1980-1981

22.89 Durant l'exercice biennal, les efforts seront axés sur plusieurs activités destinées à faciliter la réalisation de l'objectif énoncé dans le plan à moyen

---

6/ Mandat datant de plus de cinq ans.

terme pour la période 1980-1983. Les travaux sur la planification financière seront poursuivis et étendus aux autres pays de la région. Ils s'achèveront par l'organisation d'une réunion régionale ayant pour objet d'énoncer des principes directeurs en vue d'instaurer une planification financière complète, en tant que partie intégrante des plans et programmes de développement. Dans le prolongement des travaux de planification des réformes fiscales, on suivra de près et on évaluera la suite donnée aux recommandations formulées lors de la réunion du groupe de travail prévue en 1979. Cette activité sera complétée par des études sur les principaux besoins et problèmes en matière d'imposition, d'institutions et d'administration, auxquels doivent faire face les pays intéressés. On entreprendra des travaux sur les rapports entre les systèmes budgétaires et les systèmes de comptabilité et de vérification des comptes des gouvernements du point de vue de la formulation, de l'exécution et de l'évaluation des projets. De même, les efforts seront également axés sur l'étude des divers aspects des systèmes d'administration publique (centraux et locaux) dans certains pays de la région, en vue de délimiter les domaines particuliers nécessitant de nouvelles études. Ces activités devraient permettre de réaliser les études et d'organiser les réunions ci-après :

a. Portée et problèmes de la planification financière dans les pays d'Asie occidentale (étude principalement destinée aux gouvernements des pays membres);

b. Rapports entre les budgets, comptes et systèmes de vérification des comptes des gouvernements (étude principalement destinée aux autorités gouvernementales intéressées);

c. Administration des principaux impôts dans certains pays d'Asie occidentale (étude principalement destinée aux autorités gouvernementales intéressées);

d. Planification des réformes administratives en Asie occidentale (étude principalement destinée aux autorités gouvernementales intéressées);

e. Séminaire sur la planification financière dans les pays d'Asie occidentale (destiné aux pays membres et aux organisations nationales, régionales et internationales participantes)

iii) Exercice biennal 1982-1983

22.90 Les travaux effectués durant cet exercice biennal constituent une suite de la stratégie décrite à l'alinéa ii) ci-dessus et, par conséquent, ils seront axés sur des activités précises, afin d'obtenir les principaux produits suivants :

a. Financement et gestion des entreprises publiques dans certains pays d'Asie occidentale (une étude);

b. Perspectives d'une harmonisation fiscale entre les pays d'Asie occidentale (une étude);

c. Réunion d'un groupe de travail sur le rôle des entreprises publiques dans le processus de développement de la région;

d. Systèmes d'administration publique et besoins dans ce domaine dans certains pays d'Asie occidentale (une étude).



iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

22.91 Il n'y a pas d'activités d'utilité marginale dans ce sous-programme.

e) Effet escompté

22.92 Il n'est pas possible de donner d'indicateurs objectifs de l'effet escompté de ce sous-programme, mais l'on pense que les activités prévues dans la stratégie au titre de ce sous-programme, et les produits correspondants, permettront de fournir aux gouvernements des pays membres des principes directeurs précis pour l'adoption de mesures de principe et de programmes appropriés pour : i) formuler des plans financiers détaillés (à court et à moyen terme) et améliorer les principes et techniques utilisés; ii) remédier aux insuffisances institutionnelles, théoriques et administratives qui caractérisent les comptes budgétaires et les systèmes de vérification des comptes des gouvernements et accroître leur efficacité en tant qu'outil important de planification; iii) institutionnaliser le régime fiscal, concevoir des types d'impôts qui soient compatibles avec les structures socio-économiques en place et les objectifs et les priorités en matière de développement et améliorer les moyens administratifs nécessaires pour leur recouvrement efficace; et iv) accroître systématiquement les capacités techniques, de gestion et administratives des systèmes d'administration publique, en mettant particulièrement l'accent sur les domaines liés à la formulation, à l'exécution et à l'évaluation des plans et programmes de développement.

## CHAPITRE 23\*

### SCIENCE ET TECHNIQUE

#### PROGRAMME 1 : DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

##### A. Organisation

##### 1. Organes intergouvernementaux compétents

23.1 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par le Comité de la science et de la technique au service du développement, qui se réunit tous les deux ans. La dernière réunion a eu lieu en février 1978. Le présent plan n'a pas été approuvé par cet organe. Il a toutefois été présenté au Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement à sa trente-deuxième session, en novembre 1977, pour examen officieux.

##### 2. Secrétariat

23.2 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est le Bureau de la science et de la technique, où, des 12 postes d'administrateur pourvus au 1er juillet 1978, aucun n'est financé par des fonds extra-budgétaires. Au 1er juillet 1978, le Bureau comprenait les sections ci-après :

<u>Unité administrative</u>	<u>Postes d'administrateur</u>		
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>
Cabinet du Directeur	2	-	2
Section des techniques nouvelles	3	-	3
Section des applications techniques	5	-	5
Section des applications scientifiques	2	-	2
Total	<u>12</u>	<u>-</u>	<u>12</u>

##### 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

23.3 Les sous-programmes ne sont pas strictement répartis entre les sections administratives. Cela n'a pas été nuisible au programme au cours des périodes de programmation passées. Toutefois, la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui doit se tenir en 1979, fera probablement des recommandations en vue d'autres arrangements institutionnels possibles dans le domaine de la science et de la technique, en conséquence de quoi il faudra peut-être modifier assez largement la structure du programme.

\* Publié antérieurement sous la cote A/33/6 (Vingt-troisième partie).

#### 4. Achèvement probable de travaux et réorganisation consécutive

##### a) Achèvement probable de travaux

23.4 Seront vraisemblablement menés à bien les éléments de programme ci-après, détaillés aux paragraphes 5A.45 à 5A.53 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 1/ :

i) En 1978-1979 : 1.1, 1.2 et 4.1;

ii) En 1980-1981 : 5.1.

##### b) Réorganisation consécutive

23.5 On ne prévoit pas de réorganisation administrative consécutive à l'achèvement de travaux. Toutefois, un nouveau sous-programme 2, "Mise en oeuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement" remplacera les sous-programmes 1 "Plans d'action mondiale et régionaux" et 2 "Coordination des programmes scientifiques et techniques du système des Nations Unies" de l'exercice biennal en cours. En outre, le sous-programme 4, "Information scientifique et technique" et le sous-programme 5 "Application des techniques de gestion au développement" de l'exercice biennal en cours seront réunis en un sous-programme 1 unique, "Examen des tendances et des derniers développements de la science et de la technique".

#### B. Coordination

##### 1. Coordination régulière au secrétariat

23.6 Des réunions de groupes régionaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement seront mises à profit pour débattre de questions précises intéressant à la fois le Secrétariat et les commissions régionales. Le Bureau de la science et de la technique est représenté au sein de l'équipe opérationnelle sur le développement rural, qui aide à coordonner les travaux sur le développement rural du Département des affaires économiques et sociales internationales et du Département de la coopération technique pour le développement.

##### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

23.7 Le Bureau de la science et de la technique, conformément à son mandat, est chargé de la coordination dans le système des Nations Unies par l'intermédiaire du Sous-Comité de la science et de la technique du CAC, dont il assure le secrétariat. Des contacts réguliers ont été établis avec le secrétariat de la Conférence sur la science et la technique, en vue des consultations dont feront l'objet les activités préparatoires à la Conférence.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.



C. Allocation de ressources aux sous-programmes (suite)

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>		<u>1980-1981</u>		<u>1982-1983</u>	
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires Total</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires Total</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires Total</u>
2. Mise en oeuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement			43	-	43	
(1) Plans d'action mondiale et régionaux a/	9,7	-				
(2) Coordination des programmes scientifiques et techniques du système des Nations Unies a/		9,7				
3. Appui fonctionnel pour la coordination des activités scientifiques et techniques du système des Nations Unies	23,3	-	23,3	25	25	-
(6) Appui aux programmes a/	36,8	-	36,8			
Total	100	-	100	100	100	100

a/ Intitulé des sous-programmes tel qu'il figure dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979.

#### D. Aperçu général du programme

23.9 Le programme de travail en ce qui concerne la science et la technique pour les années 1980-1983 découlera dans une large mesure du programme d'action qui aura été préparé par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, et examiné par l'Assemblée générale avant la fin de 1979. En outre, les dispositions institutionnelles actuelles pour la science et la technique à l'Organisation des Nations Unies peuvent être fondamentalement modifiées par les décisions prises en cette matière à la Conférence, et les attributions permanentes officielles du Département pour ce qui est des affaires scientifiques et techniques peuvent se trouver changées. En conséquence, nombre des renseignements nécessaires pour établir le plan à moyen terme couvrant la période 1980-1983 pour le Bureau de la science et de la technique font encore défaut. Toutefois, on peut prévoir avec une certaine exactitude, des plans pour ce bureau dans les différents domaines d'activité du programme, en matière de science et de technique, qui sont délimités en fonction des attributions et responsabilités fondamentales du Département, et correspondent également aux domaines et aux objectifs du programme de la Conférence; à savoir :

- a) Examen des tendances et des derniers développements de la science et de la technique;
- b) Mise en oeuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement relatives aux responsabilités du Département des affaires économiques et sociales internationales;
- c) Appui technique aux organes de coordination du système des Nations Unies.

#### E. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : EXAMEN DES TENDANCES ET DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

##### a) Objectif

23.10 Ce sous-programme vise à faciliter aux gouvernements et aux organes intergouvernementaux l'élaboration de décisions de politique relatives au développement qui tiennent dûment compte des tendances et des derniers développements des activités scientifiques et techniques mondiales, y compris les activités scientifiques et techniques de pointe.

##### b) Problème traité

23.11 Une part de plus en plus grande des progrès scientifiques et techniques risque de rester insuffisamment exploitée, ce qui, ajouté au fait que les conséquences de ces progrès sont souvent mal comprises, pourrait créer de nouveaux obstacles au développement. Un examen et une analyse systématiques des tendances caractéristiques des derniers développements scientifiques et techniques aideront les gouvernements :

- i) A prendre en considération les mutations techniques qui se dessinent et pourraient avoir dans un avenir proche des incidences, à l'échelle mondiale, sur les préoccupations économiques et sociales, à la suite de quoi ils pourront faire en sorte que les activités des organisations intergouvernementales intéressées reflètent adéquatement ces préoccupations;
- ii) A évaluer les problèmes qui commencent à se poser et à en déterminer l'influence sur leur propre développement national;
- iii) A mettre au point, en particulier dans le cas des pays en développement, des plans et des activités de coopération avec les autres pays en développement, mûrement réfléchis.

c) Textes portant autorisation des travaux

23.12 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les résolutions 32/197, section VIII, par. 2 a) et 3362 (S-VII), section III, par. 5, de l'Assemblée générale et la résolution 1715 (LIII), par. 2 g) du Conseil économique et social. Il est probable que d'autres textes viendront renforcer les textes existant, à la suite des décisions que prendra la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

d) Stratégie et produits

23.13 Dans le cadre des responsabilités qui incombent au Département, en tant que centre moteur du système des Nations Unies pour la mise en route de recherches et d'analyses interdisciplinaires pour lesquelles il puise, au besoin, différents éléments dans tout le système des Nations Unies, seront établis des rapports et des études relatifs aux problèmes de portée internationale qui se posent en matière de science et de technique.

i) Situation à la fin de 1979

23.14 Deux études sur des sujets à déterminer par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement auront été achevées, de même que trois études spéciales de caractère exploratoire sur les tendances et les derniers développements pour ce qui est des sources non classiques d'énergie, des techniques appropriées pour les pays en développement et de la recherche sur les produits agricoles non alimentaires.

ii) Exercice biennal 1980-1981

23.15 Le bulletin d'information périodique sur les derniers développements et tendances de la science et de la technique, qui est diffusé actuellement parmi les membres du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, sera étoffé et plus largement diffusé. On établira des études sur des sujets particuliers à déterminer par le Comité consultatif en fonction des principales questions examinées par la Conférence sur la science et la technique au service du développement, telles celle des produits agricoles non alimentaires, des méthodes d'évaluation et de prévision des techniques, des systèmes d'information et de l'informatique.

23.16 Les travaux porteront également sur l'analyse des différentes possibilités qui s'offrent en ce qui concerne le choix, l'adaptation et le transfert des techniques au service du développement rural. Ils consisteront à examiner les conséquences socio-économiques de la mise au point ou de l'introduction de types particuliers de techniques dans les zones rurales, par l'intermédiaire tant du secteur public que du secteur privé, le rôle des sociétés transnationales dans le transfert des techniques destinées aux zones rurales, et l'innovation technique ainsi que le problème de l'échange d'informations sur ce sujet entre secteurs ruraux des pays en développement. D'autres travaux seront axés en outre sur le rôle de la recherche scientifique dans et pour les zones rurales, et sur les liens entre la recherche, les services de vulgarisation, le développement technique et ses applications.

iii) Exercice biennal 1982-1983

23.17 Des études entamées au cours de l'exercice biennal précédent seront achevées au cours de la première partie du nouvel exercice biennal, et de nouveaux sujets seront choisis par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

23.18 Ce sous-programme ne comporte aucune activité marginale.

e) Effet escompté

23.19 Il devrait sortir de ces travaux une procédure permettant de porter à l'attention des gouvernements les activités scientifiques et techniques nouvelles et prévues ayant un rapport avec leurs activités internationales de coopération et en particulier avec leurs préoccupations en matière de développement.

SOUS-PROGRAMME 2 : MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

a) Objectif

23.20 Ce sous-programme vise à fournir, dans le cadre des responsabilités du Département et en coordination avec les organisations intéressées du système des Nations Unies, l'aide nécessaire aux gouvernements et aux organes inter-gouvernementaux pour qu'ils puissent donner suite aux décisions et aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

b) Problème traité

23.21 On compte que la Conférence jettera les bases d'une action concertée visant à rassembler, dans le cadre d'un programme d'action, les connaissances et les méthodes et instruments de la science et de la technique, pour réaliser les objectifs du développement. Ensuite, il s'agira pour l'essentiel de donner effet aux dispositions de ce programme - et pour cela de mettre en place une liaison efficace avec les éléments scientifiques et techniques des programmes du système des Nations Unies - et de les traduire en critères et méthodes d'application pour qu'elles viennent appuyer les activités de coopération technique au sein de l'Organisation des Nations Unies.



c) Textes portant autorisation des travaux

23.22 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont la résolution 31/184 de l'Assemblée générale, par. 10 et la résolution 2028 (LXI) du Conseil économique et social, par. 2 et 3. Les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée à sa trente-quatrième session (qui aura lieu après la Conférence) fourniront les directives et les textes spécifiques pour les activités de ce sous-programme.

d) Stratégie et produits

23.23 Le secrétariat de la Conférence a entrepris les travaux préliminaires sur le programme d'action de la Conférence, à partir des vues qu'ont présentées les gouvernements dans les documents nationaux. Le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, qui fait fonction de conseiller pour les préparatifs des travaux de la Conférence, aura sans nul doute, parmi ses principales attributions, un rôle à jouer en ce qui concerne les activités de ce sous-programme. Au stade actuel des travaux, il semble qu'on envisage de l'organiser en deux grands domaines d'activité : établissement des documents et rapports intérimaires nécessaires sur la mise en oeuvre des décisions de la Conférence, et sur certaines questions relatives à des travaux connexes entrepris dans le cadre du système des Nations Unies; et analyses générales, recherches sur les problèmes et les concepts, études de fond et appui pour l'analyse des faits au Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, aux organes délibérants intéressés de l'Organisation des Nations Unies et, si nécessaire, aux activités de coopération technique de l'Organisation.

i) Situation à la fin de 1979

23.24 La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement aura achevé ses travaux, et ses recommandations auront été examinées et sanctionnées officiellement par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session.

ii) Exercice biennal 1980-1981

23.25 Il est impossible pour des raisons pratiques d'énumérer en détail les produits de la stratégie pour l'exercice biennal qui suivra la Conférence; toutefois, nombre des dispositions de son programme d'action exigeront probablement des apports de fond tels qu'études, enquêtes et rapports spéciaux, qui seront établis par le Bureau de la science et de la technique en coordination étroite avec les organisations intéressées du système des Nations Unies, et si besoin est, avec l'aide de spécialistes, d'experts ou de groupes d'experts, pour des sujets touchant à plusieurs secteurs, tels que les sciences de gestion, les politiques en matière de technique, la prévision et l'évaluation des techniques.

iii) Exercice biennal 1982-1983

23.26 Les rapports correspondants sur les résultats de la mise en oeuvre du programme d'action dans le système des Nations Unies, établis par le Secrétaire général à l'intention des organes intergouvernementaux et des rapports d'information seront également établis à l'intention du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, dans lesquels seront analysés les aspects les plus techniques du processus.

- iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

23.27 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

- e) Effet escompté

23.28 Ces activités mettront l'accent sur la coordination au sein du système des Nations Unies des activités consécutives à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et la mise en oeuvre des décisions prises lors de cette conférence.

SOUS-PROGRAMME 3 : APPUI TECHNIQUE POUR LA COORDINATION DES ACTIVITES DU SYSTEME  
DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA  
TECHNIQUE

- a) Objectif

23.29 Ce sous-programme vise à accroître l'efficacité de l'aide apportée par le système des Nations Unies aux gouvernements et aux organes intergouvernementaux en ce qui concerne l'application de la science et de la technique au développement.

- b) Problème traité

23.30 Les activités dans le domaine de la science et de la technique sont entreprises par les institutions spécialisées et les commissions régionales du système des Nations Unies conformément aux décisions de leurs organes délibérants respectifs. Ces activités ne faisant pas, à l'heure actuelle, l'objet de bilans systématiques, il est difficile d'en suivre les progrès dans les nombreux domaines de la science et de la technique dans lesquels elles s'exercent et de savoir dans quelle mesure ceux-ci peuvent avoir des applications dans le cadre des programmes de coopération technique, d'après l'expérience en la matière des commissions régionales et des institutions spécialisées, et d'en informer comme il convient les Etats Membres. Autre problème également : l'évaluation des lacunes dans ces activités, en regard des progrès de la science et de la technique qui présentent dans bien des cas un intérêt particulier pour le développement.

- c) Textes portant autorisation des travaux

23.31 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les résolutions 32/197 de l'Assemblée générale, par. 61 b) et 930 (XXXVI), 1083 (XXXIX) et 1826 (LV), par. 3, du Conseil économique et social.

- d) Stratégie et produits

- i) Situation à la fin de 1979

23.32 Le programme d'action sur la science et la technique aura été officiellement adopté à l'issue de la Conférence. Dans ce programme, seront définies de nouvelles orientations précises qui influenceront sur les activités de la plupart des organes du système des Nations Unies s'occupant de l'application de la science et de la technique.

ii) Exercice biennal 1980-1981

23.33 La stratégie fondamentale pour cet exercice consiste à dresser des bilans des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique, de façon à s'assurer qu'elles correspondent bien aux dispositions et objectifs du programme d'action de la Conférence.

23.34 Le Secrétaire général établira, à la demande du CPC et du CAC, des rapports et analyses intersectoriels, où il fera le point des activités des institutions du système des Nations Unies et évaluera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme d'action, ainsi que les besoins, en indiquant les mesures à prendre en l'occurrence.

iii) Exercice biennal 1982-1983

23.35 L'exécution des éléments de programme entreprise au cours des exercices précédents se poursuivra, compte tenu des ajustements requis par les organes délibérants.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

23.36 Ce sous-programme ne comporte aucune activité marginale.

e) Effet escompté

23.37 Les activités entreprises au titre de ce sous-programme devraient permettre d'informer mieux et plus systématiquement les Etats Membres sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique et d'utiliser plus pleinement son potentiel et son expérience scientifiques et techniques.

PROGRAMME 2 : DEPARTEMENT DE LA COOPERATION TECHNIQUE  
POUR LE DEVELOPPEMENT

23.38 Pendant l'exercice biennal 1978-1979, le Département organisera, sous les auspices de son Centre des ressources naturelles, de l'énergie et des transports et du Bureau de la science et de la technique, en coopération avec le Gouvernement japonais, un séminaire sur les aspects techniques du développement de l'énergie solaire. Il organisera également, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales internationales, à Abidjan en 1979, un colloque inter-régional sur la technique au service du développement. Il aura aussi l'occasion d'examiner et d'analyser les recommandations pertinentes de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, dans la mesure où elles auront trait à l'élaboration et à l'exécution d'activités de coopération technique des Nations Unies.

23.39 Avant que l'on entreprenne de restructurer les secteurs économiques et sociaux du système des Nations Unies, le Bureau de la science et de la technique fournissait un appui fonctionnel aux activités de coopération technique dans le domaine de la science et de la technique. Cet appui devrait se poursuivre et peut-être même augmenter sensiblement, au cours de la période 1980-1983, en particulier après la tenue de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. L'application des recommandations relatives à la restructuration des secteurs économiques et sociaux du système des Nations Unies entraînera le rattachement du Bureau de la science et de la technique au Département des affaires économiques et sociales internationales. Le Département de la coopération technique pour le développement pourra donc compter sur le Bureau de la science et de la technique pour l'appui fonctionnel dont il aura besoin pour réaliser son programme de coopération technique dans le domaine de la science et de la technique.

PROGRAMME 3 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

A. Organisation

1. Examen intergouvernemental

23.40 Les travaux réalisés au titre de ce programme par le secrétariat sont examinés par le Comité intergouvernemental d'experts sur le développement de la science et de la technique en Afrique, qui se réunit chaque année, et par le Comité technique d'experts et la Conférence des ministres des pays membres de la CEA, qui se réunissent tous les deux ans. La dernière réunion du Comité intergouvernemental a eu lieu en janvier 1977 et les dernières réunions du Comité technique d'experts et de la Conférence des ministres se sont tenues en février/mars 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par lesdits organes.

2. Secrétariat

23.41 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est le Groupe de la science et de la technique, qui est rattaché, pour des raisons administratives, à la Division des ressources naturelles. Au 31 décembre 1977, le Groupe comprenait cinq postes d'administrateur pourvus, dont l'un financé par des fonds extra-budgétaires.

### 3. Achèvement probable de travaux

23.42 Seront vraisemblablement menés à bien les éléments de programme suivants, détaillés aux paragraphes 9.43 et 9.44 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 2/ :

- i) En 1978-1979 : 1.1, 1.2, 1.5, 3.2;
- ii) En 1980-1981 : 1.3, 1.4, 1.6, 2.1, 2.2.

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au secrétariat

23.43 La coordination régulière est assurée par le Service de la coordination des politiques et des programmes de la CEA, le Comité interdivisions du développement rural intégré et le Comité interdivisions des pays en développement les moins avancés.

#### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

23.44 La coordination régulière est assurée par le Sous-Comité de la science et de la technique du CAC, le Comité de l'ONU de la science et de la technique au service du développement et le Comité consultatif de l'ONU sur l'application de la science et de la technique au développement (y compris le Groupe régional africain).

#### 3. Organisations et unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

23.45 Des activités devraient être menées conjointement avec le Bureau de la science et de la technique, d'autres commissions régionales, la CNUCED, le PNUE, l'ONUDI, le PNUD, le FISE, l'OIT, l'UNESCO, l'OMS, l'OMM, l'OMCI et l'OMPI.

### C. Allocation de ressources aux sous-programmes

23.46 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

#### Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	<u>Fonds</u>	<u>Budget extra-</u>	<u>Total</u>	<u>Fonds</u>	<u>Budget extra-</u>	<u>Total</u>	<u>Fonds</u>	<u>Budget extra-</u>	<u>Total</u>
	<u>ordi-</u>	<u>ordinaire</u>		<u>ordi-</u>	<u>ordinaire</u>		<u>ordi-</u>	<u>ordinaire</u>	
1. Elaboration de politiques et renforcement des mécanismes et des capacités dans le domaine de la science et de la technique	40	50	45	40	40	40	40	30	35

Allocation de ressources aux sous-programmes (suite)

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Fonds Budget extra- ordi- budgé- naire	Fonds Budget extra- ordi- budgé- naires	Total	Fonds Budget extra- ordi- budgé- naire	Fonds Budget extra- ordi- budgé- naires	Total	Fonds Budget extra- ordi- budgé- naire	Fonds Budget extra- ordi- budgé- naires	Total
2. Accroissement des compétences scientifiques et techniques	20	-	10	30	20	25	30	30	30
3. Promotion de la coopération régionale et inter-régionale dans le domaine de la science et de la technique	40	50	45	30	40	35	30	40	35
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOJS-PROGRAMME 1 : ELABORATION DE POLITIQUES ET RENFORCEMENT DES MECANISMES ET DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

a) Objectif

23.47 Ce sous-programme vise à développer dans toute la région la conscience de l'importance que revêtent la science et la technique pour le développement de l'Afrique, à aider les gouvernements des pays intéressés à élaborer des politiques et à mettre en place des institutions permettant de développer les techniques autochtones et de tirer le parti maximum des techniques importées, enfin, à renforcer la capacité qu'ont individuellement et collectivement les Etats Membres d'appliquer la science et la technique au développement.

b) Problème traité

23.48 De nombreux pays africains ne se rendent pas encore pleinement compte de l'importance de la technique en matière de développement économique, en ce sens que l'on ne trouve pas toujours d'éléments de planification technique intégrés aux plans nationaux de développement. C'est ainsi que, dans un certain nombre de pays, il n'existe pas d'institutions appropriées pour promouvoir les capacités scientifiques et techniques.

c) Textes portant autorisation des travaux

23.49 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les suivants : résolutions 3201 (S-VI), paragraphe 4 p), 3362 (S-VII), section III, et

3507 (XXX), paragraphes 1, 3, 4, 5 et 6, de l'Assemblée générale; résolution 1900 (LVII) du Conseil économique et social, paragraphe 10; résolution 87 (IV) de la CNUCED, paragraphe 7 et résolution 206 (IX) de la CEA, paragraphe 4.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

23.50 A la fin de 1979 :

a. Une étude des mécanismes gouvernementaux en matière de définition des politiques et de planification dans le domaine de la science et de la technique aura été publiée;

b. Un séminaire sur les méthodes et l'organisation de la planification scientifique et technique dans le cadre des plans nationaux de développement aura été organisé. Le Comité intergouvernemental d'experts sur le développement de la science et de la technique se sera réuni deux fois;

c. Le Centre régional africain de la technique et l'Organisation régionale africaine de normalisation seront devenus opérationnels;

d. La Réunion régionale africaine en vue de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement aura été organisée et les recommandations d'action adoptées à cette occasion auront été présentées pour examen à la Conférence des ministres des pays de la CEA.

ii) Exercice biennal 1980-1981

23.51 Une assistance sera fournie aux Etats Membres dans les domaines suivants :

a. Elaboration de mesures et création de mécanismes pour la divulgation des résultats de la recherche-développement, ainsi que pour la diffusion des innovations techniques et des techniques, en particulier en matière de développement industriel, de transformation agricole et de développement rural intégré;

b. Création de mécanismes et élaboration de méthodes pour déterminer l'importance de la planification scientifique et technique dans le cadre des plans nationaux de développement et organiser cette planification;

c. Information du public africain pour tout ce qui concerne la science et la technique, ainsi que leur application au développement (1976-1981);

d. Suite à donner aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

23.52 En outre, seront menées à bien les activités suivantes :

a. Une étude sur le rôle des entreprises du secteur public en matière de promotion de la recherche-développement, des innovations techniques et de diffusion des techniques;

b. Une analyse, dans certains pays africains, des institutions et moyens de recherche-développement existants, considérés en fonction des problèmes que

pose la recherche d'une croissance industrielle accélérée, d'une transformation de l'agriculture et d'un développement rural intégré;

c. Des études de faisabilité en vue de la création de banques sectorielles et régionales de données techniques;

d. Un séminaire sur les problèmes que posent les innovations techniques et la diffusion des techniques, ainsi que les facteurs qui ont une influence en la matière, lors duquel on évoquera en particulier le rôle des gouvernements.

iii) Exercice biennal 1982-1983

23.53 On continuera d'aider les Etats Membres à mettre en place d'autres mécanismes chargés de la définition des politiques et de la planification dans le domaine de la science et de la technique, ainsi que d'autres centres de recherche, laboratoires et services de consultations dans les divers domaines d'application de la science et de la technique au développement. Des services consultatifs leur seront offerts pour l'organisation de la planification scientifique et technique dans le cadre des plans nationaux de développement.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

23.54 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

23.55 Les activités nationales dans le domaine de la science et de la technique contribueront plus efficacement à la réalisation des objectifs de développement économique et social. Plus de la moitié des Etats Membres auront créé leur propre mécanisme de définition des politiques et de planification dans le domaine de la science et de la technique, ce qui leur permettra d'établir des plans de développement scientifique et technique. Des institutions de recherche-développement, des centres nationaux pour le développement, le transfert et l'adaptation des techniques, ainsi que des services consultatifs, auront été créés dans 20 pays africains au moins. Des mécanismes sectoriels et régionaux pour le rassemblement, l'analyse et la diffusion de données techniques auront été également mis en place.

SOUS-PROGRAMME 2 : FORMATION DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

a) Objectif

23.56 Il s'agit d'aider les Etats Membres à former le personnel scientifique et technique dont ils ont besoin.

b) Problème traité

23.57 La majorité des pays africains manquent de personnel scientifique et technique, ce qui gêne considérablement les efforts entrepris par leurs gouvernements pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de développement. Il s'agit là d'un problème à la fois qualitatif et quantitatif qui exige que des améliorations soient apportées aux programmes d'enseignement et de formation et que des moyens plus importants soient mis en place pour permettre de former



du personnel qualifié en quantité voulue et de réorienter les programmes et institutions existants pour mieux les adapter à leur mission technique en Afrique.

c) Textes portant autorisation des travaux

23.58 Il s'agit de la résolution 2318 (XXII) de l'Assemblée générale (par. 1), de la résolution 1155 (XLI) du Conseil économique et social (première partie, par. 2) et de la résolution 158 (VIII) de la CEA (par. 4).

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

23.59 D'ici à la fin de 1979, il aura été procédé à une refonte des programmes existants d'enseignement et de formation scientifique et technique, dans le but d'assurer le développement des aptitudes du personnel à réaliser des études techniques, à innover et à adapter les techniques existantes, et d'encourager l'acquisition des compétences nécessaires à la gestion d'entreprises spécialisées. Une étude aura été entreprise pour examiner la nécessité de créer des centres ou des établissements de formation avancée et de recherche aux fins de missions dans certains domaines particuliers de la science et de la technique qui revêtent de l'importance sur le plan économique (par exemple la science et les techniques de la mer) et en déterminer les caractéristiques éventuelles; des activités auront été entreprises pour encourager les universités africaines à fournir des services à l'industrie ainsi que pour favoriser les échanges de personnel entre les universités et le secteur industriel en vue d'améliorer les compétences professionnelles du personnel de l'enseignement technique; enfin, une étude préliminaire aura été réalisée sur la contribution des entreprises spécialisées au progrès de la technique.

ii) Exercice biennal 1980-1981

23.60 Une assistance sera fournie aux universités africaines pour refondre les programmes existants d'enseignement technique en vue de former davantage d'ingénieurs, de technologues, de cadres techniques et d'autres spécialistes africains, en coopération avec l'UNESCO et la Division de l'administration publique, de la gestion et de la main-d'oeuvre de la CEA.

23.61 Des séminaires sous-régionaux seront organisés pour étudier la contribution des entreprises spécialisées à la mise au point de techniques nouvelles et à la vulgarisation des techniques. Une assistance sera fournie aux gouvernements et aux universités pour la création de centres de formation avancée et de recherche aux fins de missions. Des séminaires sous-régionaux et, le cas échéant, un séminaire régional, seront organisés en vue de permettre des échanges de données d'expérience sur la coopération entre universités et secteur industriel et de déterminer de nouvelles méthodes permettant d'intensifier cette coopération dans l'intérêt des pays en développement.

iii) Exercice biennal 1982-1983

23.62 On continuera de fournir un appui aux centres de formation avancée et de recherche et aux autres programmes visant à améliorer le contenu des programmes de l'enseignement technique et scientifique et à accroître le choix de cours.

La coopération entre les universités et le secteur industriel sera renforcée et des programmes d'action seront entrepris en vue de former davantage de cadres d'entreprises spécialisées dans les pays membres de la CEA.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

23.63 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

23.64 On compte que la plupart des universités et institutions techniques africaines existantes auront reconnu la nécessité d'adapter leurs programmes d'enseignement aux besoins de la région et qu'un grand nombre d'entre elles auront pris des mesures pour les refondre. Dans un certain nombre de pays africains en voie d'industrialisation, les activités du secteur industriel devraient exercer une influence stimulante sur celles des universités et réciproquement, ce qui devrait conduire à une coopération étroite entre les universités et le secteur industriel, notamment en matière de recherche-développement et d'enseignement, et à une organisation plus rationnelle des stages effectués par les étudiants dans les entreprises locales. On prévoit également qu'au moins quatre centres régionaux et sous-régionaux de formation spécialisée et de recherche entreprise aux fins de missions auront été créés.

SOUS-PROGRAMME 3 : INTENSIFICATION DE LA COOPERATION REGIONALE ET INTERREGIONALE  
DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

a) Objectif

23.65 L'objectif de ce sous-programme est de développer une coopération effective entre les Etats membres de la CEA et d'intensifier les relations entre les communautés scientifiques et techniques des pays africains, de façon à faciliter une action concertée et la collaboration dans le domaine de la recherche et de la formation, ainsi que dans la recherche de solutions aux problèmes scientifiques et techniques présentant un intérêt sur le plan multinational et d'encourager la coopération interrégionale dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement.

b) Problème traité

23.66 Etant donné les ressources limitées dont ils disposent, de nombreux pays africains ne sont pas en mesure d'exécuter individuellement d'importants projets de recherche-développement ou de former le personnel scientifique et technique dont ils ont besoin dans divers secteurs de leur économie nationale. Il leur faut donc s'associer à d'autres pays pour s'attaquer à ces problèmes dans le cadre d'institutions multinationales.

c) Textes portant autorisation des travaux

23.67 Il s'agit de la résolution 1900 (LVII), du Conseil économique et social (sect. II, par. 6 et 7) et des résolutions 238 (XI), (par. 40), et 248 (XI), (sect. C, par. 1), de la CEA.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

23.68 On prévoit que le Centre régional africain de technologie et l'Organisation régionale africaine de normalisation seront opérationnels et offriront de nouvelles possibilités d'action commune. Les travaux préparatoires en vue de la création de deux centres régionaux pour la science et les techniques de la mer seront achevés. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement aura eu lieu, et il sera tenu compte de ses recommandations lors de l'examen du Plan régional africain pour l'application de la science et de la technique au développement. Certaines activités auront été réalisées dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement.

ii) Exercice biennal 1980-1981

23.69 Une assistance sera fournie aux institutions régionales ou sous-régionales existantes ainsi qu'aux Etats Membres pour l'établissement de nouveaux programmes de coopération scientifique et technique. Des études seront entreprises en vue de créer de nouvelles institutions de coopération dans divers domaines. Des groupes de travail spéciaux seront réunis dans le but de mettre au point le détail de certains projets d'intérêt régional ou sous-régional recommandés par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Les résultats de l'examen du Plan régional africain pour l'application de la science et de la technique au développement seront communiqués aux Etats membres pour examen. Des réunions régionales et au moins deux réunions sous-régionales seront organisées en vue de déterminer les domaines prioritaires et de choisir les projets à exécuter à l'échelon régional ou sous-régional. On entreprendra une étude sur les moyens de diffuser les renseignements et de négocier des arrangements préférentiels aux fins du transfert, de l'adaptation et de la mise au point de techniques autochtones dans les régions en développement. On convoquera un séminaire sur l'octroi, à l'intérieur de groupements économiques, de traitements préférentiels en matière de transfert, de mise au point et d'utilisation des techniques. Deux établissements sous-régionaux pour la science et les techniques de la mer seront créés. Des plans de coopération interrégionale en matière de science et de technique pour la période 1980-1985 seront établis en collaboration avec d'autres commissions régionales.

iii) Exercice biennal 1982-1983

23.70 On développera les moyens dont disposent les organismes régionaux ou sous-régionaux existants afin de leur permettre d'aider les pays africains à intensifier la coopération régionale en matière de développement scientifique et technique et, sur la base des expériences qui auront été réalisées, on mettra au point et on lancera des projets plus concrets présentant de l'intérêt pour plusieurs pays africains.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

23.71 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effets escomptés

23.72 La version révisée du Plan régional africain pour l'application de la science et de la technique au développement guidera les Etats membres dans le choix de leurs projets régionaux et sous-régionaux. Le programme de coopération interrégionale, qui sera mis au point pour 1981, facilitera l'exécution des projets interrégionaux. Les institutions existantes de coopération scientifique et technique au niveau régional et sous-régional seront renforcées, et la majorité des pays africains participeront à leurs activités. D'une manière générale, on prévoit que l'intensification de la coopération régionale et interrégionale permettra aux pays intéressés de retirer des avantages mutuels, pour leur développement économique, de la mise en commun de leurs expériences et de leurs ressources. L'exécution de ce sous-programme présentera un intérêt particulier pour les pays les moins avancés.

## PROGRAMME 4 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

23.73 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique qui se réunissent tous les ans. Leur dernière réunion (sixième session) a eu lieu en juillet 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par les Conseillers mais il reflète, d'une manière générale, le programme de travail pour les années 1977-1982 qu'ils ont adopté à leur dernière session.

#### 2. Secrétariat

23.74 L'unité administrative du secrétariat responsable de ce programme est une section de la Division du commerce et de la technologie qui, au 31 décembre 1977, comptait quatre postes d'administrateur pourvus, dont aucun n'était financé par des fonds extra-budgétaires. Au 31 décembre 1977, la Division ne comprenait pas d'unité administrative.

#### 3. Achèvement probable des travaux

23.75 Les travaux relatifs aux éléments de programme ci-après, décrits dans les paragraphes 6.30 et 6.31 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 3/, seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979. 1.4, 1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5;
- ii) En 1980-1981. 1.1, 1.2, 1.3, 3.1, 3.2.

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au secrétariat

23.76 La coordination avec le Département des affaires économiques et sociales internationales et avec les autres commissions régionales est assurée par des réunions régulières des secrétaires exécutifs des commissions régionales.

#### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

23.77 La coordination est assurée par le Sous-Comité de la science et de la technique du CAC, le Comité des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et le Comité consultatif des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique au développement (y compris le Groupe régional européen).

---

3/ Ibid.

3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

23.78 Au cours de la période 1980-1983, des activités conjointes devraient être réalisées avec les unités administratives et institutions spécialisées suivantes : tous les organes subsidiaires principaux de la CEE, notamment les Conseillers économiques, les Conseillers pour les problèmes de l'environnement, la Conférence des statisticiens européens et le Comité du charbon. Les contacts étroits et les activités avec le Bureau des Nations Unies pour la science et la technique se poursuivront.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

23.79 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages ci-après :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Politiques et priorités dans le domaine de la science et de la technique	40	-	40	40	-	40	40	-	40
2. Coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique	30	-	30	30	-	30	30	-	30
3. Transfert des techniques	30	-	30	30	-	30	30	-	30
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>100</b>

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : POLITIQUES ET PRIORITES DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

a) Objectif

23.80 L'objectif de ce sous-programme est d'examiner les grands changements qui interviennent dans les politiques nationales dans le domaine de la science et de

la technique, en particulier en ce qui concerne les objectifs et les répercussions économiques de ces politiques, et de dégager les priorités d'action au niveau national ou en matière de coopération avec d'autres pays membres d'organisations régionales et internationales.

b) Problèmes traités

23.81 Les changements intervenant dans les politiques, les priorités et les institutions nationales, notamment en ce qui concerne l'orientation et l'administration de la recherche, font qu'il est souhaitable de procéder à des échanges périodiques d'informations et d'examiner les principales tendances techniques probables ainsi que les besoins anticipés d'innovation au moyen de prévisions technologiques, le cas échéant, dans certains secteurs économiques, tels que les matières industrielles de base et l'énergie.

c) Textes portant autorisation des travaux

23.82 Il s'agit des décisions des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique, telles qu'elles ont été approuvées par la Commission économique pour l'Europe dans sa résolution I (XXXII).

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

23.83 Des informations à jour sur les grands changements intervenant à l'échelon national dans les politiques scientifique et technique auront été fournies de façon continue. Des études sur les méthodes utilisées aux niveaux national et international pour la réalisation des prévisions technologiques et l'examen des expériences pertinentes auront commencé. L'élaboration, dans le cadre d'un projet de coopération, de prévisions technologiques dans un secteur choisi aura été entreprise.

ii) Exercice biennal 1980-1981

23.84 Des informations à jour sur les grands changements intervenant au niveau national dans les politiques en matière de science et de technologie seront fournies dans le cadre des réunions annuelles des Conseillers pour la science et la technique et d'études spécialisées. Des échanges d'informations sur les expériences nationales en matière de prévisions technologiques seront organisés au moyen de réunions et de questionnaires. De même, un projet concerté qui sera défini en 1978-1979 sera exécuté et les informations pertinentes seront incluses dans la perspective économique d'ensemble.

iii) Exercice biennal 1982-1983

23.85 Des informations à jour sur les grands changements intervenant à l'échelon national dans les politiques en matière de science et de technologie continueront d'être fournies, de même que se poursuivront les échanges d'informations sur les expériences nationales dans la prévision technologique et la réalisation de projets conjoints.

- iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

23.86 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

- e) Effet escompté

23.87 Les activités entreprises devraient permettre l'élaboration de politiques nationales et de projets internationaux fondés sur l'échange et la diffusion d'informations scientifiques et techniques.

SOUS-PROGRAMME 2 : COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

- a) Objectif

23.88 L'objectif de ce sous-programme est d'élaborer des projets adéquats pour la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique.

- b) Problème traité

23.89 Il doit s'instaurer dans la région une coopération plus étroite et des échanges plus nombreux concernant les progrès techniques récents afin de favoriser le progrès économique général.

- c) Textes portant autorisation des travaux

23.90 Il s'agit des décisions des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique, telles qu'elles ont été approuvées par la Commission économique pour l'Europe dans sa résolution 1 (XXXII).

- d) Stratégie et produits

- i) Situation à la fin de 1979

23.91 Des projets de coopération dans certains secteurs de la science et de la technique, notamment les nouvelles sources d'énergie et l'utilisation de combustibles à faible pouvoir calorifique, auront été identifiés. La formulation de principes sur l'organisation de la recherche internationale aura été achevée.

- ii) Exercice biennal 1980-1981

23.92 Un projet de coopération à définir sera exécuté et de nouveaux projets seront entrepris.

- iii) Exercice biennal 1982-1983

23.93 De nouveaux projets seront entrepris, et les projets identifiés les années précédentes seront exécutés.

- iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

23.94 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.



e) Effet escompté

23.95 Les activités entreprises devraient contribuer au développement économique dans toutes les parties de la région grâce à l'échange des réalisations scientifiques et techniques.

SOUS-PROGRAMME 3 : TRANSFERT DES TECHNIQUES

a) Objectif

23.96 L'objectif de ce sous-programme est de faciliter et d'améliorer le transfert des techniques au sein de la région et vers d'autres régions.

b) Problème traité

23.97 La coopération économique et d'autres formes de coopération entre les pays de la région peuvent être renforcées dans l'intérêt de tous par des programmes de transfert de techniques.

c) Textes portant autorisation des travaux

23.98 Il s'agit des décisions des Conseillers des gouvernements de la CEE pour la science et la technique, telles qu'elles ont été approuvées par la CEE dans sa résolution 1 (XXXII).

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

23.99 La préparation de monographies par les rapporteurs des gouvernements sur l'expérience acquise par leurs entreprises qui procèdent à des transferts de techniques aura été achevée. La préparation d'un manuel sur les procédures de cession de licences et les aspects connexes du transfert des techniques aura été réalisée. Des documents de référence auront été préparés sur les aspects du transfert international des techniques touchant les structures gouvernementales et les facteurs économiques et juridiques, destinés à fournir un ensemble de renseignements aux entreprises participant au transfert international des techniques dans la région de la CEE.

ii) Exercice biennal 1980-1981

23.100 Des monographies sur le transfert des techniques auront été préparées par le Secrétariat et les rapporteurs des gouvernements, pour examen à des réunions et des séminaires spéciaux, et le manuel sur les procédures de cession de licences et les aspects connexes du transfert des techniques sera publié.

iii) Exercice biennal 1982-1983

23.101 Les activités suivantes auront été exécutées :

- a. Préparation d'études sur le transfert des techniques;
- b. Mise à jour du manuel sur les procédures de cession de licences et des aspects connexes du transfert des techniques;

- c. Préparation de nouveaux documents de référence sur le transfert international des techniques dans la région de la CEE.
- iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

23.102 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

23.103 Les activités entreprises devraient favoriser le développement économique dans toutes les parties de la région par le transfert des techniques.

## PROGRAMME 5 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

23.104 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission économique pour l'Amérique latine qui se réunit tous les deux ans. La dernière réunion a eu lieu en avril/mai 1977. Ce plan n'a pas été approuvé par la Commission.

#### 2. Secrétariat

23.105 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est le Groupe de la science et de la technique (Mexico), qui, au 31 décembre 1977, comptait 4 postes d'administrateur pourvus, dont 3 étaient financés par des fonds extra-budgétaires. Ce groupe est assisté par le Bureau de la Commission économique pour l'Amérique latine de Buenos Aires qui pourvoira, pour le sous-programme 2, deux postes d'administrateur dont un sera financé par des fonds extra-budgétaires.

<u>Unité administrative</u>	<u>Postes d'administrateur</u>		
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>
Groupe de la science et de la technique, Bureau de la CEPAL à Mexico	1	3	4
Bureau de la CEPAL à Buenos Aires	1	1	2
Total	2	4	6

#### 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

23.106 Il est proposé de créer une section de la science et de la technique à la CEPAL après la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement qui se tiendra en 1979.

#### 4. Achèvement probable des travaux

23.107 Les travaux relatifs aux éléments de programme ci-après, décrits dans le paragraphe 8.49 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 <sup>4/</sup> seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979. 1.1, 1.2;
- ii) En 1980-1981. 1.3.

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au secrétariat

23.108 La coordination régulière au secrétariat est assurée par les voies normales du Bureau de la programmation du secrétariat exécutif.

<sup>4/</sup> Ibid.

2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

23.109 La coordination régulière dans le système des Nations Unies est assurée par le Sous-Comité de la science et de la technique du CAC, le Comité des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et le Comité consultatif des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique au développement (y compris le Groupe régional latino-américain). Les activités relatives au transfert des techniques et au développement technologique sont coordonnées avec la Banque interaméricaine de développement (BID).

3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

23.110 Des activités conjointes devraient être exécutées avec l'Agence canadienne de développement international.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

23.111 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds budgétaires</u>	<u>Total</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds budgétaires</u>	<u>Total</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds budgétaires</u>	<u>Total</u>
1. Plan d'action de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement	50	75	67	67	50	60	67	50	60
2. Développement technologique	50	25	33	33	50	40	33	50	40
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : PLAN D'ACTION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

a) Objectif

23.112 L'objectif de ce sous-programme est d'encourager et de réaliser des projets de recherche et des projets à application pratique sur la base des recommandations et résolutions émanant de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

b) Problèmes traités

23.113 La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement mettra en évidence différents aspects relatifs à l'accumulation des connaissances scientifiques et techniques, à la fois dans les pays avancés et les pays en développement. Les questions touchant la coopération internationale, et notamment les composantes techniques du nouvel ordre international, seront précisées. De plus, étant donné que l'Organisation des Nations Unies devrait adopter une attitude unifiée et cohérente face à ce problème à la suite de la Conférence, la CEPAL assumera des responsabilités plus vastes pour faire face, au niveau régional, à cette nouvelle impulsion donnée aux applications plus modernes et plus efficaces des connaissances au service du développement.

c) Textes portant autorisation des travaux

23.114 Il s'agit de la résolution 2028 (LXI) du Conseil économique et social, de la résolution 31/184 de l'Assemblée générale, et de la résolution 374 (XVII) de la CEPAL.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

23.115 Les préparatifs aux niveaux national et régional, de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, seront achevés.

ii) Exercice biennal 1980-1981

23.116 Des études seront achevées sur les mécanismes permettant de lier l'offre et la demande de techniques et sur les obstacles à la mise en oeuvre des plans et programmes connexes ainsi que les moyens de les contourner. Ces études seront adressées aux responsables scientifiques et techniques nationaux et leurs conclusions seront examinées à une réunion latino-américaine d'experts qui sera convoquée par le secrétariat de la CEPAL au milieu de 1981.

iii) Exercice biennal 1982-1983

23.117 Les initiatives et projets nationaux et régionaux débouchant sur un nouveau style de développement et de coopération technique seront favorisés. Une assistance technique sera fournie aux pays de la région afin qu'ils parviennent à un accord sur un ensemble cohérent de projets. Une réunion gouvernementale consacrée à cette question se tiendra au milieu de 1983.

e) Effet escompté

23.118 La Conférence des Nations Unies a été conçue comme un processus d'apprentissage destiné aux pays désireux de créer et de diversifier leur infrastructure et leurs institutions scientifiques. Le présent programme, qui s'efforce de combiner la recherche et l'action, est conforme à cette conception. De plus, il permettra aux Nations Unies d'élaborer une conception unifiée du développement scientifique et technique.

## SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

### a) Objectif

23.119 L'objectif de ce sous-programme est de réaliser des études visant à définir des critères pour les politiques de développement technologiques qui sont utiles pour orienter les investissements et nécessaires pour assurer une meilleure utilisation des fonds fournis par les organismes de financement.

### b) Problèmes traités

23.120 L'expérience des différents pays de la région en matière de développement technologique diffère de celle des sociétés développées tant par son échelle que par ses sources et par la distribution de ses produits et le coût d'accès aux courants des nouvelles techniques.

### c) Textes portant autorisation des travaux

23.121 Il s'agit des résolutions 310 (XVI), 322 (XV) et 374 (XVII) de la CEPAL.

### d) Stratégie et produits

#### i) Situation à la fin de 1979

23.122 Les études portant sur les questions suivantes auront été achevées :

- a. Variables macroéconomiques dans les décisions en matière de technique;
- b. Changements techniques dans les raffineries pétrolières d'Argentine;
- c. Exportation d'usines industrielles clefs en mains;
- d. Evolution de la sidérurgie en Amérique latine;
- e. Entreprises publiques, politiques et gestion technique;
- f. Le développement technologique de la sidérurgie en Colombie;
- g. Le marché des services techniques;
- h. Le cas de Ducilo.

#### ii) Exercice biennal 1980-1981

23.123 Ce sous-programme est considéré comme l'étape initiale d'une étude plus étendue. Pour l'exercice biennal 1980-1981, il reste le vaste domaine de l'infrastructure sociale - services de santé, infrastructure urbaine, etc. - qui méritent une attention particulière, compte tenu de la situation régnant dans de nombreux pays d'Amérique latine.

#### iii) Exercice biennal 1982-1983

23.124 Les travaux réalisés au cours de cette période dépendront d'une évaluation des activités qui doit être réalisée conjointement par la CEPAL et la BID.

e) Effet escompté

23.125 Les recherches en cours devraient commencer, directement ou indirectement, à entraîner immédiatement une amélioration de la politique technologique. On estime qu'elles permettront de mieux connaître, par exemple, les causes du retard technique du secteur industriel d'Amérique latine, les caractéristiques des innovations et des adaptations faites au niveau des unités de production, les déterminants des succès ou de l'échec des efforts de recherche-développement, les différences entre les industries du point de vue de l'incidence de l'innovation interne sur l'emploi et la distribution des revenus, le potentiel d'un véritable commerce dans le domaine technique en Amérique latine, les réactions de divers secteurs industriels à la législation qui régit ou favorise la création interne de compétences, le potentiel, la tendance et la productivité des dépenses publiques dans ce domaine, qui sont tous des facteurs nécessaires pour améliorer la gestion de la variable technique dans la politique du développement.

## PROGRAMME 6 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

23.126 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission économique pour l'Asie occidentale, qui se réunit chaque année. La dernière réunion a eu lieu en avril 1977. Le présent plan n'a pas encore été approuvé par la Commission, mais il lui sera présenté à sa cinquième session en mai 1978.

#### 2. Secrétariat

23.127 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division des ressources naturelles, de la science et de la technique qui, au 31 décembre 1977, comptait neuf postes d'administrateur pourvus, dont aucun n'est financé par des fonds extra-budgétaires et dont deux sont attribués au programme relatif à la science et à la technique. Au 31 décembre 1977, la Division ne comprenait aucune section.

#### 3. Achèvement probable de travaux

23.128 Les travaux relatifs aux éléments de programme ci-après exposés aux paragraphes 10.34 à 10.36 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 5/ seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : 2.1 et 3.1; et, si l'on dispose de fonds extra-budgétaires, 3.3;
- ii) En 1980-1981 : 3.2.

#### 4. Autres questions d'organisation

23.129 Du fait que le programme a un caractère multidisciplinaire et intéresse plusieurs divisions et comme les Etats membres de la CEA0 attachent de plus en plus d'importance au transfert et à la mise au point des techniques, il faudra peut-être vers la fin de la période à moyen terme, procéder à un examen de la structure administrative dans le cadre de laquelle est actuellement exécuté le programme relatif à la science et à la technique.

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au secrétariat

23.130 Les activités relatives à l'application de la science et de la technique aux exploitations agricoles seront planifiées et coordonnées par l'intermédiaire du Comité du développement rural qui doit être créé au secrétariat de la CEA0 vers la fin de 1979. Le Groupe de travail de la CEA0 sur la sécurité alimentaire coordonnera les activités ayant trait aux aspects techniques de la sécurité alimentaire.

---

5/ Ibid.



## 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

23.131 La coordination régulière est assurée par l'intermédiaire du Sous-Comité de la science et de la technique du CAC, du Comité de la science et de la technique au service du développement de l'ONU et du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement de l'ONU (y compris le Groupe régional de l'Asie occidentale). Dans le contexte de la programmation commune PNUE/CEAO et conformément au mémorandum d'accord qui doit être signé dans ce domaine entre le PNUE et la CEAO, les activités ayant trait aux techniques appropriées n'ayant pas d'effet nuisible sur l'environnement qui doivent être menées dans le cadre du Centre arabe pour le transfert et la mise au point des techniques qu'il est envisagé de créer seront coordonnées ou entreprises en commun avec le PNUE.

### 3. Organisations et unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

23.132 Outre les activités qui seront entreprises en commun avec d'autres unités administratives du secrétariat de la CEAO, on prévoit que des activités importantes seront entreprises en commun avec la CEA, la CNUCED, l'ONUDI, la FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMPI pour renforcer les capacités techniques des pays de la région grâce au futur Centre arabe pour le transfert et la mise au point des techniques. On prévoit aussi des activités communes avec le Bureau de la science et de la technique pour donner suite à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

### C. Allocation de ressources aux sous-programmes

23.133 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

	1978-1979			1980-1981			1982-1983		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
<u>Sous-programme a/</u>									
Coopération régionale en matière de transfert et de développement de la science et de la technique	-	-	-	100	100	100	100	100	100
a) Coopération régionale en matière de science et de technique	38	-	17	-	-	-	-	-	-
b) Transfert, mise au point et choix des techniques	29	68	50	-	-	-	-	-	-
c) Application de la science et de la technique dans certains secteurs	33	32	33	-	-	-	-	-	-
Total	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>

a/ Les points a) à c) correspondent aux trois sous-programmes exposés au paragraphe 10.35 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 /Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2)/. Dans le plan à moyen terme pour 1980-1983, les trois sous-programmes seront réunis en un seul sous-programme intitulé "Coopération régionale en matière de transfert et de développement de la science et de la technique".

D. Sous-programme : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME : COOPERATION REGIONALE EN MATIERE DE TRANSFERT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

a) Objectifs

23.134 Les objectifs sont de promouvoir la coopération régionale en matière de transfert et de développement de la science et de la technique et d'appuyer les efforts que font les gouvernements des Etats membres pour renforcer leurs capacités techniques, créer et soutenir des institutions nationales et régionales adaptées et formuler des politiques et des méthodes pour le choix des techniques appropriées.

b) Problèmes traités

23.135 La planification de la science et de la technique ne reçoit pas l'attention et l'importance voulues et, dans la plupart des cas, elle n'est pas intégrée à la planification nationale globale des pays membres. Le choix de techniques appropriées influe beaucoup sur les divers aspects du développement économique, et l'interdépendance entre la science et la technique d'une part et la planification du développement d'autre part est d'une importance cruciale pour les pays de la CEAO. En outre, pour renforcer les capacités techniques des pays membres, il faut créer des institutions nationales et régionales adaptées - il n'en existe pratiquement pas dans la région - et renforcer celles qui existent. Enfin, dans tous les pays de la CEAO, les techniques nouvelles et les techniques appropriées sont encore extrêmement peu appliquées dans les divers secteurs, alors qu'elles sont un moyen important de mettre rapidement en valeur les ressources.

c) Textes portant autorisation des travaux

23.136 Les textes portant autorisation des travaux sont les résolutions 3201 (S-VI), par. 4 p); 3202 (S-VI), par. IV a), e) et h) et 3362 (S-VII), section III de l'Assemblée générale, et les résolutions 1900 (LVII), par. 2, 3, 4 et 6; 2028 (LXI), par. 2 a), b) et c) et 2034 (LXI) alinéas a) et b) du Conseil économique et social.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

23.137 Si le Centre arabe pour le transfert et la mise au point des techniques est créé, on compte qu'il contribuera à renforcer les capacités techniques des pays arabes et à promouvoir la coopération régionale dans ce domaine. Les études dont l'achèvement est prévu pendant l'exercice biennal 1978-1979, à la réunion de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, ainsi que la publication des travaux du Séminaire sur le transfert et l'évolution des techniques dans le Moyen-Orient arabe, organisé en 1978 par la CEAO, devrait contribuer à faire mieux comprendre l'importance et la nécessité d'intégrer la planification de la science et de la technique dans la planification du développement, à favoriser la réglementation du transfert des techniques, à rendre peu à peu ces pays autonomes en matière de technique et enfin à formuler des recommandations qui permettraient de jeter les fondements et de définir l'orientation des programmes futurs en matière de science et de technique.

ii) Exercice biennal 1980-1981

23.138 Après l'exercice biennal 1978-1979, la stratégie qui sera suivie en 1980-1981 et les principaux produits prévus pour cet exercice dépendront principalement des résultats de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et des priorités des pays membres. En outre, il faudra appuyer, en particulier pendant les premières étapes, les travaux portant sur les mécanismes permettant d'assurer le transfert et la mise au point des techniques, y compris le futur Centre arabe pour le transfert et la mise au point des techniques et d'autres centres nationaux nouveaux.

23.139 Des données de base et des informations sur la science et la technique dans les pays de la région seront recueillies, traitées et diffusées lors d'un examen biennal de l'état de la science et de la technique dans la région de la CEAO à l'intention des chercheurs et des organismes gouvernementaux intéressés.

23.140 On procédera au suivi des mécanismes institutionnels pour le transfert et la mise au point des techniques : il s'agira de préparer le premier rapport d'évaluation (destiné aux gouvernements membres) des progrès réalisés et des difficultés rencontrées en ce qui concerne la création, le fonctionnement et l'administration du Centre arabe pour le transfert et la mise au point des techniques et de centres nationaux similaires dans la région.

23.141 Une nouvelle monographie portant sur certains aspects du problème du choix des techniques sera préparée.

23.142 La suite donnée aux conclusions de la réunion d'experts sur la coopération régionale en matière d'applications des ordinateurs comprendra un rapport sur l'utilisation de l'informatique pour la mise en valeur des ressources.

23.143 Dans le cadre de ses travaux sur le développement rural et la sécurité alimentaire, le Secrétariat fera également des efforts - et notamment établira des études et des rapports qui porteront sur l'application de la science et de la technique aux exploitations agricoles et sur les aspects techniques de la sécurité alimentaire.

iii) Exercice biennal 1982-1983

23.144 La stratégie envisagée pour cet exercice biennal consistera à préparer des études détaillées sur les questions relatives au transfert, à la mise au point et à l'application des techniques, à appuyer les institutions régionales et nationales s'occupant de transfert et de mise au point des techniques, à donner suite aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, à organiser des réunions et des séminaires sur ces questions et à y participer.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

23.145 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

23.146 On compte qu'en 1983 le Centre arabe pour le transfert et la mise au point des techniques sera pleinement opérationnel. Ce centre devrait desservir tous les pays arabes et contribuer au renforcement de leur capacité technique. En outre, le programme aura aussi pour effet la création de nouveaux centres nationaux qui formeront partie du réseau institutionnel pour le transfert et la mise au point des techniques et qu'il faudra aider. On ne peut à ce stade indiquer aucun autre objectif ou indicateur vérifiable de l'effet de ce sous-programme, mais on compte

que l'application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et l'expérience acquise par les Etats membres en préparant les documents nationaux pour les réunions préparatoires à la Conférence et en participant à ces réunions et à la Conférence les conduiront à amorcer l'intégration de la planification de la science et de la technique à la planification d'ensemble du développement national et régional, à mieux choisir les techniques appropriées, à prendre des mesures efficaces pour régler le transfert des techniques et à devenir peu à peu autonomes en matière de technique. En outre, toutes les activités susmentionnées sont susceptibles d'augmenter la capacité d'absorption technique des pays membres et par là, de permettre une application plus équilibrée et plus efficace de la science et de la technique au développement.

## PROGRAMME 7 : COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

23.147 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission, qui se réunit chaque année. La dernière réunion a eu lieu en avril 1978. Le présent plan a été approuvé par la Commission. Le Comité de l'industrie, de l'habitation et de la technique, qui se réunit normalement chaque année, procède à un examen détaillé quant au fond du programme de travail dans ce domaine. Toutefois, le Comité ne s'étant pas réuni en 1977, il n'a pas examiné le présent plan.

#### 2. Secrétariat

23.148 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est le Groupe de la science et de la technique de la Section de la technique de la Division CESAP/ONUDI de l'industrie, de l'habitation et de la technique qui, au 31 décembre 1977, comptait un poste permanent d'administrateur.

#### 3. Achèvement probable de travaux

23.149 Les travaux relatifs aux éléments de programme ci-après, exposés au paragraphe 7.71 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 6/ seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : 1.5 et 1.6;
- ii) En 1980-1981 : 1.4.

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au secrétariat

23.150 Dans la mesure où les activités de la Section de la technique intéressent d'autres divisions, les pratiques de coopération interdisciplinaire et inter-divisions adoptées dans le passé seront poursuivies chaque fois que cela sera nécessaire. Le programme de travail du secrétariat de la CESAP en matière de science et de technique est coordonné avec celui du Bureau de la science et de la technique du Siège. Pour ce qui est des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, le programme de travail est coordonné avec ceux du Bureau de la science et de la technique et du secrétariat de la Conférence.

#### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

23.151 La coordination régulière est assurée par l'intermédiaire du Sous-Comité de la science et de la technique du CAC, du Comité de la science et de la technique au service du développement de l'ONU et du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement de l'ONU (y compris le groupe régional de la CESAP).

---

6/ Ibid.

3. Organisations et unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

23.152 Le secrétariat continuera à coopérer avec l'ONUDI et la CNUCED pour aider à créer des centres nationaux pour la mise au point et l'acquisition de techniques appropriées.

C. Sous-programme : texte explicatif

SOUS-PROGRAMME : RENFORCEMENT DES CAPACITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES NATIONALES

a) Objectifs

23.153 Les objectifs sont les suivants :

- i) Aider les gouvernements à renforcer les capacités scientifiques et techniques nationales et à mettre en oeuvre tout plan d'action qui pourrait être élaboré à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement de 1979;
- ii) Aider les Etats membres à intensifier l'application de la science et de la technique au développement et à procéder au transfert des techniques appropriées;
- iii) Promouvoir la mise au point de techniques convenant particulièrement à la production à petite échelle, aux industries rurales et aux agro-industries, ainsi que de techniques de production permettant d'économiser l'énergie, et promouvoir la recherche de sources d'énergie de remplacement.

b) Problèmes traités

23.154 Les principaux problèmes sont :

- i) L'impropriété des politiques scientifiques et techniques, le manque de personnel qualifié et de mécanismes institutionnels et l'insuffisance des investissements consacrés au développement de la science et de la technique et à la recherche appliquée;
- ii) Le manque de capacités de négociation et de mécanismes institutionnels pour l'évaluation et l'adaptation des techniques, et l'absence d'informations adéquates sur les besoins techniques;
- iii) L'incapacité des petites industries à tirer parti du progrès scientifique et technique du fait de son coût élevé, et la nécessité urgente de réduire la charge que représentent les coûts élevés de l'énergie.

c) Textes portant autorisation des travaux

23.155 Les travaux relatifs à ce sous-programme ont été autorisés par la Commission à sa trente-quatrième session.

d) Stratégie et produits

- i) Situation à la fin de 1979

23.156 Les Directives pour la mise au point de techniques industrielles en Asie et dans le Pacifique, qui ont été publiées et largement diffusées par la CESAP, devraient aider les gouvernements membres à formuler des politiques et des plans pour développer les capacités autochtones de production, d'adaptation, d'acquisition et de diffusion de techniques servant au développement national. On aura organisé des réunions d'étude pour examiner les Directives et élaborer le programme d'application aux niveaux national et régional. Deux réunions préparatoires régionales en 1977 et 1978 et la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement en 1979 auront contribué à l'adoption de mesures concrètes permettant d'intensifier l'application de la science et de la technique au développement économique et social. Le Centre régional pour le transfert des techniques inauguré en 1977 aura apporté une contribution importante au renforcement des capacités techniques des pays membres.

ii) Exercice biennal 1980-1981

23.157 En fonction des activités de suivi décidées par les deux réunions préparatoires régionales et par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, des études seront entreprises et des réunions d'experts organisées aux niveaux national et régional pour déterminer les besoins institutionnels. En outre, des stages de formation, des séminaires et des voyages d'étude seront organisés à l'intention du personnel scientifique et technique pour lui permettre de se perfectionner en matière d'adaptation et de mise au point des techniques. Le Centre régional pour le transfert des techniques aura aussi apporté une contribution importante pour ce qui est de l'application des conditions de ce transfert.

iii) Exercice biennal 1982-1983

23.158 Pendant cet exercice, l'accent sera mis surtout sur l'aide à la création d'institutions et à la formation de personnel scientifique et technique. Des efforts seront faits et des activités organisées pour encourager le public à appuyer la science et la technique, en lui faisant mieux comprendre le rôle vital que la science et la technique jouent dans le développement.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

23.159 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

23.160 On compte améliorer les capacités scientifiques et techniques nationales grâce à la création et au renforcement d'une base scientifique et technique, rendre les pays moins tributaires des techniques importées pour les installations de traitement simple et de services, améliorer le transfert interrégional des techniques et du savoir-faire dans divers secteurs industriels qui sont importants pour les pays membres de la CESAP, augmenter le personnel scientifique et technique et augmenter les recettes du secteur des petites industries et stabiliser ce secteur.



CHAPITRE 24<sup>z</sup>  
STATISTIQUES

PROGRAMME 1 : DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

A. Organisation

1. Organes intergouvernementaux compétents

24.1 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission de statistique de l'ONU, qui se réunit tous les deux ans. La Commission tiendra sa prochaine session en février 1979 et n'a donc pas encore examiné le présent plan.

2. Secrétariat

24.2 L'unité administrative du Secrétariat chargée de ce programme est le Bureau de statistique qui comptait, au 1er juillet 1978, 91 postes d'administrateur pourvus dont 22 étaient financés par des fonds extra-budgétaires. Au 1er juillet 1978, le Bureau comprenait les unités administratives ci-après :

<u>Unité administrative</u>	Administrateurs		
	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires	Total
1. Service des statistiques du commerce international et statistiques connexes	13	1	14
2. Service des statistiques économiques et des projets spéciaux	15	2	17
3. Service des statistiques démographiques et sociales	9	6	15
4. Service des systèmes et des normes	10	2	12
5. Service des relations extérieures et de la diffusion	9	4	13
6. Groupe de la conception de systèmes et de la programmation	9	1	10
7. Cabinet du Directeur <u>a/</u> et Groupe de la coordination et de la planification internes	4	6	10
Total	69	22	91

a/ Y compris 3 postes pour l'assistance technique.

24.3 Ces chiffres tiennent compte des 12 postes d'administrateur financés par des fonds extra-budgétaires et maintenus au Bureau de statistique conformément à l'arrangement dont il est question plus loin au paragraphe 24.117.

\* Publié antérieurement sous la cote A/33/6 (Vingt-quatrième partie et Corr.1).

### 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

24.4 La structure du programme statistique du plan à moyen terme pour la période 1978-1981 et la structure proposée pour le programme du plan pour la période 1980-1983 s'inspirent du même modèle. Les éléments à l'intérieur des sous-programmes sont combinés de manière à tenir compte de l'interdépendance des divers domaines statistiques. Lorsque, pour assurer la bonne marche des services, il n'est pas possible de suivre ce modèle, il en résulte un certain nombre de divergences qui néanmoins n'empêchent pas l'exécution des divers éléments des sous-programmes.

### 4. Achèvement probable des travaux

24.5 Il est probable qu'aucun des éléments de programme décrits aux paragraphes 5A.63 à 5A.71 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 1/ ne sera entièrement réalisé avant la mise en route du plan à moyen terme pour la période 1980-1983. Néanmoins, plusieurs activités au titre de ces éléments de programme seront menées à bien et permettront d'obtenir les produits correspondants, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

#### B. Coordination

##### 1. Coordination régulière au Secrétariat

24.6 Le Bureau de statistique est chargé, en collaboration avec la Division de statistique des commissions régionales, de recueillir, d'élaborer, d'évaluer et de diffuser les données statistiques utilisées par d'autres services du Secrétariat et de définir les normes et méthodes statistiques à suivre dans tous les domaines économiques, démographiques et sociaux qui ne relèvent pas de la compétence des institutions spécialisées. Les données fournies sont utilisées pour des études analytiques, des projections et des recherches réalisées par la Division de la population, le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement, le Centre de l'habitation, de la construction et de la planification, le Centre pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports et d'autres services administratifs, ainsi que par la CNUCED, l'ONUDI et d'autres organismes. En coordination avec le Département de la coopération technique pour le développement, le Bureau de statistique est également chargé de donner des avis aux pays en développement sur des questions techniques et d'apporter un soutien au personnel technique en poste dans ces pays. (Ces activités sont décrites en détail dans les sous-programmes 1 et 2 du programme 2, Département de la coopération technique pour le développement.)

##### 2. Coordination avec les commissions régionales

24.7 Le Bureau de statistique entretient des relations spéciales avec les divisions de statistique des commissions régionales, étant donné qu'ils constituent ensemble le service statistique intégré des Nations Unies. Le Bureau de statistique et les divisions de statistique des commissions régionales collaborent étroitement à la réalisation de tous les éléments importants de leurs programmes respectifs qui présentent un intérêt commun et se mettent fréquemment en

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

rapport les uns avec les autres au sujet de questions techniques ou administratives car ils sont pleinement conscients de la complémentarité et de l'interdépendance de leurs activités.

24.8 Depuis un certain nombre d'années, il s'est opéré une division du travail qui s'adapte à l'évolution de la situation et en vertu de laquelle les moyens des commissions régionales et du Bureau de statistique sont mis en oeuvre d'une manière aussi avantageuse que possible pour les pays. C'est ainsi qu'en élaborant des normes et classifications mondiales, le Bureau de statistique fait appel à l'expérience des pays de toutes les régions, et les commissions régionales veillent de plus en plus à ce qu'il soit pleinement tenu compte de la situation et des besoins de chacune des régions. Les commissions régionales montrent la voie à suivre pour que les pays appliquent les normes et classifications retenues. Plus récemment, lorsque les circonstances l'ont permis, on a prié les commissions régionales de prendre l'initiative en ce qui concerne l'élaboration de normes régionales. Par exemple, pour la série de recensements de la population et de l'habitation de 1980, ce sont les commissions régionales qui ont pris la direction des travaux relatifs aux choix des sujets et à la tabulation, tandis que le Bureau de statistique s'est occupé des questions d'organisation et d'administration. Chaque région présente des recommandations à l'échelle régionale dont s'inspirent dans une large mesure les recommandations à l'échelle mondiale. Il sera probablement procédé de la même façon pour le programme mondial de statistiques industrielles de 1983.

24.9 Les commissions régionales qui étaient en mesure de le faire ont également été chargées de fournir un appui technique aux instituts régionaux de statistique, en particulier l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (Tokyo) et l'Institut de statistique et d'économie appliquée (Ouganda), qui bénéficiaient l'un et l'autre à l'origine de l'appui du Bureau de statistique, lequel continue d'ailleurs à apporter son soutien aux instituts qui lui en font la demande. En Afrique, la CEA est actuellement chargée du programme de formation de statisticiens. En outre, les stages de formation organisés par le Bureau de statistique en vue du programme de recensement de la population et de l'habitation de 1980 font l'objet de projets régionaux qui seront réalisés par les commissions régionales avec l'assistance technique du Bureau de statistique. Comme suite à la résolution 2055 (LXII) du Conseil économique et social en date du 5 mai 1977 le Bureau de statistique a élaboré un programme régional relatif à la mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages auquel il apportera une assistance technique en cas de besoin.

24.10 Pour s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne l'édition des publications mondiales, (Annuaire statistique, Annuaire démographique, Yearbook of International Accounts Statistics, Yearbook of International Trade Statistics, Annuaire de statistiques des comptabilités nationales, Yearbook of Industrial Statistics, Yearbook of Construction Statistics et World Energy Supplies), le Bureau de statistique recueille et élabore des données au niveau des pays. Dans la mesure où on le leur demande, les commissions régionales fournissent leur assistance pour la collecte des données et l'on compte que pour l'établissement de certaines statistiques, comme par exemple celles de l'environnement, certaines des commissions régionales joueront le rôle principal à cet égard dans le cadre d'un schéma d'ensemble mis au point par les services centraux du système intégré. Le Bureau de statistique envoie aux différentes régions des photocopies des réponses fournies à tous les questionnaires et, sur demande, des bandes d'ordinateur. Les

commissions régionales se servent de ces données à leurs propres fins ou pour leurs publications et réunissent au besoin des indications supplémentaires, par exemple pour l'établissement des études économiques régionales. Lorsqu'une commission régionale rassemble, à des fins régionales, des données qui peuvent également servir à l'élaboration de publications mondiales, les données en question sont utilisées par le Bureau de statistique.

### 3. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

24.11 Il existe entre les institutions spécialisées et l'ONU une division du travail très claire et bien établie qui est rigoureusement respectée. Les institutions spécialisées rassemblent, élaborent et diffusent des statistiques, publient des documents méthodologiques et des normes et offrent une assistance technique dans les domaines de leur compétence. Le programme statistique de l'ONU a) porte sur des domaines autres que ceux qui sont couverts par les institutions spécialisées, b) assure la publication de recueils de données qui comprennent les données statistiques fournies par toutes les institutions spécialisées, et c) assure la coordination d'ensemble du système et l'intégration des programmes statistique. Le cas échéant, des projets communs sont exécutés en collaboration avec les institutions spécialisées ou d'autres organisations internationales, par exemple l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) la Communauté économique européenne (CEE), le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et l'Institut interaméricain de statistique.

24.12 La coordination des activités et programmes statistique dans le système des Nations Unies est assurée par la Commission de statistique et le Sous-Comité du CAC chargé des activités statistique <sup>2/</sup> et aussi grâce aux relations étroites que le Bureau de statistique entretient sur le plan du travail avec les chefs des services de statistique des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales et des commissions régionales. Des efforts continus sont faits pour maintenir une nette division du travail, éviter les doubles emplois et harmoniser les concepts et les classifications, les produits et l'assistance technique. On trouvera ci-après des exemples de ce haut degré de coordination et des activités qui ont permis de l'atteindre.

24.13 Le Bureau de statistique, en collaboration avec les divisions de statistique des commissions régionales, des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales, établit périodiquement, à temps pour que la Commission de statistique puisse les examiner au cours de ses réunions biennales, deux programmes quinquennaux, l'un portant sur les activités statistiques courantes et l'autre sur la coopération technique dans le domaine des statistiques. De plus, des rapports décrivant les problèmes rencontrés et les tâches accomplies durant les deux années précédentes sont établis par toutes les parties intéressées. Ces rapports, ainsi que les documents techniques que le Bureau de statistique consacre à divers sujets, aident la Commission à juger d'une façon assez minutieuse du caractère des travaux accomplis et prévus et à déterminer l'ordre de priorité et l'orientation générale des travaux futurs.

---

<sup>2/</sup> Sous réserve de la décision du Comité administratif de coordination.

24.14 Le Répertoire de statistiques internationales qui est établi tous les quatre ans offre un tableau général des fonctions des divers membres du système statistique international et de leurs produits. Cette publication qui contribue beaucoup au renforcement de la coordination, contient : a) un répertoire des services statistiques internationaux; b) une liste des séries statistiques internationales élaborées par les organismes des Nations Unies; c) une liste de définitions et recommandations, avec les sources publiées; d) un inventaire des fonds de données statistiques économiques et sociales automatisées dont dispose le système des Nations Unies.

4. Organisations et unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

24.15 Des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983 avec les organisations et unités administratives ci-après :

a) Le PNUE en vue de la formulation de directives quant aux concepts, au contenu et à la méthodologie des statistiques de l'environnement, et de l'élaboration de statistiques de l'environnement avec la participation des commissions régionales et des institutions spécialisées intéressées;

b) L'OACI, la CNUCED et les commissions régionales en vue de l'élaboration de statistiques des transports;

c) Le FMI, la BIRD, la FAO, l'OIT, l'UNESCO, l'OCDE et les commissions régionales en vue de la réalisation d'un programme intégré de statistiques des prix;

d) La CEPAL, la CESAP, la CEA, la CEE, la BIRD, l'OIT et d'autres organisations en vue de l'établissement de statistiques sur la répartition du revenu et de statistiques connexes;

e) Le PNUD, la FNUAP, la BIRD, le FISE, le Département de la coopération technique pour le développement, les commissions régionales et les institutions spécialisées intéressées en vue de l'élaboration et de la réalisation dans les pays en développement, d'un programme concernant la mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages;

f) Le Conseil de coopération douanière, la CEE, le CAEM et les commissions régionales en vue de l'établissement de classifications internationales types;

g) La CEE et le CAEM sur les rapports entre le Système de comptabilité nationale (SCN) et le Système de comptabilité du produit matériel (CPM);

h) La BIRD, la CEE, le CAEM et les commissions régionales en vue de l'exécution du Projet de comparaison internationale.

i) La CNUCED, la BIRD, le FMI, le GATT, l'OCDE, d'autres organisations internationales et les commissions régionales en vue de l'amélioration des statistiques du commerce international;

j) La BIRD, l'AIEA, la CEE, le CAEM, l'OPEP, l'OCDE et les commissions régionales en vue de l'établissement de statistiques de l'énergie;

- k) Le FISE, les commissions régionales et les institutions spécialisées intéressées en vue de l'établissement des statistiques nécessaires pour contribuer à l'amélioration des services en faveur des enfants et des jeunes;
- l) L'ONUDI, la CNUCED, l'OCDE et les commissions régionales en vue de l'amélioration des statistiques industrielles et de la formulation de recommandations pour le programme mondial de statistiques industrielles de 1983;
- m) Le FMI sur les statistiques du secteur public;
- n) L'OCDE et les commissions régionales en vue de la mise à jour du SCN;
- o) Toutes les grandes institutions spécialisées, les organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées et les commissions régionales en vue de la mise au point d'un programme intégré de statistiques internationales et de l'élaboration d'un programme intégré de coopération technique dans le domaine des statistiques, prévoyant notamment le traitement des données statistiques, la production d'un Manuel des méthodes d'enquête sur les ménages et d'autres manuels, la production de la deuxième édition du Répertoire de statistiques internationales, la coordination plus poussée des efforts en vue de l'établissement des questionnaires permettant d'obtenir les données nécessaires à l'établissement de statistiques internationales et l'utilisation en commun des données par les organisations internationales et leur échange.

#### C. Allocation des ressources aux sous-programmes

24.16 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau ci-après :

Allocation de ressources aux sous-programmes  
(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>		<u>1980-1981</u>		<u>1982-1983</u>	
	Fonds Budget Extra- ordi- budgé- naire	Total	Fonds Budget extra- ordi- budgé- naire	Total	Fonds Budget extra- ordi- budgé- naire	Total
1. Commerce international, industrie, ressources naturelles et ressources énergétiques .....	38	17 37	38	26 36	38	26 36
2. Statistiques de la comptabilité nationale, de la répartition du revenu et statistiques connexes ..	14	17 14	14	11 13	14	11 13
3. Statistiques des prix et statistiques connexes .....	5	35 8	6	24 9	6	24 9
4. Statistiques sociales et démographiques .....	17	23 18	17	34 20	17	34 20
5. Amélioration de la diffusion des statistiques .....	20	2 17	19	1 17	19	1 17
6. Coordination des programmes de statistiques internationales .....	6	6 6	6	4 5	6	4 5
Total .....	100	100 100	100	100 100	100	100 100

#### D. Aperçu du programme

24.17 La constitution d'un fonds de données statistiques pour l'information des responsables à tous les niveaux est nécessairement un processus continu et évolutif, tant à l'échelle des différents pays qu'à celle du monde entier et les organisations internationales jouent un rôle important à cet égard. Une information quantitative sûre et opportune, correctement organisée, constitue un élément essentiel de la prise des décisions à tous les niveaux. Les planificateurs, les dirigeants et les administrateurs ne peuvent s'acquitter de manière efficace et rationnelle de leurs fonctions s'ils ne disposent pas de statistiques sur l'état actuel et sur les tendances passées des problèmes dont ils s'occupent. Par exemple, dans le domaine de l'énergie, ils auront besoin de statistiques détaillées sur les réserves, la production, le commerce, la consommation et le coût des produits énergétiques ainsi que sur la position de cette industrie par rapport à l'ensemble de l'économie. L'inquiétude grandissante que suscite le secteur de l'énergie vient de ce qu'il a des répercussions multiples sur l'ensemble de la structure économique. La hausse des coûts et les modifications des rapports de prix entre les différentes formes d'énergie ont une incidence immédiate sur l'activité industrielle et affectent pratiquement tous les autres aspects de l'économie. La recherche de nouvelles sources d'énergie, la réorientation des investissements et les modifications dans la structure de la demande sont autant de faits qui découlent directement de l'évolution nouvelle du secteur de l'énergie. La structure du commerce mondial et la situation de la balance des paiements des pays exportateurs et des pays importateurs sont également touchées par cette évolution. D'autre part, les problèmes d'énergie et les problèmes d'environnement sont intimement liés, et il est nécessaire d'avoir des renseignements concernant l'incidence sur l'environnement de la production, de la transformation et de l'utilisation des produits énergétiques et concernant le coût de la pollution et celui des moyens à mettre en oeuvre pour la réduire. L'étude de ces questions nécessite des données sur l'industrie, le commerce, la main-d'oeuvre, le revenu et une foule d'autres domaines, et il faut que toutes ces données soient suffisamment comparables pour permettre de faire des analyses reliées entre elles. Il faut que les définitions, les classifications et les méthodes utilisées soient homogènes non seulement à l'intérieur du système statistique lui-même mais également, si possible, dans le temps, de manière à faciliter l'analyse des changements.

24.18 Les procédés, méthodes et techniques dont on a besoin pour constituer le fonds de données statistiques nécessaire à l'intention des pays sont d'application générale et peuvent en grande partie être transférés d'un pays à l'autre avec les remaniements qui s'imposent. Les activités des organisations internationales dans le domaine statistique peuvent aider les pays, particulièrement ceux en développement, à améliorer leurs systèmes statistiques dans la mesure où ces organisations offrent à ces pays des conseils sur le type de renseignements à recueillir, sur les conditions auxquelles doivent satisfaire les enquêtes pour produire des données fiables, sur les méthodes pratiques de collecte, sur les techniques à employer pour le traitement et le classement efficaces des données et sur la portée et le contenu possibles de la production statistique finale. Les organisations internationales peuvent faciliter le transfert des techniques en regroupant, en systématisant et en harmonisant les méthodes élaborées dans le monde entier, et en les mettant à la disposition des pays par la publication de documents techniques, tels que manuels et systèmes de classification, et dans le cadre des activités d'assistance technique.



24.19 Outre ce qui a trait à la méthodologie, les organisations internationales jouent un rôle privilégié dans le rassemblement et la diffusion des données statistiques à l'échelle mondiale. Les importations et les exportations, les mouvements de population, l'interdépendance des prix, les effets de la pollution, l'échange des connaissances et bien d'autres facteurs encore lient intimement les pays les uns aux autres. En plaçant ses propres données dans un contexte international, chaque pays peut avoir vue sur des perspectives qu'il ne lui serait pas possible d'apercevoir autrement. Pour que les données statistiques puissent être utilisées à ces fins, il faut qu'elles soient uniformes et comparables sur le plan international. Il est de l'intérêt de chaque pays de réaliser pour son propre usage cette uniformisation des données, mais seules les organisations internationales, travaillant de concert, peuvent élaborer des normes internationales à cette fin et aider les pays à s'en servir. De la sorte, les données sur la base desquelles les décisions seront prises à l'échelon international et à l'échelon national seront bien sûr de meilleure qualité.

24.20 Le processus d'élaboration de ces systèmes, directives et classifications types internationaux est en général toujours le même. Par l'entremise de la Commission de statistiques ou des conférences régionales de statisticiens, les gouvernements demandent que les normes existantes soient révisées ou que de nouvelles normes soient élaborées. A partir de là, on commence par faire une étude comparée des pratiques de chaque pays, étude sur la base de laquelle on établit, au besoin avec l'aide d'un consultant ou sur les conseils d'un groupe d'experts, un avant-projet du nouveau système ou du système révisé, des directives ou des classifications. Dans tous les cas, ces avant-projets sont largement distribués pour observations ou examen, aux réunions internationales et régionales de statisticiens des gouvernements (la Commission de statistique, les conférences régionales, les groupes de travail régionaux, etc.), aux organismes internationaux, aux commissions régionales et aux services nationaux de statistique. Sur la base des observations reçues, on établit une version révisée du document destinée à être soumise à la Commission de statistique, qui donnera éventuellement son accord définitif et recommandera aux pays d'adopter le système, les directives ou la classification ou, au contraire, indiquera qu'il faut poursuivre plus avant les travaux. Après un certain nombre d'années, les systèmes, les directives ou les classifications qui ont été utilisés sont mis à jour en fonction de l'expérience acquise.

24.21 Les objectifs et produits spécifiques du programme de statistique dont on lira le détail plus loin s'inspirent des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et des recommandations de la Commission statistique, et prennent également en compte les besoins des commissions régionales, des agences spécialisées et autres organismes internationaux sans perdre de vue le caractère évolutif et interdépendant des systèmes statistiques.

24.22 Parmi les secteurs d'activité qui feront l'objet d'une attention spéciale pendant la période du plan au sein des sous-programmes existants, on peut mentionner les suivants :

- i) Elargissement du domaine des statistiques de l'énergie, par l'introduction d'un système global de statistiques intégrées concernant l'énergie, par la publication de bilans énergétiques par pays et de sources de données nationales et internationales concernant l'énergie, et par la mise à la disposition des différents pays de directives pour la compilation des statistiques énergétiques de base et des bilans énergétiques globaux;

- ii) Développement (avec financement extra-budgétaire) des statistiques des transports maritimes, avec la collecte de données sur la circulation des marchandises entre les ports, sur la base des statistiques disponibles concernant le commerce international et des documents des ports d'embarquement;
- iii) Elargissement du domaine des statistiques des prix, avec promotion de la recherche dans le domaine des statistiques des prix au niveau national et compilation des indices généraux des prix et des indicateurs du pouvoir d'achat dans le cadre du projet élargi de comparaison à l'échelle internationale.
- iv) Développement des statistiques de l'environnement afin de fournir les données requises pour déceler les problèmes urgents liés à la qualité de l'environnement, les étudier et les résoudre, par la préparation de directives à l'échelle internationale, la réorientation des séries de données disponibles existantes et la compilation et la publication de nouvelles séries de statistiques de base. Ce travail s'effectuera en liaison étroite avec les travaux en cours dans les domaines de l'énergie et des établissements humains.
- v) Achèvement du système informatique intégré permettant de produire facilement et efficacement par photocomposition les publications statistiques et d'améliorer la communication de données en réponse à des demandes spéciales de renseignements. Des séries rétrospectives portant sur 20 ans seront incorporées dans des publications sélectionnées;
- vi) Efforts supplémentaires en ce qui concerne l'organisation des services nationaux de statistique qui, dans bien des pays en développement, sont encore insuffisamment développés pour leur permettre de satisfaire aux besoins en matière d'informations statistiques coordonnées;
- vii) Préparation de directives, de manuels et de classifications à jour dans les secteurs de la comptabilité nationale, du commerce international et des statistiques sociales et démographiques.

## E. Sous-programmes : textes explicatifs

### SOUS-PROGRAMME 1 : COMMERCE INTERNATIONAL, INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES ET RESSOURCES ENERGETIQUES

#### a) Objectif

24.23 L'objectif de ce sous-programme est de fournir, dans des délais plus satisfaisants, des statistiques plus complètes et plus fiables sur le commerce international, les ressources naturelles, l'énergie, l'industrie, les transports et les domaines connexes, eu égard en particulier aux besoins des pays en développement.

#### b) Problème traité

24.24 Pour évaluer et contrôler les efforts visant à améliorer la balance commerciale, à diversifier les exportations et à accroître les recettes d'exportation des pays en développement, il faut pouvoir disposer d'une grande quantité d'informations sur les échanges commerciaux, définir des indices des prix à l'exportation et à l'importation et des valeurs unitaires appropriées, élaborer des matrices du commerce international à partir des archives existantes et suivre de façon continue les tendances des termes de l'échange pour les différents pays, en particulier les pays en développement. A cette fin, il est nécessaire d'améliorer les statistiques disponibles, de mettre au point un système d'informations plus détaillé, plus sûr et plus rapide sur le commerce des produits de base et leurs prix respectifs, d'en étendre la portée, et de les rendre plus accessibles aux utilisateurs. Des améliorations sont également nécessaires dans le secteur connexe des statistiques des transports, en particulier maritimes.

24.25 Les préoccupations générales concernant l'énergie ont mis en évidence la nécessité d'une information plus complète dans ce domaine. Alors que l'on dispose de données suffisantes sur la production, l'importation et l'exportation des produits énergétiques, il est indispensable de développer et d'améliorer les statistiques concernant le stockage, la consommation, la transformation et les utilisations finales de l'énergie. Il faut donc entreprendre la compilation de bilans des ressources énergétiques recouvrant différentes formes d'énergie et différents stades d'exploitation aux échelons national, régional et mondial. Enfin, il est également nécessaire d'améliorer les statistiques sur les combustibles non commercialisés, compte tenu en particulier de la nécessité de disposer de données plus complètes sur les ressources en énergie des pays en développement.

24.26 Le climat d'inquiétude générale concernant l'industrialisation et les ressources naturelles a mis en évidence la nécessité de disposer dans de meilleurs délais d'une information plus fiable sur le comportement du secteur industriel et sur l'offre et la demande de produits de base. Les statistiques dont on dispose sur la production et la formation de capital dans l'industrie sont insuffisantes; il faut développer plus avant les données sur les stocks et la consommation de divers biens et établir des bilans régionaux et mondiaux concernant les principaux produits de base; en raison de l'importance accordée à l'industrialisation et aux conditions de vie dans les pays en développement, il faudrait s'occuper de toute urgence des statistiques du bâtiment et de la distribution qui sont actuellement insuffisantes dans beaucoup de ces pays.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.27 Il s'agit principalement des rapports de la dix-septième session (par. 198) 3/, de la dix-huitième session (par. 98 à 104) 4/ et de la dix-neuvième session (par. 11 à 21 et 106 à 115) 5/, de la Commission de statistique ainsi que des résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI), en date du 1er mai 1974, de l'Assemblée générale, et de sa résolution 3362 (S-VII), en date du 16 septembre 1975.

d) Stratégie et produits

24.28 L'objectif est de poursuivre la préparation des publications périodiques, de créer une nouvelle publication concernant les bilans énergétiques nationaux, d'enrichir les fichiers automatisés, d'élaborer des directives internationales et de préparer des études méthodologiques en coopération, selon les cas, avec d'autres divisions du Département des affaires économiques et sociales internationales, les commissions régionales, la CNUCED, le GATT, le Conseil de coopération douanière, l'ONUDI, le PNUE, la FAO, la BIRD, le FMI, l'OCDE et d'autres organisations.

24.29 Des statistiques relatives au commerce international, aux ressources énergétiques, à l'industrie et aux domaines s'y rattachant sont réunies et compilées et leur diffusion est assurée dans le cadre des publications périodiques suivantes : Commodity Trade Statistics 6/, Yearbook of International Trade Statistics, World Trade Annual, avec son Supplément, World Energy Supplies (publication annuelle), Yearbook of Industrial Statistics, Yearbook of Construction Statistics, Bulletin mensuel de statistique et Annuaire statistique. L'incorporation de nouvelles données aux fichiers automatisés et au système de microfiches permettra d'en faciliter l'accès, d'y faire figurer de nouveaux pays et de fournir une formation plus complète et mieux à jour pour tous les pays rapporteurs.

i) Situation à la fin de 1979

24.30 Un rapport sera établi sur les statistiques du commerce extérieur, passant en revue les pratiques de chaque pays et formulant des recommandations pour la révision de la publication intitulée "International Trade Statistics, Concepts and Definitions". Un rapport servira de base pour préparer une classification internationale de l'énergie devant permettre ultérieurement d'adopter une unité commune de mesure des comparaisons entre les divers combustibles pour l'établissement de bilans des ressources énergétiques à l'échelle globale. Ce rapport, intitulé "Energy Statistics: Current Practices and Future Needs", sera distribué aux services de statistique nationaux et internationaux et aux autres organismes s'occupant de statistiques énergétiques. Par ailleurs, un système global de statistiques énergétiques intégré aura été mis sur pied, sur la base du nouveau questionnaire international sur les statistiques énergétiques (1977) et à la suite du lancement d'une publication sur les bilans énergétiques nationaux (1978).

---

3/ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-quatrième session, Supplément No 2 (E/5236).

4/ Ibid., cinquante-huitième session, Supplément No 2 (E/5603).

5/ Ibid., soixante-deuxième session, Supplément No 2 (E/5910).

6/ Publication annuelle, données trimestrielles et annuelles disponibles sur microfiches.

24.31 Outre les publications périodiques sur les statistiques industrielles énumérées ci-dessus, un inventaire présentant les résultats du programme mondial de statistiques industrielles de 1973 sera publié. Une édition révisée et mise à jour des directives internationales concernant les statistiques industrielles aura été préparée.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.32 La révision de la publication intitulée International Trade Statistics, Concepts and Definitions sera entreprise. La collecte et la publication systématiques de statistiques économiques sur les transports maritimes seront poursuivies. Le travail de révision de la publication intitulée Définitions internationales normalisées pour les statistiques du transport sera entrepris.

24.33 Une publication intitulée International Classification of Energy sera préparée et une publication intitulée International Handbook of Energy Conversion Factors and Units of Measurement, pour servir à l'établissement des bilans des ressources énergétiques, sera publiée. Des travaux seront entrepris sur l'élaboration de types particuliers de statistiques nouvelles concernant l'énergie et répondant à des besoins précis, par exemple, l'élaboration de statistiques globales sur les ressources énergétiques importantes pour l'analyse des répercussions sur l'environnement.

24.34 Un élément important du développement des statistiques industrielles sera la collecte de données relatives au volume et à la valeur de la production brute de certains articles, de certaines matières premières et des carburants nécessaires à leur production, ainsi qu'aux stocks de matières, de carburants et de produits finis déterminés. Des études détaillées seront entreprises dans le but d'établir, pour des produits industriels et des produits non énergétiques importants, des bilans relatifs aux réserves et aux stocks, à leur production, à leur commerce, à leur consommation et à leurs prix; des travaux seront entrepris en ce qui concerne la compilation et la diffusion d'indices relatifs à la production industrielle, à l'emploi et à la productivité. Un nouveau programme mondial d'enquêtes industrielles de base pour 1983 sera institué et une nouvelle édition de la Bibliographie des enquêtes sur l'industrie et la distribution sera publiée.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.35 La principale activité entreprise au cours de la période, en dehors des tâches périodiques, sera la révision de la Classification type pour le commerce international, suite à la publication, par le Conseil de coopération douanière, du système d'harmonisation des données.

24.36 On achèvera également la révision des Définitions internationales normalisées pour les statistiques du transport. La phase initiale de la collecte systématique de statistiques économiques relatives aux transports maritimes sera terminée.

24.37 Une version mise à jour du "Compendium of National and International Energy Data Sources" sera publiée sous forme de supplément à World Energy Supplies. Des directives et une aide pour la compilation de statistiques de base sur les ressources énergétiques et de bilans globaux des ressources énergétiques seront fournies aux pays intéressés, en collaboration avec les commissions régionales.

24.38 Des directives internationales seront diffusées pour le programme mondial d'enquêtes industrielles de base de 1983 et des efforts seront entrepris pour assurer la participation d'un maximum de pays en développement à ce programme mondial.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.39 Ce sous-programme ne comporte pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

24.40 Les travaux décrits ci-dessus permettront d'améliorer et d'élargir considérablement le champ et la portée des statistiques du commerce international, de l'énergie, des ressources naturelles, de l'industrie et autres statistiques connexes au cours de la période du plan à moyen terme. On espère en particulier qu'au cours de cette période, le volume des données relatives aux pays en développement augmentera plus rapidement que par le passé, et qu'il sera ainsi possible de disposer de données plus récentes, plus détaillées et plus complètes aux fins de l'élaboration des politiques nationales et de la planification.

24.41 L'adoption par un nombre croissant de pays de normes internationales en ce qui concerne les méthodes et les procédures facilitera la collecte et la diffusion de statistiques comparables à l'échelon international qui pourront servir à l'élaboration et au contrôle des politiques.

SOUS-PROGRAMME 2 : STATISTIQUES DE LA COMPTABILITE NATIONALE, DE LA REPARTITION DU REVENU ET STATISTIQUES CONNEXES

a) Objectif

24.42 L'objectif de ce sous-programme est de perfectionner et d'appliquer le système des comptes et bilans nationaux et les systèmes connexes, ainsi que les classifications, et de fournir un cadre pour l'intégration des données économiques et sociales et l'établissement de statistiques plus complètes et plus fiables sur les comptes et bilans nationaux et autres statistiques connexes telles que celles relatives à la répartition du revenu et de la consommation, eu égard en particulier aux besoins des pays en développement.

b) Problèmes traités

24.43 Pour faire une évaluation de la situation économique et sociale et prendre les décisions nécessaires en matière de politique générale et de planification, les gouvernements ont besoin du type de données que fournissent la comptabilité nationale et les enquêtes détaillées et renseignements administratifs qui lui servent de base. Les données de comptabilité nationale permettent par exemple aux responsables de comprendre le phénomène mondial récent de l'inflation combinée à une sous-utilisation généralisée de la capacité de production et de mettre au point des politiques pour le combattre. Les statistiques de la répartition du revenu, de la consommation et de la richesse sont indispensables à l'analyse des questions d'équité. Le secteur public prenant une importance croissante, on a besoin de données qui soient plus détaillées, plus fiables et mieux présentées.

24.44 Le système de comptabilité nationale (SCN) est la norme internationale de travail en matière de comptabilité nationale dans la plupart des pays à économie de marché, tout comme le système de la balance de l'économie nationale (comptabilité du produit matériel : CPM) dans les pays à économie planifiée. Ces systèmes de comptes et de bilans nationaux doivent être continuellement revus et actualisés de manière qu'ils satisfassent aux besoins du moment des responsables politiques et des planificateurs et que les pays puissent les appliquer. S'agissant des données à établir au niveau international, il faut à la fois en élargir le champ et faire en sorte que la collecte, le stockage et la recherche de l'information soient plus souples, plus rapides et mieux adaptés aux besoins actuels.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.45 Les principaux textes portant autorisation des travaux sont les rapports de la Commission de statistique sur sa dix-septième session (par. 85 à 90 et 195) 3/, sa dix-huitième session (par. 137, 143 et 149) 4/ et sa dix-neuvième session (par. 23 à 36, 116 à 128), 201 et annexe II) 5/, ainsi que la résolution 2074 (LXII) du Conseil économique et social, en date du 13 mai 1977.

d) Stratégie et produits

24.46 Aux fins de la réalisation de l'objectif de ce sous-programme, on prévoit de revoir entièrement et d'actualiser les systèmes actuels, de les compléter en y incluant de nouveaux types de données, de perfectionner encore les systèmes de classification type et de développer les activités de collecte des données.

i) Situation à la fin de 1979

24.47 Le caractère incomplet du SCN a été reconnu lors de sa dernière révision en 1968, et un programme de travail portant sur plusieurs années a été établi. A la fin de 1979, environ 25 publications auront paru, y compris des directives et des manuels techniques dans les domaines suivants : répartition du revenu et de consommation, bilans nationaux et sectoriels, statistiques du secteur public, tableaux d'échanges interindustriels, statistiques des opérations financières, comptes nationaux en prix constants, aspects divers des rapports entre le SCN et la CPM et classifications à établir dans les domaines économique et social. De la documentation et des manuels explicatifs sur les sources et les méthodes seront également mis au point.

24.48 Depuis la publication du SCN révisé, son application dans les pays industrialisés et en développement a permis l'acquisition d'une expérience abondante. A partir de celle-ci, une étude approfondie est en cours afin de déterminer les problèmes et d'y trouver des solutions. Une attention particulière est consacrée aux besoins des pays en développement, qu'il s'agisse de leur fournir les données spécifiques qui leur sont nécessaires ou de mettre à leur disposition des documents de référence clairs et intelligibles. Cette étude devrait être suffisamment avancée pour que l'on puisse envisager un programme de travail à plus long terme. Pour ce qui est des classifications, les travaux initiaux de révision de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) auront commencé.

24.49 Une étude comparée des pratiques nationales de collecte et d'établissement des statistiques de la répartition du revenu et des statistiques connexes devrait être achevée. Les données relatives aux sources et aux méthodes utilisées par 80 pays dans les estimations de la comptabilité nationale auront été élaborées

et feront l'objet d'une publication spéciale. On aura commencé à inclure dans l'Annuaire de statistiques des comptabilités nationales, dans les chapitres relatifs aux différents pays, des données récapitulatives sur les sources et les méthodes utilisées par ces pays pour calculer leurs statistiques de comptabilité nationale.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.50 Au cours de l'exercice biennal 1980-1981, les travaux relatifs au système des comptes et des bilans nationaux et aux systèmes connexes seront consacrés en priorité a) à l'intégration des documents existants, relativement variés, b) à la clarification des concepts, des définitions, des classifications et des structures et c) au perfectionnement des systèmes de façon qu'ils répondent aux nouveaux besoins. Des projets de propositions relatives à ces questions seront élaborés et le questionnaire relatif à la comptabilité nationale sera remanié. Des études et des manuels techniques seront élaborés, en fonction du temps et des ressources disponibles, dans les domaines suivants : utilisation de la comptabilité nationale, intégration dans les comptes des données et des concepts environnementaux, comptes régionaux, comptes trimestriels et aspects divers de l'estimation en valeur et de la déflation. Les travaux sur les bilans nationaux et sectoriels et sur les comptes de patrimoine seront poursuivis, en particulier du point de vue de l'intégration des comptes de stock (bilans) et des comptes de flux (production, revenu et opérations financières). Les expériences des pays quant aux techniques informatiques d'estimation et d'établissement des comptes nationaux seront étudiées en vue de la mise au point d'un manuel technique. On étudiera le rôle de la comptabilité nationale comme cadre pour l'intégration des résultats d'enquêtes détaillées et de renseignements administratifs dans les domaines économique et social, notamment les questions connexes de méthodologie statistique. Les utilisations analytiques de ces données économiques et sociales intégrées seront également étudiées. Pour le secteur des ménages, on examinera en priorité la répartition du revenu et la consommation, la désagrégation en fonction des caractéristiques sociales et démographiques, et la présentation et l'utilisation des données informatiques. Dans le secteur des entreprises, on s'attachera aux rapports entre les notions de méthodes de production traditionnelles et modernes et les notions de transactions monétaires et non monétaires. En ce qui concerne le secteur public, on étudiera les relations entre les différents niveaux des administrations centrales et locales. Les travaux de coordination du SCN et de la CPM seront poursuivis; une attention spéciale sera accordée aux rapports entre les secteurs institutionnels du SCN et les secteurs socio-économiques correspondants de la CPM, ainsi qu'à l'évaluation des services. S'agissant des classifications, les travaux porteront essentiellement sur la méthode graduelle d'établissement d'une classification combinée commerce-production des marchandises. A cette fin, une coopération étroite sera maintenue avec le Comité pour un système harmonisé (Harmonized System Committee) du Conseil de coopération douanière, la CEE, le CAEM et d'autres organisations intéressées.

24.51 La collecte de données relatives aux comptabilités nationales sera développée; à cette fin, on s'efforcera non seulement d'élargir le champ des données actuellement recueillies, d'en améliorer la qualité et d'en accélérer la production, mais aussi de rassembler de nouveaux types de données. Des études visant à vérifier la fiabilité des informations seront poursuivies, notamment en ce qui concerne les sources et les méthodes, afin d'améliorer la qualité des données recueillies. Au fur et à mesure des possibilités, les données améliorées et étoffées seront consignées dans l'Annuaire de statistiques des comptabilités nationales, le Bulletin mensuel de statistiques et l'Annuaire statistique.



24.52 La coopération avec les commissions régionales, l'OCDE et divers organismes internationaux aux fins de la collecte et de la publication des statistiques des comptabilités nationales devrait s'intensifier. S'agissant de la répartition du revenu et des statistiques connexes, la collecte des données sera développée et celles-ci seront établies et publiées, à mesure que l'information deviendra disponible, en coordination avec les institutions spécialisées et les commissions régionales.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.53 Au cours de cet exercice, les travaux relatifs aux systèmes de comptabilités nationales et de données connexes devraient être suffisamment avancés pour permettre l'élaboration de directives et de manuels de sources et de méthodes mis à jour, ainsi que de directives et de manuels sur divers sujets : répartition de la richesse, méthodes de prise en compte de l'inflation, établissement et utilisation de données informatiques et intégration des résultats d'enquêtes et de données administratives aux données globales de la comptabilité nationale. Les travaux méthodologiques précédents devraient permettre de développer et de systématiser la collecte des données pour les comparaisons SCN/CPM, la répartition du revenu et de la consommation, les statistiques du secteur public et des tableaux d'échanges interindustriels. Pour ce qui est des classifications, cet exercice devrait voir l'achèvement d'un premier projet de classification combinée commerce-production des marchandises.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.54 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

24.55 Bien que leur effet ne puisse être quantifié, les travaux de révision et de mise à jour du SCN et des données connexes, l'extension du système à de nouveaux domaines et la détermination de ses rapports avec d'autres types de statistiques aideront à mieux comprendre les problèmes économiques et sociaux importants et à mieux les suivre. Grâce à l'attention accrue accordée à l'élaboration de documents méthodologiques et explicatifs, les pays seront davantage en mesure d'appliquer ces systèmes et d'établir en temps voulu des données de meilleure qualité. Les utilisateurs internationaux bénéficieront du développement du programme de collecte des données, qui leur permettra de disposer d'informations complémentaires ou d'un type nouveau, faisant partie intégrante d'une base de données complète et fiable. Des moyens plus efficaces pour mesurer la répartition du revenu et de la consommation guideront l'action des planificateurs et des responsables politiques s'attaquant aux problèmes d'inégalité liés au processus de développement économique.

### SOUS-PROGRAMME 3 : STATISTIQUES DES PRIX ET STATISTIQUES CONNEXES

#### a) Objectif

24.56 L'objectif de ce sous-programme est de développer plus avant les méthodes d'établissement et la collecte, la compilation et la diffusion des statistiques des prix et statistiques connexes.

#### b) Problèmes traités

24.57 Les conséquences mondiales de l'inflation doublées du ralentissement de la production ont contribué à concentrer l'attention sur les problèmes des prix et des mécanismes de production et sur les rapports entre ces problèmes. Il est urgent d'améliorer les statistiques des prix actuels afin de repérer, de suivre, d'analyser et de projeter les mouvements inflationnistes, et également de mesurer les modifications de la production et de la productivité qui leur sont imputables. Les données actuelles sont également insuffisantes pour les comparaisons détaillées du pouvoir d'achat, comparaisons nécessaires pour établir des estimations du revenu et du produit réel qui soient comparables au niveau international et pour remplacer d'une manière générale les estimations des taux de change qui sont actuellement d'usage courant pour convertir à un dénominateur commun les agrégats nationaux évalués en monnaies nationales. Il faut s'efforcer systématiquement d'encourager au niveau national l'établissement de statistiques des prix et de mettre en place une base internationale de données sur les prix afin de répondre aux besoins actuels.

#### c) Textes portant autorisation des travaux

24.58 Les principaux textes portant autorisation des travaux sont la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 1975, et les rapports de la Commission de statistique sur sa dix-septième session (par. 89 et 195) 3/, et sur sa dix-neuvième session (par. 3 à 10, 201, 202 et annexe II) 5/.

#### d) Stratégie et produits

24.59 Aux fins de la réalisation de l'objectif de ce sous-programme, les principaux éléments de la stratégie sont les suivants : i) promotion des travaux nationaux sur les statistiques des prix grâce à l'étude plus poussée des recommandations et des directives méthodologiques internationales; ii) développement et perfectionnement de la collecte, de l'établissement et de la diffusion des diverses statistiques des prix; et iii) établissement d'indicateurs du pouvoir d'achat et des niveaux des prix dans le cadre du projet de comparaison internationale et des enquêtes sur le coût de la vie.

24.60 Les méthodes de collecte des statistiques des prix, de construction d'indices de prix et de déflation seront améliorées grâce à des études sur les pratiques nationales suivies pour recueillir des statistiques des prix et des quantités et pour établir des comptes nationaux en prix constants, et grâce à la formulation de directives et à l'élaboration de manuels.

24.61 On développera et on améliorera l'établissement et la diffusion des statistiques des prix à la production et à la consommation et des indices de prix des groupes de produits, des classes d'activité, des catégories de la demande finale, des exportations et des importations.

24.62 Les travaux relatifs au projet de comparaison internationale seront développés. Dans le cadre de ce projet, on recueille, sous direction internationale, des statistiques sur les prix correspondant aux différentes utilisations finales, et on les transforme en indices de pouvoir d'achat. Ces travaux permettent de comparer les prix et les pouvoirs d'achat entre les pays avec un degré de validité impossible autrement.

i) Situation à la fin de 1979

24.63 Un certain nombre d'études auront été publiées, dont des directives sur les statistiques des prix et des quantités, un manuel de comptabilité nationale en prix constants, et des manuels sur les sources des données et les méthodes d'établissement des indices de prix à la production, des prix du commerce international, et éventuellement des prix à la consommation.

24.64 La couverture et la qualité des statistiques des prix publiées dans le Bulletin mensuel de statistique et dans l'Annuaire statistique continueront à être améliorées.

24.65 Les comparaisons entre divers pays participant au projet de comparaison internationale auront été achevées et des recommandations élaborées pour l'organisation et l'exécution de la prochaine série d'enquêtes détaillées. Des progrès notables devraient avoir été accomplis dans la mise au point, l'expérimentation et l'application d'une méthodologie simplifiée ne nécessitant qu'une quantité limitée d'information, ainsi que dans l'élaboration de techniques d'actualisation annuelle des estimations.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.66 Au cours de cet exercice, les travaux méthodologiques d'ordre général seront étroitement associés aux travaux méthodologiques en matière de comptabilité nationale. On étudiera la méthode du coût de remplacement et d'autres formes de comptabilisation aux prix courants en vue de l'élaboration d'un manuel technique. Les expériences de différents pays en matière d'indexation seront examinées, en particulier les méthodes de construction d'indices appropriés. Les techniques de déflation des parts de revenu pour répondre à divers objectifs seront également étudiées, y compris la mesure du revenu réel, des coûts salariaux et d'autres éléments du coût de production, ainsi que la mesure de la productivité.

24.67 La collecte, l'établissement et la diffusion des statistiques des prix, actuellement dispersées à travers le système statistique international dans différents domaines spécifiques, seront coordonnées et systématisées. Par là, on cherchera avant tout à répondre aussi efficacement et concrètement que possible aux besoins généraux d'analyse de la communauté internationale en matière d'information de cette nature. Le programme de travail durant l'exercice inclura la mise en place d'une installation centrale comprenant a) une base de données intégrée, avec le logiciel requis pour le traitement des données; b) des procédures de collecte et d'établissement des données, dont éventuellement de nouveaux questionnaires pour leur collecte auprès des sources nationales; et c) des réseaux de diffusion des données.

24.68 On s'emploiera activement à faire du projet de comparaison internationale un programme mondial d'enquêtes. Les commissions régionales auront un rôle important à jouer dans l'effort international. Des programmes spéciaux seront conçus et mis en place et les moyens voulus seront fournis aux pays en développement pour

leur permettre de participer pleinement à ces travaux et pour renforcer leurs capacités dans des domaines connexes comme la comptabilité nationale, la collecte et l'établissement des statistiques des prix.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.69 Sur la base des travaux accomplis au cours de l'exercice biennal précédent, des manuels techniques seront élaborés dans les domaines mentionnés. On s'efforcera surtout d'améliorer les procédures de collecte, d'établissement et de diffusion des statistiques des prix en appliquant systématiquement des méthodes informatiques. On s'attachera en permanence à améliorer le champ, la qualité et l'utilité des données rassemblées. On finira d'établir les statistiques des prix et des dépenses recueillies grâce aux enquêtes du projet de comparaison internationale et un rapport présentant des estimations comparées des prix et des pouvoirs d'achat pour tous les pays participants sera élaboré. Des indicateurs nationaux de prix et de quantités seront appliqués à ces estimations pour les actualiser chaque année.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.70 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

24.71 Du fait du développement du travail de collecte, d'établissement et de diffusion des statistiques, on disposera de données nouvelles qui permettront de détecter, suivre, analyser et projeter les variations des prix, de mesurer les rapports entre elles et leurs effets sur la répartition du revenu et le niveau de production, ainsi que d'évaluer d'une manière générale l'incidence du processus inflationniste selon les pays et selon les groupes ou les régions d'un même pays. Les travaux effectués dans le cadre du projet de comparaison internationale aideront à mieux comprendre les niveaux de revenus réels et les structures des prix, ainsi que leurs relations avec les niveaux de la consommation, de la formation de capital, des dépenses publiques et du commerce extérieur.

#### SOUS-PROGRAMME 4 : STATISTIQUES SOCIALES ET DEMOGRAPHIQUES

##### a) Objectif

24.72 L'objectif de ce sous-programme est de développer plus avant, systématiser, unifier et diffuser les statistiques sociales et démographiques et les statistiques de l'environnement, eu égard en particulier aux besoins des pays en développement.

##### b) Problèmes traités

24.73 Vu l'intérêt croissant que suscitent les questions relatives à la qualité de la vie et à l'égalité sociale, des efforts suivis sont nécessaires pour améliorer les statistiques sociales et démographiques et les statistiques de l'environnement. On a eu tendance à élaborer ces statistiques d'une manière plus fragmentaire que dans le cas des statistiques économiques, dont les comptabilités nationales favorisent, depuis quelque temps, l'intégration. Les efforts des organismes nationaux de statistique pour améliorer les statistiques sociales et démographiques et les statistiques de l'environnement sont souvent gênés par l'insuffisance de renseignements sûrs et pertinents quant à l'expérience d'autres pays déployant des efforts analogues.

24.74 Assez peu de travaux ont été réalisés dans le domaine complexe et vaste des statistiques de l'environnement. Les gouvernements et les organisations internationales ont besoin de statistiques concernant les répercussions sur l'environnement, y compris les établissements humains, de l'offre et de la demande de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, les polluants et déchets, et la qualité des moyens d'information sur l'environnement, afin d'être en mesure de suivre et d'évaluer ces questions urgentes et de prendre des mesures à leur égard.

##### c) Textes portant autorisation des travaux

24.75 Les principaux textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les résolutions 1307 (XLIV) du 31 mai 1968, 1564 (L) du 30 avril 1971, 1947 (LVIII) du 7 mai 1975 et 2055 (LXII) du 5 mai 1977 du Conseil économique et social, et le rapport de la Commission de statistique sur sa dix-neuvième session (par. 37 à 115 et 162 à 174) 5/.

##### d) Stratégie et produits

24.76 L'amélioration et une plus grande cohésion des statistiques sociales et démographiques et des statistiques économiques connexes et l'élaboration de statistiques de l'environnement relèvent d'un processus à long terme demandant l'attention constante des utilisateurs et des producteurs de ces statistiques et dépendant essentiellement de l'effort des pays eux-mêmes. Néanmoins, les efforts déployés sur le plan international et leurs résultats contribuent dans une large mesure à ce processus. En fournissant des exemples précis de concepts, de classifications et de méthodes statistiques convenablement intégrés, les recommandations et directives internationales relatives aux statistiques sociales et démographiques encouragent les producteurs et les utilisateurs de statistiques des pays à réexaminer les méthodes qu'ils utilisent en vue de les améliorer. Comme les recommandations internationales sont fondées sur les principes essentiels qui

inspirent les pratiques et expériences des pays du monde entier, elles peuvent être à juste titre considérées comme un instrument pour le transfert de connaissances et de techniques entre les pays, au profit en particulier des pays dont les systèmes de statistique sont peu développés. Un exemple concret de transfert de techniques est la publication régulière des Enquêtes par sondage d'intérêt actuel.

24.77 Avec l'aide du FISE, on poursuivra les travaux visant à augmenter la quantité et à améliorer l'actualité, la qualité et l'utilisation des statistiques démographiques et sociales et des statistiques économiques connexes, en particulier les statistiques requises pour améliorer les services en faveur des enfants et des jeunes.

24.78 On poursuivra pendant toute la période du plan à moyen terme la collecte, l'élaboration et la diffusion de statistiques démographiques au moyen de l'Annuaire démographique, du Population and Vital Statistics Report, Series A (rapport trimestriel), du Bulletin mensuel de statistique et de l'Annuaire statistique, et on développera plus avant la capacité de l'ONU de répondre régulièrement et de façon économique à des demandes spéciales ou hautement spécialisées.

24.79 Dans le domaine des statistiques de l'environnement, les travaux seront axés sur les problèmes théoriques et méthodologiques de la collecte et de l'établissement de ces statistiques par les pays et sur le rassemblement des données. Le programme doit servir de base pour la poursuite des activités internationales d'orientation et d'assistance qui visent à aider les pays à élaborer des statistiques de l'environnement et à communiquer, rassembler et publier des données comparables sur le plan international.

i) Situation à la fin de 1979

a. Intégration et amélioration des statistiques sociales

24.80 On aura publié des documents où les pays pourront trouver des orientations de base pour l'intégration et l'amélioration des statistiques sociales et démographiques et des statistiques économiques connexes aux fins de l'administration des politiques et des programmes; ces documents seront notamment destinés à des pays se trouvant à divers stades de développement, en particulier aux pays en développement les moins avancés. C'est ainsi qu'on aura publié un rapport technique consacré aux problèmes théoriques et pratiques posés par l'intégration et l'amélioration des statistiques sociales dans les pays en développement, et un document connexe contenant des principes directeurs sur les indicateurs sociaux et des exemples de séries statistiques.

b. Méthodes d'élaboration des statistiques démographiques

24.81 Grâce aux recommandations formulées dans le cadre du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 1980 et à divers guides et rapports techniques, les autorités nationales compétentes en matière de recensement disposeront de directives à jour concernant l'administration générale des recensements et certains aspects des opérations et des programmes de recensement. Le projet de révision du Manuel de statistiques de l'état civil devrait être bien avancé. Les Recommandations concernant les statistiques des migrations internationales auront été publiées.

c. Méthodologie et élaboration des statistiques sociales et des statistiques de l'habitation

24.82 La révision du Manuel des méthodes d'enquête sur les ménages aura notablement progressé. L'objet de ce manuel est de donner aux statisticiens des pays en développement des directives techniques directement utilisables, afin de leur permettre de planifier et de réaliser des enquêtes par sondage sur les ménages, dans le cadre du Programme concernant un dispositif national d'enquête sur les ménages. Dans le cadre du programme de publications périodiques, on aura publié les troisièmes éditions du Recueil de statistiques de l'habitation et du Recueil de statistiques sociales, qui doivent fournir, chacun dans son domaine, une grande quantité de données intersectorielles et de données ventilées.

d. Statistiques de l'environnement

24.83 On aura achevé un rapport intérimaire sur les résultats d'une étude des pratiques des pays, en particulier des pays en développement, dans le domaine des statistiques de l'environnement. On aura amorcé deux ou trois études pilotes dans des pays ayant atteint différents niveaux de développement, afin de vérifier l'utilité et l'applicabilité pratique des directives concernant les notions, les définitions, les classifications et les méthodes.

ii) Exercice biennal 1980-1981

a. Intégration et amélioration des statistiques sociales

24.84 Certains domaines n'entrant pas dans le champ des activités statistiques actuelles du système des Nations Unies seront analysés plus avant dans le cadre de l'intégration des statistiques sociales et démographiques et des statistiques économiques connexes. Par exemple, on étudiera, en coopération avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et d'autres organismes, les pratiques nationales de rassemblement et d'élaboration des statistiques relatives à la criminalité et la justice pénale, et des rapports techniques seront établis à ce sujet. On établira des rapports techniques ou des projets de recommandations sur divers sujets connexes, tels que les aspects de la collecte et de l'intégration des statistiques sociales touchant au respect de la vie privée et au caractère confidentiel de l'information, et les classifications statistiques présentant un intérêt particulier pour les statistiques sociales, y compris les classifications par groupes d'âge. On suivra les travaux d'intégration et d'amélioration des statistiques sociales et démographiques et des statistiques économiques connexes aux niveaux national, régional et international, afin d'aider les pays à utiliser les meilleures techniques de rassemblement, de dépouillement et d'élaboration de ces statistiques.

24.85 On établira et publiera un rapport technique sur le rassemblement et l'élaboration de statistiques de l'emploi du temps, afin de faire connaître aux pays intéressés les méthodes susceptibles de donner les meilleurs résultats, en particulier dans le cadre des programmes de développement rural et de l'étude de la participation des femmes au développement.

b. Méthodes d'élaboration des statistiques démographiques

24.86 En collaboration étroite avec la Division de la population, le Centre de l'habitation, de la construction et de la planification, les commissions régionales et les instituts régionaux de formation statistique, le Département mettra au point le matériel de formation requis dans le domaine des méthodes de recensement de la population et de l'habitation et établira de nouveaux manuels techniques sur les méthodes de recensement dans lesquels seront décrites les innovations techniques et l'expérience nouvellement acquise par les pays. On commencera à étudier la possibilité de remanier la présentation des manuels techniques existants de façon qu'ils se prêtent à l'étude personnelle, afin d'en faciliter l'utilisation par les statisticiens des pays en développement. On achèvera la révision du Manuel de statistiques de l'état civil en organisant un atelier interrégional consacré à l'étude des méthodes, afin d'améliorer le rassemblement des statistiques de l'état civil au moyen de systèmes d'enregistrement officiel. En collaboration avec la Division de l'espace extra-atmosphérique, on organisera un atelier interrégional pour examiner les possibilités d'utilisation des techniques de télédétection aux fins des recensements de la population et de l'habitation et des travaux statistiques connexes. On poursuivra les travaux visant à améliorer les statistiques des migrations internationales.

c. Méthodologie et élaboration des statistiques sociales et des statistiques de l'habitation

24.87 Le Manuel des méthodes d'enquête sur les ménages et le Recueil de statistiques de l'habitation (1980) seront publiés. On commencera à préparer la quatrième édition du Recueil de statistiques sociales en veillant encore davantage à présenter les données requises pour l'examen des questions d'égalité sociale. On entreprendra d'autres études des pratiques nationales en matière de statistiques sociales et on élaborera ensuite des directives appropriées.

d. Statistiques de l'environnement

24.88 Après une évaluation interne (PNUE/Bureau des Nations Unies pour le Sahel) d'études de cas pilotes, on établira un avant-projet de directives portant sur les notions, définitions et classifications intégrées à utiliser pour la mise en tableaux et l'analyse des statistiques de l'environnement, y compris les statistiques nécessaires pour étudier les causes et les effets économiques, démographiques et sociaux des modifications de l'environnement; on élaborera également des directives connexes sur les sources et les méthodes de rassemblement des données.

iii) Exercice biennal 1982-1983

a. Intégration et amélioration des statistiques sociales

24.89 On publiera des recommandations sur des classifications types par groupes d'âge et l'on poursuivra les travaux sur les classifications requises pour obtenir des statistiques sociales de meilleure qualité et mieux intégrées concernant les questions fondamentales de politique sociale (classifications distinguant les zones urbaines et les zones rurales, classifications socio-économiques, classifications relatives à la pauvreté, etc.). On étudiera les pratiques nationales pour s'assurer que les recommandations et directives internationales actuelles correspondent toujours aux besoins des pays, en particulier des pays en développement.



b. Méthodologie et élaboration des statistiques sociales et des statistiques de l'habitation

24.90 Le quatrième Recueil de statistiques sociales sera publié. On établira des rapports techniques sur les nouvelles méthodes d'élaboration et de diffusion de statistiques sociales intégrées. On étudiera les pratiques nationales de rassemblement et d'utilisation des statistiques de l'habitation et des statistiques sociales, notamment les méthodes propres à assurer la participation des utilisateurs à la planification des travaux en matière de statistiques sociales. La participation aux activités de formation se poursuivra.

c. Statistiques de l'environnement

24.91 On poursuivra les travaux en s'attachant surtout a) à améliorer le projet de directives internationales sur les statistiques de l'environnement; b) à encourager et à aider les pays à rassembler, publier et utiliser des statistiques de l'environnement; et c) à développer le rassemblement, l'élaboration et la publication au niveau international de statistiques de l'environnement nouvelles et de meilleure qualité, compte tenu de l'évolution nationale et internationale dans ce domaine.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.92 Le présent sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

24.93 Les projets visés par l'élaboration et la diffusion de statistiques démographiques et sociales et de statistiques de l'habitation sont destinés à répondre aux nouveaux besoins des gouvernements, des organisations internationales, des chercheurs, des établissements universitaires, des entreprises et des associations de travailleurs du monde entier, ainsi que du Secrétariat de l'ONU, qui doivent disposer de statistiques sûres, actuelles et soigneusement élaborées pour être en mesure d'évaluer les buts nationaux en matière de développement social et économique dans le contexte du nouvel ordre économique international.

24.94 L'existence d'une vaste gamme de statistiques de l'environnement sera pour les pays et la communauté internationale un instrument important pour suivre, évaluer et interpréter la situation de l'environnement et traiter les problèmes connexes.

SOUS-PROGRAMME 5 : AMELIORATION DE LA DIFFUSION DES STATISTIQUES

a) Objectif

24.95 L'objectif au titre de ce sous-programme est de diversifier les statistiques produites par l'ONU, y compris les recueils statistiques généraux et les tableaux spéciaux, d'en améliorer la qualité et d'en accélérer la parution.

b) Problèmes traités

24.96 En raison de l'ampleur, de la complexité et de l'interdépendance croissantes des systèmes socio-économiques mondiaux, la demande de statistiques internationales

complètes, fiables et récentes à l'intention des responsables et des planificateurs n'a cessé d'augmenter. Pour satisfaire à la demande, notamment en ce qui concerne les tableaux consacrés à des sujets spéciaux et les classifications croisées analytiques exploitables sur ordinateur, il faut améliorer les fichiers et les procédures de base du Bureau de statistique et repenser les systèmes informatiques afin de pouvoir faire appel aux techniques les plus récentes.

24.97 Les principaux problèmes posés par les systèmes existants tiennent au fait que les fichiers et les programmes d'ordinateur du Bureau de statistique ont été organisés séparément pour la production de publications déterminées et qu'ils ne permettent pas la recherche rapide et efficace de données sur des sujets spéciaux. En outre, la production de certaines des publications statistiques n'est pas encore entièrement automatisée ou ne l'est pas du tout. Les plans et les méthodes utilisés actuellement pour constituer les fichiers font à leur tour obstacle au plein échange et à la mise en commun de données exploitables sur ordinateur entre les organismes de statistique et le Bureau de statistique. Finalement, on estime que la vente des publications du Bureau de statistique pourrait être améliorée; il faut consentir des efforts pour promouvoir davantage les ventes et la diffusion de ces publications en général.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.98 Les principaux textes portant autorisation de ces travaux sont les suivants : rapports de la Commission de statistique sur sa dix-septième session (par. 42) 3/, sur sa dix-huitième session (par. 28 à 32 et 105 à 108) 4/ et sur sa dix-neuvième session (par. 201) 5/.

d) Stratégie et produits

24.99 La stratégie qui doit permettre la réalisation de l'objectif de ce sous-programme comprend les éléments suivants : examen régulier des publications du Bureau de statistique et évaluation de la qualité des données qu'elles contiennent en vue d'accroître leur utilité et de réduire les délais de parution; amélioration de la coordination du contenu des publications du Bureau de statistique avec celui des publications des commissions régionales et des institutions spécialisées; compilation et diffusion continues de séries statistiques internationales dans l'Annuaire statistique, le Bulletin mensuel de statistique, et le Statistical Pocketbook (World Statistics in Brief); diffusion accrue des publications statistiques, en coopération avec le Département des services de conférence.

i) Situation à la fin de 1979

24.100 Un système intégré pour l'exploitation d'une base de données statistiques informatisées, et faisant appel à des systèmes de codage intégrés pour le traitement des statistiques internationales, sera établi avec tous ses éléments de base. La mise en mémoire et la gestion des données choisies dans la base de données, notamment de celles qui sont nécessaires au Bulletin mensuel de statistique, à l'Annuaire statistique et aux publications Demographic "Series A" auront été assurées. La photocomposition sera plus largement utilisée pour l'élaboration des publications statistiques. La coordination avec les commissions régionales et les autres divisions du Département des affaires économiques et sociales internationales se sera améliorée dans le domaine des statistiques exploitables sur ordinateur : le contenu des statistiques aura été défini, les structures des données établies et les moyens de traitement développés.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.101 Certaines améliorations seront apportées aux publications du Bureau de statistique. Le système informatique intégré sera élargi et un dispositif spécial d'interrogation permettant l'accès rapide à certaines statistiques par l'intermédiaire de terminaux sera mis en place. Le volume des données dont disposera le Bureau de statistique grâce au système informatique intégré se sera fortement accru. L'utilisation de la photocomposition sera encore améliorée et des graphiques produits sur ordinateur seront utilisés dans les publications. Des techniques visant à coordonner centralement les définitions des données, les normes statistiques et la gestion des données seront adoptées.

24.102 Des modalités permettant l'échange aisé et rapide de données entre la banque de données du Bureau de statistique et les systèmes informatiques des commissions régionales et des autres bureaux du Département des affaires économiques et sociales internationales seront appliquées. La transmission des données par l'intermédiaire du réseau des Nations Unies sera évaluée.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.103 Le système informatique totalement intégré et un système généralisé permettant la production aisée et efficace de publications statistiques par photocomposition seront opérationnels. Le dispositif permettant de répondre aux demandes spéciales de statistiques sera encore amélioré. Des séries chronologiques (portant sur 20 ans) seront insérées dans certaines publications. Les commissions économiques régionales et les autres divisions du Département des affaires économiques et sociales internationales pourront avoir directement accès à la banque de données statistiques. Une nouvelle édition du Supplément à l'Annuaire statistique et au Bulletin mensuel de statistique contenant des définitions mises à jour des séries statistiques sera publiée.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

24.104 Ce sous-programme ne comprend pas d'activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

24.105 Les mesures susmentionnées permettront de répondre plus efficacement aux besoins des utilisateurs grâce aux publications périodiques et aux tableaux spéciaux. Ainsi, les données statistiques seront disponibles plus rapidement, les données plus complètes et plus fiables, les demandes spéciales satisfaites plus efficacement, l'échange et la mise en commun des données améliorés et les doubles emplois évités. Les données statistiques disponibles seront plus largement utilisées. Il est prévu que grâce à l'amélioration des publications et aux activités de promotion la vente des publications statistiques augmentera.

## SOUS-PROGRAMME 6 : COORDINATION DES PROGRAMMES DE STATISTIQUES INTERNATIONALES

### a) Objectif

24.106 L'objectif est de favoriser la coordination du système statistique international et de fournir des services statistiques à d'autres unités du Secrétariat et à d'autres organes de l'ONU. Le Bureau de statistique est l'élément central du système statistique international.

### b) Problème traité

24.107 Du fait de la décentralisation du système statistique international et des ressources limitées qui sont disponibles pour les activités statistiques, des efforts spéciaux doivent être faits pour coordonner et intégrer les programmes de statistiques des organismes des Nations Unies. Il faudrait aussi englober dans cette action les programmes des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales qui ont d'importantes activités statistiques. En outre, la tâche qui incombe aux services nationaux de statistique de fournir des données au système des Nations Unies et aux autres organisations internationales impose une charge constante aux pays et doit faire l'objet d'un examen systématique. Au fur et à mesure que de nouveaux domaines prennent de l'importance, il faut coordonner les activités avec les organismes intéressés.

24.108 Malgré les efforts considérables qui ont été déployés jusqu'à présent, les concepts, les définitions et les classifications ne forment pas encore un ensemble cohérent, tandis que des domaines tels que les statistiques des prix et de répartition du revenu sont insuffisamment développés et coordonnés. Il faut accorder une attention particulière à la coordination des travaux amorcés dans de nouveaux domaines tels que les statistiques de l'environnement. L'organisation de services statistiques dans de nombreux pays en développement n'est pas encore suffisante pour leur permettre de fournir les statistiques coordonnées nécessaires.

### c) Textes portant autorisation des travaux

24.109 Les principaux textes portant autorisation des travaux sont les suivants : résolution 8 (I) du Conseil économique et social, en date du 16 février 1946, telle qu'elle a été modifiée par les résolutions 8 (II) du 21 juin 1946, 1306 (XLIV) du 31 mai 1968 et 1566 (L) du 3 mai 1971 et résolution 238 A (III) de l'Assemblée générale, en date du 18 novembre 1948.

### d) Stratégie et produits

24.110 Aux fins de la réalisation de l'objectif de ce sous-programme, il faudra notamment fournir des services techniques à la Commission de statistique, au Groupe de travail sur les programmes de statistiques internationales et la coordination et au Sous-Comité du CAC sur les activités statistiques, et appliquer les décisions prises aux réunions de ces organes. Une liaison étroite sera maintenue avec les services statistiques des commissions régionales, des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et avec les services nationaux de statistique, grâce à l'élaboration et à l'examen de publications et de rapports et à la participation à des réunions consacrées à la mise au point de mesures coordonnées.

i) Situation à la fin de 1979

24.111 A la fin de 1979, des documents auront été établis pour la vingtième session de la Commission de statistique, les douzième et treizième sessions du Sous-Comité du CAC sur les activités statistiques, les réunions du Comité des contributions, et à la demande des autres organes de l'ONU. Des dispositions supplémentaires auront été prises de concert avec les commissions régionales, les institutions spécialisées, etc., pour coordonner les questionnaires et l'utilisation commune des données par les services statistiques internationaux, et de nouvelles mesures auront été adoptées pour coordonner certains domaines importants des statistiques tels que l'environnement, le tourisme, la répartition du revenu, les prix, ainsi que la mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages dans les pays intéressés. Une édition révisée du Handbook of Statistical Organization aura été publiée et largement diffusée, notamment dans les pays en développement, et une deuxième édition du Répertoire de statistiques internationales aura paru.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.112 Les activités suivantes sont prévues :

a) Continuer à fournir des services techniques à la Commission de statistique et au Sous-Comité du CAC sur les activités statistiques et mettre à exécution les décisions prises à ces réunions,

b) Assurer une liaison étroite entre les commissions régionales, les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les services nationaux de statistique grâce à la participation aux réunions et à l'élaboration et l'examen de rapports sur des sujets tels que les questionnaires, les banques de données et l'échange de données, les concepts, les définitions et les classifications en vigueur,

c) Tenir, mettre à jour et développer le Répertoire des statistiques internationales,

d) Etablir et améliorer des rapports sur les plans quinquennaux intégrés i) d'activités ordinaires et ii) d'activités de coopération technique des services statistiques internationaux,

e) Poursuivre les efforts déployés par les institutions pour accroître la comparabilité, la cohérence et l'utilité des statistiques internationales,

f) Continuer à fournir des services statistiques aux organes de l'Assemblée générale et aux autres organes qui en feront la demande, et notamment communiquer au Comité des contributions des données sur le revenu national, les taux de change, la population, etc., et fournir à divers organes du Secrétariat ou d'autres organes des Nations Unies des services techniques et des services statistiques spécialisés,

g) Elaborer un certain nombre de brochures sur des questions d'organisation telles que les dispositions à prendre pour identifier et évaluer les besoins des utilisateurs, les méthodes efficaces de diffusion des données, réduire la charge imposée aux personnes interrogées et préserver le caractère confidentiel des renseignements recueillis.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.113 Le service technique des réunions de la Commission de statistique et du Sous-Comité du CAC continuera à être assuré. La coordination avec les commissions régionales, les institutions spécialisées, etc., portera moins sur les domaines d'appui (coordination des questionnaires, banques de données et échange d'information, etc.) et davantage sur les domaines techniques. Des statistiques et des indications en matière de techniques statistiques continueront à être fournies à un certain nombre d'organes de l'ONU, notamment au Comité des contributions, pendant cet exercice biennal. Des études supplémentaires seront réalisées sur divers aspects de l'organisation des services nationaux de statistique et les résultats seront largement diffusés pour être appliqués dans les pays en développement. La troisième édition du Répertoire de statistiques internationales sera publiée.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.114 Ce sous-programme ne comprend pas d'activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

24.115 Ces mesures devraient avoir pour effet une plus grande efficacité et une meilleure coordination des activités statistiques internationales et une intégration plus poussée et une plus grande cohérence des programmes statistiques et de leurs résultats. Ces réalisations et le renforcement de l'organisation statistique au niveau national se traduiront par une amélioration des activités des services nationaux de statistique. La coordination des questionnaires réduira la charge imposée aux services nationaux de statistique.

PROGRAMME 2 : DEPARTEMENT DE LA COOPERATION TECHNIQUE  
POUR LE DEVELOPPEMENT

A. Organisation

1. Organes intergouvernementaux compétents

24.116 Les travaux qu'effectue le Secrétariat dans le cadre de ce programme sont passés en revue par la Commission de statistique, qui se réunit tous les deux ans. La dernière réunion de la Commission a eu lieu en novembre 1976 et la prochaine se tiendra en février 1979. Ces travaux sont aussi examinés par le Conseil d'administration du PNUD, qui se réunit deux fois par an et dont la dernière réunion a eu lieu en juin 1978. Le présent plan a été établi conformément aux décisions prises par ces organes, mais n'a pas été approuvé par eux.

2. Secrétariat

24.117 Compte tenu du caractère intégré des activités de ce programme et du rôle que celui-ci joue pour répondre aux besoins dans les secteurs économique et social, il n'a pas été procédé à une nouvelle répartition des ressources du Bureau de statistique. Au 1er juillet 1978, le Bureau de statistique du Département des affaires économiques et sociales internationales conservait 12 postes d'administrateur financés à l'aide des fonds pour frais généraux, ainsi que les services de deux consultants interrégionaux hors-siège, dont le coût était imputé sur le programme ordinaire de coopération technique; par ailleurs, le Département de la coopération technique pour le développement peut, sur demande, utiliser pour la coopération technique et les activités d'assistance technique les services de recherche fonctionnelle du Bureau. Cet arrangement sera réexaminé au bout d'un an pour déterminer s'il y a lieu de le modifier.

3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

24.118 Avant la restructuration des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau de statistique fournissait un appui fonctionnel pour les activités de coopération technique dans le domaine des statistiques, alors que les activités d'appui, comme la coordination et la gestion du programme, étaient du ressort du Bureau de la coopération technique et d'autres services du Secrétariat. Le Bureau de la coopération technique fait maintenant partie du nouveau Département de la coopération technique pour le développement, qui comprend aussi d'autres services d'appui, à savoir le Service de recrutement pour l'assistance technique et une partie du Service des achats et des transports et du Service administratif et financier. Outre l'appui fonctionnel que fournit actuellement le Bureau de statistique, le personnel chargé de la gestion et de la coordination du programme et le personnel des Services d'appui devront apporter leur concours à l'exécution des programmes de coopération technique. Au moment de l'établissement du présent plan, l'organisation du Département de la coopération technique pour le développement n'avait pas encore été arrêtée de façon définitive. Les modalités provisoires de collaboration entre ce département et le Département des affaires économiques et sociales internationales seront passées en revue en 1979.

#### 4. Achèvement probable de travaux

24.119 Le programme de coopération technique a un caractère continu, et s'il est possible que des projets particuliers intéressant des pays ou des groupes de pays, soient achevés durant la période couverte par le plan, les activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies dans tout le domaine des statistiques, se poursuivront durant les exercices biennaux 1980-1981 et 1982-1983.

#### B. Coordination

##### 1. Coordination régulière au Secrétariat

24.120 Le Département de la coopération technique pour le développement collaborera étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales internationales pour mener à bien les activités de coopération technique dans le domaine des statistiques.

24.121 La coopération entre le Bureau de statistique et les commissions régionales, qui a été examinée plus haut aux paragraphes 24.7 à 24.10, comporte des arrangements prévoyant qu'il sera fourni un appui fonctionnel aux activités régionales de coopération technique, selon que de besoin.

##### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

24.122 Le Département de la coopération technique pour le développement et le Bureau de statistique continueront d'échanger des renseignements et de coordonner leurs activités avec celles d'autres organismes des Nations Unies, comme il est indiqué plus haut aux paragraphes 24.11 à 24.15.

#### C. Allocation de ressources aux sous-programmes

24.123 L'allocation de ressources aux sous-programmes 1 et 2 est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes  
(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Fonds			Fonds			Fonds		
	Budget ordinaire	extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	extra-budgétaires	Total
1. Développement des services statistiques des pays en développement	100	53	71	100	53	71	100	53	71
2. Développement des services de traitement des données statistiques des pays en développement	-	47	29	-	47	29	-	47	29
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



24.124 Etant donné que les activités entreprises dans le cadre de ce programme ont un caractère continu, l'allocation de ressources aux sous-programmes durant la période 1978-1983 ne devrait pas beaucoup varier d'une année à l'autre.

#### D. Sous-programmes : textes explicatifs

##### SOUS-PROGRAMME 1 : DEVELOPPEMENT DES SERVICES STATISTIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

###### a) Objectif

24.125 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les pays en développement grâce à des services consultatifs et des activités de coopération technique, à développer plus avant leurs services statistiques et à élaborer les statistiques dont ils ont besoin pour contrôler et orienter leur développement économique et social.

###### b) Problèmes traités

24.126 Dans de nombreux pays en développement, les services de statistique sont encore limités et ne fournissent pas les renseignements nécessaires aux planificateurs, aux responsables et aux administrateurs, à l'échelon national et à l'échelon international, notamment en ce qui concerne les statistiques de l'état civil, la comptabilité nationale et les enquêtes industrielles. Outre l'insuffisance des services de rassemblement des données, des problèmes se posent également au niveau du traitement, de l'analyse et de la diffusion des statistiques. Celles-ci sont publiées tardivement, ce qui en réduit considérablement l'utilité pour la formulation des politiques et la planification.

###### c) Textes portant autorisation des travaux

24.127 Les principaux textes portant autorisation des travaux sont les suivants : résolution 1566 (L) en date du 3 mai 1971 et 1947 (LVIII) en date du 7 mai 1975 du Conseil économique et social; Programme africain de recensement (E/CN.14/496); résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 1975 et rapports de la Commission de statistique sur sa dix-huitième session (par. 55) et sur sa dix-neuvième session (par. 143 à 174) 5/.

###### d) Stratégie et produits

24.128 La stratégie d'appui aux activités de coopération technique, élaborée sous la direction de la Commission de statistique et en conjonction avec les activités de coopération technique connexes des commissions régionales et des institutions spécialisées, fait appel à divers éléments du programme de statistique et à l'ensemble des connaissances spécialisées disponibles au Bureau de statistique. Les activités de coopération technique prévues dans ce sous-programme doivent aider les pays en développement à créer, renforcer et organiser leurs services statistiques de manière à se doter des moyens nécessaires pour obtenir les données dont ont besoin les planificateurs, les administrateurs et autres utilisateurs, grâce au transfert des connaissances et techniques statistiques disponibles. Des activités de formation sont menées dans le cadre de séminaires, d'ateliers, d'instituts et de réunions techniques; et grâce à l'envoi d'experts, individuellement ou en équipes, dans certains pays, ainsi qu'à l'élaboration et à la

diffusion de manuels portant sur divers sujets, tels que les statistiques de la comptabilité nationale, de répartition du revenu, des prix, de l'énergie, du commerce, de l'industrie et de l'environnement et les statistiques démographiques et sociales. Il est prévu que, durant la période du plan à moyen terme, certains pays continueront, comme ces dernières années, à opter pour des projets intégrés de statistiques comportant l'envoi d'équipes pluridisciplinaires d'experts de préférence ou parallèlement aux services d'experts désignés individuellement.

i) Situation à la fin de 1979

24.129 D'ici la fin de 1979, des activités de coopération technique auront été engagées dans quelque 58 pays en développement et le montant de l'assistance aura atteint environ 30 millions de dollars, et comprendra entre autres, une assistance de l'ordre de 300 années de travail d'expert, ainsi que des bourses de perfectionnement et des stages de formation en groupes équivalant à 150 années de formation.

ii) Période 1980-1983

24.130 Durant toute la période couverte par le plan à moyen terme, il devrait être possible d'augmenter considérablement le nombre des projets nationaux appliqués dans divers domaines, notamment des projets relatifs aux recensements de la population, de l'habitation et de l'industrie et aux statistiques de l'état civil. En ce qui concerne les enquêtes nationales sur les ménages, une coopération technique sera fournie par l'intermédiaire des commissions régionales.

iii) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.131 Les activités entreprises ont un caractère continu et répondent à des demandes qui sont formulées par les gouvernements et dont le nombre s'accroîtra probablement durant la période du plan.

e) Effet escompté

24.132 La stratégie envisagée et ses effets devraient aboutir aux résultats suivants : mise en place dans les pays en développement de services statistiques solides et création d'un noyau de statisticiens efficaces; élargissement de la gamme de statistiques disponibles qui sont nécessaires aux fins du développement et à d'autres fins et publication de ces statistiques dans de brefs délais; existence de services efficaces et expérimentés capables d'effectuer des enquêtes pour recueillir d'une manière organisée et systématique les données requises; existence de séries utiles d'indicateurs statistiques de divers aspects de la vie économique et sociale, indicateurs qui donnent des renseignements sur l'évolution économique et sociale.

SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE TRAITEMENT DES DONNEES  
STATISTIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

a) Objectif

24.133 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les pays en développement, grâce à des services consultatifs et des activités de coopération technique, à améliorer leurs services de traitement électronique de l'information, de façon à pouvoir utiliser de manière efficace les techniques modernes de traitement des données statistiques aux fins de leur développement économique et social.

b) Problème traité

24.134 Il existe dans les pays en développement une demande croissante, et dans une large mesure non satisfaite, de techniques informatiques plus modernes et d'un emploi plus aisé pour le traitement des données statistiques dont ils ont besoin pour élaborer leurs politiques et assurer leur développement économique et social. A ces fins, les techniques modernes de traitement électronique des données doivent être rendues plus accessibles et être mieux utilisées dans les pays en développement.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.135 Les principaux textes portant autorisation des travaux sont les suivants : résolutions 1566 (L) en date du 3 mai 1971, 1903 (LVII) en date du 1er août 1974 et 2036 (LXI) en date du 4 août 1976 du Conseil économique et social et résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 1975.

d) Stratégie et produits

24.136 La stratégie vise à aider les pays en développement à se doter des moyens nécessaires pour utiliser de manière efficace les techniques de traitement électroniques des données statistiques, notamment des combinaisons simples de techniques informatiques pour traiter les données statistiques mises au point au Bureau de statistique et ailleurs.

i) Situation à la fin de 1979

24.137 Les projets de coopération technique relatifs au traitement électronique des données statistiques bénéficieront d'un appui fonctionnel plus important. Au moins 20 pays en développement auront été pourvus de programmes de traitement des statistiques avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies; on aura commencé à élaborer une série de manuels sur le traitement des données statistiques et les systèmes informatiques, en accordant une attention particulière au traitement par ordinateur des résultats de recensements et d'enquêtes, ainsi qu'à l'aide à fournir à ceux qui se servent de ces statistiques pour la planification et l'administration du développement économique et social.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.138 Les projets de coopération technique dans ce domaine continueront de bénéficier d'une assistance et les éléments services d'experts et formation que comportent ces projets feront intervenir dans une mesure croissante la coopération technique entre pays en développement dans le domaine de l'informatique. On insistera davantage sur les activités de formation et les démonstrations visant à enseigner l'utilisation du logiciel et des techniques informatiques de pointe. Une cinquantaine de pays seront dotés de programmes de traitement électronique des données statistiques, et il est prévu que les deux premiers manuels sur le traitement des données statistiques et les systèmes informatiques auront été publiés et distribués aux divers services officiels de tous les Etats Membres.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.139 On poursuivra les activités entreprises durant l'exercice biennal 1980-1981 en appliquant un grand nombre de projets de coopération technique dans le domaine du traitement électronique des données, mais le montant total de l'aide financière se stabilisera, du fait que les projets seront de plus courte

durée, exigeront un matériel moins onéreux et viseront des objectifs plus spécialisés, puisque les applications des techniques informatiques au développement seront mieux connues et plus perfectionnées. Les programmes et les méthodes continueront d'être mis au point et diffusés, et l'on accordera une attention particulière aux systèmes informatiques permettant d'exploiter les informations statistiques en plus grand nombre et de meilleure qualité dont on disposera sous une forme exploitable sur ordinateur.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.140 Les activités entreprises ont un caractère continu et répondent à des demandes qui sont formulées par des gouvernements et sont susceptibles de se multiplier durant la période du plan.

e) Effet escompté

24.141 Des programmes de traitement électronique des données statistiques auront été mis au point et utilisés dans de nombreux pays en développement du monde entier et une série de manuels relatifs au traitement des données statistiques et aux systèmes informatiques auront été publiés et distribués à tous les Etats Membres. Les services de traitement des données statistiques des pays en développement seront améliorés et renforcés.

## PROGRAMME 3 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

24.142 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Conférence des ministres, qui se réunit tous les deux ans. La dernière réunion s'est tenue en février-mars 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par la Conférence mais il s'inspire du programme de travail approuvé par la Conférence des statisticiens africains.

#### 2. Secrétariat

24.143 L'unité administrative du secrétariat de la Commission qui est chargée de ce programme est la Division de statistique, qui comptait, au 31 décembre 1977, 17 postes d'administrateur pourvus, dont 5 étaient financés par des fonds extra-budgétaires. A la même date, la Division comprenait les unités administratives ci-après :

Unité administrative	Administrateurs		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
Bureau du Chef	1	-	1
Section des statistiques économiques générales	6	1	7
Section des statistiques démographiques et sociales	2	-	2
Programme africain de recensements	-	4	4
Banque de données	3	-	3
Total	12	5	17

#### 3. Achèvement probable de travaux

24.144 Les travaux relatifs aux éléments de programme suivants, exposés au paragraphe 9.50 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 7/, seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : éléments 1.1 i) et ii); élément 1.2 ii) et éléments 1.3 iii), iv), v) et vii).
- ii) En 1980-1981 : élément 1.1 i) (douzième session) et élément 1.2 viii).

7/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

## B. Coordination

### 1. Coordination régulière au secrétariat

24.145 Le programme de travail de la Division de statistique est coordonné avec ceux des autres divisions de la CEA par le truchement du Service de la coordination des politiques et des programmes. La Division sera également représentée aux réunions du Comité interdivisions du développement rural intégré et du Comité interdivisions des pays en développement les moins avancés. Le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies reçoit de certains pays africains des données exploitables sur ordinateur sur les statistiques du commerce extérieur, qui sont reproduites et présentées sous un format normalisé et les feuilles de sortie d'imprimante sont envoyées à la CEA. Celle-ci reçoit par ailleurs d'autres pays africains des rapports annuels dont les données sont traitées et reproduites sous forme de listages ainsi que de cartes perforées, qui sont ensuite envoyées au Bureau de statistique de l'ONU. La CEA fournit chaque année au Bureau de statistique de l'ONU et au Centre de la planification et des politiques relatives au développement des listages donnant des renseignements sur le produit intérieur brut de tous les pays de la région. Elle reçoit également du Bureau de statistique de l'ONU des copies des questionnaires qui sont remplis chaque année par les pays africains sur les statistiques de l'industrie, des transports, de l'énergie et sur les statistiques sociales et démographiques, et un représentant du Bureau de statistique de l'ONU assiste à toutes les réunions de la CEA se rapportant à la statistique.

### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

24.146 La CNUCED et la CEA ont conclu un accord prévoyant l'échange de statistiques sur le commerce extérieur des pays africains. La Commission reçoit des copies des questionnaires sur les comptes nationaux qui sont remplis chaque année par les pays africains. Elle reçoit en outre les documents suivants :

- a) De la FAO, des listages sur les produits alimentaires et agricoles de ces pays;
- b) Du FMI, des exemplaires de toutes les publications statistiques du Fonds;
- c) De la BIRD, des listages et des copies des tableaux sur la dette extérieure dressés par la Banque.

Ces documents sont d'un grand secours à la CEA pour ses travaux sur les comptes nationaux et les statistiques financières.

### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

24.147 Il est prévu que la CEA collaborera étroitement avec la CEAO à la mise en place d'un réseau d'information régional, principalement axé sur les pays arabes de la région et avec la CNUCED à l'harmonisation des statistiques commerciales de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. La Division de statistique continuera aussi à collaborer avec les autres divisions de la CEA à la création d'une banque de données statistiques. Plusieurs projets sont en cours, auxquels participent la Division de la recherche et de la planification sociales et économiques, la Division CEA/ONUDI de l'industrie, la Division du commerce international et des finances, la Division de l'administration publique, de la gestion et de la main-d'oeuvre, la Division du développement social, le Centre de la population et la Division des transports, des communications et du tourisme.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

24.148 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Sous-programme	<u>Allocation de ressources aux sous-programmes</u> (En pourcentage)								
	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Services de statistiques nationaux	34	99	61	42	100	63	38	100	59
2. Système régional d'information statistique	66	1	39	58	-	37	62	-	41
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : SERVICES DE STATISTIQUE NATIONAUX

a) Objectif

24.149 L'objectif de ce sous-programme est d'encourager l'utilisation et d'accroître la demande de meilleures statistiques dans le secteur public et d'aider les divers services de statistique nationaux de la région à mieux répondre aux besoins croissants de données aux fins de la politique générale.

b) Problèmes traités

24.150 Les pays de la région fournissent pour la plupart des statistiques sur leur commerce extérieur et leur agriculture. Ils sont moins nombreux à publier des données sur les comptes nationaux, l'industrie, la population, l'emploi et les activités sociales. Quelques-uns ne publient pas de statistiques. Même lorsque des statistiques sont publiées, elles pourraient être considérablement améliorées (en ce qui concerne leur portée, la régularité de leur publication et leur fiabilité). Ces insuffisances tiennent, entre autres, au fait que les statistiques ne jouent pas un rôle assez important dans l'élaboration de la politique générale, la planification, le développement économique et social, l'administration et les activités économiques.

24.151 De ce fait, l'amélioration des services de statistiques occupe un rang de priorité relativement bas dans les plans de développement et l'on n'y consacre donc que de maigres ressources. Il s'ensuit également qu'en bonne partie le personnel local qualifié quitte les services de statistique nationaux après avoir acquis quelques années d'expérience, ou s'oriente vers d'autres domaines immédiatement après avoir été formé. Il est donc urgent :

- i) De mettre au point des méthodes pour encourager l'utilisation et accroître la demande de statistiques dans le secteur public;
- ii) De produire davantage de statistiques, d'en améliorer la qualité et de renforcer les services de statistique;
- iii) De proposer et d'encourager l'adoption de politiques visant à mettre fin à l'exode de personnel qualifié et à accroître les effectifs grâce à des programmes de formation destinés à répondre aux besoins nationaux croissants.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.152 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les suivants : résolution 407 (V) du 12 décembre 1950, 2211 (XXI) du 17 décembre 1966 (paragraphe 4), 2276 (XXII) du 4 décembre 1967 (paragraphe 3) de l'Assemblée générale; résolutions 231 (X) (paragraphe 2 et 3) et 272 (XII) (paragraphe 2) de la Commission; résolutions 2054 (LXII) du 5 mai 1977, 2055 (LXII) du 5 mai 1977 (paragraphe 5) et 2124 (LXIII) du 4 août 1977 (paragraphe 4) du Conseil économique et social; rapport de la Conférence des statisticiens africains (E/CN.14/CAS.10/21); et résolution 8 (IV) de la Conférence des ministres africains de l'industrie.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

24.153 Des études auront été entreprises et des rapports publiés sur les statistiques de la dette publique, l'évaluation des résultats des recensements de la population et de l'habitation, les registres d'état civil, la situation du Système de comptabilité nationale de l'Organisation des Nations Unies et l'utilisation des données relatives aux comptes nationaux dans les pays africains, en vue de donner des indications aux pays de la région dans ces domaines. Le Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages et le Programme de formation statistique en Afrique auront été mis en oeuvre. Des groupes de travail se seront réunis et auront fait des recommandations sur les statistiques des prix, sur les méthodes à utiliser pour la série de recensements de la population et de l'habitation qui seront effectués en Afrique en 1980, ainsi que sur l'organisation des programmes d'enquêtes sur les ménages et les méthodes à suivre dans ce domaine. Un premier séminaire sur les statistiques de la distribution aura eu lieu et on aura organisé un séminaire de formation sur les recensements de la population à l'intention du groupe des pays anglophones. La Conférence des statisticiens africains aura tenu sa onzième session et un rapport aura été publié à l'issue de cette session.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.154 La stratégie consistera essentiellement à encourager la demande et l'utilisation de données statistiques dans le secteur public ainsi qu'à donner des indications au personnel national des services de statistique dans le domaine des statistiques démographiques, sociales et économiques, de façon à accroître le nombre des statistiques et à en améliorer la qualité. On s'efforcera également de former davantage de statisticiens en appliquant des programmes destinés à répondre aux besoins nationaux croissants.



24.155 En ce qui concerne l'assistance aux pays, la CEA prévoit d'élargir le Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages et de s'attacher à aider les pays à mettre au point les activités de base visant la collecte des données. Une assistance leur sera fournie en particulier pour effectuer les recensements de la population de 1980 et mettre au point des statistiques de base sociales, industrielles, des transports et des prix qui comptent, en effet, parmi les domaines prioritaires définis dans le "Plan directeur révisé pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique, 1976-1986" (E/CN.14/ECO/90/Rev.3). A cette fin, on prévoit de fournir une assistance technique aux pays pour les aider à faire des recensements et des enquêtes, à planifier et à organiser des programmes nationaux intégrés d'enquêtes sur les ménages et à former des statisticiens. On aidera également les pays à appliquer les recommandations internationales relatives aux différents domaines des statistiques démographiques, sociales et économiques, à élargir la portée de ces données et à les présenter en temps voulu, grâce à des réunions de groupes de travail, des séminaires, des études méthodologiques et des missions dans les pays.

24.156 On prévoit qu'en 1980 des groupes de travail se réuniront pour étudier la question des registres d'état civil, des statistiques des transports, ainsi que l'évaluation des erreurs relatives au contenu des recensements et au champ couvert; en 1981, des groupes de travail se réuniront pour étudier la question des statistiques industrielles et du dispositif d'intégration des statistiques sociales et démographiques. En outre, on prévoit l'organisation de stages d'études en 1981, dans le cadre du Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages et du Programme de formation statistique en Afrique. Les rapports qui seront publiés à l'issue de ces réunions, ainsi que les résultats d'autres activités, seront examinés par la Conférence des statisticiens africains à sa douzième session, qui se tiendra en 1981.

24.157 Les études statistiques prévues pour l'exercice biennal sont les suivantes : pour 1980, "Evaluation du trafic routier", "Portée et qualité des statistiques démographiques et sociales" et "Evaluation des erreurs relatives au contenu des recensements et au champ couvert"; pour 1981, "Etude des problèmes d'organisation statistique dans la région", "Inventaire du matériel de traitement électronique de l'information, ressources en personnel et applications connexes dans la région" et "Concepts, définitions et classifications dans certains domaines des statistiques démographiques et sociales".

24.158 Durant l'exercice biennal il est aussi prévu de continuer à publier les Informations statistiques et, en 1981, de faire paraître les publications bisannuelles intitulées Répertoire des statisticiens africains et Bibliographie des publications statistiques africaines.

### iii) Exercice biennal 1982-1983

24.159 Pendant cet exercice biennal, on continuera à encourager la demande de statistiques et leur utilisation dans le secteur public, à améliorer la quantité et la qualité des statistiques au niveau national et à répondre aux besoins nationaux en statisticiens. On s'efforcera également de favoriser la participation de la Conférence des statisticiens africains aux activités opérationnelles, celle-ci ayant, à sa dixième session, accepté d'assumer la responsabilité directe de certains aspects du développement des statistiques.

24.160 Les produits seront les suivants : rapports périodiques sur des problèmes d'organisation statistique qui se posent dans la région, résumés périodiques et évaluation du matériel de traitement électronique de l'information, ainsi que des ressources en personnel et des applications connexes dans la région; assistance aux pays dans le cadre du Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages, du Programme de formation statistique en Afrique et en ce qui concerne l'application des recommandations internationales dans les domaines des statistiques démographiques, sociales et économiques; réunions de groupes de travail sur le traitement des données et les statistiques des migrations, organisation d'un séminaire de formation sur les recensements de la population en 1982 et d'un séminaire de formation sur le tourisme en 1983 et, toujours en 1983, tenue de la treizième session de la Conférence des statisticiens africains; publication des Informations statistiques (publication périodique) et, en 1983, du Répertoire des statisticiens africains et de la Bibliographie des publications statistiques africaines (publications bisannuelles).

- iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.161 Ce sous-programme ne comprend pas d'activité d'utilité marginale.

- e) Effet escompté

24.162 Appliquée avec succès, la stratégie mise en oeuvre devrait permettre aux responsables, aux planificateurs et à d'autres personnes de mieux saisir l'importance de l'utilisation de statistiques dans le secteur public. Elle contribuera également à renforcer les services de statistique nationaux dans la plupart des pays de la région, à améliorer sensiblement l'éventail et la qualité des statistiques nécessaires à la planification du développement national et à d'autres fins ainsi qu'à assurer leur diffusion, et permettra de doter 30 services de statistique nationaux de moyens permanents d'enquête. En outre, la CEA serait mieux à même de fournir des données plus fiables et plus diversifiées sur la situation économique et sociale des pays de la région à ces pays eux-mêmes et à la communauté internationale.

#### SOUS-PROGRAMME 2 : SYSTEME REGIONAL D'INFORMATION STATISTIQUE

- a) Objectif

24.163 L'objectif de ce sous-programme est d'établir un système régional d'information statistique et de dresser un tableau statistique complet de la situation économique et sociale de l'Afrique.

- b) Problème traité

24.164 La région africaine comprend un grand nombre de pays dont la plupart ont peu d'envergure sur le plan économique. Pour pouvoir mener une action concertée du type de celle qui est envisagée dans le nouvel ordre économique international, il est nécessaire de disposer d'un service centralisé de statistiques à jour pour la région tout entière et des groupes de pays particuliers.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.165 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les suivants : résolutions 2211 (XXI) du 17 décembre 1966 (paragraphe 4), 2276 (XXII) du 4 décembre 1967 (paragraphe 2) et 2687 (XXV) du 11 décembre 1970 (paragraphe 4 et 5) de l'Assemblée générale; résolutions 231 (X) (paragraphe 4 et 5) et 237 (XII) (paragraphe 2) de la Commission; résolutions 2052 (LXII) du 5 mai 1977 (paragraphe 3) et 2061 (LXII) du 12 mai 1977 (paragraphe 2) du Conseil économique et social; rapport de la Conférence des statisticiens africains (E/CN.14/CAS.10/21); et résolution 8 (IV) (paragraphe 4) de la Conférence des ministres africains de l'industrie.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

24.166 On s'attend qu'à la fin de 1979 la plupart des activités en cours touchant l'élaboration et la diffusion de statistiques au niveau régional aient été automatisées et enregistrées de façon systématique, ce qui permettra d'accéder rapidement aux données pour les utiliser à des fins spécialisées. Des bases de données automatisées auront été créées pour les statistiques relatives au commerce extérieur, aux comptes nationaux, à l'industrie, aux transports et aux communications, au tourisme, à la distribution, aux prix, aux finances, à l'agriculture, et pour les statistiques démographiques et sociales.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.167 L'exécution de la stratégie et des activités prévues dans le sous-programme 1 devrait permettre à la CEA de démontrer plus facilement les avantages des bases de données nationales en tant qu'éléments essentiels d'une banque de données régionale, et les efforts porteront donc sur l'établissement de bases de données à ces deux niveaux.

24.168 Les produits seront les suivants : publication de l'Annuaire statistique pour l'Afrique, des Statistiques africaines du commerce extérieur (séries A, B et C) et du Bulletin d'information statistique pour l'Afrique (publications périodiques) et des Indicateurs économiques africains (publication annuelle); en 1980, études sur les statistiques des transports aériens et du secteur public et, en 1981, études sur les statistiques de la flotte marchande des pays d'Afrique et les statistiques des entrées-sorties; listages et, sur demande, données présentées sous une forme exploitable sur ordinateur.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.169 La stratégie continuera à être appliquée et intensifiée. Les produits seront les suivants : publication de l'Annuaire statistique pour l'Afrique, des Statistiques africaines du commerce extérieur (séries A, B et C), du Bulletin d'information statistique pour l'Afrique (publications périodiques) et des Indicateurs économiques africains (publication annuelle); listage et reproduction de statistiques sur bandes magnétiques et microfiches.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.170 Ce sous-programme ne comprend pas d'activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

24.171 L'organisation systématique des données au niveau régional facilitera la coordination des renseignements de base fournis et permettra de ce fait au secrétariat de la CEA et à d'autres organismes d'étudier de manière plus approfondie les problèmes de la région. En outre les pays membres de la CEA auront accès à des statistiques à jour sur la situation économique et sociale en Afrique aux niveaux national, régional et sous-régional.

## PROGRAMME 4 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

24.172 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Conférence des statisticiens européens, qui se réunit tous les ans et dont la dernière réunion s'est tenue en juin 1977. Le présent plan est fondé sur le programme de travail approuvé par la Conférence à sa session plénière, en juin 1977.

#### 2. Secrétariat

24.173 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui comptait au 31 décembre 1977 14 postes d'administrateur pourvus, dont aucun n'était financé par des fonds extra-budgétaires. A la même date, la Division comprenait les sections ci-après :

<u>Unité administrative</u>	<u>Administrateurs</u>		
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>
Directeur	1	-	1
Section de développement des statistiques	4	-	4
Section des statistiques générales	5	-	5
Section des statistiques spéciales	4	-	4
Total	<u>14</u>	<u>-</u>	<u>14</u>

#### 3. Achèvement des travaux

24.174 Les travaux relatifs aux éléments de programme ci-après, exposés au paragraphe 6.33 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 8/, seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : éléments 1.7, 1.12 (en partie);
- ii) En 1980-1981 : éléments 1.8, 1.10, 1.11 (en partie).

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au Secrétariat

24.175 Nombre de projets qui figurent dans le programme de travail de la Conférence des statisticiens européens sont liés à des projets mondiaux entrepris dans le cadre du programme de la Commission de statistique de l'ONU. Grâce à une coopération étroite entre la Division de statistique de la Commission et le Bureau de statistique de l'ONU, la coordination des activités correspondantes aux niveaux régional et mondial est assurée. Les statisticiens d'autres commissions régionales de l'ONU sont tenus au courant des activités de la Conférence grâce à l'échange de documents et à des consultations entre les statisticiens intéressés des diverses régions.

8/ Ibid.

24.176 Les travaux statistiques relevant du domaine de compétence d'autres organes subsidiaires principaux de la Commission économique pour l'Europe sont dans la plupart des cas menés par la Conférence des statisticiens européens et l'organe subsidiaire principal intéressé. Le service des réunions organisées dans ce domaine est assuré par la Division de statistique et d'autres divisions de la Commission (notamment la Division du commerce et de la technologie, la Division de l'environnement et des établissements humains et la Division de l'agriculture). Tous les questionnaires de caractère statistique établis à la suite de ces travaux sont passés en revue par la Division de statistique avant d'être publiés. A quelques exceptions près, la Division de statistique établit les bulletins de statistique publiés dans le cadre des programmes de tous les organes subsidiaires principaux de la Commission et, pour ce faire, travaille constamment en coopération avec les divisions du secrétariat intéressées.

2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

24.177 La Conférence des statisticiens européens mène ses travaux dans le domaine des statistiques de l'agriculture, de la science et de la technique, de la main-d'oeuvre, de l'enseignement, de la santé et de la culture en coopération avec les institutions spécialisées intéressées (FAO, OIT, UNESCO, OMS). Les réunions portant sur ces sujets sont organisées sous l'égide commune de ces organisations et ce sont la Division de statistique de la CEE et les secrétariats des services de statistique des institutions spécialisées qui en assurent le service.

3. Organisations et unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

24.178 Des activités conjointes sont prévues avec tous les services du secrétariat de la CEE et des institutions spécialisées mentionnées sous les rubriques 1 et 2 ci-dessus.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

24.179 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

Sous-programme	1978-1979			1980-1981			1982-1983		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Normes et méthodes	28	-	28	28	-	28	28	-	28
2. Données de recherche et projets	72	-	72	72	-	72	72	-	72
Total	100	-	100	100	-	100	100	-	100

## D. Sous-programmes : textes explicatifs

### SOUS-PROGRAMME 1 : NORMES ET METHODES

#### a) Objectif

24.180 L'objectif de ce sous-programme est d'améliorer les normes et les méthodes statistiques de la région dans les domaines économique, social et démographique et dans le domaine de l'environnement.

#### b) Problème traité

24.181 L'échange international d'informations économiques et sociales est d'une importance capitale pour la coopération entre gouvernements et nécessite un volume croissant de statistiques à des fins analytiques et opérationnelles, l'amélioration constante et un développement plus poussé des statistiques nationales et l'élaboration de nouvelles catégories de statistiques dans des domaines pour lesquels il n'en existe pas encore.

#### c) Texte portant autorisation des travaux

24.182 Le texte portant autorisation des travaux est le rapport de la Conférence des statisticiens européens (ECE/CES.10).

#### d) Stratégie et produits

24.183 Dans l'ensemble, les activités statistiques sur lesquelles porte ce sous-programme auront surtout pour objet l'élaboration de statistiques comparables sur le plan international indispensables aux gouvernements pour prendre plus facilement des décisions sur les principaux problèmes de politique générale auxquels ils se heurtent. On accorde une attention particulière aux statistiques devant servir de base aux prévisions et à l'établissement de perspectives économiques; aux domaines liés au système de base des comptes et bilans nationaux; aux statistiques du commerce extérieur; aux tables de conversion permettant d'établir des comparaisons entre les classifications utilisées dans des pays dotés de systèmes différents; à l'élaboration de statistiques devant permettre de résoudre des problèmes dans certains domaines de statistique dans le contexte des travaux effectués dans lesdits domaines au niveau mondial; aux problèmes relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement des services nationaux de statistique. Les travaux sont menés grâce à l'organisation de réunions de statisticiens des gouvernements dans le cadre du programme de la Conférence des statisticiens européens avec la participation de rapporteurs des gouvernements et celle du secrétariat. Ces travaux aboutissent généralement à l'établissement de documents méthodologiques, de directives et de recommandations internationales à l'intention des statisticiens travaillant pour les gouvernements des pays de la région de la CEE.

#### i) Situation à la fin de 1979

24.184 Les documents ci-après auront été établis : des documents méthodologiques sur les problèmes relatifs aux enquêtes sur les ménages; un document sur l'utilisation des comptes et bilans nationaux à des fins de coordination; un document et des directives méthodologiques sur les problèmes que pose la compilation d'indices des prix à la consommation; des directives pour l'établissement des

statistiques du secteur public; des recommandations concernant les statistiques énergétiques et les statistiques des entreprises; un document méthodologique sur les problèmes que pose la compilation de statistiques sur la formation de capital et les éléments de profit connexes; des documents sur les statistiques de la main-d'oeuvre et les statistiques de l'enseignement dans le cadre de l'intégration des statistiques sociales et démographiques; et des recommandations pour la compilation de statistiques sur les migrations.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.185 Les travaux statistiques menés dans la région de la CEE auront pour objet de coordonner les activités statistiques entreprises en Europe par des organisations intergouvernementales, d'apporter un appui statistique aux études et projets de la CEE, de contribuer aux travaux de la Commission de statistique de l'ONU et d'examiner les problèmes de statistique intéressant particulièrement les pays membres de la CEE qui se développent. On poursuivra les travaux sur différents aspects de l'utilisation de l'ordinateur en statistique, le programme coordonné de recherche sur la conception et la mise au point de systèmes statistiques informatisés et les méthodes visant à améliorer les techniques opérationnelles visant l'établissement de statistiques officielles. Les systèmes de comptes et bilans nationaux seront révisés et élargis, et l'on procédera à d'autres comparaisons bilatérales ou multilatérales entre les agrégats des divers comptes nationaux. La table de conversion entre la classification du commerce international de l'ONU et celle du Conseil d'assistance économique mutuelle sera terminée et on poursuivra les travaux concernant les tables de conversion entre les classifications des activités et des biens et services. On continuera également les travaux sur les statistiques des prix et des quantités, sur certains sujets relevant du domaine des statistiques agricoles et des statistiques de la science et de la technique. Les travaux actuels concernant le cadre pour l'intégration des statistiques sociales et démographiques seront menés à bien de même que les travaux connexes sur les statistiques de la santé, de la culture, de l'habitation et les statistiques démographiques : il sera établi notamment un document méthodologique et des recommandations internationales à l'intention des services de statistique nationaux de la région de la CEE; on examinera aussi les statistiques nécessaires aux études et politiques de l'environnement, de même que les besoins en matière de statistiques d'occupation des sols.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.186 La Conférence des statisticiens européens poursuivra les activités exposées pour terminer les travaux sur les tables de conversion entre la classification des activités et des biens et services de l'ONU et celle du Conseil d'assistance économique mutuelle. On étudiera certains problèmes que pose l'utilisation de l'ordinateur en statistique et d'autres problèmes opérationnels. On poursuivra les travaux sur certains domaines liés au cadre pour la coordination des statistiques sociales et démographiques. On poursuivra également les travaux dans certains domaines des statistiques de l'environnement et sur la mise au point d'un système ou cadre général pour l'intégration de ces statistiques. Il faudra peut-être aussi étudier plus avant les statistiques d'occupation des sols et les statistiques régionales.



e) Effet escompté

24.187 On pense que les activités de la Conférence des statisticiens européens permettront d'améliorer considérablement les statistiques nationales disponibles, de mieux les adapter aux besoins de la formulation de politiques générales et de la planification, et de mieux les utiliser dans l'analyse économique internationale. C'est surtout dans des domaines relativement nouveaux, comme les statistiques de l'environnement que les pays demandent des indications aux organisations internationales pour mettre au point leurs statistiques nationales, et l'on peut s'attendre à ce que ce soit dans ces domaines que les travaux menés au niveau international produiront le plus de résultats. L'établissement de tables de conversion et de rapports entre les classifications et les systèmes utilisés par des pays dotés de systèmes économiques différents devraient faciliter l'utilisation des statistiques nationales à des fins de comparaison et d'analyse internationales. L'effet des travaux menés au niveau international sur les programmes statistiques nationaux est progressif et les résultats obtenus ne sauraient être faciles à quantifier.

SOUS-PROGRAMME 2 : DONNEES DE RECHERCHE ET PROJETS

a) Objectif

24.188 L'objectif de ce sous-programme est de fournir des statistiques à utiliser à des fins de recherche et d'information générale et de donner un appui fonctionnel aux projets statistiques du PNUD.

b) Problème traité

24.189 Pour leurs travaux, la Commission économique pour l'Europe et ses organes subsidiaires principaux ont besoin d'une bonne base statistique comprenant d'une part un ensemble permanent de statistiques relatives à différents domaines de l'économie et de l'autre des compilations statistiques établies spécialement pour des recherches déterminées. Le programme de compilation et de publication des statistiques est adapté aux besoins de la Commission et de ses organes subsidiaires principaux.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.190 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont le programme de travail de la Commission économique pour l'Europe et de ses organes subsidiaires principaux 9/ et la résolution 1 (XXXII) de la Commission.

d) Stratégie et produits

24.191 Les données proviendront de la documentation publiée, de sources internationales ou des pays. Des bulletins statistiques seront publiés au moins une fois par an dans 11 domaines d'activités de la CEE. En 1978, on continuera d'accorder un appui fonctionnel au Centre international d'enseignement de l'informatique (Budapest). Les activités menées dans le cadre de ce programme se poursuivent et l'exposé ci-après s'applique à chacun des exercices biennaux (1978-1979, 1980-1981 et 1982-1983) couverts par le présent programme :

---

9/ Documents officiels du Conseil économique et social, soixante-troisième session, Supplément No 9 (E/5944 et Add.1), vol. I et II.

1) Compilation de statistiques à des fins de recherche ainsi qu'il conviendra, compte tenu du programme de travail de la CEE et de ses organes subsidiaires principaux.

2) Publication périodique de bulletins statistiques dans les domaines ci-après : charbon (publication annuelle et trimestrielle); énergie électrique (annuelle et semestrielle); gaz (annuelle); énergie en général (annuelle); logement et construction (annuelle); accidents de la route (annuelle); transports (annuelle et trimestrielle); indicateurs statistiques des fluctuations économiques à court terme (mensuelle, avec supplément hebdomadaire); commerce mondial des produits de l'industrie mécanique (annuelle); acier (annuelle et trimestrielle); et commerce mondial de l'acier (annuelle).

3) Appui fonctionnel au Centre international d'enseignement de l'informatique (Budapest).

e) Effet escompté

24.192 Les activités relatives au présent élément de programme visent dans une grande mesure à appuyer les travaux de la Commission économique pour l'Europe et de ses organes subsidiaires principaux, et leur effet est indirectement celui des projets de la Commission et de ses organes subsidiaires auxquels elles se rapportent. Les bulletins de statistique publiés, outre qu'ils répondent aux besoins de la Commission, sont aussi largement utilisés au niveau national par les fonctionnaires des administrations chargés de formuler et d'appliquer les politiques dans les domaines correspondants et par les établissements comme les instituts de recherche et les universités.

## PROGRAMME 5 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

24.193 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), qui se réunit tous les deux ans. La dernière session a eu lieu en avril/mai 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par cet organe.

#### 2. Secrétariat

24.194 L'unité administrative du Secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division des statistiques et de l'analyse quantitative qui, au 31 décembre 1977, comptait 13 postes d'administrateur pourvus, dont 4 étaient financés par des fonds extra-budgétaires.

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au Secrétariat

24.195 La coordination régulière est assurée d'une manière générale par le Bureau de la programmation. La coordination directe intéresse principalement la Division des opérations, le Centre latino-américain de démographie (CELADE), la Division du développement économique et le Centre de projections. Il existe une coordination courante avec le Bureau de statistique de l'ONU.

#### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

24.196 Le Comité directeur assure la coordination entre la CEPAL et le Bureau de statistique de l'ONU, l'Organisation des Etats américains (OEA) et l'Institut interaméricain de statistique (IIS).

#### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

24.197 Des activités conjointes sont prévues avec les organismes suivants : Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Antilles (PRELAC); Organisation internationale du Travail (OIT); Banque mondiale, Banque inter-américaine de développement; Organisation des Etats américains (OEA); Institut interaméricain de statistique (IIS); Programme ECIEL (Etudes communes sur l'intégration économique latino-américaine; Association latino-américaine de libre-échange (ALALE); Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale.

### C. Allocation de ressources aux sous-programmes

24.198 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Schéma régional d'information quantitative	70	50	64	63	33	50	63	33	50
2. Statistiques de base	30	50	36	37	66	50	37	66	50
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : SCHEMA REGIONAL D'INFORMATION QUANTITATIVE

a) Objectif

24.199 L'objectif de ce sous-programme est de mettre en place un schéma régional complet d'information statistique sur la situation économique et sociale des pays d'Amérique latine, afin d'aider les gouvernements, le Secrétariat et les programmes régionaux à prendre des mesures concertées, à évaluer et suivre le développement économique et social, et à faire face aux besoins croissants en données qu'exige la formulation des politiques. Relève également de cet objectif l'élaboration d'analyses quantitatives portant sur les principaux problèmes économiques et sociaux de la région, visant à renforcer la base de données quantitatives nécessaires à l'évaluation de ces problèmes.

b) Problèmes traités

24.200 Que ce soit pour la coopération intergouvernementale - coopération qui implique des échanges internationaux d'informations économiques et sociales - pour les études de la CEPAL, ou aux fins d'information générale, on a besoin d'un volume croissant de statistiques fiables, à jour, complètes et comparables. On a besoin en particulier d'indices appropriés et de statistiques commerciales comparables pour pouvoir évaluer et suivre les initiatives et les politiques visant à améliorer la position des pays latino-américains en matière de commerce extérieur. Pour pouvoir évaluer et suivre régulièrement le développement économique et social de la région, il faut à la fois des indicateurs économiques et sociaux et des séries statistiques à jour, comparables dans leur conception, et dont on connaisse la qualité et le champ d'application, ainsi que des analyses quantitatives de ces données. Pour pouvoir analyser les divers problèmes économiques et sociaux des pays latino-américains et mettre au point des mesures concertées, on a besoin d'une base centralisée de statistiques à jour couvrant l'ensemble de la région.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.201 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 271 (XII), 306 (XIV), 317 (XV), 321 (XV), 325 (XV), 328 (XV), 353 (XVI) et 366 (XVII) de la CEPAL et la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 24 octobre 1970.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

24.202 Les travaux statistiques auront été axés sur l'exploitation et le développement de bases permanentes de données statistiques comparables, à l'échelon international, nécessaires pour la prise des décisions, les prévisions et les projections. L'analyse quantitative aura porté sur la composition des échanges et les schémas de développement, la répartition du revenu et la pauvreté, les structures de prix et les questions sociales. Les pratiques nationales en matière de collecte des données économiques et sociales, la fiabilité de ces statistiques et leur application possible à différentes fins analytiques auront fait l'objet d'une attention particulière. La compatibilité des statistiques économiques de base avec le système de comptabilité nationale aura été examinée. Une évaluation globale de la répartition du revenu et de la pauvreté dans la région aura été menée à bien. Des travaux seront en cours sur l'intégration des statistiques sociales et démographiques et sur l'utilisation d'indicateurs sociaux. La première phase d'un nouveau programme de recherche portant sur la comparaison des prix et des revenus réels à l'intérieur de la région sera terminée. Les bases de données spécialisées relatives aux comptabilités nationales et au commerce extérieur auront été informatisées et un fichier régional de données basées sur des enquêtes sur les ménages, ainsi qu'un fichier régional de statistiques commerciales détaillées, auront été conçus et mis en service, en vue de leur intégration ultérieure dans une banque de données. On aura acheté et adapté un nombre croissant de collections de programmes statistiques à des fins d'analyse quantitative. La diffusion des données aura été assurée grâce à des publications diverses : Annuaire statistique de l'Amérique latine (version révisée), Indicators of Economic and Social Development (Indicateurs du développement économique et social), Economic Survey of Latin America (partie statistique), documents statistiques de la CEPAL portant sur des domaines précis, et analyses quantitatives portant sur des questions prioritaires.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.203 Les fichiers informatisés de données sur les ménages et de statistiques commerciales détaillées seront pleinement opérationnels et la constitution d'une banque latino-américaine de statistiques économiques et sociales suivra son cours. L'analyse de la répartition du revenu consistera en études de cas et les estimations concernant la pauvreté seront en cours d'établissement. En ce qui concerne la recherche sur les indicateurs sociaux, les pays devraient être sur le point de fournir des données d'expérience. La comparaison des prix et des revenus réels devrait devenir une activité permanente dans le cadre d'un programme de coopération régionale qui intégrerait un élément régional du Projet de comparaison internationale. L'analyse quantitative de la composition des échanges et des schémas de développement de la répartition du revenu et de la pauvreté, des structures de prix et des questions sociales devrait se poursuivre.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.204 La Banque latino-américaine de données économiques et sociales devrait être pleinement opérationnelle et une nouvelle phase d'élargissement des bases de données sera mise en route. Un accès rapide et interactif aux bases de données spécialisées devrait être assuré, de même que l'application d'une collection complète de programmes d'analyses statistiques. Les activités régulières porteront sur la comptabilité nationale, le secteur extérieur, les principaux secteurs institutionnels, la répartition du revenu et la consommation, la recherche dans le domaine des indicateurs sociaux et la comparaison des prix et des revenus réels.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

20.205 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

24.206 Il est impossible de fournir des indicateurs objectifs des effets de ce sous-programme, mais on escompte une nette amélioration des données nécessaires aux fins de la prise des décisions et de la coopération intergouvernementale, ainsi que le renforcement des données quantitatives qu'exige la réalisation des études demandées au secrétariat de la CEPAL. L'actualité, la comparabilité et la pertinence accrues des données disponibles permettront de mieux suivre et de mieux évaluer les initiatives et les politiques au niveau régional. On compte également pouvoir satisfaire de façon plus efficace et plus productive les besoins des utilisateurs, répondre aux demandes spéciales, et utiliser en commun les bases de données. En particulier, on tirera mieux parti des statistiques disponibles pour l'analyse quantitative des problèmes économiques et sociaux de la région, ce qui permettra une étude plus approfondie de ces problèmes.

SOUS-PROGRAMME 2 : STATISTIQUES DE BASE

a) Objectif

24.207 Ce sous-programme a pour objectif d'aider les pays, par des services consultatifs régionaux et par des activités de coopération technique, à se doter de moyens statistiques et à renforcer ceux qu'ils ont déjà et à produire les statistiques dont ils ont besoin pour suivre et diriger leur développement économique et social, de promouvoir et coordonner les échanges d'expériences, et d'encourager l'application de méthodes adéquates dans toute la région.

b) Problèmes traités

24.208 Dans la plupart des pays latino-américains, les moyens statistiques sont limités et ne permettent pas de fournir aux planificateurs, aux dirigeants et aux administrateurs l'information dont ils ont besoin. Des problèmes se posent à tous les niveaux : capacité d'entreprendre des opérations sur le terrain, application de méthodes statistiques et de normes adéquates, qualité des données, recrutement de personnel technique, traitement et disponibilité des données. Par ailleurs,

l'expérience acquise par les pays relativement plus développés de la région qui sont aux prises avec des problèmes analogues n'est pas transmise aux pays les moins développés.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.209 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 290 (XIII), 293 (XIII) et 306 (XIV) de la CEPAL et la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 24 octobre 1970, ainsi que les résolutions 1566 (L) du 3 mai 1971 et 1947 (LVII) du 7 mai 1975 du Conseil économique et social.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

24.210 L'assistance fournie aux pays leur aura permis d'être mieux en mesure de produire des statistiques de toutes sortes (statistiques sociales et démographiques, statistiques de la comptabilité nationale, statistiques économiques de base, statistiques du revenu et de la consommation); et statistiques commerciales; de développer et de renforcer leurs moyens d'enquête sur les ménages; de préparer leur recensement de la population de 1980; de transférer les connaissances statistiques disponibles et d'encourager les échanges d'expérience entre pays dans le cadre de séminaires, ateliers, réunions techniques et consultations permanentes; d'encourager l'adoption de normes et de directives globales et de les adapter aux conditions régionales; et de mettre au point des approches méthodologiques complémentaires afin de résoudre les problèmes les plus courants.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.211 Au plan régional, on aidera les pays à traiter les données des recensements de la population. S'agissant des possibilités d'enquête sur les ménages, l'assistance dans ce domaine sera étendue à un plus grand nombre de pays et portera sur des problèmes spécifiques. Dans le domaine des comptabilités nationales et des statistiques de base, l'assistance devrait s'intensifier et un programme de mesures de la répartition du revenu sera lancé. Au niveau de l'intégration des statistiques sociales et démographiques, l'assistance devrait se poursuivre, et pour la diffusion des méthodes et des techniques et les échanges d'expérience on prévoit la mise en place d'un mécanisme officiel de consultations régionales qui, combiné à d'autres mécanismes existants, deviendrait un organe statistique régional.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.212 Un certain nombre d'ajustements devraient être opérés, compte tenu de l'expérience acquise au cours de l'exercice précédent, en ce qui concerne la mise en oeuvre des nouvelles opérations et la disponibilité des ressources.

iv) Activités qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.213 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

24.214 Il est impossible de fournir des indicateurs objectifs des effets de ce sous-programme. Toutefois, de nets progrès sont attendus dans divers domaines : développement et renforcement des services statistiques, amélioration de la portée, de l'utilité et de la qualité des statistiques disponibles, élaboration d'indicateurs adéquats nécessaires pour suivre le développement économique et social et prendre les décisions. En particulier, les pays seront désormais dotés de solides moyens d'enquête qui devraient leur permettre d'obtenir de façon systématique des données polyvalentes.



A. Organisation

1. Organes intergouvernementaux compétents

24.215 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission, qui se réunit chaque année. Le présent plan a été étudié par cet organe, à sa cinquième session, en mai 1978.

2. Secrétariat

24.216 L'unité administrative du Secrétariat qui est chargée de ce programme est le Groupe de statistique qui, au 31 décembre 1977, comptait 4 postes d'administrateur pourvus, dont aucun n'était financé par des fonds extra-budgétaires.

3. Achèvement probable des travaux

24.217 Les éléments de programme suivants, décrits dans les paragraphes 10.40 et 10.41 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 10/ seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : 1.1, 1.2
- ii) En 1980-1981 : 1.3, 1.4 i), 1.5, 1.6 et 1.7.

4. Autres questions d'organisation

24.218 Le programme comprend deux sous-programmes. Les éléments de programme 1.5, 1.7 et 1.8 du sous-programme 1 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 sont inclus dans le sous-programme 2 du plan à moyen terme pour la période 1980-1983. L'élément de programme 1.6 est maintenant réparti entre les sous-programmes 1 et 2 du plan à moyen terme pour la période 1980-1983. En outre, les changements chronologiques suivants seront apportés au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 : les éléments de programme 1.3, 1.4 i), 1.5 ii), 1.6 iii) et 1.7 ont été reportés de l'exercice biennal 1978-1979 à l'exercice biennal 1980-1981. Les éléments de programme 1.3 et 1.7 dont l'exécution doit commencer en 1978-1979 seront achevés en 1980-1981. Les éléments de programme 1.4 ii), 1.4 iii) et 1.8 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 ont été reportés à l'exercice biennal 1982-1983.

B. Coordination

1. Coordination régulière au Secrétariat

24.219 Une coordination régulière sera instituée afin d'assurer le mieux possible la mise en commun et le regroupement des activités statistiques du Secrétariat de la CEAO, dans le cadre du programme statistique. Conformément à un accord écrit conclu entre la CEAO et la CEA, le Groupe de statistique reçoit de la CEA des informations statistiques sur les pays arabes d'Afrique. Néanmoins, un nouvel accord devrait être conclu, qui permettra au personnel statistique de la CEAO de se rendre dans ces pays pour y recueillir des données. Il est aussi prévu de conclure avec le Bureau de statistique de l'ONU un accord officiel pour l'exécution du programme visant à renforcer les moyens d'enquête sur les ménages dans la région de la CEAO.

10/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

2. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

24.220 Il est prévu d'organiser et de mener des activités de formation conjointement avec l'Institut arabe de planification se trouvant au Koweït (projet du PNUD dont la CEAO est l'agent d'exécution).

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

24.221 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Fonds			Fonds			Fonds		
	<u>Budget extra-</u>	<u>ordi-</u>	<u>budgeté-</u>	<u>Budget extra-</u>	<u>ordi-</u>	<u>budgeté-</u>	<u>Budget extra-</u>	<u>ordi-</u>	<u>budgeté-</u>
	<u>naire</u>	<u>taires</u>	<u>Total</u>	<u>naire</u>	<u>taires</u>	<u>Total</u>	<u>naire</u>	<u>taires</u>	<u>Total</u>
1. a) Développement des services statistiques a/	85	83	85	65	-	65	70	-	70
b) Comparaison du revenu réel des pays de la CEAO b/	15	17	15	-	-	-	-	-	-
2. Développement des statistiques de la comptabilité nationale, des statistiques financières et des statistiques des prix	-	-	-	35	-	35	30	-	30
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

a/ A partir de l'exercice biennal 1980-1981, les éléments de programme 1.5, 1.7 et 1.8 seront transférés du sous-programme 1 au sous-programme 2.

b/ A partir de l'exercice biennal 1980-1981, cette activité sera incluse dans le sous-programme 2.

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : DEVELOPPEMENT DES SERVICES STATISTIQUES

a) Objectif

24.222 L'objectif de ce sous-programme est d'aider à l'élaboration de statistiques et au développement des services statistiques, tant dans les pays de la région de la CEAO qu'au secrétariat de la CEAO.

b) Problème traité

24.223 Les pays de la région de la CEAO ont besoin de statistiques comparables sur le plan international leur permettant de mieux définir leurs perspectives par rapport à l'évolution de la situation dans d'autres pays, en examinant et en évaluant leur progrès économique et social dans un contexte international. L'absence de statistiques nationales comparables est la conséquence naturelle de la faiblesse des systèmes statistiques des pays de la région. Les principaux facteurs contribuant à cette situation sont, entre autres, le manque de connaissances spécialisées, une grave pénurie de personnel et les problèmes de recrutement que connaissent les services statistiques nationaux de la région. Les Etats membres de la CEAO, ainsi que d'autres organismes régionaux arabes, souffrant du manque de l'information statistique dont ont besoin les planificateurs, les dirigeants et les administrateurs, aux niveaux tant national que régional, ont fait savoir que le problème est grave.

24.224 Que ce soit à l'échelon des pays ou au niveau régional, les dirigeants et les planificateurs ont depuis quelques années axé leurs efforts sur la croissance économique, comme en témoignent les progrès enregistrés dans divers domaines des statistiques économiques. Ces dernières années, les questions liées à la qualité de la vie et à l'égalité sociale ont, elles aussi, retenu l'attention des planificateurs, des dirigeants et des responsables de l'administration et du suivi des programmes nationaux et régionaux conçus pour s'occuper de ces questions. Il est donc nécessaire de s'atteler à l'élaboration de statistiques sociales, d'indicateurs sociaux, de statistiques relatives à l'enfance et à la jeunesse et de statistiques du logement. Il en est de même des statistiques de la répartition du revenu, de la consommation et de la richesse. Cette dernière question a pris une urgence particulière vu les incidences des tendances inflationnistes actuelles sur la répartition du revenu réel dans les pays de la région de la CEAO et entre ces pays.

24.225 Les événements récents ont mis en relief l'inquiétude générale face à la menace d'une future pénurie d'énergie et de ressources naturelles dans un avenir prévisible. La nécessité de disposer de données statistiques sur l'énergie et les produits de base, les flux commerciaux et les prix, aux niveaux tant national qu'international, est devenue à la fois plus impérieuse et plus urgente.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.226 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont le paragraphe 1 de la résolution 2563 (XXIV) de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1969; les paragraphes 2, 3, 4 et 6 de la résolution 1556 (L) du 3 mai 1971 et le paragraphe 1.C de la résolution 1818 (LV) du 9 août 1973 du Conseil économique et social; et les paragraphes 1 et 2 de la résolution 41 (IV) de la Commission.

d) Stratégie et produits

24.227 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les pays de la CEAO à développer leurs services d'information statistique, à identifier et à combler les lacunes de la base statistique, à apporter un appui aux centres nationaux et régionaux de formation en participant à leurs programmes de formation et en leur fournissant des services consultatifs pour l'élaboration de programmes d'étude, et à stimuler la coopération régionale nécessaire pour identifier les besoins et les problèmes communs et y répondre. La stratégie appliquée consiste à étudier les systèmes statistiques nationaux existant dans la région, à en déterminer les points faibles,

à proposer des méthodes pour leur amélioration et leur développement, et à contribuer à l'application de ces méthodes. Les activités comprennent la collecte, la compilation, l'évaluation, le traitement et la diffusion de l'information statistique ainsi que l'élaboration de séries statistiques et d'indicateurs pertinents et fiables concernant les aspects démographiques, sociaux et économiques des pays de la région. Ces activités nécessiteront de nombreux voyages dans les pays de la région, la réalisation d'études et l'organisation de stages et de séminaires sur les statistiques économiques et sociales, les statistiques du commerce international et les statistiques de l'énergie, ainsi que l'octroi d'une assistance technique et de services consultatifs aux Etats Membres pour les enquêtes par sondage, les recensements et la méthodologie statistique. Il faut citer en outre l'exploitation d'un fichier informatisé de statistiques démographiques, économiques et sociales.

i) Situation à la fin de 1979

24.228 A la fin de 1979, une évaluation exhaustive des systèmes statistiques nationaux aura été achevée et présentée à la première Conférence de statisticiens de la région de la CEAO, pour examen et recommandations. Les données auront été recueillies au moyen d'un questionnaire destiné à révéler les lacunes et à fournir des indicateurs à inclure dans le Résumé des données statistiques pour le monde arabe. Une assistance technique et des services consultatifs concernant les enquêtes par sondage, les recensements et les méthodes statistiques auront été fournis à tous les gouvernements qui en auront fait la demande.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.229 Les recommandations adoptées par la première Conférence de statisticiens seront appliquées en vue d'aider les pays à développer leurs propres services d'information statistique et à améliorer l'actualité, la portée, la cohérence et la comparabilité internationale des données. On constituera un fichier informatisé de statistiques démographiques, économiques et sociales, qui deviendra une source importante d'information statistique pour les divisions organiques du secrétariat de la CEAO ainsi que pour les gouvernements, les organismes régionaux, les planificateurs et les chercheurs. Un questionnaire amélioré sera rédigé et on publiera une version à jour et plus complète du Résumé des données statistiques pour le monde arabe. On publiera à l'intention des pays de la CEAO, des divisions organiques de la Commission et des chercheurs l'International Trade Yearbook of the Arab World et le Compendium on Energy Statistics. La deuxième Conférence de statisticiens de la région de la CEAO fera le point des activités et adoptera les recommandations qui s'imposent. Pendant tout l'exercice biennal, on continuera de fournir des services consultatifs aux pays de la CEAO aux fins des enquêtes par sondage, des recensements et de la méthodologie statistique, ainsi qu'une aide et des conseils aux centres nationaux et régionaux de formation statistique.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.230 Comme suite aux recommandations de la deuxième Conférence de statisticiens de la région de la CEAO, on programmera la publication d'éditions révisées du Résumé des données statistiques, du Compendium on Energy Statistics et de l'International Trade Yearbook for the Arab World. L'application des classifications types de l'ONU sur le commerce, l'industrie et l'énergie dans les pays de la région sera poursuivie, et l'appui technique aux centres de formation statistique

de la région sera intensifié de manière à former davantage de cadres et à résoudre ainsi le problème de la pénurie de personnel qualifié dont souffre la région. On continuera de fournir des services consultatifs en matière de statistiques et de méthodologie statistique aux pays qui en font la demande.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.231 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

24.232 Ce sous-programme est censé répondre aux besoins persistants et rapidement croissants des divisions organiques du secrétariat de la CEAO et des organismes régionaux en matière de statistiques démographiques, économiques et sociales, en fournissant des séries statistiques nationales fiables et comparables, des indicateurs et des données régionales concernant tous les aspects démographiques, économiques et sociaux des pays de la région. Par le biais des Conférences de statisticiens de la région de la CEAO, ce programme vise à aider certains pays de la région à adopter des mesures pratiques pour améliorer leurs systèmes et services statistiques. Ainsi, on prévoit que d'ici 1981 divers pays de la CEAO qui n'ont pas encore adopté certaines des classifications de l'ONU auront appliqué les mesures recommandées par la Conférence de statisticiens et commencé notamment d'employer la Classification internationale type par industrie (CITI) et la Classification type pour le commerce international (CTCI), ainsi que le prochain système harmonisé qu'élabore actuellement le Conseil de coopération douanière. On prévoit aussi que quelques-uns des pays les moins développés de la région dont les systèmes statistiques laissent beaucoup à désirer seront capables de produire et de publier des informations statistiques essentielles non encore disponibles. D'ici 1983, on escompte qu'environ cinq pays de la région auront amélioré leurs systèmes statistiques et leurs moyens d'enquête par sondage sur les ménages.

SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES DE LA COMPTABILITE NATIONALE, DES STATISTIQUES FINANCIERES ET DES STATISTIQUES DES PRIX

a) Objectif

24.233 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les pays de la région à développer leurs statistiques de la comptabilité nationale, des finances et des prix et à appliquer le Système de comptabilité nationale de l'ONU et un système de statistiques des prix, et d'étudier les comparaisons internationales du revenu réel des pays de la CEAO.

b) Problèmes traités

24.234 La publication du Système révisé de comptabilité nationale (SCN) remonte à plus de neuf ans. En coopération avec le secrétariat de la CEAO, certains bureaux statistiques nationaux de la région ont déployé des efforts considérables pour présenter divers comptes selon le SCN. Néanmoins, quelques pays de la CEAO n'ont pas encore un système de comptabilité nationale et ne publient pas leurs comptes nationaux. Les pays de la région ont donc besoin qu'on les aide à adopter et à appliquer le SCN, et à l'utiliser pour améliorer et élargir leurs statistiques de base.

24.235 Dans les pays eux-mêmes, les statistiques de la comptabilité nationale constituent des indicateurs importants pour l'évaluation et l'analyse de la croissance économique et un cadre général pour la formulation des politiques de développement. La diffusion de ces statistiques peut servir, d'une part aux pays, pour comparer leur développement avec celui d'autres pays, et d'autre part aux organisations internationales, particulièrement au sein du système des Nations Unies, pour évaluer les progrès enregistrés au cours de la deuxième Décennie pour le développement.

24.236 La hausse exceptionnellement forte des prix enregistrée ces dernières années dans les pays de la CEAO, et son incidence sur l'ordre de grandeur des estimations du produit intérieur brut, ont rendu extrêmement trompeuses les comparaisons chronologiques classiques du produit intérieur brut de chaque pays aux fins de l'évaluation de sa croissance économique. L'emploi de ces estimations pour les comparaisons entre pays a été encore plus trompeur, car la complexité du problème se trouve aggravée par l'utilisation des taux de change officiels - qui généralement n'expriment pas le pouvoir d'achat relatif des monnaies - pour convertir les estimations d'une monnaie nationale dans une autre. En outre, la flambée des prix dans les pays de la CEAO, dont la population comprend pour l'essentiel des agriculteurs traditionnels, des travailleurs manuels et des employés de bureau, a amené de nombreux gouvernements à intervenir en fixant les prix des produits alimentaires essentiels et de l'essence. Ainsi, leur budget prévoit le versement de nombreuses subventions, qui enlèvent aux prix toute signification. Faute d'études sérieuses sur les prix et sur les effets de leurs fluctuations, les gouvernements ont adopté spontanément des politiques économiques non planifiées, aux effets indésirables. Cette situation exige un système coordonné et soigneusement planifié de statistiques des prix et des quantités, ainsi qu'un système de comparaisons suffisamment exactes des différences qui existent entre les divers pays en ce qui concerne la production, le revenu et le pouvoir d'achat des monnaies.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.237 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont le paragraphe 1 de la résolution 2563 (XXIV) de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1969; les paragraphes 2, 3, 4 et 6 de la résolution 1566 (L) du 3 mai 1971 et le paragraphe 1 c) de la résolution 1818 (LV) du 9 août 1973 du Conseil économique et social; et les paragraphes 1 et 2 de la résolution 41 (IV) de la Commission.

d) Stratégie et produits

24.238 La stratégie à appliquer dans ce domaine comprend des activités destinées à aider les pays de la région à adopter et à utiliser le SCN, ainsi qu'un système coordonné de statistiques des prix et des quantités. Il s'agit aussi d'aider les pays à adopter des principes méthodologiques comparables (définitions et classifications types, etc.) et à adopter des méthodes d'évaluation comparables pour l'estimation des agrégats en monnaies nationales. La stratégie comprend en outre la constitution d'un fichier informatisé de statistiques de la comptabilité nationale, des finances et des prix, sous une forme permettant la recherche de l'information par les divisions organiques du secrétariat de la CEAO, les organismes régionaux et les chercheurs.

i) Situation à la fin de 1979

24.239 A la fin de 1979, le secrétariat de la CEAO disposera d'une série d'estimations des comptabilités nationales des pays de la CEAO; par ailleurs, un petit nombre de bulletins de comptabilité nationale auront été publiés, ce qui facilitera le travail d'analyse sans la planification et la programmation économiques et sociales. Un stage sur les estimations des comptabilités nationales à prix constants aura eu lieu et les stagiaires auront commencé d'appliquer dans leurs pays respectifs les méthodes examinées à cette occasion. En outre, une étude sur les statistiques actuelles des prix pour la région de la CEAO aura été publiée. Le secrétariat aura participé à des programmes nationaux et régionaux de formation à la tenue des comptabilités nationales et aura fourni des services consultatifs dans le domaine des statistiques de la comptabilité nationale, des finances et des prix. Il est probable aussi que l'un des pays les moins développés de la région aura adopté le SCN.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.240 La série d'estimations des comptabilités nationales sera étoffée et élargie et le National Accounts Yearbook des pays de la CEAO sera publié. On réunira un groupe de travail des statistiques de répartition du revenu, de la consommation et de l'accumulation dans les pays de la CEAO et on amorcera des études sur le coût de la vie dans les différents pays de la CEAO et sur la possibilité d'instituer un système intégré de statistiques des prix et des quantités et un système de comparaison internationale du produit brut et du pouvoir d'achat dans la région de la CEAO. Une assistance technique concernant les statistiques de la comptabilité nationale, des finances et des prix sera fournie aux gouvernements qui en feront la demande. Il est probable qu'au moins deux autres pays auront adopté le SCN.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.241 Le National Accounts Yearbook sera étoffé et amélioré et un rapport sur les comparaisons du revenu réel entre les pays de la CEAO sera publié et présenté aux pays de la CEAO et à la Conférence de statisticiens de la région de la CEAO. On tiendra un séminaire sur les indices des prix dans le cadre des comparaisons du revenu réel et des parités du pouvoir d'achat des pays de la CEAO. On continuera d'oeuvrer en vue de l'adoption de principes méthodologiques comparables dans les pays de la région. On continuera à participer aux programmes de formation nationaux et régionaux et à fournir des services consultatifs aux Etats membres.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.242 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

24.243 Le Groupe de statistique a déjà contribué à l'adoption du SCN par plusieurs Etats membres. On compte qu'au moins cinq autres pays seront en mesure d'adopter le système d'ici la fin de 1983. L'adoption et l'emploi du SCN contribuent à structurer le développement de systèmes cohérents de statistiques nationales. Grâce

à la réunion de formation sur les estimations de la comptabilité nationale à prix constants, les pays de la région seront en mesure d'évaluer concrètement les progrès enregistrés, sur le plan national, dans la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

24.244 Les travaux relatifs aux comparaisons des prix et du revenu réel faciliteront l'adoption de principes méthodologiques comparables, l'emploi de méthodes d'évaluation comparable pour l'estimation des agrégats en monnaies nationales, l'utilisation des données dans un contexte international et la comparaison internationale des agrégats du produit intérieur et des dépenses des pays de la CEAO. Ils fourniront aussi des renseignements sur les différentes incidences du processus inflationniste dans les pays de la région.



PROGRAMME 7 : COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR  
L'ASIE ET LE PACIFIQUE

A. Organisation

1. Organes intergouvernementaux compétents

24.245 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission à sa session annuelle. La dernière session remonte à mars 1978. Le présent plan a été approuvé par cet organe. Le programme de travail dans ce domaine est examiné en détail quant au fond par le Comité de statistique de la CESAP qui se réunit tous les deux ans et dont la dernière session s'est tenue en décembre 1976.

2. Secrétariat

24.246 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division de statistique. Au 31 décembre 1977, celle-ci comptait 12 postes d'administrateur pourvus, dont 4 (y compris 3 postes de conseiller régional) étaient financés par des fonds extra-budgétaires. Au 31 décembre 1977, la Division comprenait les sections suivantes :

<u>Unité administrative</u>	<u>Administrateurs</u>		
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>
Section du développement des statistiques	5	4	9
Section de l'élaboration et de l'analyse des statistiques	3	-	3
Total	8	4	12

3. Achèvement probable de travaux

24.247 Aucun des éléments de programme relevant des sous-programmes décrits au paragraphe 7.79 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 11/ ne sera vraisemblablement achevé; toutefois, pour certains aspects de chaque élément de programme, les travaux seront terminés.

B. Coordination

1. Coordination régulière au Secrétariat

24.248 Pour les programmes intéressant d'autres disciplines et d'autres divisions, tels le programme relatif au développement rural intégré et à l'énergie, la Division coordonnera ses activités avec celles des autres services organiques du Secrétariat en participant à des réunions spéciales interdivisions et à d'autres réunions

11/ Ibid.

techniques pertinentes et en tenant compte des besoins immédiats et à long terme de ces services lors de l'élaboration de nouvelles séries de données et de l'examen du programme de publications de la Division. Comme suite aux décisions prises par la Commission de statistique, les activités statistiques de la Division dans le domaine du développement seront coordonnées avec celles du Bureau de statistique de l'ONU de manière à répondre aux besoins mondiaux et régionaux.

2. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

24.249 La Division prévoit de mener des activités conjointes importantes avec la Division des ressources naturelles, la Division du commerce international, le Service des transports maritimes et des ports, la Division des transports et des communications, la Division de l'industrie, de l'habitation et de la technique, le Programme intégré de développement rural et la Division administrative, en vue de l'élaboration de séries statistiques dans divers domaines (énergie, commerce, aspects économiques des transports maritimes, environnement et développement rural) et du traitement des données. Certaines activités concrètes seront exécutées en coordination avec, outre le Bureau de statistique de l'ONU, le FNUAP, le PNUE, l'OIT et la FAO.

C. Allocation des ressources aux sous-programmes

24.250 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation des ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>
1. Développement des statistiques	63	100	79	60	100	75	64	100	78
2. Elaboration et analyse des statistiques	37	-	21	40	-	25	36	-	22
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES

a) Objectif

24.251 L'objectif de ce sous-programme est d'améliorer la capacité et les moyens des services de statistique des gouvernements de la région, notamment de mettre au point et d'améliorer les méthodes permettant de recueillir, d'organiser et de tenir

à jour les informations statistiques multidimensionnelles et désagrégées nécessaires pour les projets de développement rural intégré, et d'aider les pays en développement à perfectionner leurs systèmes en coopérant les uns avec les autres sur le plan technique.

b) Problèmes traités

24.252 Les gouvernements membres reconnaissent tous la nécessité fondamentale de disposer de statistiques complètes, pertinentes et à jour comme base de l'administration, de la planification et du développement, mais beaucoup d'entre eux ont du mal à améliorer comme il le faudrait leurs systèmes statistiques en raison de problèmes tels que la pénurie de personnel suffisamment formé, l'absence de compétences en matière de méthodologie statistique et, dans certains cas, l'absence de méthodes statistiques appropriées. L'expérience a montré que, seuls, il leur est difficile de surmonter ce type de problème.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.253 Les textes portant autorisation de ce sous-programme ont été approuvés par la Commission à sa trente-quatrième session, en 1978.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

24.254 Le sous-programme de développement des statistiques étant un programme de longue haleine, les différentes activités qui en relèvent se poursuivront; toutefois, de nombreuses sous-activités auront été menées à bien. Ainsi, plusieurs réunions de groupes de travail et de groupes d'experts ont été prévues, ainsi que divers séminaires; certaines de ces réunions auront eu lieu et leurs rapports et conclusions seront communiqués aux pays pour qu'ils prennent les mesures nécessaires. Les sujets traités sont statistiques, les statistiques de la petite industrie et de l'artisanat, de l'énergie, des prix à la production et à la consommation, des transports, etc.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.255 Au cours de cet exercice, on envisage de mener à bien les projets suivants :

a. Adapter à la région les normes et recommandations internationales en matière de statistiques; aider les pays à formuler et à exécuter leurs programmes de statistique; formuler des observations sur les résultats obtenus dans le cadre des programmes nationaux et régionaux de statistique de l'ONU et en rendre compte; et aider des pays à préparer les demandes d'assistance internationale;

b. Encourager le développement de la comptabilité nationale dans les pays de la région conformément au Système révisé de comptabilité nationale et appliquer à cet effet un programme couvrant tous les niveaux du système, depuis l'établissement des statistiques économiques de base, en passant par les bilans de produits et les tableaux d'entrées-sorties, jusqu'aux comptes finals, en y intégrant les comptes relatifs aux régions du pays et aux zones rurales; à cette

fin, encourager entre autres la collecte et l'analyse des données d'enquête sur le revenu des ménages et des statistiques de la consommation et de la répartition des avoirs dans les zones rurales et dans les zones urbaines des pays de la CESAP, compte tenu des données nécessaires pour le développement rural et l'amélioration de la qualité de la vie parmi les couches pauvres de la population;

c. Développer les statistiques économiques régionales et notamment les statistiques de la petite industrie, de l'industrie artisanale, du commerce de détail et des prix à la production et à la consommation, en mettant l'accent sur les données de ce genre concernant les zones rurales;

d. Développer les statistiques régionales de l'énergie;

e. Encourager le programme régional de statistiques des transports maritimes et des ports;

f. Développer les statistiques régionales des transports et des communications;

g. Aider les pays à organiser, exécuter et dépouiller leurs recensements industriels;

h. Développer les statistiques démographiques de base de la région et, à cet effet, organiser des recensements, des enquêtes démographiques et des enquêtes sur les taux démographiques et instaurer notamment une coopération avec les responsables de divers programmes internationaux de recherche sur la fécondité et d'autres questions démographiques;

i. Mettre au point un système régional intégré de statistiques démographiques, sociales et de la main-d'oeuvre et élaborer des indicateurs sociaux;

j. Aider les pays à organiser, exécuter et dépouiller leurs recensements de la population et de l'habitation;

k. Développer les statistiques régionales relatives à l'environnement humain;

l. Encourager les pays membres à développer leur capacité en matière d'enquêtes sur les ménages et rassembler et publier des renseignements sur les enquêtes courantes par sondage;

m. Aider les pays à organiser des programmes de formation et appuyer les projets régionaux de formation, en accordant une attention spéciale à la formation offerte par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;

n. Mettre au point des méthodes pour rassembler, organiser et exploiter les renseignements statistiques nécessaires pour les programmes régionaux de développement rural;

o. Promouvoir la coopération technique entre pays de la région dans les domaines suivants : programmes de formation statistique, organisation de réunions financées par les gouvernements et détachement d'experts à titre non remboursable;

p. Promouvoir la mise en place de réseaux d'information intégrés aux niveaux national et local; élaborer des concepts, des définitions, des systèmes compatibles de codage, des normes et des procédures;

q. Promouvoir de meilleures techniques de traitement des données statistiques et l'utilisation de l'informatique dans les pays membres et, à cet effet, améliorer l'utilisation et l'efficacité du matériel informatique destiné au dépouillement des recensements et des enquêtes; promouvoir la formation en matière de traitement des données statistiques;

r. Créer des banques de données démographiques à l'échelon national.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.256 Le sous-programme et les éléments de programme qui sont de caractère continu, tout en visant l'amélioration générale des moyens statistiques nationaux, continueront d'être axés sur les aspects des activités prévues pour 1980-1981 dont l'étude n'aura pas été achevée au cours de cet exercice et s'étendront aux nouveaux besoins et aux nouveaux domaines présentant un intérêt sur le plan statistique.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.257 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

24.258 D'ici la fin de la période du plan, on peut s'attendre dans la région de la CESAP à une nette expansion de l'infrastructure statistique, à une amélioration des méthodes utilisées pour le rassemblement des données, et à une meilleure organisation du système de collecte, progrès rendus possibles grâce au solide appui apporté par un personnel technique plus qualifié. En même temps, les systèmes de compilation, de traitement et d'analyse des données deviendront plus perfectionnés et permettront de disposer de données plus complètes, plus exactes et plus pertinentes pour l'analyse et l'évaluation de la situation démographique, sociale et économique des pays et pour la planification du développement laquelle visera, entre autres, les couches pauvres de la population.

SOUS-PROGRAMME 2 : ELABORATION ET ANALYSE DES STATISTIQUES

a) Objectif

24.259 L'objectif de ce sous-programme est d'obtenir des pays membres des statistiques démographiques, sociales, économiques et autres, d'en évaluer la qualité et de les mettre au point, de les reformuler et de les tenir à jour sous une forme permettant leur recherche par les usagers ou leur publication.

b) Problèmes traités

24.260 Les problèmes fondamentaux que ce sous-programme vise à résoudre sont les suivants : i) quasi-impossibilité d'accéder à des données statistiques relatives à la situation démographique, sociale et économique des pays membres si ce n'est grâce à un système prévoyant la transmission directe des données par les pays

membres eux-mêmes; et ii) développement des ressources du secrétariat pour l'évaluation des données reçues des pays. Faute d'informations récentes précises, il est impossible de suivre les activités régionales ou de renforcer la base concrète de données qui est indispensable à la réalisation d'études pragmatiques et à la planification régionale. Le secrétariat de la CESAP est le seul organisme international ou intergouvernemental qui, de la région d'Asie et du Pacifique, s'occupe activement de la collecte et de la diffusion d'informations quantitatives sur la région; de ce fait, c'est à lui que font appel les utilisateurs d'informations statistiques dans les administrations, les universités et les instituts de recherche.

c) Textes portant autorisation des travaux

24.261 Les textes portant autorisation de ce sous-programme ont été approuvés par la Commission à sa trente-quatrième session, en 1978.

d) Stratégie et produits

24.262 En veillant à ne pas surcharger les pays de demandes de renseignements statistiques, le secrétariat de la CESAP applique une stratégie consistant à coordonner ses propres travaux de collecte des données avec ceux des autres éléments du système des Nations Unies et à instituer et entretenir une coopération active avec les pays membres qui mettent généreusement à sa disposition des informations statistiques sous diverses formes (livres, périodiques, feuillets mobiles, lettres, bandes magnétiques, etc.).

i) Situation à la fin de 1979

24.263 On continuera à rassembler, mettre au point et tenir à jour, sous une forme qui facilite leur recherche, des données de séries chronologiques, actualisées à intervalles mensuels, trimestriels et annuels, selon la fréquence des renseignements communiqués par les différents pays membres. Les sources, fichiers et publications statistiques seront conservés à l'intention des utilisateurs du secrétariat ainsi que du grand public, des milieux universitaires et des responsables gouvernementaux s'occupant du développement de la région. On continuera à élaborer et à publier chaque année l'Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique, le Quarterly Bulletin of Statistics for Asia and the Pacific, les Statistical Indicators for ESCAP Countries, les Statistiques du commerce extérieur de l'Asie et du Pacifique (publication annuelle) et l'Annual Handbook on Agricultural Statistics. On continuera également à élaborer les statistiques spéciales requises par les fonctionnaires du secrétariat chargés d'effectuer des études ou par d'autres divisions de la CESAP pour des tâches particulières ou pour des publications.

ii) Exercice biennal 1980-1981

24.264 On prévoit d'exécuter les projets suivants au cours de cet exercice :

a. Rassembler, mettre en forme et tenir à jour des données de base mensuelles, trimestrielles, annuelles ou moins fréquentes, représentant les principaux indicateurs démographiques, sociaux et économiques de la région;

b. Tenir à jour des données statistiques sous forme de séries chronologiques comprenant les grandes séries démographiques, sociales et économiques de la région;

c. Rassembler et tenir à jour des statistiques annuelles de l'énergie sous forme de séries chronologiques;

d. Constituer les fichiers nécessaires pour les projets de développement rural et en assurer l'exploitation;

e. Créer et exploiter une banque régionale de données démographiques;

f) Examiner et évaluer les données statistiques reçues des gouvernements membres ou obtenues auprès d'eux;

g. Recueillir et communiquer au Bureau de statistique de l'ONU des statistiques du commerce extérieur et administrer une magnétothèque consacrée aux statistiques du commerce régional, calquée sur celle de l'ONU;

h. Elaborer et publier des statistiques de l'énergie;

i. Compiler les données de base existant au secrétariat et les diffuser grâce à des rapports spéciaux ou dans le cadre du programme de publications périodiques.

iii) Exercice biennal 1982-1983

24.265 Les activités se poursuivront durant l'exercice 1982-1983, et seront probablement élargies dans les domaines suivants : portée, collecte et mise à jour des données, améliorant leur qualité, programme de publications et compilations, spéciales requises par d'autres divisions de la CESAP pour des tâches particulières ou pour des publications.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

24.266 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effets escomptés

24.267 Les effets attendus de ce sous-programme seront l'élaboration de données de base et de données courantes adéquates, de meilleure qualité et comparables sur le plan international, des publications statistiques de bonne qualité, plus complètes et couvrant davantage de pays, et des séries statistiques nationales spéciales portant sur des sujets d'intérêt statistique importants et nouveaux.

## CHAPITRE 25<sup>\*</sup>

### SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

#### PROGRAMME : CENTRE SUR LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES ET SERVICES COMMUNS DU CENTRE ET DES COMMISSIONS RÉGIONALES

#### A. Organisation

##### 1. Organes intergouvernementaux compétents

25.1 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission des sociétés transnationales (organe subsidiaire du Conseil économique et social), qui se réunit une fois par an. La dernière réunion de la Commission a eu lieu du 16 au 26 mai 1978. Le présent plan n'a pas été approuvé par ledit organe.

##### 2. Secrétariat

25.2 Le service du Secrétariat qui est chargé de ce programme est le Centre sur les sociétés transnationales qui, au 31 décembre 1977, comptait 33 postes d'administrateur pourvus, dont deux étaient financés par des fonds extra-budgétaires. Pour l'exécution de ce programme, le Centre bénéficie du concours des services communs créés conformément à la résolution 1961 (LIX) du Conseil, en vue d'établir une liaison entre le Centre et les commissions régionales. Les services communs comptent en tout neuf postes pourvus d'administrateur dont trois financés par des fonds extra-budgétaires. Le Centre sur les sociétés transnationales comprenait au 31 décembre 1977 les unités administratives suivantes :

<u>Unité administrative</u>	<u>Administrateurs</u>		<u>Total</u>
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra- budgétaires</u>	
<b>Centre sur les sociétés transnationales</b>			
Cabinet du Directeur exécutif	4 <sup>a/</sup>	2	6
Division de l'analyse des renseignements	12	-	12
Division de l'analyse des politiques	10	-	10
Services consultatifs	<u>5<sup>b/</sup></u>	<u>-</u>	<u>5</u>
Total partiel	31	2	33
<b>Services communs</b>			
Service commun Centre/CEA	1	-	1
Service commun Centre/CEE	1	-	1
Service commun Centre/CEPAL	2 <sup>c/</sup>	3	5
Service commun Centre/CEAO	1	-	1
Service commun Centre/CESAP	<u>1</u>	<u>-</u>	<u>1</u>
Total partiel	<u>6</u>	<u>3</u>	<u>9</u>
Total	<u>37</u>	<u>5</u>	<u>42</u>

\* Publié antérieurement sous la cote A/33/6 (Vingt-cinquième partie).

a/ Le Directeur exécutif adjoint dirige également la Division de l'analyse des politiques; le Sous-Directeur dont relève le Cabinet du Directeur exécutif est (Voir suite des notes page suivante)



### 3. Achèvement probable de travaux

25.3 Les éléments suivants du programme, qui sont décrits aux paragraphes 5B.1 à 5B.23, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 1/ doivent être achevés :

i) En 1978-1979

25.4 La formulation d'un code de conduite des sociétés transnationales devrait être achevée ou bien avancée. Les travaux relatifs à l'établissement d'un accord international visant les versements illicites effectués à l'occasion de transactions commerciales internationales devraient également être terminés. De nouvelles mesures visant à la conclusion d'accords internationaux peuvent être décidés par la Commission des sociétés transnationales et le Conseil.

25.5 Les rapports relatifs aux projets 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.8, 1.9, 1.10, 1.15, 1.16, 1.18 et 1.20 seront également achevés ainsi que ceux concernant les activités des sociétés transnationales en Afrique australe.

ii) En 1980-1981

25.6 Les rapports relatifs aux projets suivants seront achevés : 1.7, 1.11, 1.12, 1.13, 1.14, 1.18 et 1.19.

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au Secrétariat

25.7 Les programmes de travail des services communs créés en vue d'assurer la liaison entre le Centre sur les sociétés transnationales et les commissions régionales sont établis conjointement par le Centre et les services qui se tiennent en contacts permanents. En outre, les services communs tiennent chaque année une réunion de coordination.

#### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

25.8 Le Comité du programme et de la coordination (CPC) a approuvé les modalités de la coordination, tant au sein du Secrétariat que dans le cadre de l'ensemble du système des Nations Unies, qui avaient été proposées lors de la réunion ad hoc interorganisations de fonctionnaires responsables des programmes relatifs aux sociétés transnationales qui s'est tenue dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAC). Cette réunion a également permis de déterminer avec toutes

---

(Suite des notes de la page précédente)

également responsable des Services consultatifs.

b/ Un des postes d'administrateur est financé par le programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies.

c/ Deux autres membres du personnel de la Division du développement économique de la CEPAL sont provisoirement affectés à ce service.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr. 1 et 2), vol. I.

les organisations ou institutions intéressées les besoins existant en matière de coordination pour chacun des éléments du programme, au niveau des sous-programmes.

3. Organisations et unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

25.9 On s'attend à ce que des activités conjointes importantes soient menées avec les commissions régionales (services communs), le Département des affaires économiques et sociales internationales, la CNUCED, l'ONUDI, le PNUD, la FAO, l'OIT et l'OMS.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

25.10 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation des ressources aux sous-programmes

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>
1. Analyse des politiques	27	-	24	27	5	23	27	5	23
2. Formulation d'un code de conduite et d'autres accords ou arrangements internationaux	5	-	4	5	-	3	5	-	3
3. Système général d'information	30	-	26	30	5	26	30	5	26
4. Services consultatifs pour l'amélioration de l'aptitude des gouvernements à traiter avec les sociétés transnationales	11	90	21	11	80	23	11	80	23
5. Activités régionales	27	10	25	27	10	25	27	10	25
<u>Total</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>

## D. Sous-programmes : textes explicatifs

### SOUS-PROGRAMME 1 : ANALYSE DES POLITIQUES

#### a) Objectif

25.11 L'objectif de ce sous-programme est d'assister dans leur tâche les dirigeants, organes gouvernementaux, entités et organisations économiques nationales des Etats Membres chargés d'établir et de mettre en oeuvre les politiques, et d'améliorer leur aptitude à traiter avec les sociétés transnationales en leur fournissant les résultats de travaux de recherche.

#### b) Problème traité

25.12 Le rôle croissant joué par les sociétés transnationales dans le développement interne des pays et dans les relations internationales a incité les Etats Membres à déterminer avec précision, en établissant leurs politiques nationales et internationales, les effets économiques, sociaux et politiques des activités de ces sociétés. Toutefois, la contribution que ces sociétés peuvent apporter et les effets qu'elles peuvent avoir sur les économies nationales et mondiale ne sont pas bien compris, en raison, d'une part, du caractère nouveau et complexe de ce phénomène et, d'autre part, du manque de données suffisantes et systématiques sur leurs activités. Des études existent certes, mais elles laissent dans l'ombre un grand nombre des préoccupations des pays d'origine et des pays d'accueil, comportent un grand nombre de lacunes et sont souvent fondées sur des prémisses fausses ou sur des données menant à des conclusions douteuses. Des études approfondies doivent être effectuées pour faciliter l'établissement et l'application par les Etats Membres de politiques à l'égard des sociétés transnationales.

#### c) Textes portant autorisation des travaux

25.13 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les suivants : paragraphe 6 et alinéa a) du paragraphe 11 de la résolution 1908 (LVII) du Conseil économique et social en date du 12 août 1974, alinéa d) du paragraphe 4 de la résolution 1913 (LVII) du Conseil en date du 11 décembre 1974 et paragraphes 26 à 30 du rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa deuxième session (E/5782), approuvé par le Conseil au paragraphe b) de sa décision 180 (LXI) en date du 5 août 1976.

#### d) Stratégie et produits

25.14 Dans le cadre de ce sous-programme, la stratégie consiste essentiellement à établir des rapports à soumettre à la Commission des sociétés transnationales et à distribuer aux Etats Membres.

#### i) Situation à la fin de 1979

25.15 A la fin de 1979, les éléments suivants du programme seront achevés ou presque : étude générale intégrée, étude de l'état des recherches sur les sociétés transnationales; bibliographie annotée; effets des activités des sociétés transnationales sur la balance des paiements; activités bancaires transnationales; sociétés d'assurances transnationales; sociétés transnationales de consultants; sociétés transnationales de publicité; sociétés transnationales de moyens d'information; sociétés transnationales dans les industries alimentaires et les industries de fabrication des boissons; sociétés transnationales dans l'industrie

pharmaceutique; mesures adoptées par les gouvernements pour renforcer leur position de négociation; définition des caractéristiques des sociétés transnationales; enfin, rôle des sociétés transnationales en Afrique australe.

ii) Exercice biennal 1980-1981

25.16 Des rapports sur les éléments suivants du programme seront achevés ou presque en 1980-1981 : sociétés transnationales de transport maritime; sociétés transnationales de tourisme; effets des sociétés transnationales sur l'emploi; sociétés transnationales et rapports avec les entreprises nationales; sociétés transnationales dans les industries extractives; mesures adoptées par les gouvernements pour renforcer leur position de négociation; et mesures adoptées pour renforcer la compétitivité des sociétés nationales.

iii) Exercice biennal 1982-1983

25.17 Des études doivent être menées sur les incidences des activités des sociétés transnationales dans les domaines suivants : commerce et distribution; traitement des minéraux; industries de traitement des produits agricoles; secteurs des biens d'équipement; industries chimiques et autres industries manufacturières; transfert de techniques; emploi; liens avec les entreprises nationales; mesures visant à améliorer la position de négociation des pays hôtes en développement; effets sur les structures du marché; incidences socio-politiques; système financier international; et division internationale du travail.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

25.18 Il n'existe pas actuellement d'activité marginale relevant de ce sous-programme.

e) Effet escompté

25.19 Il n'existe actuellement aucun indicateur précis de l'effet possible de ce sous-programme, mais on compte qu'il éclaircira les questions liées aux activités des sociétés transnationales, notamment dans les secteurs économiques clefs, et qu'il aidera les gouvernements à améliorer leurs politiques vis-à-vis de ces sociétés.

SOUS-PROGRAMME 2 : FORMULATION D'UN CODE DE CONDUITE ET D'AUTRES ACCORDS OU ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX

a) Objectif

25.20 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les Etats Membres à formuler et à appliquer un code de conduite et des accords ou arrangements internationaux relatifs à des problèmes spécifiques liés aux opérations et activités des sociétés transnationales.

b) Problème traité

25.21 En dépit d'efforts répétés, la communauté internationale n'a pas encore établi de "règles du jeu" générales concernant les investissements étrangers directs et les activités internationales des sociétés transnationales, comme elle l'a fait pour le commerce international et les questions monétaires.

c) Textes portant autorisation des travaux

25.22 Les textes portant autorisation du sous-programme sont les suivants : paragraphe 2 de la résolution 1908 (LVII) du Conseil économique et social en date du 2 août 1974, alinéas e) et f) du paragraphe 3 et alinéa a) du paragraphe 4 de la résolution 1913 (LVII) du Conseil en date du 5 décembre 1974; paragraphes 10 à 17 du rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa deuxième session 2/, approuvé par le Conseil à l'alinéa b) de sa décision 180 (LXI) en date du 5 août 1976; et résolutions 2041 (LXI) en date du 5 août 1976, et 2122 (LXIII), en date du 4 août 1977, du Conseil.

d) Stratégie et produits

25.23 La stratégie du sous-programme consiste à fournir un appui et des services pour les questions de fond aux organes intergouvernementaux chargés de formuler des accords ou des arrangements internationaux concernant les sociétés transnationales en établissant les analyse de base de questions utiles pour la formulation d'un code, d'accords ou d'arrangements, ainsi que la documentation servant à examiner et à évaluer l'application des accords ou arrangements.

i) Situation à la fin de 1979

25.24 A la fin de 1979, les éléments ci-après du programme seront achevés ou presque : établissement des documents de base sur les questions et problèmes d'ordre juridique relatifs à l'application d'un code de conduite et d'un accord international visant les versements illicites effectués à l'occasion de transactions commerciales internationales; documents de base en vue de la conclusion éventuelle d'un arrangement international sur les normes internationales en matière de comptabilité et de rapports des sociétés; et documents de base sur la conclusion éventuelle d'un arrangement international relatif à la protection des consommateurs.

ii) Exercice biennal 1980-1981

25.25 Comme il est difficile de prévoir les dates auxquelles un code de conduite ou d'autres arrangements ou accords internationaux pourront être adoptés, on ne peut indiquer avec exactitude les travaux qui seront effectués dans ce domaine au cours de l'exercice biennal 1980-1981. Le Centre participerait soit aux travaux visant à faciliter les négociations en cours soit à l'application des accords adoptés. Il est possible qu'au cours de l'exercice biennal, de nouvelles initiatives tendant à formuler des arrangements ou des accords internationaux dans des secteurs spécifiques se dessinent et nécessitent l'établissement de documents de base par le Centre.

iii) Exercice biennal 1982-1983

25.26 Il est possible qu'au cours de l'exercice biennal, de nouvelles initiatives tendant à formuler des arrangements ou des accords internationaux dans des secteurs spécifiques se dessinent et nécessitent l'établissement d'autres documents de base par le Centre.

---

2/ Documents officiels du Conseil économique et social, soixante et unième session, Supplément No 5 (E/5782).

- iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

25.27 Il n'existe pas actuellement d'activité marginale relevant de ce sous-programme.

- e) Effet escompté

25.28 On compte que ce sous-programme aboutira à l'adoption d'un code de conduite concernant toute la gamme des activités et des opérations des sociétés transnationales ainsi que d'autres arrangements ou accords internationaux.

### SOUS-PROGRAMME 3 : SYSTEME GENERAL D'INFORMATION

- a) Objectif

25.29 L'objectif du sous-programme est d'atténuer les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement lorsqu'ils formulent leurs politiques en matière d'investissements étrangers directs ou lorsqu'ils traitent avec les sociétés transnationales, en raison du manque d'informations fiables et comparables sur ces dernières.

- b) Problème traité

25.30 On ne dispose pas d'informations fiables et comparables sur les sociétés transnationales. La diffusion d'informations sur les sociétés transnationales est capitale pour aider les pays en développement à élaborer leurs politiques à l'égard des sociétés transnationales ou traiter avec elles. Le fait de ne disposer que d'informations insuffisantes ou non comparables est l'un des principaux obstacles à la compréhension des effets des activités des sociétés transnationales.

- c) Textes portant autorisation des travaux

25.31 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les suivants : paragraphe 6 de la résolution 1908 (LVII) du Conseil économique et social en date du 2 août 1974, et alinéa b) du paragraphe 4 de la résolution 1913 (LVII) du Conseil en date du 5 décembre 1974; et paragraphes 18 à 25 du rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa deuxième session 2/, approuvé par le Conseil à l'alinéa b) de sa décision 180 (LXI), en date du 5 août 1976.

- d) Stratégie et produits

- i) Situation à la fin de 1979

25.32 A la fin de l'exercice biennal 1978-1979, on aura achevé l'établissement systématique d'une base de données et, lorsque le système deviendra opérationnel, les lacunes subsistant en matière d'information seront identifiées et analysées. Les produits consisteront à diffuser des informations et des analyses connexes en vue d'aider les Etats Membres à formuler les politiques devant régir leurs relations avec les sociétés transnationales : a) lois et règlements relatifs aux sociétés transnationales; b) analyse des industries et du rôle qu'y jouent les sociétés transnationales; c) tendances des activités des sociétés transnationales; d) renseignements généraux sur les sociétés; e) renseignements approfondis sur les

sociétés; f) contrats et accords entre les personnes morales des pays hôtes et les sociétés transnationales. Un élément supplémentaire important a trait à la collecte de renseignements sur les sources d'information.

ii) Exercice biennal 1980-1981

25.33 La stratégie visera à élargir et à approfondir le champ des informations collectées, analysées et diffusées par le Centre. Indépendamment de la diffusion régulière d'informations liées aux sociétés transnationales dans le cadre de chacun des éléments énoncés ci-dessus, on prévoit de faire paraître en 1980 et 1981 des publications traitant des sujets suivants : analyse des sources d'information; normes internationales applicables en matière de divulgation de renseignements; étude sur la législation applicable aux investissements étrangers; analyse des contrats et accords passés récemment par les sociétés transnationales dans les industries extractives; pratiques et politiques financières des sociétés transnationales; pratiques et politiques structurelles des sociétés transnationales; influence socio-politique des sociétés transnationales; les sociétés transnationales et la technologie; tendances de l'investissement des sociétés transnationales, sélection et contrôle des investissements étrangers; contrats et accords passés récemment par les sociétés transnationales dans l'industrie manufacturière; pratiques financières des sociétés transnationales, fiscalité applicable aux sociétés transnationales; concentration du marché dans les industries extractives; transfert des techniques aux pays en développement et harmonisation des statistiques internationales sur les sociétés transnationales. Le CTC Reporter continuera à être publié régulièrement.

iii) Exercice biennal 1982-1983

25.34 La stratégie restera inchangée. Les activités en 1982-1983 porteront sur l'harmonisation des normes internationales en matière de comptabilité et de rapports des sociétés; la législation relative aux investissements étrangers; les sociétés transnationales dans les industries des services; l'harmonisation internationale de la fiscalité relative aux sociétés transnationales; la concentration du marché dans les industries manufacturières; le rôle des sociétés transnationales dans le développement de techniques autochtones; la mise en oeuvre de politiques en matière d'investissements étrangers; les nouvelles formes de contrats et d'accords avec les sociétés transnationales; la fixation de prix de transfert; et les contrats passés avec les sociétés transnationales dans les industries de services. Le CTC Reporter continuera à être publié régulièrement.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

25.35 Il n'existe pas actuellement d'activité marginale relevant de ce sous-programme.

e) Effet escompté

25.36 On compte que ces activités contribueront sensiblement à faire comprendre le rôle des sociétés transnationales dans le développement mondial en aidant les gouvernements à mettre au point les politiques nationales et internationales pertinentes et en renforçant leur aptitude à traiter avec les sociétés transnationales.

SOUS-PROGRAMME 4 : SERVICES CONSULTATIFS POUR L'AMELIORATION DE L'APTITUDE DES  
GOUVERNEMENTS A TRAITER AVEC LES SOCIETES TRANSNATIONALES

a) Objectif

25.37 L'objectif du sous-programme est d'aider les gouvernements des pays en développement hôtes à passer en revue leurs politiques et à améliorer leur législation et leur réglementation en matière de relations économiques avec les sociétés transnationales; à améliorer leur aptitude à contrôler et régir les relations qu'ils auront établies; et à accroître leurs capacités de négociations de manière qu'ils tirent des bénéfices accrus des accords passés avec les sociétés transnationales.

b) Problème traité

25.38 Les activités effectives ou éventuelles des sociétés transnationales obligent les pays en développement à faire face à de nombreux problèmes de politique et leur imposent de porter des jugements et à prendre des décisions solidement documentés lors de négociations avec les sociétés transnationales. L'existence d'éventuelles divergences d'intérêts et d'objectifs entre les sociétés transnationales et les pays hôtes suppose que ces derniers, lorsqu'ils formulent des politiques générales de développement économique et social, adoptent, implicitement ou explicitement, des politiques en matière d'investissements étrangers directs - en particulier ceux qui sont effectués par les sociétés transnationales - et envers les sociétés transnationales qui fournissent les techniques et les connaissances pratiques de gestion. Cette politique se traduit normalement par l'adoption de mesures législatives et/ou réglementaires. Délibérément ou implicitement, il arrive souvent que cette législation et ces règlements ne couvrent pas certains aspects des conditions d'implantation et d'activité des sociétés transnationales qui sont alors sujets à négociation.

c) Textes portant autorisation des travaux

25.39 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les suivants : l'alinéa b) du paragraphe 11 de la résolution 1908 (LVII) du Conseil économique et social, en date du 2 août 1974, et l'alinéa c) du paragraphe 4 de la résolution 1913 (LVII) du Conseil en date du 5 décembre 1974; les paragraphes 31 et 32 du rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa deuxième session 2/ approuvé par le Conseil à l'alinéa b) de sa décision 180 (LXI), en date du 5 août 1976.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

25.40 Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir avec précision le nombre total de projets en matière de services consultatifs, de formation et d'information qui seront exécutés au cours du présent exercice biennal - ceci dépendant des demandes spécifiques que les gouvernements continuent à présenter - on peut estimer, en se fondant sur le nombre croissant de demandes reçues à ce jour, qu'on aura exécuté quelque 50 projets en matière de services consultatifs, organisé 20 ateliers environ sur des questions générales et spécialisées et répondu à quelque 50 demandes de renseignements dans le cadre de ce sous-programme. On aura aidé plusieurs universités nationales et instituts de formation à mettre au point des programmes



et des cours visant à familiariser les administrateurs et les directeurs avec les questions liées aux sociétés transnationales. On aura également mis à la disposition des gouvernements une liste d'experts, établie sur une large base géographique, spécialisés dans divers domaines intéressant les sociétés transnationales et les pays en développement.

ii) Période 1980-1983

25.41 Dans le cadre du sous-programme, on continuera à entreprendre le type d'activités décrit plus haut, et l'on compte que le nombre de pays demandant à bénéficier de ce type de services augmentera. On présume qu'à partir de 1980, le Centre sera souvent prié d'organiser de nouveaux ateliers de formation générale analogues à ceux déjà tenus, dans la mesure où les gouvernements des pays hôtes souhaiteront augmenter le nombre de fonctionnaires ayant des connaissances spécialisées en matière de sociétés transnationales. On prévoit une augmentation du nombre d'ateliers de formation spécialisée portant sur des questions comme le transfert de techniques, la fixation de prix de transfert, la conduite des négociations, l'information et la divulgation de renseignements, les formes de participation (coentreprises, contrats de gestion), ainsi que d'ateliers sectoriels sur les agro-industries, la pêche, le pétrole, la pétrochimie et les banques.

iii) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

25.42 Il n'existe pas actuellement d'activité marginale relevant de ce sous-programme.

e) Effet escompté

25.43 Il n'existe actuellement aucun indicateur objectif de l'effet possible de ce sous-programme, mais on compte que les services fournis à ce titre aideront les pays en développement à retirer des bénéfices accrus de leurs relations économiques avec les sociétés transnationales.

SOUS-PROGRAMME 5 : ACTIVITES REGIONALES

a) Objectif

25.44 L'objectif du sous-programme consiste non seulement à aider le Centre dans ses travaux, mais également à aider les Etats Membres à résoudre les problèmes propres à leur région qu'ils rencontrent dans leurs relations avec les sociétés transnationales.

b) Problème traité

25.45 Les activités des sociétés transnationales intéressent tous les Etats Membres et s'étendent à toutes les régions, mais la nature des problèmes varie d'une région à l'autre. Certaines régions ont une plus longue expérience des sociétés transnationales et mènent des recherches dans ce domaine depuis de nombreuses années; d'autres commencent seulement à rassembler des renseignements à ce sujet. La plupart sont composées principalement de pays en développement, mais l'une d'entre elles, la CEE, est constituée essentiellement de pays développés à économie de marché ou à économie planifiée. Toutefois, les Etats sont généralement conscients

de la nécessité d'améliorer leur aptitude à traiter avec les sociétés transnationales et, pour ce faire, de rassembler des renseignements et de les analyser, d'entreprendre des recherches approfondies, d'améliorer les cadres juridiques et institutionnels nationaux et de former du personnel.

c) Textes portant autorisation des travaux

25.46 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont la résolution 1961 (LIX) du Conseil économique et social, en date du 29 juillet 1975 et les résolutions et décisions pertinentes des commissions régionales.

d) Stratégie et produits

25.47 Les programmes de travail des services communs sont élaborés conjointement par chaque commission régionale et par le Centre sur les sociétés transnationales, en se fondant sur les décisions de la Commission des sociétés transnationales et sur les résolutions et décisions pertinentes des commissions régionales qui collaborent également de façon étroite à la réalisation et à l'évaluation des travaux des services communs. Ceux-ci aident tous le Centre à réaliser les sous-programmes 1 à 4. D'autres éléments de produits sont décrits ci-après.

i) Situation à la fin de 1979

25.48 Dans la région africaine, des rapports auront été publiés sur l'incidence des activités des sociétés transnationales sur le développement socio-économique de certains pays africains par secteur économique clef.

25.49 Dans la région européenne, un certain nombre de rapports, qui sont en cours d'élaboration, traiteront en particulier des relations économiques est-ouest, des accords de coopération tripartites (entre sociétés transnationales, entreprises et organismes des pays à économie planifiée d'Europe orientale et pays en développement) et des secteurs où le manque de renseignements se fait le plus sentir. Les contrats de coopération industrielle est-ouest auxquels sont parties des sociétés transnationales seront également examinés dans la mesure où ils influent sur les caractéristiques particulières et sur la situation économique de la région.

25.50 Dans la région de l'Asie occidentale, des études seront réalisées sur la présence des sociétés transnationales dans cette région. Certains aspects des activités des sociétés transnationales dans l'industrie du pétrole et dans un certain nombre de secteurs clefs seront également abordés dans la mesure où ces activités influent sur les caractéristiques particulières et sur la situation économique de la région.

25.51 Dans la région latino-américaine, des études sectorielles relatives à l'Amérique latine seront élaborées et des progrès appréciables seront faits pour déterminer la présence et les caractéristiques des sociétés transnationales dans des secteurs économiques clefs et dans certains pays. Un modèle de négociation à l'intention des pays exportateurs de produits primaires sera mis au point grâce à une coopération interrégionale avec les autres services communs. Des notions plus claires auront été dégagées quant aux modalités d'adaptation des sociétés transnationales aux programmes et aux politiques d'intégration.

25.52 Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un certain nombre de rapports sur les activités des sociétés transnationales dans les secteurs économiques clefs

seront achevés ainsi que la première phase du projet interrégional sur les activités des sociétés transnationales en matière de produits primaires d'exportation, réalisée conjointement par la CESAP, la CEPAL et la CEA.

ii) Exercice biennal 1980-1981

25.53 Dans la région africaine, les études qui seront réalisées continueront à porter sur l'incidence des activités des sociétés transnationales sur le développement socio-économique des pays africains afin d'aider les gouvernements à harmoniser leurs politiques à l'égard des sociétés transnationales et à renforcer leur position de négociation. Des solutions seront recherchées afin d'assurer un développement autonome sans faire appel aux sociétés transnationales. Les diverses modalités d'insertion des activités des sociétés transnationales dans les efforts d'intégration sous-régionale et régionale seront étudiées.

25.54 Dans la région européenne, les éléments de programme suivants seront réalisés : études sur le rôle des sociétés transnationales dans le processus de développement technologique et dans la structure des échanges de la région, sur les formes et les modalités de coopération entre les entreprises des pays à économies planifiées; un certain nombre d'études sectorielles; des études sur la structure et les stratégies des sociétés transnationales dans la région et, en particulier, leur effet sur la division internationale du travail, une analyse des procédures de sélection et de contrôle des investissements étrangers. Des études sur les lois, les règlements et les contrats relatifs aux activités des sociétés transnationales de la région seront poursuivies.

25.55 Dans la région latino-américaine, un système d'information approprié continuera d'être mis en place dans le cadre du sous-programme, système qui portera essentiellement sur la présence des sociétés transnationales et l'incidence qu'ont leurs activités tant pour les entreprises nationales qu'au niveau macro-économique. L'incidence des activités de ces sociétés sur les pays hôtes sera analysée au moyen d'un système d'indicateurs qui permettra aux gouvernements de suivre de façon régulière les activités de ces sociétés et leur effet sur des aspects importants du développement. Les études qui seront réalisées porteront encore sur des problèmes graves de développement régional, comme par exemple la satisfaction de besoins fondamentaux, la recherche d'une intégration plus équitable de la région dans l'économie internationale et l'utilisation des ressources énergétiques et naturelles dans les pays de la région. Lorsque ces études seront terminées et que des modèles d'interprétation expérimentaux seront mis au point, ces derniers seront utilisés afin d'aider les gouvernements de la région à élaborer des politiques nationales et des modèles de négociation avec les sociétés transnationales.

25.56 Dans la région de l'Asie occidentale, des données seront rassemblées sur différents aspects des investissements étrangers, notamment le montant des capitaux étrangers et les entrées annuelles de capitaux d'investissement, les sorties de capitaux, les désinvestissements et le rapatriement des bénéficiaires. Une fois que le système d'information aura été mis au point, des ressources plus importantes pourront être consacrées à la recherche; des projets seront entrepris afin d'étudier un certain nombre de secteurs économiques clefs, ainsi que l'incidence des activités des sociétés transnationales sur la balance des paiements, dans la mesure où elles influent sur les caractéristiques particulières et la situation économique de la région.

25.57 Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le programme intégré de recherche axée sur l'élaboration de politiques de collecte, d'analyse et de diffusion de renseignements, et de coopération technique sera poursuivi. Les politiques gouvernementales en ce qui concerne les sociétés transnationales et les mesures à adopter en vue de renforcer la position des pays hôtes, en particulier des pays en développement, dans les négociations feront l'objet d'une attention spéciale. Les recherches menées dans des secteurs précis seront réalisées dans le cadre d'études régionales et interrégionales, notamment dans le cadre de la deuxième phase du projet interrégional sur les sociétés transnationales et les produits primaires d'exportation.

iii) Exercice biennal 1982-1983

25.58 Dans la région africaine, des études continueront à porter sur l'harmonisation des politiques des gouvernements de la région à l'égard des sociétés transnationales, sur les moyens de contrôler de façon efficace les activités de ces sociétés et d'en tirer profit au maximum dans le cadre de plans d'intégration sous-régionale et régionale, sur les solutions possibles en vue d'assurer un développement autonome de la région sans faire appel aux sociétés transnationales et sur l'application d'un code de conduite et d'autres accords relatifs aux activités des sociétés transnationales.

25.59 Dans la région européenne, de nouvelles études seront entreprises et des renseignements seront rassemblés, notamment en ce qui concerne l'incidence des activités des sociétés transnationales sur la structure des marchés et sur les pratiques commerciales, les nouvelles tendances dans l'élaboration d'accords de coopération est-ouest auxquels sont parties des sociétés transnationales et un certain nombre de secteurs économiques clefs dans la mesure où ceux-ci déterminent les caractéristiques particulières et la situation économique de la région.

25.60 Dans la région latino-américaine, les activités définies précédemment seront réalisées, pour 1980 et 1981, seulement dans dix pays de cette région. Au cours de l'exercice biennal 1982-1983, l'objectif principal est d'instituer un système complet d'information de contrôle et de négociation visant à promouvoir une coopération régionale permanente.

25.61 Dans la région de l'Asie occidentale, les projets de recherche porteront sur les sociétés transnationales opérant dans un certain nombre de secteurs économiques clefs et sur certaines questions comme par exemple la répartition des revenus. Le profil des sociétés sera mis à jour. En ce qui concerne le code de conduite, des activités complémentaires seront engagées afin de présenter aux gouvernements des recommandations quant à la politique à adopter.

25.62 Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la stratégie adoptée pour l'exercice biennal précédent continuera à être appliquée en tenant compte de l'expérience acquise. Au cours de cet exercice biennal, une attention spéciale sera accordée aux efforts de coopération sous-régionale et régionale visant à renforcer la position de négociation des gouvernements des pays hôtes grâce à une volonté d'autonomie collective.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

25.63 Il n'existe pas actuellement d'activité marginale relevant de ce sous-programme.

e) Effet escompté

25.64 Il n'existe actuellement aucun indicateur quantitatif de l'effet de ce sous-programme mais sa réalisation devrait contribuer à améliorer l'aptitude des gouvernements hôtes, en particulier ceux des pays en développement dans les différentes régions, à élaborer et à appliquer des politiques nationales et des plans de développement en ce qui concerne les sociétés transnationales. Le sous-programme vise à tenir pleinement compte de la situation de chaque région. Des projets interrégionaux devraient permettre aux régions de faire des comparaisons fructueuses et de tirer des conclusions utiles. Etant donné que la région européenne comprend des pays développés, leur expérience des sociétés transnationales pourrait aider les pays d'autres régions à mettre au point des méthodes globales en ce qui concerne les activités des sociétés transnationales. Dans le cadre de plans d'intégration régionale, les sous-programmes renforceront l'efficacité des méthodes régionales et des positions communes à l'égard des sociétés transnationales.

## CHAPITRE 26<sup>x</sup>

### TRANSPORTS

#### PROGRAMME 1 : DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

##### A. Organisation

###### 1. Organes intergouvernementaux compétents

26.1 Les travaux du Secrétariat relatifs au programme sont examinés par le Conseil économique et social, dont la dernière réunion s'est tenue en avril 1978. Le présent plan n'a pas été étudié par cet organe.

###### 2. Secrétariat

26.2 L'unité administrative du Secrétariat qui est chargée de ce programme est le Département des affaires économiques et sociales internationales, qui, au 3 juillet 1978, y avait affecté 2 administrateurs. Avant cette date, l'unité administrative compétente était la Section des transports du Centre pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports, avec un effectif de 8 administrateurs, dont 2 rémunérés par des fonds extra-budgétaires.

###### 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

26.3 Vu la décision prise à sa dix-septième session (mai 1977) 1/ par le Comité du programme et de la coordination, on pense que le Siège conservera la responsabilité de la coordination d'ensemble pour les problèmes institutionnels et technologiques des transports terrestres intéressant plus d'une région, ainsi que pour les nouvelles technologies dans le domaine des transports. En matière de stockage et de recherche de l'information, le Siège fournira un inventaire des études et rapports concernant la technologie et l'économie des transports dans le cadre du système. Toutes les autres activités ayant trait aux transports terrestres et toutes les activités d'assistance technique aux plans régional et national seront décentralisées et transférées aux commissions régionales. La décision finale touchant ces remaniements appartiendra à l'Assemblée générale au cours de sa trente-troisième session.

###### 4. Achèvement probable de travaux

26.4 Les travaux relatifs aux éléments de programme 6.1 et 6.3, exposés au paragraphe 5A.25 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 2/, seront vraisemblablement achevés en 1978-1979.

26.5 Les activités de programme suivantes seront vraisemblablement transférées aux commissions régionales en janvier 1979 : construction de routes à bon marché dans les zones arides; planification intégrée des transports; identification des zones prioritaires pour la coopération technique entre pays en développement en ce qui concerne le développement des transports; utilisation des voies d'eau intérieures, de la navigation côtière et des services de cabotage; transport rural dans les pays en développement.

<sup>x</sup> Publié antérieurement sous la cote A/33/6 (Vingt-sixième partie) et Corr.1.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 38 (A/32/38), par. 14 3).

2/ Ibid., Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

## B. Coordination

### 1. Coordination régulière au Secrétariat

26.6 La coordination régulière reste à établir en ce qui concerne les activités dans le cadre du programme et dans le domaine des transports au sein du Secrétariat, particulièrement pour ce qui est des activités entreprises par le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement et par le Centre de l'habitation, de la construction et de la planification.

### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

26.7 Pour le programme des transports, il reste également à établir une coordination régulière avec les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies, particulièrement la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) et la Banque mondiale.

### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

26.8 Dans le cadre de son mandat de coordination pour les questions de fond, le Département est appelé à définir autant que possible, pour le système des Nations Unies, une conception commune de la programmation et de la planification touchant le développement des transports, en entière collaboration avec toutes les organisations et institutions concernées et avec les diverses commissions régionales. En tant qu'élément central appelé en permanence à connaître de certains aspects institutionnels et technologiques des transports à l'échelon international, le Département envisagera peut-être de réunir des séminaires ou des colloques inter-régionaux sur des sujets choisis, en coopération avec les commissions régionales et les éléments concernés du système des Nations Unies, selon qu'il sera approprié et faisable.

## C. Allocation de ressources aux sous-programmes

26.9 Etant donné que ce programme ne comprend qu'un sous-programme, la totalité des ressources lui sera allouée.

## D. Aperçu général du programme

26.10 Une fois effectuée la décentralisation et achevées les études indiquées, le programme devrait se concentrer, au cours de la période du plan, sur les divers éléments du mandat révisé confié au Siège par le Comité du programme et de la coordination. Il s'agit notamment de la coordination de base des activités concernant les transports au sein du système des Nations Unies, du renforcement des services d'information concernant les travaux du système des Nations Unies dans le domaine des transports et, dans la mesure des ressources disponibles, de la rédaction d'études sur les transports terrestres.

## E. Sous-programme : texte explicatif

### SOUS-PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS

#### a) Objectifs

26.11 L'objectif de ce sous-programme est triple : i) stimuler la mise au point d'une conception cohérente du développement des transports, grâce au renforcement de la coordination et de la programmation d'activités de fond entreprises par les éléments concernés du système des Nations Unies; ii) recenser les données sur les transports, identifier les nouvelles technologies des transports et les problèmes institutionnels de développement des transports présentant un intérêt inter-régional et élaborer des méthodes de coopération interrégionale pour les analyser; iii) informer les gouvernements, grâce à des services d'information améliorés, des activités entreprises au sein du système des Nations Unies dans le domaine des transports.

#### b) Problèmes traités

26.12 Dans le domaine des transports, les organismes des Nations Unies fournissent aux pays en développement un petit nombre de services ayant trait soit à un mode de transport déterminé, soit aux besoins en transports multimodaux. Toutefois, la coordination de ces activités entre les diverses organisations est demeurée d'une manière générale insuffisante, si bien qu'on n'est pas encore parvenu à la concertation qui permettrait d'atteindre un maximum d'efficacité.

26.13 Cette coordination suppose une prise de conscience des principaux problèmes de transport qui se posent à la communauté mondiale et, en particulier, aux pays en développement, dans leur rapport aussi bien avec le commerce internationale qu'avec le développement national. Cela suppose également l'élaboration d'une approche commune qui sous-tende les activités des Nations Unies, ainsi que le déploiement concerté d'un ensemble d'activités et l'application harmonieuse des programmes.

26.14 L'information touchant les faits nouveaux dans les domaines de la planification, de la gestion et de l'administration, ainsi que dans celui de la technologie, existe sous diverses formes; toutefois ses utilisateurs potentiels dans les pays en développement n'y ont pas facilement accès, à moins de pouvoir s'adresser à un point de convergence dans le cadre du système des Nations Unies.

#### c) Textes portant autorisation des travaux

26.15 Les recommandations adoptées par le Comité du programme et de la coordination 3/ (CPC) au cours de sa dix-septième session ont défini comme suit le programme des transports du Siège : i) coordination d'ensemble des questions faisant intervenir plusieurs organisations; ii) aspects institutionnels et technologiques des transports terrestres intéressant plus d'une région; iii) nouvelles technologies des transports; iv) stockage et recherche de l'information. Par sa résolution 2098 (LXIII), du 3 août 1977, le Conseil économique et social a approuvé les recommandations du CPC. A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale a renvoyé à la session suivante l'examen de ces recommandations.

---

3/ Ibid., Supplément No 38 (A/32/38), par. 14.



d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

26.16 On s'attend à ce que soit achevée, à la fin de 1979, l'étude des problèmes cruciaux de transport durant les années 1980, eu égard à une nouvelle stratégie internationale pour le développement.

26.17 Un bulletin sera publié deux fois par an pour diffuser les informations utiles concernant les transports et les moyens de coordonner la programmation et la réalisation des activités intéressant les transports dans le cadre du système des Nations Unies auront été mis en place.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.18 On pense qu'au cours de l'exercice, le Département jouera un rôle important, comme coordonnateur des activités des plans et programmes à moyen terme et en prêtant son concours au Conseil économique et social pour ses délibérations concernant les problèmes de transport.

26.19 Il sera également procédé à l'examen des problèmes de planification et de gestion des transports qui ont des répercussions sur le développement considéré dans son ensemble.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.20 Les fonctions décrites ci-dessus pour l'exercice précédent sont d'un caractère continu et seront reconduites.

e) Effet escompté

26.21 On pense que les activités envisagées renforceront l'action des Nations Unies dans le domaine des transports. En outre, on prévoit que les activités concernant l'information sur les problèmes des transports aideront les responsables à concevoir des mesures pour la mise en place intégrée de l'infrastructure des transports dans leurs pays respectifs.

## PROGRAMME 2 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

26.22 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par le Comité technique d'experts, le Comité exécutif et la Conférence des ministres de la CEA. Le Comité technique d'experts et la Conférence des ministres de la CEA se réunissent tous les deux ans. Les réunions les plus récentes de ces deux organes se sont tenues en février/mars 1977. Le Comité exécutif se réunit une fois par an. Le présent plan n'a été approuvé par aucun de ces organes.

#### 2. Secrétariat

26.23 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division des transports, des communications et du tourisme. Au 31 décembre 1977, sur 9 postes permanents d'administrateur pourvus, 2 étaient financés par des fonds extra-budgétaires. Au 31 décembre 1977, la Division comprenait les unités administratives suivantes :

<u>Unité administrative</u>	<u>Administrateurs</u>		
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>
Transports	4	1	5
Programme du grand axe routier d'Afrique	1	-	1
Tourisme	-	1	1
Communications	1	-	1
Chef de division	1	-	1
	<u>7</u>	<u>2</u>	<u>9</u>

#### 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

26.24 Il n'y a pas de divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme.

#### 4. Achèvement probable de travaux et réorganisation consécutive

##### a) Achèvement probable de travaux

26.25 Les travaux relatifs aux éléments de programme suivants, exposés au paragraphe 9.53 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 4/, seront probablement achevés :

4/ Ibid., Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

i) En 1978-1979

1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 2.1 i), 2.2 vii), 3.1, 4.1, 4.3, 4.5, 5.1 i) et iv), 5.2 i) et ii);

ii) En 1980-1981

1.1, 2.1 ii) et iii), 3.2, 4.2, 4.4, 4.6, 5.1 ii), iii) et v), 5.2 iii).

b) Réorganisation consécutive

26.26 On ne s'attend pas à une réorganisation administrative importante pendant la période 1980-1983, car plusieurs des projets qui ont été approuvés dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 1978-1981 et ceux qui ont été autorisés pour la période du plan 1980-1983 occuperont entièrement les effectifs approuvés.

5. Autres questions d'organisation

26.27 La CEA a conclu officiellement un accord de coopération avec l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime pour les projets relatifs à la navigation maritime et au cabotage. Elle envisage de conclure un accord de ce genre avec l'Union postale universelle (UPU) pour le développement des communications postales. Comme l'on a proposé de décentraliser le programme du Département des affaires économiques et sociales internationales relatif aux transports et de le transférer aux commissions régionales et de décentraliser aussi les activités qui intéressent la Décennie des transports et des communications en Afrique, il faudra peut-être restructurer la Division.

B. Coordination

1. Coordination régulière au secrétariat

26.28 Il existe des comités interdivisions chargés des questions relatives au développement rationnel des régions rurales et aux pays les moins développés.

2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

26.29 Dans le domaine des transports, un accord sur la coopération a été officiellement conclu avec l'OMCI pour les projets relatifs à la navigation maritime et au cabotage; il permet d'harmoniser les programmes de travail et les projets communs en les faisant relever d'une unité administrative commune qui fonctionne au siège de la CEA. Dans le domaine des communications, les projets suivants ont été ou seront bientôt entrepris :

a) Un comité chargé de coordonner l'exécution du projet de mise en place d'un réseau panafricain de télécommunications a été constitué. Les autres organisations membres siégeant avec la CEA à ce comité sont l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Banque africaine de développement.

b) Un comité de travail dont seront membres la CEA, l'UNESCO, l'UIT et l'OUA fonctionnera probablement avant et pendant la période du plan; il sera chargé de prévoir et de coordonner les activités se rattachant au projet régional relatif aux communications par satellite. Ce comité mènera ses activités au siège de la CEA.

3. Organisations et unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

26.30 Bien qu'elle n'ait pas conclu d'accord formel à cette fin, au cours de la période du plan, la CEA agira probablement de concert avec plusieurs organismes des Nations Unies, notamment :

a) Union postale universelle (UPU) : organisation d'une réunion commune sur l'acheminement du courrier et l'harmonisation des tarifs postaux africains et organisation d'un séminaire sur la mise en place de structures postales;

b) Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) : élaboration de politiques qui puissent favoriser le resserrement de la coopération entre pays d'Afrique en matière de services de transport aérien;

c) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) : octroi d'une assistance pour l'étude des problèmes généraux de transport (par exemple, ratification ou adhésion concernant la Convention internationale sur la sécurité des transports multimodes par conteneurs et la Convention douanière relative aux conteneurs) et des répercussions économiques, juridiques et organisationnelles du système proposé d'exploitation des transports multimodes internationaux (TMI);

d) Programme des Nations Unies pour l'environnement : études sur la protection de l'environnement et le développement du tourisme;

e) Autres commissions régionales de l'ONU;

f) Département des affaires économiques et sociales internationales - programme révisé relatif aux transports : coordination et diffusion d'informations.

26.31 En principe, un certain nombre d'unités administratives du secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique collaboreront aussi les unes avec les autres :

a) Division du commerce international et des finances : problèmes commerciaux généraux liés aux transports se posant en Afrique et étude préliminaire des aspects du développement des échanges entre les pays d'Afrique et d'autres pays qui intéressent le transport des marchandises par voie aérienne;

b) Division de statistique : plusieurs projets (par exemple, création de banques sous-régionales de données relatives aux transports), organisation de séminaires sur le tourisme, études statistiques en vue de la mise en place de services chargés d'étudier les transports maritimes, etc.;

c) Division des ressources naturelles : étude des aspects économiques, techniques et opérationnels des vraquiers et des flotilles de navires-citernes assurant le transport des matières brutes et des matières semi-traitées;

d) Division CEA/FAO de l'agriculture : développement de la pêche (notamment, normes à respecter en ce qui concerne le type, la sécurité et le chargement des navires ainsi que la conservation et la distribution du poisson) et transport des produits alimentaires;

e) Division CEA/ONUDI de l'industrie : études des moyens existants pour perfectionner le personnel chargé de l'analyse et de la conception des réseaux de transport, de l'économie et de la gestion des transports et de la technique des véhicules automobiles, ainsi que du transport des apports et produits industriels, et de la fabrication du matériel de transport automobile et de communication;

f) Division du développement social : projets relatifs au développement rationnel des zones rurales et aux communications;

g) Division de l'administration publique, de la gestion et de la main-d'oeuvre : projets de perfectionnement du personnel destinés à faciliter l'administration des entreprises publiques dans les secteurs des transports et des communications.

#### C. Allocation de ressources aux sous-programmes

26.32 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

Sous-programme	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgetaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgetaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgetaires	Total
1. Création et planification d'institutions	42	25	34	33	23	28	35	22	28
2. Liaisons inter-africaines	19	42	30	22	26	24	23	26	24
3. Navigation maritime et cabotage	10	14	12	17	14	15	14	17	16
4. Développement du tourisme	10	-	5	8	-	4	7	-	4
5. Amélioration et développement des communications	19	19	19	20	37	29	21	35	28
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : CREATION ET PLANIFICATION D'INSTITUTIONS

a) Objectif

26.33 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les gouvernements des pays d'Afrique et en particulier ceux des pays désavantagés comme, par exemple, les pays les moins développés, les pays sans littoral et les pays insulaires, à mettre en place un réseau de transports rationnel et coordonné aux échelons national et international pour faciliter le mouvement des personnes et des marchandises. Les domaines dans lesquels une assistance serait apportée seraient notamment les suivants : conception, mise en place, exploitation, main-d'oeuvre et arrangements institutionnels aux échelons national et multinational.

b) Problème traité

26.34 Un grand nombre de pays de la région n'ont pas de politiques rationnelles des transports tenant compte des besoins d'ensemble de leur développement économique et n'ont donc pas, dans leurs politiques de développement des transports, assuré une place suffisante à l'intégration économique en fonction des possibilités de développement sous-régionales ou régionales. Dans beaucoup de sous-régions du continent, il n'existe pas non plus d'institution permanente responsable de la planification, du développement et de la coordination des transports multinationaux.

Des problèmes concrets se posent dans chacun des sous-secteurs et dans la plupart des sous-régions : Chemins de fer - absence de normes uniformes applicables à la plupart des chemins de fer; Voies d'eau intérieures - manque de moyens satisfaisants et d'embarcations bon marché; Transports aériens - manque de coopération entre les nombreuses petites compagnies aériennes nationales non viables pour ce qui de l'établissement des horaires et de l'utilisation du matériel et des installations et absence de services de transport de marchandises par voie aérienne et de compagnies aériennes multinationales dans la région; Routes internationales - absence de bonnes liaisons routières internationales entre les pays de la région et existence de normes et de réglementation diverses; Ensemble des moyens de transport - manque d'arrangements relatifs à la facilitation entre pays de la région.

c) Textes portant autorisation des travaux

26.35 Les textes portant autorisation du sous-programme sont les résolutions 935 (XXXV), 1082 A (XXXIX), 1202 (XLII), 1804 (LV) et 2097 (LXIII) adoptées par le Conseil économique et social les 9 avril 1963, 30 juillet 1965, 26 mai 1967, 7 août 1973 et 29 juillet 1977 respectivement; ainsi que les résolutions 161 (VIII), 195 (IX), 198 (IX), 263 (XII), 277 (XII) et 291 (XIII) de la Commission économique pour l'Afrique.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

26.36 Afin que les pays membres soient davantage conscients de la nécessité et des avantages qu'il y a à coopérer d'urgence dans les domaines critiques du développement des transports dans la région, des séminaires auront eu lieu sur la réparation et l'entretien des véhicules automobiles, la construction et l'entretien de routes rurales et la gestion et l'exploitation des ports. Un groupe de travail d'experts aura été organisé et chargé de la normalisation du matériel pour les transports et une assistance aura été apportée pour la création d'institutions multinationales de transport.

26.37 Les activités suivantes auront été menées à bien avant la fin de 1979 : un séminaire sur la réparation et l'entretien des véhicules automobiles; une assistance générale pour le développement des transports apportée à des institutions multinationales de transport telles que l'Union africaine des chemins de fer, la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et l'Association africaine des compagnies aériennes; des séminaires sur les routes rurales; un groupe d'experts chargé d'étudier la normalisation du matériel pour les transports et un séminaire sur la gestion et l'exploitation des ports.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.38 Une assistance sera apportée aux organismes intergouvernementaux régionaux permanents pour l'élaboration de la politique et des plans propres à favoriser des arrangements concernant les transports combinés et à l'organe permanent chargé de la politique et de la coordination des transports en Afrique centrale et des études seront effectuées en vue de la création d'organismes analogues dans d'autres sous-régions. Des études seront réalisées sur la création de services sous-régionaux

chargés d'étudier les transports maritimes et de banques sous-régionales de données relatives aux transports et sur les aspects économiques, techniques et opérationnels des vraquiers et des navires-citernes.

26.39 Avant la fin de l'exercice biennal, des banques de données relatives aux transports auront été créées dans la plupart des sous-régions de l'Afrique ainsi que des organismes permanents chargés de la coordination des politiques des transports à l'échelon sous-régional. Des études de faisabilité auront été communiquées aux pays membres et examinées par eux et les préparatifs en vue de la création de services chargés d'étudier les transports maritimes dans les sous-régions ainsi que de services de transports de marchandises (vraquiers et navires-citernes) auront bien avancé.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.40 Des études sur les possibilités de créer des services multinationaux de transport de marchandises par voie aérienne et de planifier, financer et entretenir des routes rurales auront été effectuées. On examinera les progrès accomplis par les organes intergouvernementaux dans l'exécution de toutes les décisions collectives prises dans le secteur des transports. Des journées d'étude seront consacrées au transport des marchandises en vrac, à la réservation des cargos et à l'affrètement des navires. Un séminaire se sera tenu en Afrique sur la technique de la manutention des matériaux et un groupe d'experts se sera réuni pour étudier les problèmes particuliers de transit et de facilitation entre les pays sans littoral et les Etats maritimes limitrophes.

26.41 Un service multinational de transport de marchandises par voie aérienne fonctionnera probablement en Afrique. Un rapport sur les nouvelles techniques de planification, de financement et d'entretien des routes rurales aura été distribué aux pays membres et des services de réservation et d'affrètement de navires marchands auront été créés dans certaines sous-régions. Un rapport aura été distribué sur les arrangements relatifs à la facilitation entre Etats maritimes et Etats sans littoral qui permettraient de réduire les frais de transport de ces derniers.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

26.42 Il n'est pas prévu dans ce sous-programme d'activité d'utilité marginale.

e) Effets escomptés

26.43 Du fait des activités exposées plus haut, on réalisera probablement le premier stade de la mise en place d'un réseau de transports entièrement coordonné et rationnel dans la région de l'Afrique. Plus précisément, les institutions suivantes ou les arrangements institutionnels ci-après devant permettre aisément le libre mouvement des personnes et des marchandises dans tout le continent entreraient en fonctionnement :

i) Instituts multinationaux formant des spécialistes de la plupart des modes de transport;

ii) Organes sous-régionaux chargés de la planification, du développement et de la coordination des routes transafricaines et d'autres voies de transport dans les sous-régions ou la région;



- iii) Application aux routes internationales de normes et de réglementations harmonisées;
- iv) Rattachement les uns aux autres des chemins de fer compatibles;
- v) Compagnies maritimes multinationales, associations de ports et conseils consultatifs d'utilisateurs;
- vi) Services multinationaux de transport de marchandises par voie aérienne et compagnies aériennes nationales harmonisés et coordonnés.

## SOUS-PROGRAMME 2 : LIAISONS INTERAFRICAINES

### 2.1 Aviation civile

#### a) Objectif

26.44 L'objectif de cette section du sous-programme est d'aider les pays et les sous-régions, en collaboration avec la Division des questions commerciales et financières internationales, à faire des études préliminaires du fret aérien dans l'optique du développement des échanges entre les pays africains et autres, en s'arrêtant sur les aspects suivants : i) évaluation des possibilités de transport de fret aérien sur certains itinéraires interrégionaux et intercontinentaux; ii) création de compagnies aériennes multinationales en Afrique : études de réalisation et mesures d'encouragement; iii) recherche de méthodes qui permettraient d'utiliser plus rationnellement les moyens de transports aériens et les installations au sol.

#### b) Problème traité

26.45 Bien qu'il y ait plusieurs compagnies aériennes nationales en Afrique, les liaisons aériennes entre les pays africains demeurent mauvaises et le volume du fret aérien est sans rapport avec les possibilités. En outre, il n'existe aucune coopération entre les compagnies nationales pour utiliser de façon rationnelle le matériel et les installations au sol. Le secrétariat a l'intention de mettre au point, en collaboration avec d'autres organismes (Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation de l'aviation civile africaine, etc.), une politique propice au développement rationnel des services aériens et à la coopération entre les pays africains.

#### c) Textes portant autorisation des travaux

26.46 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 935 (XXXV), 1082 A (XXXIX), 1202 (XLII), 1804 (LV) et 2097 (LXIII) du Conseil économique et social, en date des 9 avril 1963, 30 juillet 1965, 26 mai 1967, 7 août 1973 et 29 juillet 1977 respectivement, ainsi que les résolutions 161 (VIII), 195 (IX), 263 (XII), 277 (XII) et 291 (XIII) de la Commission économique pour l'Afrique.

#### d) Stratégie et produits

##### i) Situation à la fin de 1979

26.47 A la fin de 1979, les études de réalisation nécessaires pour déterminer les directions des échanges, les possibilités de transporter du fret sur des lignes internationales et interrégionales et de créer des compagnies aériennes multinationales ainsi que des méthodes efficaces de mise en commun des services et des installations seront pour la plupart - sinon toutes - terminées. Donc, pendant la période sur laquelle porte le plan à moyen terme (1980-1983), il faudra s'efforcer de mener à bien les dernières études de réalisation et de concourir à l'exécution des projets recommandés dans les études.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.48 On s'efforcera de terminer toutes les études concernant la possibilité de transporter du fret aérien sur des lignes interrégionales et internationales, de créer des compagnies aériennes multinationales et d'instituer des méthodes appropriées et acceptables de mise en commun des installations et des services. On commencera à donner suite aux conclusions de certaines des études susmentionnées.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.49 On continuera de concourir à l'exécution des projets et programmes.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

26.50 Le présent sous-programme ne prévoit pas d'activités ayant une utilité marginale.

e) Effet escompté

26.51 A la fin de la période sur laquelle porte le plan à moyen terme, la majeure partie du programme exposé ci-dessus étant exécutée, il est à prévoir que les transports aériens se seront suffisamment améliorés pour que la circulation des personnes et des marchandises s'effectue sans difficulté en Afrique et hors du continent; le volume du fret aérien interrégional et international aura augmenté; on aura créé des compagnies aériennes multinationales et mis en commun les services et installations en vue d'améliorer l'efficacité et la compétitivité avec les compagnies d'outre-mer.

## 2.2 Routes et transports routiers internationaux

a) Objectif

26.52 L'objectif de cette partie du sous-programme est de promouvoir le développement des routes et des transports routiers internationaux et d'améliorer les techniques de planification, de conception, de construction et d'entretien des routes dans le cadre d'un système régional de liaisons multimodes.

b) Problème traité

26.53 De nombreux pays africains n'ont pas de liaisons routières adéquates avec les pays voisins. On peut citer à titre d'exemple le fait suivant : si chacun des 42 Etats indépendants en Afrique (à l'exception du Lesotho, qui est entièrement entouré par l'Afrique du Sud, et des Etats insulaires - Cap-Vert, Comores, Madagascar, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et Seychelles) avait une liaison routière avec chacun des Etats limitrophes, il y aurait au total 84 liaisons routières internationales en Afrique; or, actuellement, il n'y en a que 25 qui soient carrossables toute l'année, 53 ne sont que des pistes praticables à la saison sèche ou des routes sans revêtement et il en reste encore 6 à construire.

26.54 Si l'on veut améliorer la coopération économique entre les pays d'Afrique - notamment les échanges - il est indispensable que des Etats limitrophes soient reliés par au moins une route praticable toute l'année. Tel demeure le but que vise le secrétariat par sa politique d'axes routiers transafricains complétés par la

construction de routes de desserte et par l'élimination ou l'atténuation des obstacles juridiques et administratifs à la circulation des personnes et des marchandises sur ces voies routières.

26.55 La majeure partie du réseau routier africain a déjà été construite, compte tenu de l'ordre de priorité des pays intéressés. En conséquence, la phase d'exécution devrait consister à relier les routes existantes afin de réduire le coût et les délais de construction des liaisons routières internationales praticables toute l'année.

c) Textes portant autorisation des travaux

26.56 Les textes portant autorisation de cette partie du sous-programme sont les résolutions 103 (VI) (par. 2), 226 (X) (par. 3), 275 (XII) (par. 1), 276 (XII) et 298 (XIII) (par. 6) de la Commission économique pour l'Afrique.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

26.57 On n'aura pas commencé les travaux de construction de certains tronçons des principaux axes transafricains (Mombasa-Lagos, Dakar-Ndjamena, Lagos-Nouakchott, Le Caire-Gaborone et Tripoli-Kinshasa) et de leurs routes de desserte.

26.58 On prévoit que la construction du réseau routier ouest-africain (les routes Dakar-Ndjamena et Lagos-Nouakchott et les routes de desserte) aura été confiée avant la fin de 1979 à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.59 Le secrétariat continuera d'assurer la coordination et de stimuler la coopération tant entre les Etats africains intéressés qu'avec les pays industrialisés et les organismes financiers participants et entre ces pays et organismes. On créera des organes autonomes chargés de la mise en oeuvre des phases ultérieures du projet d'axes routiers transafricains dont l'exécution ne pourrait être dûment assurée par la CEA.

26.60 D'ici 1980, les offices chargés de la route Lagos-Mombasa et du réseau routier ouest-africain fonctionneront sous la supervision des conférences sous-régionales des ministres compétentes.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.61 Le secrétariat continuera d'assurer la coordination dans la mise en place et le fonctionnement des offices routiers compétents.

26.62 Avant la fin de 1982, l'Office chargé de la route Le Caire-Gaborone fonctionnera sous l'égide des autorités sous-régionales compétentes et avant la fin de 1983, l'Office chargé de la route Tripoli-Kinshasa aura été créé.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

26.63 Le présent sous-programme ne prévoit pas d'activités ayant une utilité marginale.

e) Effet escompté

26.64 On prévoit qu'en 1983 les pays africains seront directement responsables de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des routes internationales, que 70 p. 100 des pays en cause auront construit leur part du réseau routier pan-africain et que la plupart des obstacles juridiques et administratifs à la circulation des personnes et des marchandises sur ces routes auront été éliminés ou réduits. La mise en place - aux niveaux national, sous-régional et régional - d'un réseau adéquat de routes praticables toute l'année devrait contribuer à l'expansion du commerce et à l'amélioration des relations et de la coopération économique entre les pays d'Afrique.

SOUS-PROGRAMME 3 : NAVIGATION MARITIME ET CABOTAGE

a) Objectif

26.65 Ce sous-programme a pour objectif d'aider les gouvernements à développer la navigation maritime et le cabotage ainsi que les transports fluviaux et lacustres ou autres donnant accès à la mer aux pays enclavés ou semi-enclavés. Il s'agit :

- i) De réduire la part du transport dans le coût des produits de base;
- ii) D'accroître les recettes que les pays africains en développement tirent des transports maritimes et de réduire les sorties de devises provoquées par les transports maritimes;
- iii) D'assurer aux marines marchandes des pays africains en développement une participation substantielle aux transports de marchandises résultant du commerce extérieur de ces pays;
- iv) De développer les échanges entre les pays d'Afrique en favorisant le cabotage.

b) Problèmes traités

26.66 Malgré les efforts déployés par les pays africains pour développer leurs marines marchandes, leur part dans la marine mondiale n'était que de 0,7 p. 100 en 1976. En revanche, la part des pays d'Afrique en développement dans les transports maritimes internationaux représentait en 1975, 11,2 p. 100 des marchandises embarquées et 2,5 p. 100 des marchandises débarquées. Les conditions d'exploitation n'ont pas été favorables aux marines marchandes des pays africains. Certaines compagnies de pays africains en développement ont été admises aux conférences maritimes, mais il leur a été difficile de s'assurer un nombre suffisant de départs et d'obtenir des chargements soumis à des tarifs élevés. En outre, il faudrait accroître sensiblement le taux d'utilisation des transports fluviaux et lacustres.

26.67 La plupart des pays africains ont entrepris de développer les ports existants et d'en aménager de nouveaux ou prévoient de le faire. La solution à long terme ne peut consister qu'à développer les installations existantes et à améliorer l'efficacité des opérations et de la gestion portuaires. Or, dans l'un et l'autre cas il faut investir des capitaux et, à l'heure actuelle, on n'en trouve guère.

26.68 Récemment, les taux de fret ont été relevés considérablement, de façon arbitraire et unilatérale, pour les marchandises africaines. Ces hausses générales et fréquentes ont beaucoup nui aux exportations des pays africains et à leur balance des paiements.

26.69 Pour l'instant, les mesures prises pour mettre en place des mécanismes de consultation en Afrique ont été insuffisantes et bien souvent inefficaces à cause des manœuvres dilatoires des conférences maritimes. La pénurie de personnel africain navigant et employé à terre qualifié est un obstacle au développement des marines marchandes africaines.

c) Textes portant autorisation des travaux

26.70 Ce sous-programme est autorisé par les résolutions 277 (XII), 281 (XIII) et 293 (XIII) de la Commission économique pour l'Afrique.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

26.71 La CEA, en coopération avec la CNUCED et d'autres organismes, aura aidé les Etats membres de la Commission à effectuer des études préliminaires dans l'optique des transports, sur l'expansion du commerce entre régions en développement, concernant notamment les problèmes de transport propres aux produits de base et la conception et le type des navires requis par les compagnies maritimes africaines appelées à desservir des partenaires commerciaux actuels ou potentiels.

26.72 On aura également aidé les pays enclavés et semi-enclavés en facilitant leur accès à la mer. On aura entrepris une étude sur la possibilité d'offrir une formation en économie et gestion des transports maritimes. En outre, la CEA aura aidé les pays africains en développement à moderniser leurs ports : fourniture de services techniques dans le domaine du pilotage (définition des qualifications et de l'expérience minimales des candidats aux services de pilotage, par exemple); étude régionale des systèmes d'aide à la navigation et assistance nécessaire; formation du personnel de supervision et du personnel portuaire; création de centres sous-régionaux de lutte contre la pollution marine; étude des aspects économiques et connexes (en collaboration avec l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime). En outre, un séminaire sur la gestion des ports et les opérations portuaires aura eu lieu en URSS.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.73 On prévoit que pendant cet exercice, la CEA contribuera au développement de compagnies maritimes nationales et multinationales, y compris de compagnies de cabotage et de desserte insulaire. On étudiera la mise en place de services de recherche sur les transports par voie d'eau en Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Nord et sur les aspects économiques, techniques et pratiques de l'utilisation de vraquiers et de navires-citernes pour le transport des matières

premières et des produits semi-finis, en particulier dans les échanges entre pays du tiers monde. On accordera également une assistance au développement de l'industrie halieutique africaine, notamment en définissant des normes pour les types de navires, la stabilité et la sécurité, la normalisation et les modes de chargement, ainsi que la conservation et la commercialisation du poisson (en coopération avec l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.74 On prévoit notamment l'organisation de journées d'études sur le transport en vrac, la réservation de fret et l'affrètement. De plus, en Afrique de l'Est et du Centre, on fera des études sur le développement des transports fluviaux et lacustres et l'amélioration des voies navigables, et l'on examinera notamment les mécanismes intergouvernementaux, les accords internationaux, les activités de navigation fluviale, les moyens de transport spéciaux tels que les hydroptères et les aéroglisseurs, les dispositions administratives et les questions relatives à la main-d'oeuvre. On étudiera également, avec l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime et les organismes compétents des Nations Unies, les aspects techniques et économiques de la conception, de la construction et de la réparation des navires en Afrique.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

26.75 Le présent sous-programme ne prévoit pas d'activités ayant une utilité marginale.

e) Effet escompté

26.76 On espère que ces activités auront pour effet d'accroître sensiblement les recettes de transports maritimes des pays africains en développement et de diminuer leurs débours. Les marines marchandes de ces pays participeront de plus en plus au transport des cargaisons résultant de leur commerce extérieur. Il est également vraisemblable que les échanges entre pays africains bénéficieront de la création et de l'exploitation de compagnies africaines nationales et multinationales de cabotage. Enfin, les transports mixtes de personnes et de marchandises seront considérablement facilités par l'extension et la modernisation des transports fluviaux et lacustres en Afrique.

#### SOUS-PROGRAMME 4 : DEVELOPPEMENT DU TOURISME

##### a) Objectif

26.77 Il s'agit de conseiller les pays membres de la CEA et de les aider à développer leur industrie du tourisme conformément aux principes énoncés dans la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale en ce qui concerne le nouvel ordre économique international en Afrique, et notamment d'améliorer les termes de l'échange en matière de tourisme au profit des pays africains en développement.

##### b) Problème traité

26.78 Le tourisme s'est développé en Afrique sans avoir la plupart du temps fait l'objet d'une évaluation objective des avantages et inconvénients sociaux qu'il pouvait comporter. C'est ainsi que, sans aucune justification économique, une série d'avantages les incitant à investir ont été accordés à des promoteurs hôteliers, d'où une capacité hôtelière excessive, principalement dans le domaine du tourisme de vacances.

26.79 Du fait de cet excédent hôtelier, auquel s'ajoutent d'autres handicaps vis-à-vis de l'industrie touristique très concentrée des pays développés d'outre-mer "pourvoyeurs" de touristes, les termes de l'échange sont nettement préjudiciables aux intérêts des pays africains d'accueil.

##### c) Texte portant autorisation des travaux

26.80 Le texte portant autorisation des travaux est la résolution 204 (IX) de la Commission économique pour l'Afrique.

##### d) Stratégie et produits

###### i) Situation à la fin de 1979

26.81 Les éléments de ce programme à exécuter en 1978 et 1979 auront permis de préciser les problèmes essentiels posés par le développement du tourisme dans les pays d'Afrique et donc d'aider les pays membres de la CEA à adopter des politiques rationnelles en la matière et une position commune dans leurs transactions commerciales avec leurs partenaires des pays industriels développés.

26.82 Ceci permettra à la CEA de faire porter désormais plus spécialement ses efforts en matière de tourisme sur les problèmes plus spécifiques et souvent techniques du développement du tourisme tels qu'exposés aux alinéas ii) et iii) ci-après.

###### ii) Exercice biennal 1980-1981

###### a) Assistance aux pays et groupes de pays

26.83 Des services consultatifs seront fournis, sur leur demande, aux Etats membres ou groupes d'Etats dans les domaines suivants : élaboration de programmes de développement du tourisme et de projets touristiques particuliers, formation professionnelle, introduction de statistique du tourisme, élaboration de programmes de promotion et de publicité touristiques outre-mer, etc. Il s'agira notamment



de recueillir et de diffuser des renseignements essentiels sur le développement du tourisme ainsi que sur l'importance, les caractéristiques et les destinations des différents courants touristiques tant en Afrique que dans les pays à vocation touristique concurrents et de publier des bulletins touristiques annuels.

26.84 Des études seront entreprises sur les sujets suivants : incidences pour le tourisme de l'achèvement des principales routes transafricaines; gestion hôtelière en Afrique et évaluation des contrats de gestion passés avec des firmes hôtelières étrangères; avantages accordés aux investisseurs dans le domaine du tourisme et leur coût pour la société.

26.85 On réunira des séminaires et des groupes de travail sur l'organisation de séminaires sous-régionaux sur les statistiques du tourisme, y compris des enquêtes par sondage auprès des touristes à leur départ (en collaboration avec la Division de la statistique de la CEA), et sur l'élaboration et l'évaluation de projets touristiques (en collaboration avec la Banque mondiale).

b) Séminaire sur la planification du développement touristique

26.86 Il est envisagé d'organiser un séminaire de planification du développement touristique.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.87 On compte, comme pendant l'exercice biennal 1980-1981, fournir une assistance à différents pays ou groupes de pays. En outre, des études seront entreprises sur la protection de l'environnement et le développement du tourisme (en coopération avec la Division des ressources naturelles de la CEA et le PNUE); sur la planification zonale du développement touristique en Afrique; sur les nouvelles tendances des transports aériens en Afrique et leurs incidences sur le tourisme intercontinental; sur le tourisme interafricain (par sous-région) et sur les aspects sociaux du développement rapide du tourisme et les moyens de réduire certains de ses effets secondaires néfastes.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

26.88 Ce sous-programme ne comprend aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

26.89 Les activités de la CEA en matière de tourisme devraient avoir l'effet suivant sur le tourisme en Afrique :

i) Les organismes gouvernementaux des pays membres de la CEA devraient avoir une vue plus claire et plus objective des principaux problèmes que pose le développement du tourisme.

ii) Les responsables du tourisme et les organismes de planification seront en mesure d'évaluer objectivement les avantages et les inconvénients du développement touristique. Il n'y aura pas de tentatives futiles d'attirer les masses de vacanciers d'outre-mer dans des pays qui ne jouissent pas de conditions favorables

pour les accueillir. Par contre, les pays qui sont favorisés à cet égard pourront bénéficier au maximum des avantages économiques dérivant du tourisme, et tous les pays de la CEA pourront créer les conditions leur permettant de recevoir des hommes d'affaires étrangers et des touristes locaux ou régionaux.

iii) En outre, le développement du tourisme pourra être planifié et réalisé en tenant compte des coûts et des avantages sociaux du développement touristique dans son ensemble et de chaque projet en particulier.

iv) La création d'hôtels et la promotion de voyages et de séjours touristiques en Afrique seront effectuées sur une base économique saine, ce qui éliminera ou réduira grandement le handicap actuel des entreprises touristiques africaines vis-à-vis de leurs partenaires étrangers.

v) Simultanément, on aidera les responsables du tourisme dans tous les domaines d'activité à acquérir les connaissances techniques et professionnelles leur permettant de bien s'acquitter de leurs tâches respectives.

#### SOUS-PROGRAMME 5 : AMELIORATION ET DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS

##### a) Objectif

26.90 Il s'agit d'aider les Etats Membres à porter leurs services de télécommunications au niveau international, tant pour ce qui est de l'accessibilité, de l'utilisation que de l'efficacité, et cela aussi rapidement que l'état de leur économie et les conditions sociales le permettent, et à assumer graduellement en coopération, la responsabilité de la conception, de la planification et de la mise en place de services interrégionaux ainsi que la planification de la fabrication de matériel de télécommunications.

##### b) Problèmes traités

26.91 Avec l'expansion des activités économiques, sociales et politiques, les besoins de la région en matière de télécommunications augmentent rapidement. L'absence d'équipement et de services adéquats limite donc les possibilités d'un développement efficace et méthodique et irrite de plus en plus les habitants des pays de la région y compris les hommes d'affaires et les dirigeants.

26.92 La densité moyenne d'appareils téléphoniques qui constitue un indicateur en matière de télécommunications (téléphone télégraphe télex) est de 1,1 téléphone pour 100 habitants alors que la moyenne mondiale est de 9,6. De 1962 à 1976, le pourcentage des téléphones dans la région par rapport à l'ensemble du monde est tombé de 1,4 p. cent à 1,2 p. 100. Durant les quinze dernières années, le rapport entre la densité de téléphones dans la région par rapport à la moyenne mondiale est tombé de 16,3 p. 100 à 11,4 p. 100. L'insuffisance des équipements essentiels de la région dans ce domaine est démontré par le rapport entre le nombre de téléphones et celui des lignes principales qui est de 2 à 1 alors qu'il devrait être de l'ordre de 1,5 à 1.

26.93 Il existe un problème similaire en matière de radiodiffusion. Le nombre de récepteurs radio est de l'ordre de 7 pour 100 habitants alors que la moyenne mondiale est de 30. Le nombre des émetteurs radio montre également l'insuffisance des services de diffusion. Un émetteur dessert en moyenne 600 000 personnes, contre, en moyenne 150 000 dans le reste du monde. La force des signaux émis et le choix des programmes sont tout aussi insuffisants. La situation est encore pire en matière de télévision.

26.94 L'existence et l'ampleur des services postaux peut se mesurer au nombre d'habitants par bureau de poste : dans la région il est en moyenne de 27 500, soit moins que la moyenne mondiale des pays en développement (19 600) et à plus forte raison que celle des pays développés (2 980). La répartition des bureaux de poste dans la région, qui sont très rares dans les zones rurales, montre que l'Afrique est la région la moins bien équipée. Il n'existe qu'un bureau de poste pour 2 270 km<sup>2</sup>, contre un pour 1 120 km<sup>2</sup> dans les autres pays en développement et un pour 54 km<sup>2</sup> dans les pays développés.

26.95 A moins que tous les pays de la région puissent disposer à des conditions intéressantes de services de communications modernes adéquats, il paraît difficile, sinon impossible, qu'ils puissent atteindre leurs objectifs économiques, sociaux et culturels.

c) Textes portant autorisation des travaux:

26.96 Il s'agit des résolutions 278 (XII), 279 (XII), 281 (XII), 291 (XIII) et 310 (XIII) de la Commission économique pour l'Afrique.

b) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

26.97 En coopération avec les autres membres du Comité de coordination pour la mise en place du Réseau panafricain de télécommunications (PANAFTEL), à savoir l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Banque africaine de développement (BAFD), la Commission aura aidé les Etats membres à construire 60 p. 100 environ des lignes prévues pour la première phase du réseau (qui comprend 24 000 km de lignes) et 18 centraux de commutation internationaux. Des dispositions auront également été prises pour aider les Etats membres à faire exécuter les études de justification technique et économique de la deuxième étape du réseau qui comprend 35 000 km de lignes environ.

26.98 Deux études communes, l'une sur l'utilisation de la radiodiffusion pour accélérer le développement dans les zones rurales de l'Afrique et l'autre sur les besoins en main-d'oeuvre pour le développement des télécommunications auront été effectuées.

26.99 Une étude sectorielle sur les communications qui fait partie d'une étude sur les transports et les communications dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest demandée par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest aura été menée à bonne fin.

26.100 Les études sectorielles sur les communications qui font partie d'une étude plus importante sur la Décennie des transports et des communications en Afrique qui doit être entreprise par la CEA, auront démarré. On compte que les deux études sectorielles mentionnées au paragraphe 26.99 et dans celui-ci conduiront à formuler puis à mettre au point des projets spécifiques de développement tant dans le secteur des transports que des communications.

26.101 Un atelier sur la gestion financière et administrative des services postaux et un séminaire régional sur la Conférence administrative mondiale des radio-communications (1979) auront été organisés à l'intention des dirigeants et des hauts fonctionnaires des services postaux et des organisations de télécommunications de la région.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.102 On compte mettre au point et éventuellement exécuter certains des projets recommandés dans l'étude sur la main-d'oeuvre des services de télécommunications (1978/1979). Une importante étude sur la mise en place dans la région d'un système (de systèmes) de communications par satellite sera sans doute entreprise conjointement par la CEA, l'OUA, l'UIT et l'UNESCO. On compte que le Comité de coordination pour la mise en place du réseau PANAFTEL aura pu aider les pays membres intéressés à obtenir un financement adéquat pour achever 75 p. 100 environ du total des lignes prévues pour la première phase du réseau. En outre, il est prévu de tenir un séminaire régional sur l'harmonisation des tarifs postaux à l'intention des hauts fonctionnaires des services postaux de la région. Une action complémentaire fera suite à l'étude sur la Décennie des transports et des communications en Afrique.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.103 On compte notamment entreprendre l'élaboration et l'exécution de projets identifiés dans l'étude sur la Décennie des transports et des communications en Afrique; la plupart des projets identifiés dans l'étude sur la main-d'oeuvre des services de télécommunications auront été achevés. L'étude commune sur les satellites de communication, y compris les expériences pratiques de radiodiffusion prévues par la résolution 310 (XIII) de la Commission sera achevée et fera l'objet d'une évaluation et un rapport destiné aux personnes et aux organes responsables des politiques nationales en matière de communication dans la région sera publié. La première phase du réseau PANAFTEL sera achevée à 90 p. 100 et les études de justification de la deuxième phase (environ 35 000 km de lignes) seront terminées. Un appui sera fourni à la Division CEA/ONUDI de l'industrie en ce qui concerne son programme de travail pour la création, dans la région, d'industries produisant du matériel de télécommunications.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

26.104 Ce sous-programme ne comprend aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

26.105 On compte que l'efficacité des services de communication essentiels sera améliorée et qu'il en existera dans toute la région, ce qui permettrait à une grande partie de la population de la région, de communiquer sans trop de difficulté, et d'accéder assez facilement aux sources d'information, aux idées nouvelles et à des procédés et des techniques nouveaux, ce qui favoriserait une meilleure compréhension au niveau national et international, faciliterait la coopération économique et l'accroissement des échanges interafricains.

PROGRAMME 3 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

A. Organisation

1. Organes intergouvernementaux compétents

26.106 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par le Comité des transports intérieurs (organe intergouvernemental spécialisé) qui se réunit chaque année. La dernière réunion du Comité a eu lieu du 31 janvier au 4 février 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par ledit organe.

2. Secrétariat

26.107 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division des transports de la CEE. Au 31 décembre 1977, la Division comptait 11 postes d'administrateur pourvus, dont aucun n'était financé par des fonds extra-budgétaires. Au 31 décembre 1977, la Division comprenait les unités administratives ci-après :

<u>Service</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Administrateurs</u>	<u>Total</u>
		<u>Fonds extra- budgétaires</u>	
Cabinet du Directeur	2	-	2
Service des transports routiers	4	-	4
Transports par voie d'eau intérieure, transports ferroviaires combinés	4	-	4
Marchandises dangereuses	1	-	1
	<u>11</u>	<u>-</u>	<u>11</u>
Total	<u>11</u>	<u>-</u>	<u>11</u>

3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

26.108 Il n'y a aucune divergence entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme.

4. Achèvement probable des travaux

26.109 Les travaux relatifs aux éléments de programme ci-après qui sont exposés au paragraphe 6.36 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 5/, seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : 1.2, 2.14, 2.17 et 3.4;
- ii) En 1980-1981 : 1.4, 2.5, 2.6, 2.15 et 2.16.

5/ Ibid.

## B. Coordination

### 1. Coordination régulière au secrétariat

26.110 Il existe une coordination entre la Division des transports et d'autres divisions de la CEE pour les problèmes relatifs à la facilitation du commerce et à l'environnement.

### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

26.111 Une coordination est assurée avec le PNUD et avec le Département des affaires économiques et sociales internationales (programme révisé des transports - coordination et diffusion de renseignements).

### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

26.112 Les travaux relatifs au développement des réseaux routiers - en particulier le projet d'autoroute Nord-Sud s'effectuent en collaboration avec le PNUD et les travaux de rédaction de la Convention relative au transport international intermodal ainsi que les travaux préparatoires concernant la normalisation des conteneurs s'effectuent en coopération avec la CNUCED.

## C. Allocation de ressources aux sous-programmes

26.113 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

### Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

Sous-programme	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Développement des transports intérieurs	40	-	40	40	-	40	40	-	40
2. Facilitation de la circulation	40	-	40	40	-	40	40	-	40
3. Techniques des transports	20	-	20	20	-	20	20	-	20
	100	-	100	100	-	100	100	-	100

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS INTERIEURS

a) Objectif

26.114 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les gouvernements à planifier le développement des transports et à formuler des politiques appropriées.

b) Problème traité

26.115 En raison de l'intensification du mouvement international des marchandises et des personnes ainsi que du progrès technique, de nouveaux besoins et de nouvelles possibilités de coopération entre les gouvernements sont apparus en ce qui concerne des problèmes tels que la simplification et l'harmonisation des formalités administratives aux frontières, les aspects économiques des opérations de transport, l'établissement de normes internationales de sécurité, le raccordement des réseaux routiers, ferroviaires et de voies navigables des différents pays et l'élimination des obstacles que les transports opposent au commerce.

c) Texte portant autorisation des travaux

26.116 Le texte portant autorisation des travaux de ce sous-programme est la résolution 1 (XXXII) de la Commission économique pour l'Europe.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

26.117 Le Comité des transports intérieurs aura étudié la perspective économique générale pour la région de la CEE compte tenu du développement des transports. De nouveaux progrès auront été accomplis dans l'exécution de projets d'infrastructure, tels que le projet transeuropéen d'autoroute nord-sud et la liaison Danube-Oder (Elbe); on disposera en outre de nouvelles données statistiques sur les transports intérieurs et la sécurité.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.118 On poursuivra l'examen des tendances générales du développement et des politiques des transports. Parmi les aspects qui seront étudiés on peut citer : la conservation d'énergie, les taxes perçues au titre des transports et du matériel de transport; la collecte et la publication de renseignements sur les accords bilatéraux; l'élaboration d'un réseau cohérent de voies d'eau intérieures en Europe, y compris la réalisation d'études sur les principales liaisons fluviales; le développement de réseaux routiers internationaux, tels que le projet d'autoroute nord-sud et le raccordement des routes internationales dans le Sud-Est de l'Europe et l'établissement de rapports sur les tendances du développement des transports, de bulletins statistiques et du recensement de 1980 sur la circulation routière. Des rapports sur divers aspects des liaisons fluviales internationales auront été achevés et des dispositions auront été prises en vue d'améliorer les liaisons routières internationales; par ailleurs, les travaux d'exécution du projet d'autoroute nord-sud se poursuivront en coopération avec le PNUD.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.119 On poursuivra l'examen des tendances générales du développement et des politiques des transports. Parmi les projets dont l'exécution est prévue, on peut citer l'aménagement de liaisons fluviales internationales, la construction d'autoroutes internationales, la réalisation d'études sur le transport de marchandises, ainsi que la publication de renseignements statistiques.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

26.120 Aucune activité relevant de ce sous-programme n'aura une utilité marginale.

e) Effet escompté

26.121 La publication d'études, de statistiques et de renseignements généraux sur les problèmes posés par les différents modes de transport de marchandises et de voyageurs contribueront à étendre et à améliorer les réseaux régionaux et sous-régionaux de transport. Ces travaux permettront également de mieux coordonner les différents modes et systèmes de transport et d'élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation rationnelle des réseaux. Les projets concernant de nouvelles liaisons routières ou fluviales contribueront considérablement à faciliter le mouvement des marchandises et des voyageurs.

SOUS-PROGRAMME 2 : FACILITATION DE LA CIRCULATION

a) Objectif

26.122 Ce sous-programme a pour objectif d'encourager les gouvernements à conclure de nouveaux accords et à adopter des recommandations visant à faciliter la circulation et les transports internationaux tout en sauvegardant la sécurité et en assurant la protection de l'environnement.

b) Problème traité

26.123 Le resserrement des liens économiques entre les pays de la région de la Commission économique pour l'Europe rend nécessaire l'amélioration et le développement des infrastructures internationales de transport. Une action suivie est nécessaire en vue de simplifier les procédures et les formalités de la circulation internationale, notamment aux frontières, et d'uniformiser les normes techniques relatives au matériel de transport et aux équipements spécialisés utilisés dans le transport par conteneurs de denrées alimentaires périssables et de marchandises dangereuses.

c) Texte portant autorisation des travaux

26.124 Le texte portant autorisation des travaux de ce sous-programme est la résolution 1 (XXXII) de la Commission économique pour l'Europe.



d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

26.125 Le Comité aura terminé les travaux relatifs aux mesures de sécurité des routes, à la prévention de la pollution des eaux et à la lutte contre le bruit provoqué par les embarcations de navigation intérieure.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.126 On continuera à rédiger des études et à formuler des amendements aux divers accords européens déjà conclus sur la facilitation des transports, tels que l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international, les accords relatifs au transport des marchandises dangereuses, au transport international des denrées périssables, à l'élimination des obstacles techniques que les véhicules et leurs équipements opposent au commerce international, et la Convention TIR (Transport international routier). On poursuivra les travaux relatifs à la simplification des formalités administratives dans le domaine des transports internationaux, à la sécurité routière et à la prévention des accidents, ainsi que ceux concernant l'élaboration de mesures techniques visant à assurer la sécurité du transport des marchandises dangereuses. On continuera aussi à étudier les questions de consommation d'énergie, dans un souci d'économie et d'efficacité.

26.127 Le Comité achèvera ses travaux concernant les dispositions internationales visant à unifier les normes techniques relatives aux embarcations de navigation intérieure et les titres de navigation, ainsi que ceux concernant les règles de sécurité en matière de transport de produits pétroliers par oléoducs, les règles supplémentaires qui doivent être jointes à l'Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur (1958), ainsi que les amendements aux règlements existants. Des recommandations seront adoptées et des accords internationaux élaborés en vue de simplifier les formalités au passage des frontières et notamment les procédures douanières tant à l'intérieur de la région qu'entre la CEE et les autres régions.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.128 On poursuivra les travaux relatifs à l'examen, à la rédaction et à la révision de conventions, accords et recommandations aux gouvernements afin de promouvoir les transports et de simplifier les procédures administratives et les opérations du transport international.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

26.129 Aucune activité relevant de ce sous-programme n'est d'une utilité marginale.

e) Effet escompté

26.130 Les pays de la CEE devraient voir s'accroître les avantages qu'ils ont déjà obtenus des accords relatifs à la facilitation des transports et à la normalisation ou l'harmonisation des règlements, ce qui permettrait d'accélérer le mouvement international des personnes, des marchandises et du matériel de transport, en rationalisant l'emploi des ressources disponibles et en réduisant le temps d'attente aux frontières.

26.131 Le commerce international des véhicules à l'intérieur de la région de la CEE ainsi qu'entre celle-ci et les autres régions sera facilité grâce à l'élaboration de normes techniques supplémentaires pour le matériel automobile et à l'harmonisation des procédures d'essai pour l'homologation des véhicules. La sécurité des transports, notamment celle de la circulation routière, sera accrue tandis que l'application des résultats des études entreprises et l'adoption de recommandations et de règlements contribueront à accroître la protection de l'environnement.

### SOUS-PROGRAMME 3 : TECHNIQUES DES TRANSPORTS

#### a) Objectif

26.132 L'objectif de ce sous-programme est de favoriser la mise au point de techniques nouvelles et perfectionnées concernant les divers aspects du transport international et d'encourager les gouvernements à les appliquer.

#### b) Problèmes traités

26.133 Les problèmes traités sont les suivants : insuffisance des systèmes de transport urbain, développement et exploitation des transports fluviaux et harmonisation des normes techniques relatives aux transports routiers, fluviaux et ferroviaires nécessitant l'élaboration et la diffusion de renseignements techniques.

#### c) Texte portant autorisation des travaux

26.134 Le texte portant autorisation des travaux de ce sous-programme est la résolution 1 (XXXII) de la Commission économique pour l'Europe.

#### d) Stratégie et produits

##### i) Situation à la fin de 1979

26.135 L'élaboration de normes techniques en vue de l'établissement d'une procédure type d'homologation globale des véhicules à moteur aura été achevée. On poursuivra l'étude d'autres problèmes techniques concernant les transports routiers, les transports par voie d'eau intérieure et les transports ferroviaires.

##### ii) Exercice biennal 1980-1981

26.136 On poursuivra l'étude d'un certain nombre de problèmes techniques concernant la mise au point et l'utilisation des transports par voies d'eau intérieures, des systèmes de transport urbain, des transports ferroviaires et des transports combinés ainsi que les travaux visant à harmoniser les normes de construction automobile.

##### iii) Exercice biennal 1982-1983

26.137 On poursuivra les travaux relatifs à certains problèmes techniques concernant notamment les transports fluviaux, ferroviaires et routiers.

##### iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

26.138 Aucune des activités relevant de ce sous-programme ne revêt une utilité marginale.

e) Effet escompté

26.139 Les études qui seront faites permettront d'améliorer le fonctionnement des systèmes de transport intérieur, en améliorant notamment les aspects relatifs à la sécurité, à l'environnement et à la conservation d'énergie.

PROGRAMME 4 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

A. Organisation

1. Organes intergouvernementaux compétents

26.140 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), qui se réunit tous les deux ans. La dernière réunion de la Commission a eu lieu du 25 avril au 5 mai 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par ledit organe.

2. Secrétariat

26.141 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division des transports et des communications. Au 31 décembre 1977, la Division comptait huit postes d'administrateur pourvus, dont un financé par des fonds extra-budgétaires.

3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

26.142 Il n'existe aucune divergence entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme.

4. Achèvement probable des travaux et réorganisation consécutive

a) Achèvement probable de travaux

26.143 Les éléments de programme ci-après, qui sont exposés au paragraphe 8.64 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 <sup>6/</sup> seront vraisemblablement achevés :

i) En 1978-1979 : 1.3, 3.1, 4.1 et 4.2;

ii) En 1980-1981 : Les projets en cours étant de nature continue, aucun d'entre eux ne sera achevé lors de cet exercice.

b) Réorganisation consécutive

26.144 Aucune réorganisation consécutive n'est envisagée.

5. Autres questions d'organisation

26.145 On ne sait pas encore de quelle manière ni dans quelle mesure le redéploiement des ressources du programme relatif aux transports du Centre pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports et du programme du Service de l'information, proposé par le Comité du programme et de la coordination, influera sur l'organisation de la Division.

6/ Ibid.

## B. Coordination

### 1. Coordination régulière au secrétariat

26.146 Elle s'effectue normalement par l'intermédiaire du Bureau de la programmation du Cabinet du Secrétaire exécutif.

### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

26.147 La CEPAL et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont conclu un accord en vue d'étudier les transports aériens dans les pays membres du Comité antillais de développement et de coopération. C'est l'OACI qui dirige ce projet. Le Bureau de Port-of-Spain de la CEPAL fournit les services d'un administrateur ainsi que les services locaux de secrétariat

### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

26.148 La Division maintiendra sur un plan non officiel ses contacts étroits avec l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ainsi qu'avec les représentants résidents du PNUD en Amérique latine. Elle poursuivra également son projet commun avec la Banque mondiale visant à étudier les aspects de la planification du transport présentant un intérêt commun. Toutefois, pour mettre en oeuvre les recommandations du Comité du programme et de la coordination, il faudrait instaurer une coordination plus régulière avec le PNUD et la Banque mondiale.

26.149 Le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine coordonnera ses activités dans ce domaine avec le programme des transports révisé du Siège, qui sera axé essentiellement sur la coordination technique et la diffusion de renseignements.

## C. Allocation de ressources aux sous-programmes

26.150 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)<sup>a/</sup>

Sous-programme	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Amélioration de l'efficacité de la planification des transports	36	50	39	44	67	50	44	67	50
2. Facilitation du commerce et des transports	64	50	61	56	33	50	56	33	50
	100	100	100	100	100	100	100	100	100

<sup>a/</sup> La réduction en pourcentage des activités du sous-programme 2 pour la période 1980-1983 n'est pas due à une diminution absolue des activités, mais plutôt à l'adjonction prévue de deux postes financés par le budget ordinaire qui ont été obtenus grâce au redéploiement de ressources proposé par le Comité du programme et de la coordination et qui seront affectés au sous-programme 1.

## D. Sous-programmes : textes explicatifs

### SOUS-PROGRAMME 1 : AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA PLANIFICATION DES TRANSPORTS

#### a) Objectif

26.151 L'objectif de ce sous-programme est d'améliorer l'efficacité de la planification nationale des transports et de la formulation nationale des politiques de transport dans la région de l'Amérique latine.

#### b) Problème traité

26.152 Les activités des gouvernements de la région en matière de planification et de prise de décision dans le secteur des transport souffrent souvent du fait qu'elles sont considérées comme des activités sporadiques plutôt que comme des activités faisant partie d'un processus constant et institutionnalisé. Ce phénomène tient aux problèmes relatifs au rassemblement et au traitement des informations pour la prise de décision ainsi qu'à l'évaluation de techniques de planification de rechange, en particulier celles qui ont trait aux modèles de systèmes de transports.

#### c) Texte portant autorisation des travaux

26.153 L'autorisation de ce sous-programme découle de la résolution 355 (XVI) de la Commission économique pour l'Amérique latine.

#### d) Stratégie et produits

##### i) Situation à la fin de 1979

26.154 A la fin de l'exercice biennal en cours, plusieurs éléments de programme, décrits au paragraphe 26.143, auront été achevés. D'autre part, des recommandations auront été élaborées en vue d'apporter des améliorations aux systèmes d'information sur le chemin de fer dans quatre pays, dans le cadre d'une étude commune réalisée avec l'Association latino-américaine des chemins de fer (ALAF) et la Banque mondiale en vue d'encourager la coopération technique entre pays en développement. On poursuivra des études sur les informations pouvant servir de base aux politiques nationales dans le domaine du transport maritime et des ports, ainsi que des études sur la recherche documentaire automatique.

##### ii) Exercice biennal 1980-1981

26.155 Durant cet exercice, la recherche d'informations sur les politiques maritimes et portuaires comprendra un rapport destiné aux responsables gouvernementaux sur divers mécanismes permettant d'instituer un échange d'informations entre les conférences maritimes et les chargeurs. Des efforts communs seront poursuivis avec l'ALAF en vue d'améliorer les procédures de gestion de l'information pour la prise de décision en matière de chemin de fer et d'appliquer ces procédures à certaines lignes de chemin de fer. On continuera de réviser et de développer les données documentaires et statistiques de base de la Division pour appuyer ces activités.

26.156 Les travaux en cours sur la formulation d'une méthodologie pour l'analyse des chaînes de distribution de produits déterminés seront étendus de façon à incorporer cette méthodologie à des modèles plus généraux de réseau de transports. Dans le cadre de cette étude, on examinera les rôles respectifs des services de

chemin de fer et des services routiers dans les transports nationaux et internationaux de l'Amérique latine.

26.157 On compte que des ressources supplémentaires seront mises à la disposition de la Division à la suite de la redistribution de ressources aux programmes de transport des commissions régionales, proposée par le CPC. Cela permettra à la Division d'entreprendre d'autres projets, tels que celui qui a été proposé en coopération avec d'autres divisions de la CEPAL en vue d'établir une planification intégrée du bassin fluvial d'une voie d'eau internationale importante qui serait confiée à une commission du bassin fluvial chargée de la mise en valeur d'ensemble des voies d'eau. Les produits de ce projet comprendront des recommandations tendant à la création de cette commission.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.158 On ne s'attend à aucun changement dans l'orientation générale des travaux réalisés au titre de ce sous-programme. Dans le domaine des systèmes d'information, on espère que les progrès enregistrés dans l'analyse de la documentation relative aux transports permettront la publication et la distribution générale d'un petit glossaire anglais/espagnol de termes de planification des transports pour la recherche d'information, compatible avec le grand glossaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques et la nomenclature en matière d'économie du transport de la Conférence européenne des ministres du transport. La réunion d'un groupe d'experts internationaux prévue pour 1982 examinera l'adaptation de modèles de réseau aux situations nationales particulières. Les travaux sur la planification d'un bassin fluvial devraient aboutir à la création de la commission envisagée, que la Division conseillera en matière de transport.

26.159 Actuellement, la Division entreprend souvent des projets à la demande d'organisations régionales, comme la Société andine de développement et le Comité de développement et de coopération des Caraïbes. Dans la mesure où ses ressources le lui permettront, la Division continuera de répondre à ces demandes.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'une utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

26.160 Il n'y a pas d'activités d'utilité marginale dans ce plan de sous-programme.

e) Effet escompté

26.161 Il n'est pas possible de donner des indicateurs objectifs de l'effet de ce sous-programme, mais on s'attend à ce que des améliorations de l'information pour la prise de décisions et de l'évaluation de techniques de planification de rechange ainsi que le renforcement de l'institutionnalisation du processus de planification des transports seront utiles à long terme aux économies nationales, en permettant une utilisation plus efficace des ressources nationales affectées aux transports.

SOUS-PROGRAMME 2 : FACILITATION DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS

a) Objectif

26.162 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les gouvernements à mettre en place une infrastructure institutionnelle destinée à faciliter le commerce et les transports internationaux en Amérique latine grâce à la réduction et, si possible, à l'élimination des barrières non tarifaires entravant ces activités.

b) Problème traité

26.163 Les barrières non tarifaires représentent un sérieux obstacle au transport des marchandises dans le cadre du commerce international aussi bien à l'intérieur de l'Amérique latine qu'avec d'autres régions. Cela est en partie dû au fait que la région ne dispose pas d'une série d'accords intergouvernementaux liés entre eux permettant d'effectuer ces transports avec un minimum d'incertitude. De ce fait, les frais de transport maritime et de port sont souvent si élevés qu'ils limitent sensiblement le développement du commerce et empêchent fréquemment les services de transport international par chemins de fer et par route, qui sont encore rudimentaires dans bien des zones de l'Amérique latine, de devenir des institutions viables.

c) Texte portant autorisation des travaux

26.164 L'autorisation de ce sous-programme découle de la résolution 356 (XVI) de la Commission économique pour l'Amérique latine.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

26.165 A la fin de 1979, la Convention latino-américaine sur la responsabilité civile des transporteurs dans les transports internationaux par voie de terre sera en cours de révision par les gouvernements de la région. En outre, des conventions relatives au transport multimodal, au transit douanier et à la normalisation des conteneurs seront en cours d'élaboration.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.166 Durant cet exercice, deux groupes d'experts se réuniront sous les auspices de la CEPAL en vue de préciser et de réviser des conventions régionales. On s'attend à ce que l'examen de la Convention sur les limites de la responsabilité sera assez avancé à la fin de la période pour que ce texte soit soumis aux gouvernements pour ratification. Les premiers projets de convention sur le transit douanier (où une grande attention sera accordée aux problèmes particuliers auxquels ont à faire face les pays sans littoral) et sur la normalisation des conteneurs seront distribués aux gouvernements pour qu'ils fassent part de leurs observations. On élaborera, en coopération avec l'Association des armateurs latino-américains, un manuel énumérant les règlements douaniers, agricoles et d'immigration applicables aux navires entrant dans les ports de la région.

26.167 La Division continuera d'appuyer les efforts internationaux tendant à simplifier et à uniformiser les principaux documents de commerce et de transport, d'offrir son assistance aux gouvernements souhaitant établir des services de transport international par voie de terre ou améliorer ces services, et de publier le bulletin bimensuel intitulé Facilitation du commerce et des transports en Amérique latine.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.168 Des groupes d'experts tiendront plusieurs réunions pour mettre au point des projets de convention avant qu'ils ne soient soumis à ratification, et on espère que les Conventions sur la responsabilité et le transport multimodal seront ratifiées durant cette période. Selon la rapidité de la réalisation de ces projets et d'autres



projets, la Division pourra incorporer de nouvelles activités à son programme de travail. La Division entreprend beaucoup de ses activités liées à la facilitation du commerce et des transports à la suite des demandes qui lui sont adressées par des organismes politiques régionaux, comme la Réunion des ministres des travaux publics et du transport de la pointe sud de l'Amérique. Elle réalise d'autres activités dans le cadre d'une politique générale d'appui à des organisations comme l'Association latino-américaine des transports routiers. L'Association latino-américaine des chemins de fer et l'Association des armateurs latino-américains, qui encouragent la coopération technique entre pays en développement. La Division continuera d'accueillir leurs suggestions et leurs demandes, qu'elle incorpore chaque fois que possible à son programme de travail. En outre, comme il n'existe pas d'organisme intergouvernemental chargé de traiter des aspects institutionnels du commerce et du transport sur une base permanente, la Division accordera un appui particulier à tout organe qui pourrait être créé à l'avenir à cet effet.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

26.169 Il n'y a pas d'activités d'utilité marginale dans ce plan de sous-programme.

e) Effet escompté

26.170 Il n'est pas possible de donner des indicateurs objectifs sur l'effet de ce sous-programme, mais on s'attend à ce que la création d'une nouvelle infrastructure institutionnelle contribue à abaisser sensiblement les barrières non tarifaires dans la région et à réduire ainsi les coûts de transport, ce qui renforcera les entreprises de transport latino-américaines et leur permettra d'adopter les dernières procédures internationales agréées dans ce domaine. Les institutions nationales, commerciales, financières et de transport de la région pourront ainsi devenir plus concurrentielles sur les marchés mondiaux.

## PROGRAMME 5 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

26.171 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission, qui se réunit une fois par an et dont la dernière réunion a eu lieu en avril 1977. Le présent plan a été soumis à la session suivante (cinquième) de la Commission, en mai 1978.

#### 2. Secrétariat

26.172 L'unité administrative du Secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division des transports, des communications et du tourisme. Au 31 décembre 1977, la Division comprenait six postes d'administrateur pourvus, dont un était financé par des fonds extra-budgétaires.

#### 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

26.173 Il n'existe aucune divergence entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme.

#### 4. Achèvement probable de travaux

26.174 Les travaux relatifs aux éléments de programme exposés au paragraphe 10.45 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 7/ seront probablement achevés :

i) En 1978-1979  
Voir ci-dessous, par. 26.175;

ii) En 1980-1981  
Les éléments de programme 2.1, 2.2 et 2.3, commencés au cours du précédent exercice biennal, seront achevés.

#### 5. Autres questions d'organisation

26.175 Conformément à la politique de concentration des ressources sur un plus petit nombre de sous-programmes au cours de la période de planification 1980-1983 et compte tenu des ressources disponibles pour le programme, il a été jugé nécessaire de réviser le programme 1978-1979. Cette révision a consisté à regrouper les sous-programmes 1, 2 et 3 dans un nouveau sous-programme "Développement des transports intégrés". Par conséquent, les éléments de programme relatifs aux anciens sous-programmes 1 et 3 ne donneront pas lieu à des produits distincts, contrairement à ce qui était mentionné au paragraphe 10.45 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 4/, mais feront partie intégrante du nouveau sous-programme. En outre, les données recueillies dans le cadre de l'élément de programme 1.1 apparaîtront dans le Résumé annuel des données statistiques pour le monde arabe et ne seront donc pas reproduites séparément. Enfin, l'élément de programme 3.2 qui avait été supprimé sera rétabli, et les activités connexes seront développées pour former un nouveau sous-programme.

---

7/ Ibid.

## B. Coordination

### 1. Coordination régulière au Secrétariat

26.176 Les activités relatives au sous-programme 1 (Développement des transports intégrés) feront l'objet d'une planification commune et d'une coordination avec les autres activités en matière d'intégration dans le cadre du groupe d'étude ou du groupe de travail de la CEAO sur l'intégration régionale qui devrait être mis en place vers la fin de l'exercice biennal 1978-1979.

26.177 Dans le cadre du sous-programme 1, la Division participera et contribuera aux activités du Secrétariat relatives au développement rural qui seront coordonnées par le Comité du développement rural qui devrait être opérationnel au cours de la période du plan à moyen terme. De plus, la Division participera et contribuera aux activités du Secrétariat relatives à la sécurité alimentaire, qui seront coordonnées par le Groupe de travail sur la sécurité alimentaire devant être mis en place vers 1980.

### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

26.178 On prévoit que, vers les années 80, un accord officiel aura été signé avec la CNUCED pour préciser l'objet et les mécanismes de la coordination régulière, comme suite à l'accord précédemment conclu pour déterminer les axes autour desquels doit s'organiser le développement des relations.

### 3. Organisation et unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

26.179 Il est prévu que des activités conjointes importantes seront menées avec :

- a) L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) dans le domaine de la navigation;
- b) Le programme révisé en matière de transport du Département des affaires économiques et sociales internationales, pour ce qui est de la coordination et de la diffusion de l'information;
- c) L'Union internationale des télécommunications (UIT), dans le domaine des télécommunications;
- d) La Commission économique pour l'Europe (CEE) pour les règlements et normes internationaux applicables aux transports transcontinentaux.

### C. Allocation de ressources aux sous-programmes

26.180 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

Sous-programme a/	1978-1979			1980-1981			1982-1983		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaire	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaire	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaire	Total
1. Développement des transports intégrés	-	-	-	78	100	82	78	100	82
1) Statistiques des transports, des communications et du tourisme	10	4	8						
2) Intégration des transports	61	75	66						
3) Techniques des transports et des communications	15	4	11						
2. 4) Développement du tourisme	14	-	10	11	-	9	11	-	9
3. Développement des services de télécommunications	-	17	5	11	-	9	11	-	9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

a/ Les sous-points 1) à 4) se rapportent aux quatre sous-programmes mentionnés au paragraphe 10.45 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979. Ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 26.175, les sous-programmes 1, 2 et 3 ont été regroupés dans le sous-programme 1 (Développement des transports intégrés). Le sous-programme 3 constituait précédemment un élément de programme du sous-programme 3).

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS INTEGRES

a) Objectif

26.181 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les Etats Membres à améliorer l'efficacité des moyens et réseaux de transport existants en mettant au point de nouveaux projets de développement et à réaliser une meilleure intégration des transports internationaux et multimodaux.

b) Problème traité

26.182 Dans la région de la CEA0, et particulièrement dans les pays les moins développés de la région, les réseaux et moyens de transport existants sont largement déficients et, souvent, totalement inadaptés au tracé actuel des frontières politiques et à l'implantation de la population, qui a subi au cours des vingt dernières années de profondes modifications de structure. La récente richesse provenant des ressources en pétrole a créé de nouveaux pôles de développement économique et de nouveaux centres de production et de consommation, qui ont entraîné des changements démographiques dont les effets s'exercent sur les produits de base et les services. Ces changements ont d'ores et déjà imposé de procéder à un réajustement de plusieurs des réseaux et moyens existants et ils obligent à en mettre en place de nouveaux pour répondre aux besoins présents et futurs.

26.183 Les nouvelles techniques en matière de transport qui sont d'un intérêt particulier pour le développement de la région concernent les modes de transport des marchandises, particulièrement les services de transbordeur de haute mer, la conteneurisation pour les transports maritimes et terrestres et l'emploi de plus en plus fréquent d'avions gros porteurs pour le transport des passagers et du fret. En raison des conditions géographiques et de l'environnement de la région, où les centres de peuplement sont séparés par de vastes étendues arides, le choix de nouvelles techniques de transport et de communications devrait être axé sur celles qui permettent de surmonter ces obstacles naturels aux moindres frais et de la manière la plus sûre.

26.184 Les modifications structurelles visées ci-dessus font naître de nouveaux problèmes et rapports en fonction desquels les pays membres doivent ajuster leurs priorités. Elles obligent également les pays à procéder à un réexamen de leurs systèmes de transports et de communications. En outre, dans la plupart des cas, ces nouvelles techniques de transport demandent une coordination et une standardisation maximums des divers éléments et maillons du système global.

c) Texte portant autorisation des travaux

26.185 Le texte portant autorisation des travaux de ce sous-programme est la résolution 1818 (LV) du Conseil économique et social, en date du 9 août 1973.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

26.186 Une étude sous l'intitulé général "Intégration des transports dans la région de la CEA0" aura été achevée à la fin de 1979. La communication aux Etats Membres pour examen de cette étude et des recommandations auxquelles elle aura abouti conduira à la réunion d'un groupe d'experts intergouvernementaux dont la tâche sera d'examiner les résultats de cette étude et de faire des recommandations pour la seconde phase, à savoir les études de faisabilité portant sur des branches spécifiques des systèmes de transport et de communication de la région.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.187 Au cours de l'exercice biennal 1980-1981, les travaux complémentaires indiqués ci-dessus (études de faisabilité) seront menés à bien. En outre, le

développement des transports intégrés sera poursuivi, notamment en fournissant des services consultatifs visant à assurer l'application des conventions et réglementations internationales, l'harmonisation des réglementations nationales et régionales, la standardisation et la simplification au niveau régional des documents de transport et de voyage et la mise en place de centres de formation régionaux à l'intention des diverses catégories de personnel des services de transport.

26.188 Le produit au cours de cet exercice biennal comprendra des rapports sur la faisabilité des projets (à l'intention des experts gouvernementaux et des institutions de financement), des propositions relatives à l'application des conventions et réglementations internationales à l'intention principalement des responsables des décisions; des propositions et des rapports sur la standardisation et la simplification au niveau régional des documents de voyage, à l'intention des ministères techniques et des exploitants; ainsi que des propositions en vue de la mise en place de centres de formation régionaux à l'intention du personnel des services de transport (à l'intention des ministères et des organisations régionales).

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.189 Afin d'aider les Etats Membres à élaborer et à exécuter des projets relatifs aux réseaux de transport et de communications en vue de réaliser l'intégration des transports de la région, il est indispensable que le sous-programme soit établi sur la base de la continuité. L'identification de projets permettant de réaliser cette intégration sera donc une activité continue dont les produits prendront la forme de propositions de projets et d'études de faisabilité à l'intention des experts gouvernementaux et des institutions de financement. En outre, on prévoit, au cours de l'exercice biennal 1982-1983 les principaux produits suivants : propositions et rapports sur la création de conseils de chargeurs et de mécanismes de consultation aux niveaux national et régional, sur les entreprises de transport routier et sur les associations de gestion portuaire, sur une base sous-régionale et régionale, à l'intention des ministères, chambres de commerce et associations, ainsi que rapports de colloques, séminaires, ateliers, etc., dans le domaine de la planification, de la gestion et de l'exploitation des transports (à l'intention des experts gouvernementaux et des responsables des décisions).

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

26.190 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

26.191 Pour répondre aux nouveaux besoins, des efforts ont été entrepris dans la quasi-totalité de la région de la CEAO en vue de développer la capacité des systèmes de transport, en coopération avec les organisations régionales, pour réaliser l'unité et l'intégration économiques. Les activités prévues devraient ouvrir aux Etats Membres de nouvelles perspectives pour l'élaboration de leurs programmes et projets de développement des transports en harmonie avec ceux de leurs voisins. Il devrait en résulter des réseaux de transport plus efficaces et plus économiques dans la région.

26.192 L'application des nouvelles techniques en matière de transports par les pays devrait s'inscrire dans le cadre des progrès techniques globaux des réseaux de transports et de communications de la région. Ces progrès permettront d'éviter

qu'il y ait incompatibilité entre les systèmes de transports nationaux et les liaisons internationales souhaitables, ce qui aura pour effet de rendre l'intégration régionale moins difficile.

26.193 Les études et les réunions de groupes d'experts envisagées pour la période du plan devraient fournir un cadre à des actions concertées et permettre l'harmonisation des décisions aux niveaux national et régional. En ce qui concerne les projets d'investissements pour l'acquisition et l'exploitation de flottes spécialisées de transport, la coopération régionale envisagée entre les pays arabes devrait permettre d'améliorer l'utilisation du matériel et des installations et donc d'augmenter l'efficacité des systèmes de transport.

26.194 En outre, on prévoit qu'à la fin de l'exercice biennal 1982-1983, des conseils de chargeurs auront été établis aux niveaux national, sous-régional et régional pour négocier efficacement avec les conférences maritimes pour les questions relatives aux taux de fret et à la protection des intérêts des chargeurs. De plus, les Etats Membres auront adhéré aux diverses conventions internationales relatives aux transports et auront pris les dispositions administratives et législatives nécessaires pour en assurer l'application. Enfin, la standardisation au niveau régional des documents de transport et de voyage afin de faciliter le trafic international aura été menée à bien, et des centres de formation régionaux à l'intention de différentes catégories de personnel des services de transport auront été mis en place ou seront sérieusement à l'étude.

#### SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DU TOURISME

##### a) Objectif

26.195 L'objectif de ce sous-programme est de promouvoir le développement du tourisme par une plus large mise en commun des ressources et par la mise en valeur du potentiel et de l'infrastructure nationaux.

##### b) Problème traité

26.196 L'Asie occidentale est riche de son héritage culturel diversifié qui remonte aux premières civilisations. A l'heure actuelle, elle est en train de devenir rapidement un modèle de développement industriel, entreprenant des projets à une échelle inconnue jusqu'à présent dans le monde. Le climat prévisible et les variations saisonnières contribuent également à favoriser les voyages d'agrément et le tourisme.

26.197 L'aménagement et l'exploitation d'installations touristiques constituent un moyen d'élargir la base économique des différents pays membres. Les problèmes actuels découlent du manque global d'installations pour voyageurs dans la région, particulièrement d'installations pour le tourisme de masse, les voyages organisés, etc. Il n'existe pas de plan directeur sous-régional ou régional pour la réalisation méthodique de projets de développement touristique qui pourraient déboucher sur une promotion, et finalement sur une exploitation internationale du tourisme florissante.

##### c) Texte portant autorisation des travaux

26.198 Le texte portant autorisation des travaux de ce sous-programme est la résolution 1818 (LV) du Conseil économique et social, en date du 9 août 1973.

a) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

26.199 Des études par pays ont été réalisées en vue de définir et évaluer le potentiel de développement touristique des pays retenus dans le cadre de deux sous-groupes régionaux : dans le premier groupe, on trouve l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne et, dans le second groupe, le Yémen démocratique et le Yémen. Ces études ont permis de recenser les possibilités de développement touristique et de mettre en évidence la triple nécessité d'une coopération entre les pays, d'un développement concerté des infrastructures et installations touristiques et de l'organisation de la publicité indispensable.

26.200 Au cours de l'exercice biennal 1978-1979, des travaux complémentaires y compris des réunions de groupes sont prévues, conformément aux recommandations auxquelles ont abouti ces études. A la fin de 1979, une stratégie commune de développement de l'infrastructure touristique dans les sous-groupes régionaux susmentionnés aura été élaborée.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.201 Dans le cadre de la stratégie adoptée pour le développement de l'infrastructure touristique, les activités viseront à circonscrire les possibilités d'investissement dans les deux sous-groupes régionaux retenus.

26.202 La stratégie de développement de l'infrastructure touristique sera étendue à l'ensemble de la région en vue de l'élaboration d'un plan directeur régional de développement du tourisme.

26.203 Le produit de cet exercice biennal comprendra des études sur les possibilités d'investissement dans le secteur du tourisme dans les deux sous-régions, à l'intention des ministères et des institutions de financement intéressés, et des rapports relatifs au plan directeur régional de développement du tourisme, à l'intention des services techniques.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.204 Au cours de cet exercice biennal, les travaux en vue de l'adoption et de la mise en oeuvre du plan directeur régional pour le tourisme seront poursuivis et donneront lieu à la réalisation d'études sur des problèmes particuliers et de séminaires ainsi qu'à la fourniture de services consultatifs.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

26.205 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

26.206 On prévoit qu'en 1983, deux plans sous-régionaux de développement concerté de l'infrastructure touristique, l'un pour l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, et l'autre pour le Yémen et le Yémen démocratique, seront en cours d'examen. On compte en outre que d'ici à 1983, quelques projets susceptibles de recevoir un financement seront élaborés et qu'ils recevront un commencement d'exécution.



### SOUS-PROGRAMME 3 : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

#### a) Objectif

26.207 L'objectif du sous-programme est d'aider les Etats Membres à développer les services de télécommunications aux niveaux national, sous-régional et régional et de faciliter la mise en place de moyens de formation dans le domaine des télécommunications.

#### b) Problème traité

26.208 Les pays de la région de la CEA0 procèdent actuellement, comme suite directe ou indirecte de l'afflux de capital dans la région, à une restructuration profonde de leur infrastructure physique, dont les télécommunications constituent une partie vitale.

26.209 A la fin de 1978, le nombre de lignes téléphoniques s'élèvera à 2,8 millions, et on prévoit qu'en 1980, ce nombre passera à 3,6 millions. Les projections indiquent qu'en 1985, il faudra 6,9 millions de lignes et 13,2 millions en 1990. De leur côté les liaisons internationales, y compris les liaisons par satellites et par câbles dans la région et vers les autres régions se développent à un rythme sans précédent, nécessitant le renforcement des efforts concertés au niveau régional dans les divers domaines des télécommunications.

26.210 Une harmonisation et une coopération intergouvernementale portant sur la standardisation du matériel et des systèmes, des accords réciproques pour la transmission par d'autres voies, des programmes de formation, la gestion et le contrôle des fréquences radio, la coordination des télécommunications maritimes, etc., s'imposent donc de plus en plus.

#### c) Texte portant autorisation des travaux

26.211 Le texte portant autorisation des travaux de ce sous-programme est la résolution 1818 (LV) du Conseil économique et social, en date du 9 août 1973.

#### d) Stratégie et produits

##### i) Situation à la fin de 1979

26.212 On prévoit que, en coopération avec l'UIT et le Fonds arabe pour le développement économique et social, une étude relative à la mise en place d'installations et de liaisons coordonnées de télécommunications entre les pays de la région de l'Asie occidentale et entre la région et le reste du monde aura été achevée.

##### ii) Exercice biennal 1980-1981

26.213 Au cours de l'exercice biennal 1980-1981, un groupe d'experts intergouvernementaux se réunira pour examiner les résultats de l'étude ou de l'enquête sur les installations de télécommunications de la région et pour élaborer des principes directeurs et des recommandations pour des programmes d'action. Compte tenu de ces recommandations, des propositions pour la mise en place des dispositifs permettant d'appliquer les recommandations du groupe d'experts dans le domaine des télécommunications seront élaborées, notamment pour ce qui concerne la standardisation des matériels dans l'ensemble de la région.

26.214 Les Etats Membres bénéficieront d'une assistance et de services consultatifs pour la mise en place de réseaux nationaux de télécommunications adaptés, bien intégrés les uns aux autres et reliés au reste du monde. Les produits au cours de cette période comprendront des propositions de projets pour le développement des services de télécommunications (à l'intention des ministères techniques et des responsables des décisions); des propositions relatives à la mise en place de mécanismes régionaux permettant d'accroître la coopération régionale dans le domaine des télécommunications, particulièrement pour ce qui est de la standardisation des matériels (à l'intention des responsables des décisions); et des rapports consultatifs sur différents aspects du développement des télécommunications (à l'intention des ministères techniques).

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.215 Le suivi des activités entreprises au cours de l'exercice biennal 1980-1981 sera assuré. En outre, on prévoit, au cours de l'exercice biennal 1982-1983, les principaux produits suivants : propositions en vue de la mise en place de moyens de formation dans les domaines de la planification, de l'exploitation et de l'entretien des services de télécommunications de la région (à l'intention des ministères techniques et des organisations régionales); et des rapports sur l'élaboration de tarifs et de redevances uniformes pour les usagers de la région (à l'intention des ministères techniques).

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

26.216 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

26.217 La CEA0, en coopération avec l'UIT, le Fonds arabe pour le développement économique et social et les gouvernements des pays intéressés, fournira une assistance pour la mise en place des structures et des dispositifs permettant le développement concerté des activités dans le domaine des télécommunications. Ces activités permettront d'installer des réseaux nationaux de télécommunications adaptés et pleinement couplés aux réseaux régionaux et interrégionaux. On disposera pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des services de télécommunications de moyens de formation suffisants. Un certain degré de standardisation des matériels aura été obtenu, ce qui permettra une utilisation rationnelle et un entretien aux moindres coûts et facilitera également la création éventuelle d'une industrie intégrée des télécommunications dans la région.

PROGRAMME 6 : COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE  
PACIFIQUE

Transports I (Transports, communications et tourisme)<sup>8/</sup>

A. Organisation

1. Organes intergouvernementaux compétents

26.218 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission, qui se réunit une fois par an, et dont la dernière réunion a eu lieu en avril 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par cet organe. Le Comité du transport maritime et des transports et communications, qui se réunit chaque année, examine en détail le programme des travaux dans ce domaine. Il s'est réuni pour la dernière fois en décembre 1977.

2. Secrétariat

26.219 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division des transports et des communications. Au 31 décembre 1977, sur 19 postes permanents d'administrateur, 10 étaient financés par des fonds extra-budgétaires. Au 31 décembre 1977, indépendamment du Groupe CESAP/UIT, la Division fonctionnait en tant que service unique.

Unité administrative	Administrateurs		Total
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	
Division des transports et des communications	9	5	14
Groupe CESAP/UIT	-	5	5
Total	9	10	19

3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

26.220 Aucune réorganisation administrative n'est prévue, mais les changements ci-après concernant la présentation du programme ont été apportés dans le plan à moyen terme pour 1980-1983, conformément à l'instruction relative à la taille minimum d'un sous-programme :

- a) Le sous-programme 1 "Développement des transports et des communications" et le sous-programme 4 "Développement du tourisme" du plan 1978-1981 ont été fusionnés dans le plan 1980-1983 en un seul sous-programme 1 intitulé "Développement des transports, des communications et du tourisme";

<sup>8/</sup> Voir ci-après le paragraphe 26.255, où il est expliqué pourquoi il existe deux programmes relatifs aux transports.

b) Le sous-programme 2 "Infrastructure des télécommunications" et le sous-programme 3 "Services postaux" ont été fusionnés en un seul sous-programme 2 intitulé "Développement de l'infrastructure des télécommunications".

4. Achèvement probable de travaux et réorganisation consécutive

a) Achèvement probable de travaux

26.221 Les travaux relatifs aux éléments de programme ci-après décrits au paragraphe 7.82 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 <sup>9/</sup> seront vraisemblablement achevés :

i) En 1978-1979 :

Sous-programme 1 "Développement des transports et des communications" : 1.1 iii); 1.2 iv), v), vi) a) et b), vii) et viii); 1.3 ii), a) et d), iv), v), vi), vii) a), b) et c) et viii) a) et b);

Sous-programme 2 "Infrastructure des télécommunications" : i) a) et b); ii) a) et b); iii) a) et b); et iv) a) et b);

Sous-programme 3 "Services postaux" : ii);

Sous-programme 4 "Développement du tourisme" : i), ii), iii) et vi).

ii) En 1980-1981

Sous-programme 1 "Développement des transports et des communications" : 1.1 iv) et v), 1.2 i), ii), iii), ix), x) et xi), et 1.3 i), ii) b) et c), iii) et viii) c), d) et e);

Sous-programme 3 "Services postaux" : i) et iii);

Sous-programme 4 "Développement du tourisme" : iv) et v).

b) Réorganisation consécutive

26.222 Etant donné les tendances en matière de financement au PNUD, les activités relatives aux services postaux, qui sont financées uniquement par le Programme, devront peut-être être suspendues.

B. Coordination

1. Coordination régulière au secrétariat

26.223 Une coordination régulière existe entre la Division des transports et des communications et le Service du transport maritime et des ports, qui assurent conjointement au Comité du transport maritime et des transports et communications de la CESAP les services dont il a besoin. La Division participe également activement aux travaux de l'équipe de travail interdivisions sur le développement rural intégré; elle est responsable des activités de transport du programme prioritaire multidisciplinaire de la CESAP sur le développement rural.

<sup>9/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

## 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

26.224 Conformément au mémorandum d'entente entre la CESAP et l'UIT, un groupe CESAP/UIT a été créé au secrétariat de la CESAP pour s'occuper des activités relatives aux télécommunications dans la région. Toutefois, après la création de la télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, en 1978, probablement, les activités du Groupe seront limitées à celles dont ne s'occupera pas la télécommunauté.

## 3. Organisations et unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

26.225 A la CESAP, des activités seront entreprises en collaboration avec le Groupe de développement rural intégré (transport de surface), la Division du commerce international (mesures et activités visant à faciliter le commerce en faveur des pays sans littoral les moins avancés), la Division de statistique (statistiques des transports) et le Bureau de la coordination et du contrôle des programmes (activités de coopération technique et économique entre pays en développement). On peut citer, parmi les organisations extérieures à la CESAP avec lesquelles il est prévu d'entreprendre des activités communes, le programme de la CNUCED sur la facilitation des procédures et des documents en usage dans le commerce (FALPRO), l'Union postale universelle (problèmes concernant les pays de la région) et l'Organisation mondiale du tourisme (pour les activités liées au tourisme).

## C. Allocation de ressources aux sous-programmes

26.226 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

### Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

Sous-programme	1978-1979			1980-1981			1982-1983		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Développement des transports, des communications et du tourisme	96	58	77	97	58	73	97	58	78
2. Développement de l'infrastructure des communications	4	42	23	3	42	22	3	42	22
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

#### D. Sous-programmes : textes explicatifs

##### SOUS-PROGRAMME 1 (I) : DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS, DES COMMUNICATIONS ET DU TOURISME

###### a) Objectif

26.227 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les Etats membres à i) formuler des programmes de développement des transports et des communications adaptés à leurs besoins économiques et sociaux; ii) à prendre les mesures nécessaires pour faciliter les transports internationaux; iii) à remettre en état, moderniser et étendre leur réseau ferroviaire et à établir un réseau international dans le cadre du plan directeur pour les chemins de fer asiatiques; iv) à développer leur réseau routier y compris les routes de desserte et les routes rurales, à normaliser les axes routiers internationaux et à lutter contre les encombrements de la circulation dans les grandes villes et v) à développer le secteur du tourisme dans le cadre général des plans nationaux.

###### b) Problème traité

26.228 Les pays en développement de la région de la CESAP continuent d'avoir de grosses difficultés pour mettre sur pied, entretenir et faire fonctionner des systèmes de transport et de communication adéquats et efficaces. C'est essentiellement parce qu'il leur manque les ressources et les qualifications nécessaires pour s'adapter à l'évolution rapide des techniques et des méthodes de planification. La disparité des procédures et formalités relatives au trafic international et l'hétérogénéité des documents provoquent des goulots d'étranglement aux frontières. Il faut que des mesures de facilitation reconnues sur le plan international soient prises pour assurer la fluidité du trafic d'un pays à l'autre. Etant donné les problèmes d'énergie, il importe de mettre l'accent sur les possibilités d'utilisation des chemins de fer dans l'intérêt économique des pays en développement. Il faudrait, en outre, étendre le projet relatif aux chemins de fer et prévoir des solutions multimodales, en particulier aux fins du développement rural intégré. Le souci général de préservation de l'environnement souligne encore l'importance croissante des chemins de fer, en particulier des systèmes électriques et diesel, ainsi que d'autres techniques nouvelles.

26.229 Dans de nombreux pays en développement de la région de la CESAP, les routes et les transports ruraux jouent un rôle primordial dans le développement général de l'économie, notamment du secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Un réaménagement des priorités s'impose, le but devant être de réduire le plus possible la sous-utilisation des terres et de la main-d'oeuvre rurale et, surtout, d'accélérer le développement des agro-industries et de corriger le déséquilibre entre le développement urbain et le développement rural dans le cadre du développement intégré des régions rurales.

26.230 Les pays de la région n'ont toujours pas pris les mesures nécessaires, que ce soit sur le plan administratif ou sur celui de la coordination, pour harmoniser les réglementations relatives aux transports routiers et uniformiser les codes de circulation et la signalisation routière, les normes de construction des routes ainsi que le gabarit et le poids des véhicules, pour assurer la sécurité et la fluidité du trafic international.

26.231 Il n'y a pas de plan de développement intégré du secteur touristique qui tienne compte de priorités sociales, culturelles et écologiques. Pour cela, il faudrait non seulement que des mesures soient prises sur le plan national pour améliorer l'infrastructure touristique mais aussi que des efforts soient faits au niveau sous-régional et que les groupes d'Etats membres ayant les mêmes intérêts mettent en commun leurs ressources pour faire des économies et garantir le plein succès de leurs efforts de commercialisation.

c) Texte portant autorisation des travaux

26.232 L'autorisation d'entreprendre ce sous-programme découle des décisions prises à la trente-troisième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (1977).

d) Stratégie et produit

i) Situation à la fin de 1979

26.233 Une étude sur un système de transport multimodal aura été faite en vue de créer un système de transport interrégional pratique et bien organisé. Les gouvernements des Etats membres auront été instamment priés d'appliquer les instruments internationaux destinés à faciliter le trafic international, notamment en vue de la création à l'échelle nationale de dispositifs institutionnels et de bureaux d'assurance automobile. De nombreux pays en développement auront abordé la première phase de l'électrification des chemins de fer, mesure constructive devant leur permettre de surmonter la crise de l'énergie et de développer les transports ferroviaires. Un réseau transcontinental reliant le réseau des pays de la CESAP à ceux du Moyen-Orient, de l'Europe, de l'Afrique et de l'URSS aura été amorcé dans le cadre du plan directeur des chemins de fer asiatiques. Les études approfondies sur les aspects techniques et économiques des routes et du transport ruraux auront été poursuivies, y compris les techniques de construction de routes à coût modéré, l'accent étant mis sur le rôle des transports dans le développement rural intégré. Pour promouvoir le tourisme, on aura mis l'accent principalement sur la préparation de plans cadres touristiques aux niveaux national et sous-régional, sur l'amélioration des techniques de commercialisation et de recherche dans ce secteur, et sur le financement de l'infrastructure touristique.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.234 On encouragera les activités de recherche sur le transport régional, le but étant de permettre le rassemblement d'une documentation systématique sur les progrès techniques, économiques et institutionnels dans ce domaine en vue de leur application dans les pays en développement.

26.235 Il faudra harmoniser les mesures de facilitation au niveau sous-régional, en particulier entre les conseils sous-régionaux des bureaux nationaux d'assurance automobile. Des études seront faites sur les problèmes liés au passage des frontières, et des solutions seront recommandées. Des études et des enquêtes techniques et économiques seront entreprises en vue de créer des réseaux ferroviaires dans les principales métropoles de la région et de faciliter ainsi les transports en commun en ville et en banlieue, étant donné l'encombrement croissant des villes par les véhicules. On encouragera les transports intra-régionaux et internationaux de marchandises et de passages par route pour faciliter et accélérer le commerce à l'intérieur de la région et son développement

économique et social. Des études seront entreprises sur les possibilités de développement du tourisme dans la région ainsi que sur les possibilités d'assistance au développement des voyages par voie de terre entre l'Europe et l'Asie, au moyen de la coopération régionale pour le développement, en organisant une réunion inter-gouvernementale d'experts du tourisme consacrée à l'étude de divers problèmes clefs du développement du tourisme.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.236 Des informations techniques, y compris des statistiques, dans les domaines des transports et des communications, du tourisme et de la facilitation du trafic international, seront recueillies, analysées et distribuées aux gouvernements des Etats membres. Des études seront entreprises en vue de mettre au point un système de transport multimodal. On s'efforcera d'harmoniser les mesures de facilitation sur le plan régional. Des instruments particuliers seront élaborés en vue de garantir la fluidité du transport des marchandises et de la circulations d'un pays à l'autre, compte tenu des besoins des pays de la région. On continuera de fournir une assistance aux responsables de l'administration des chemins de fer de la région de la CESAP en créant de nouveaux centres de formation, sur demande, et en aidant à trouver du matériel moderne et des moyens visuels pour ces centres. Le plan directeur pour les chemins de fer asiatiques sera prolongé de cinq ans en raison de son ampleur. Les études sur les aspects techniques et économiques du développement des routes seront poursuivies à la fois au niveau national et au niveau sous-régional. Des équipes seront envoyées sur le terrain par certains pays de la région pour effectuer des études détaillées, des enquêtes ainsi qu'un examen et une évaluation critiques des programmes de développement du tourisme déjà entrepris ou à entreprendre, établir des prévisions concernant le trafic, mettre en oeuvre des programmes de promotion et de commercialisation et faire une analyse coût/bénéfices des programmes de développement du tourisme.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

26.237 Il n'y a pas d'activité d'utilité marginale dans ce sous-programme.

e) Effet escompté

26.238 Dans le domaine des transports en général, les pays en développement échangeront des données techniques pour développer leur infrastructure dans ce domaine. Des décisions rationnelles en matière d'investissement seront prises quant à l'allocation de ressources au secteur des transports et des communications. Les recommandations du secrétariat, formulées sur la base d'études et des conclusions auxquelles il a abouti, devraient permettre aux pays de la région d'uniformiser les formalités et procédures à accomplir aux frontières pour la circulation des biens et des personnes.

26.239 En ce qui concerne les chemins de fer et les transports ferroviaires, les pays en développement de la région auront achevé une phase de réfection, modernisation et extension des voies ferrées, du matériel roulant et des services auxiliaires, notamment des techniques de signalisation et de gestion. Des liaisons directes auront été établies entre le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et l'Iran et les réseaux ferroviaires de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique. La construction de voies secondaires aura été commencée en Afghanistan, et on aura amélioré la liaison entre le Népal et Sri Lanka par chemin de fer et bac. En ce



qui concerne les routes et le transport routier, on compte que la plupart des pays de la région auront un réseau de routes rurales suffisant pour desservir les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Le trafic international et intrarégional par route se sera développé dans la plupart des pays de la région dans le cadre du plan directeur pour les routes asiatiques. Les problèmes de circulation et de transport dans les zones urbaines des pays de la région auront été considérablement réduits.

26.240 Enfin, on compte que le développement intégré du secteur du tourisme accroîtra les gains en devises étrangères des pays de la région. Il aidera également à corriger les déséquilibres de développement dans la région et produira les multiples effets sur le plan du revenu et de l'emploi qu'entraîne l'apport financier résultant des dépenses des touristes.

## SOUS-PROGRAMME 2 (I) : DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DES COMMUNICATIONS

### a) Objectif

25.241 Ce sous-programme vise cinq objectifs : i) contribuer, aux fins des télécommunications nationales et internationales, à la mise en place méthodique de réseaux et d'interconnexions efficaces et fiables propres à favoriser et à accélérer le développement des pays et leur coopération mutuelle; ii) encourager le transfert de techniques des pays avancés aux pays en développement; iii) contribuer à la mise en valeur des ressources humaines nécessaires au développement, à la gestion, à l'entretien et à l'utilisation de l'infrastructure des télécommunications; iv) contribuer à l'élaboration de politiques générales en matière de communications permettant d'atteindre les objectifs globaux de développement national; v) développer et moderniser les services postaux de la région de la CESAP et favoriser la coopération régionale et sous-régionale dans ce domaine.

### b) Problème traité

26.242 Les organismes des Nations Unies, en particulier l'Union internationale des télécommunications pourraient aider dans une mesure importante, à développer l'infrastructure des télécommunications nationales et internationales au moyen d'apports qui, sur le plan international, viendraient renforcer les efforts déployés par les pays eux-mêmes pour combler les insuffisances et répondre à des besoins précis. Ces besoins peuvent, dans leurs grandes lignes, se définir comme suit :

- i) Réévaluer les objectifs de développement, mettre à jour les prévisions sur les besoins et les problèmes que peuvent entraîner à l'avenir les activités d'expansion, de planification, de préinvestissement et d'exécution;
- ii) Assurer la coordination et l'appui techniques dans des domaines tels que l'établissement des spécifications et la conception des systèmes, l'application des normes et règlements internationaux et l'amélioration de l'efficacité des services;
- iii) Introduire des techniques modernes et des applications perfectionnées ou nouvelles;
- iv) Moderniser et améliorer, si nécessaire, les activités ou les installations de formation;
- v) Assurer un échange de renseignements et de données d'expérience et coordonner les activités internationales;
- vi) Faciliter le transfert des techniques par la mise en place judicieuse de programmes de formation, de programmes de bourses de perfectionnement et de séminaires.

26.243 Les services postaux de la région n'en sont pas tous au même point de développement ou de perfectionnement. Seuls quelques pays ont entrepris une modernisation de grande envergure. Il faut donc apporter à l'administration postale des pays de la région une assistance qui pourra prendre diverses formes, en particulier dans les domaines de la formation et de l'organisation des divers services.

c) Texte portant autorisation des travaux

26.244 Ce sont les décisions prises par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (1977) à sa trente-troisième session qui portent autorisation de ces travaux.

d) Stratégie et produit

i) Situation à la fin de 1979

26.245 Il est prévu que d'ici la fin de 1979, l'activité principale incombant actuellement à l'équipe d'experts régionaux qui fonctionne sous la forme d'un groupe CESAP/UIT et bénéficie à la fois de l'assistance du PNUD et d'un appui bilatéral sera en voie de diminution sinon de disparition totale. Cette mesure sera suivie d'une expansion de l'appui technique visant la mise en place de réseaux dans les pays intéressés et dans les zones solidaires, la composition de l'équipe d'experts étant prévue avec la souplesse nécessaire pour répondre à toutes les priorités possibles et assurer en temps voulu les services de consultants requis. Cette stratégie devrait avoir des effets non seulement sur le plan régional mais également sur le plan national en favorisant l'élaboration de programmes de développement des télécommunications qui obéissent aux priorités et objectifs généraux des politiques établies en matière de communication dans le cadre du développement national.

26.246 D'importantes activités auront été entreprises dans le domaine des services postaux pour contribuer à l'exécution de plans et de programmes visant à atteindre les objectifs fixés par l'UPU pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Outre les services consultatifs fournis dans divers domaines, une assistance aura été apportée afin de mettre sur pied des groupes nationaux d'étude, de recherche et de planification pour développer les services postaux et finalement créer un institut régional.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.247 Dans le domaine des télécommunications, un appui institutionnel sera fourni pour soutenir les programmes de formation. Il faudra continuer les activités de formation dans le domaine des télécommunications pour assurer l'efficacité des services et ménager leur expansion et, en conséquence, il deviendra nécessaire de fixer des normes en matière de formation. C'est probablement dans la création d'un groupe régional d'appui ou d'une "institution de ressources" qu'on trouvera la formule d'appui institutionnel pratique et rentable propre à parer à ce problème. En ce qui concerne les services postaux, un stage d'étude sera organisé pour évaluer les besoins des pays moins développés et recommander des mesures complémentaires pour satisfaire ces besoins. Un autre stage d'étude sur l'application des techniques modernes aux services postaux dans les pays en développement sera peut-être organisé.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.248 Les recommandations des stages d'étude susmentionnés seront appliquées, les activités principales étant les suivantes : assistance en vue de l'élargissement et du perfectionnement des réseaux de télécommunications; coordination régionale et internationale de tous les systèmes de transmission et de distribution;

amélioration des services de télécommunications maritimes; développement des activités de formation et amélioration des normes établies en la matière; appui technique aux activités de télécommunications; études et enquêtes techniques et économiques de préinvestissement et organisation de projets pilotes pour démontrer la possibilité d'appliquer des techniques appropriées à la résolution de problèmes précis.

26.249 Dans le domaine des services postaux, les mesures prises pour donner suite aux recommandations des stages d'étude susmentionnés comprendront des études concrètes sur les problèmes régionaux dans l'intérêt des pays de la région, touchant en particulier la création d'un institut régional destiné à la formation des cadres et l'établissement d'une banque régionale de données.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

26.250 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

26.251 Le développement des télécommunications devrait fournir une gamme considérable de moyens de transmission capable de fournir des services diversifiés à une échelle beaucoup plus grande qu'auparavant. L'effet s'en fera sentir non seulement dans les services publics tels que le téléphone, le télégraphe, le télex ou les services de radiodiffusion et de télévision traditionnels mais également dans des domaines d'application plus complexes comme l'informatique, les communications par satellite pour la diffusion directe d'émissions de télévision, les services mobiles maritimes et la transmission de données. C'est alors que les télécommunications pourraient être considérées dans les pays en développement comme un élément important de toutes les opérations techniques et activités de gestion, et servir de point de départ pour d'autres progrès. On peut aussi clairement prévoir que grâce au renforcement et à l'amélioration des programmes de formation le plan aura aussi pour effet un relèvement de la qualité du personnel chargé du développement et de la gestion des télécommunications.

26.252 Dans le domaine des services postaux, il est estimé que la plupart des pays en développement auront atteint l'objectif fixé par l'UPU pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ils disposeront du mécanisme nécessaire pour organiser le développement ultérieur de leurs services. Nombre de pays en développement seront à même de prendre des mesures pour moderniser ou automatiser leurs services conformément aux besoins et à la situation économique de la région.

Transports II (Transports maritimes, ports et voies navigables)

A. Organisation

1. Organes intergouvernementaux compétents

26.253 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission, qui se réunit chaque année. La dernière réunion a eu lieu en avril 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par ledit organe. C'est au

Comité du transport maritime et des transports et communications, sous l'espèce de son groupe du transport maritime qui se réunit actuellement, qu'il revient d'examiner en détail, quant au fond, le programme de travail dans ce secteur d'activité. Sa dernière réunion a eu lieu en décembre 1977.

## 2. Secrétariat

26.254 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme, est le Service du transport maritime et des ports. Au 31 décembre 1977, ce service comptait 12 administrateurs, dont six occupaient des postes financés par des fonds extra-budgétaires. Au 31 décembre 1977, ledit service fonctionnait en tant qu'unité administrative.

## 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

26.255 Dans sa résolution 168 (XXXII), la Commission a décidé que le Comité des transports et des communications serait remanié et porterait le nom de Comité du transport maritime et des transports et communications; il aurait deux secteurs d'activité séparés et distincts, l'un concernant exclusivement les questions relatives aux transports maritimes, aux ports et aux voies navigables, et l'autre toutes les autres questions touchant les transports et les communications. Pour mener à bien les activités dans le domaine des transports maritimes, des ports et des voies navigables, un service distinct, nommé Service des transports maritimes et des ports était institué au secrétariat de la CESAP en 1975; ce service prélève ses ressources sur celles de la Division des transports et des communications et de la Division du commerce international. Par conséquent, à la CESAP, le programme relatif aux transports maritimes, aux ports et aux voies navigables ne fait pas partie du programme relatif aux transports. Mais comme la classification des programmes dans le plan à moyen terme ne comprend pas de grand programme concernant les transports maritimes, les ports et les voies navigables, on a inscrit deux sous-programmes dans ce domaine au chapitre du grand programme relatif aux transports.

## 4. Achèvement probable de travaux

26.256 Les éléments de programme suivants, décrits au paragraphe 7.55 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 10/, seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : 1.2 ii) et v); 1.3 iii) et v), 1.4 vi), 2 i);
- ii) En 1980-1981 : 1.5 i) et iv).

---

10/ Ibid.

## B. Coordination

### 1. Coordination régulière au secrétariat

26.257 Le Service du transport maritime et des ports est seul responsable de l'exécution de toutes les activités concernant les transports maritimes, les ports et les voies navigables. Il participe aussi activement aux équipes de travail de certains programmes multidisciplinaires de la CESAP, comme le programme intégré de développement rural et le programme relatif aux matières premières et aux produits de base.

### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

26.258 Il n'y a pas de coordination régulière.

### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

26.259 Une étroite coopération s'exerce avec la CNUCED, qu'il s'agisse des activités des secrétariats respectifs ou de la formulation de propositions de projets maritimes concernant les transports et les ports. En matière de formation des gens de mer, des consultations étroites sont entretenues avec l'OMCI, particulièrement pour ce qui est de la fourniture de services consultatifs aux pays de la CESAP. Dans le domaine des voies navigables et de la navigation côtière, le secrétariat de la CESAP collabore étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat. L'établissement des statistiques économiques des transports maritimes (plan L.2) est assuré en consultation étroite avec le Bureau de statistique du Siège, à New York. Le secrétariat collabore aussi très étroitement avec la FAO dans le domaine du transport des produits forestiers.

## C. Allocation de ressources aux sous-programmes

26.260 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

### Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

Sous-programme	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Transports maritimes	80	80	80	80	80	80	80	80	80
2. Réseaux de transport par voies navigables	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 (II) : TRANSPORTS MARITIMES

a) Objectif

26.261 L'objectif de ce sous-programme est de faciliter le flux de marchandises et de passagers ainsi que l'essor du commerce international, et de permettre à la fois d'améliorer la situation de la balance des paiements des différents pays - en favorisant la mise en place de services de transport maritime et de services connexes qui soient efficaces, efficients et économiques - de développer les marines marchandes nationales et de constituer des pools régionaux ou sous-régionaux de transports maritimes.

b) Problèmes traités

26.262 Les problèmes auxquels se heurtent les pays en développement et qu'ils doivent surmonter pour atteindre l'objectif sont les suivants :

- i) Infrastructure très insuffisante quant aux organismes qui s'occupent de transports maritimes et de questions connexes;
- ii) Renseignements insuffisants sur les caractéristiques techniques des navires et la nature de leurs services, la composition des flottes et la capacité des flottes par rapport aux besoins de la région;
- iii) Grave pénurie de main-d'oeuvre, de possibilités de formation et de moyens de perfectionnement du personnel de navigation et d'administration portuaire, à tous les niveaux;
- iv) Connaissance inadéquate des activités de transport maritime et désorganisation des rapports entre les chargeurs de la région, qui se trouvent ainsi en position de faiblesse lorsqu'il s'agit de négocier collectivement;
- v) Déficiência de la planificación et de la gestión qui, s'ajoutant aux difficultés financières, pose des problèmes portuaires.

c) Texte portant autorisation des travaux

26.263 Le texte portant autorisation des travaux émane de la trente-troisième session (1977) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

26.264 A la fin de 1979, la pleine application d'un système uniforme de rassemblement de statistiques du transport maritime (plan L.2) et la création d'un service d'information sur les transports maritimes auront renforcé le fonctionnement des organisations de chargeurs, des services d'étude du fret et d'autres organismes maritimes faisant fonction d'organes directeurs en matière maritime. Des études sur la structure des tarifs portuaires auront aidé les pays membres de la région à améliorer la gestion et la tarification portuaires.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.265 Des cours par correspondance seront créés pour rendre les organisations nationales de chargeurs des pays membres mieux aptes à entretenir un dialogue fructueux avec l'industrie du transport maritime. Une organisation sous-régionale de chargeurs, la Federation of ASEAN Shippers' Council (FASC), a déjà été créée avec l'aide du secrétariat de la CESAP. Au cours de l'exercice biennal on compte que bien d'autres organismes sous-régionaux de ce type auront été institués.

26.266 La CESAP contribuera à la création de divers organismes de transport maritime, et notamment d'organisations de chargeurs, de services d'étude du fret et de centres d'affrètement et d'engagement de fret, qui contribueront à renforcer les rouages de l'industrie du transport maritime et la position des chargeurs de la région. On intensifiera l'aide aux pays membres pour l'application de mesures qui leur permettent d'asseoir sur des bases solides leurs politiques du transport maritime.

26.267 Les pays en développement membres de la CESAP qui cherchent à se doter d'une flotte marchande nationale se trouvent devant un problème difficile : choisir le type de navire convenant le mieux à une fonction donnée et trouver les fonds nécessaires au remplacement et à l'acquisition des navires de leur flotte. Les activités à entreprendre comprendront des études sur les produits et les parcours ainsi que la fourniture de services consultatifs dans la région, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité des services de transport maritime et de créer des flottes marchandes nationales compétitives. On compte établir, à l'échelon sous-régional, un certain nombre de pools de transport maritime.

26.268 La CESAP lancera une série d'activités concernant la planification de l'administration, les innovations techniques, l'aménagement des ports, les opérations de dragage et l'information portuaire. L'accent sera mis sur le développement de la formation du personnel portuaire à tous les échelons et sur la création d'une documentation et de systèmes d'information portuaires. Des services consultatifs seront fournis aux pays en ce qui concerne l'aménagement des ports et des installations portuaires, l'objectif étant d'améliorer les méthodes de manutention du fret et la cadence de rotation des navires. Comme il importe au premier chef de veiller à maintenir la profondeur des ports, des approches et des chenaux, dont dépendent la qualité des services et la rentabilité, il est prévu d'appliquer les recommandations du groupe d'experts du dragage. En outre, pour aider les pays membres à rationaliser et améliorer les régimes tarifaires de leurs ports, on entreprendra des études sur les structures des barèmes de droits et redevances.

26.269 On organisera une série d'ateliers et de séminaires sur les questions maritimes, comprenant notamment des ateliers sur la coopération entre chargeurs, l'objectif étant de faire mieux comprendre la nécessité de cette coopération. Par ailleurs, en application de la résolution 108 (XXVI) de la Commission, on fournira une assistance technique à la création de centres de formation maritime régionaux ou sous-régionaux et à l'amélioration des cours et des programmes des centres nationaux de formation pour toutes les catégories de personnel maritime.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.270 On continuera de fournir une assistance aux pays en vue du développement de la coopération dans tous les domaines de l'industrie de la marine marchande et de ses services, notamment en ce qui concerne l'infrastructure. L'activité consultative se poursuivra, au titre du programme, en matière de développement, de mise en commun et de rationalisation des ressources et des services maritimes, sans négliger le transfert de connaissances et de compétences aux pays en développement de la région.



iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

26.271 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

26.272 D'ici 1983, tous les pays maritimes de la région de la CESAP bénéficieront de l'aide active et efficace d'organismes maritimes comme les services d'étude du fret, les centres de données et les centres de fourniture de services.

26.273 Les études qui seront effectuées sur l'organisation d'un réseau régional de transports maritimes et les services consultatifs qui seront fournis consécutivement à ces études aideront les pays à dégager des critères économiques pour le choix des tailles et des types de navires et de flottes, qu'il s'agisse des besoins nationaux ou des coentreprises sous-régionales ou régionales. Pour pouvoir négocier sur un pied d'égalité avec l'industrie des transports maritimes, les chargeurs de la région recevront l'aide des organismes nationaux, sous-régionaux et régionaux de chargeurs.

26.274 Le programme à long terme lancé en 1978 permettra de fournir aux ports de la région i) des manuels de méthodes pour l'établissement de systèmes d'information, ii) un personnel bien formé en matière de gestion et capable de suivre l'évolution des techniques, iii) les services de banque de données et d'information sur les travaux de dragage dans les ports et à leurs approches et iv) des publications périodiques présentant des données d'expérience et des informations courantes. Les programmes de formation, organisés à raison de huit ateliers et séminaires annuels et consacrés à des questions bien définies fourniront une solide formation à quelque 2 000 fonctionnaires de grade élevé, destinés aux postes de direction dans les organes de décision de l'administration publique.

SOUS-PROGRAMME 2 (II) : RESEAUX DE TRANSPORT PAR VOIES NAVIGABLES INTERIEURES

a) Objectif

26.275 L'objectif de ce sous-programme est de favoriser le développement des voies navigables intérieures et de la navigation intérieure dans la région et, en particulier, de contribuer à améliorer l'efficacité de la gestion, des opérations et de l'entretien des réseaux de navigation intérieure pour le transport de diverses marchandises et des passagers, et de répondre aux besoins croissants concernant ce moyen de transport.

b) Problèmes traités

26.276 L'examen de l'état des voies navigables intérieures, mené en 1976-1977 dans sept pays de la région, a révélé plusieurs points faibles communs à ces pays dont certains tiennent à l'état de l'infrastructure. La connaissance des principes techniques de protection et d'entretien des voies navigables fait généralement défaut et l'on note des déficiences dans l'exploitation et l'entretien du matériel mécanique et des installations de réparation. On observe d'autres insuffisances en ce qui concerne l'administration des voies navigables et la place qui est faite

à celles-ci dans la planification des transports. En effet, d'une part les responsabilités administratives en matière d'aménagement des voies navigables ne sont pas toujours clairement définies et d'autre part les planificateurs tendent à sous-estimer le rôle que ces voies peuvent jouer dans une économie moderne. Il est rare par ailleurs qu'on dispose d'un fonds suffisant d'informations directement applicables à l'exploitation ou des statistiques courantes dont on aurait besoin pour rationaliser l'utilisation et le développement des voies navigables disponibles.

26.277 Qu'il s'agisse de l'état ou de l'exploitation des voies navigables dans les pays en développement, les possibilités de progrès sont manifestement considérables. Il est universellement admis que pour certaines catégories de marchandises les voies navigables intérieures offrent le moyen de transport le moins cher, nécessitant, quelle que soit la distance, la moindre consommation d'énergie par tonne-kilomètre. Aux Etats-Unis, c'est par les voies navigables que s'effectuent plus d'un quart des transports intérieurs mesurés en tonnes-kilomètres, alors que le coût ne représente que la quarantième partie du total global des dépenses de fret.

c) Texte portant autorisation des travaux

26.278 Le texte portant autorisation des travaux émane de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (trente-troisième session, 1977).

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

26.279 Le programme à long terme relatif aux réseaux de voies navigables sera vraisemblablement lancé en 1978 et l'on espère obtenir, en vue de son exécution, des fonds extra-budgétaires. A la fin de 1979 on aura vraisemblablement achevé la collecte de renseignements et mené à bien de nouvelles études sur les réseaux de transport par voies navigables de ceux des pays de la région qui en possèdent d'étendus. Les résultats permettront de mieux repérer sur quels secteurs faire porter de nouvelles études et des efforts d'assistance.

ii) Exercice biennal 1980-1981

26.280 Le plan à long terme sera en pleine exécution, sous réserve d'un apport de fonds extra-budgétaires. Des études seront menées en ce qui concerne l'administration et la législation, les techniques de planification et l'évaluation des projets, les questions d'ordre public et les droits et taxes d'utilisation, le développement et l'entretien des voies navigables intérieures, des gares générales et des débarcadères, les flottes ainsi que l'information et la statistique. Les conclusions des études et des rapports susmentionnés serviront à organiser des séminaires, des ateliers, des groupes d'experts, des cours de formation et des voyages d'étude à l'intention des fonctionnaires de rang élevé et des spécialistes et ingénieurs ayant un rôle à jouer dans l'élaboration de politiques et la prise de décisions. Ces activités offriront la possibilité d'échange des vues et des données d'expérience sur divers aspects de la navigation intérieure, y compris le transfert de techniques. Des rapports sur les études et les réunions et des manuels seront publiés et distribués aux gouvernements, qui pourront y puiser des renseignements et des conseils pour la conduite des opérations courantes. Des ressources seront mobilisées pour offrir aux gouvernements des services consultatifs techniques, d'ordre général ou particulier.

iii) Exercice biennal 1982-1983

26.281 Les activités exposées au titre de l'exercice biennal 1980-1981 se poursuivront vraisemblablement pendant la période 1982-1983.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

26.282 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

26.283 Les pays de la région qui sont dotés d'un réseau de transport par voies navigables plus ou moins étendu, tels que le Bangladesh, la Birmanie, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Kampuchea démocratique, la Mongolie, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam, trouveront à ce sous-programme en ce qui concerne leurs réseaux de transport par voies navigables intérieurs déjà existants. On prévoit que d'ici 1983 des améliorations auront été apportées à la structure et à l'efficacité des mécanismes administratifs et des dispositions législatives touchant les ressources nationales en voies navigables. Les techniques de planification et l'évaluation des projets en matière de réseaux de voies navigables intérieures auront gagné en efficacité. Les pouvoirs publics auront envers la navigation intérieure une attitude mieux définie et, grâce à l'amélioration des systèmes d'information, des bases plus solides sur quoi fonder leurs décisions. On fera appel à de nouvelles techniques, adaptées à la région ou au pays intéressé pour donner de l'expansion aux réseaux de navigation intérieure et en améliorer l'entretien. On s'attachera davantage encore à moderniser la conception des navires et à mécaniser les embarcations locales pour parer à l'aggravation de la crise énergétique que l'on prévoit d'ici 1983. On escompte que d'ici là l'amélioration générale apportée au transport par voies navigables intérieures dans la région se traduira par une réduction du coût des transports dans les 12 pays de la région mentionnés au début du paragraphe.

## CHAPITRE 27 \*

### DEVELOPPEMENT SOCIAL ET AFFAIRES HUMANITAIRES

PROGRAMME 1 : DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

#### A. Organisation

##### 1. Organes intergouvernementaux compétents

27.1 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission du développement social, qui a tenu sa dernière réunion en janvier/février 1977, la Commission de la condition de la femme, dont la dernière réunion a eu lieu en mars/avril 1978, et le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, qui s'est réuni en juin 1978. Le présent plan n'a été approuvé par aucun de ces organes.

##### 2. Secrétariat

27.2 L'unité administrative du Secrétariat qui est chargée de ce programme est le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires qui comprend la Division des affaires sociales à Genève. Au 1er juillet 1978, 54 postes permanents d'administrateur étaient pourvus, dont sept étaient financés par des fonds extra-budgétaires. Au 1er juillet 1978, le Centre comprenait les unités administratives ci-après :

<u>Unité administrative</u>	<u>Administrateurs</u>		<u>Total</u>
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	
Cabinet du Sous-Secrétaire général	5	2	7
Service du développement social	16	2	18
Service pour la promotion de la femme	12	3	15
Service de la prévention du crime et de la justice pénale	8	-	8
Division des affaires sociales à Genève	6	-	6
Total	<u>47</u>	<u>7</u>	<u>54</u>

##### 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

27.3 La principale divergence entre la structure administrative indiquée au paragraphe 27.2 et celle envisagée pour le programme au cours de la période du plan à moyen terme sera la fusion de la Division des affaires sociales, de Genève, et du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, lors du transfert du Centre et de la Division à Vienne envisagé pour 1979.

##### 4. Achèvement probable de travaux et réorganisation consécutive

###### a) Achèvement probable de travaux

27.4 Les travaux suivants relatifs aux éléments de programme exposés aux paragraphes 5A.56 et 5A.61 du projet de budget programme pour l'exercice biennal

\* Publié antérieurement sous la cote A/33/6 (Vingt-septième partie) et sous le titre "Femmes et groupes spéciaux".

1978-1979 1/, seront vraisemblablement achevés. Dans la plupart des cas, la réalisation du produit entraînera également l'achèvement des travaux relatifs à l'élément de programme. Toutefois, les éléments de programmes figurant dans le budget pour l'exercice biennal 1978-1979 qui ne sont pas mentionnés ici devraient être poursuivis en 1980-1981.

i) En 1978-1979

New York : 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.3, 4.1, 4.9, 4.10, 5.1 et 6.1;

Genève : 1.2, 3.1, 3.2 et 3.3.

ii) En 1980-1981

New York : 2.3, 3.1, 3.4, 4.3 et 4.7.

b) Réorganisation consécutive

27.5 La principale réorganisation prévisible à l'heure actuelle devrait consister, comme suite aux conférences mondiales et aux années internationales, à réaffecter les ressources allouées à la préparation et au service fonctionnel de ces conférences et années internationales, à d'autres éléments de programme prioritaires au sein des sous-programmes du Centre. Il s'agirait de la Conférence mondiale de 1980 sur la Décennie des Nations Unies pour la femme à mi-parcours; du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; et de l'Année internationale des personnes handicapées, en 1981.

B. Coordination

1. Coordination régulière au Secrétariat

27.6 Le Centre participe aux groupes de travail créés par le Département, par exemple à l'équipe opérationnelle de développement rural et à celle sur les systèmes d'information.

2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

27.7 Des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination (CAC) assurent une coordination régulière de fond dans les domaines de l'enseignement et de la formation, des activités statistiques, de la population et de la nutrition, de la migration de personnel qualifié, de la réinsertion des handicapés, des travailleurs migrants et de leurs familles et des questions ayant trait à la jeunesse. En outre, le programme interorganisations du CAC pour l'intégration des femmes au développement, élaboré à la première réunion spéciale selon la recommandation formulée par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme dans son rapport 2/, est devenu un élément essentiel de l'exécution du Plan d'action mondial 3/ de la Conférence et du programme de la Décennie des Nations Unies

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

2/ Publication des Nations Unies, No de vente F.76.IV.1.

3/ Ibid., chap. II, sect. A.

pour la femme. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires coordonne le programme auquel collaborent toutes les institutions spécialisées et les commissions régionales en vue de : a) recenser pour chaque organisation ses programmes spécialement conçus pour intégrer les femmes au développement; b) définir les programmes éventuels qui, sans être conçus spécialement à cette fin, peuvent, avec des modifications raisonnables, concourir aux objectifs énoncés par la Conférence mondiale et les plans d'action régionaux.

### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

27.8 Des activités conjointes importantes sont prévues avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Division des droits de l'homme, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Centre sur les sociétés transnationales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

### C. Allocation de ressources aux sous-programmes

27.9 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programmes</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgetaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgetaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgetaires	Total
1. Intégration des femmes au développement	27	40	28	25	50	27	25	50	27
2. Instruments et normes internationaux relatifs à la condition de la femme	3	-	3	9	-	8	11	-	10
3. Les femmes en lutte pour la paix, contre le colonialisme et le racisme	3	-	3	9	-	8	11	-	10
4. Politiques d'intégration sociale	23	30	24	20	25	20	18	25	18
5. Services de protection sociale	22	30	23	19	25	20	18	25	18
6. Prévention du crime et justice pénale	22	-	19	18	-	17	17	-	17
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

#### D. Aperçu général du programme

27.10 Le plan est fondé sur l'idée qu'il faut que le développement général s'accompagne d'un développement social c'est-à-dire qu'il faut donner à tous les membres de la société plus de possibilités de participer pleinement au développement. Au fil des années, l'Assemblée générale a souligné que lorsqu'on s'occupe du développement de tous les peuples, il convient d'accorder une attention spéciale sur le plan international aux groupes de la population qui souvent ne jouissent pas de l'égalité juridique ni de l'égalité de chances et n'ont pas retiré du développement les avantages qui leur revenaient. Ce sont, par exemple, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants.

27.11 L'objectif fondamental de l'ensemble du programme est donc de contribuer aux efforts déployés pour permettre à tous de bénéficier de chances égales pour participer aux avantages du développement. On envisagera diverses conceptions de l'intégration et de la protection sociales sur une base multisectorielle afin de faire prendre davantage conscience de l'ampleur des problèmes qui se posent à cet égard aux niveaux national et international. En outre, des principes directeurs seront élaborés compte tenu de l'expérience acquise et des conceptions nouvelles de l'intégration sociale, l'accent étant mis en particulier sur les moyens de répondre aux intérêts et aux préoccupations des divers groupes dans les politiques et programmes de développement. En termes concrets, les activités du plan auront les objectifs suivants :

a) Faire prendre davantage conscience des besoins et du potentiel de tous les groupes de la société, et en particulier de certains groupes de la population, grâce à un échange systématique de données d'expérience entre les pays, notamment grâce à des réunions et des conférences internationales, des activités d'information d'appui et l'encouragement des activités nationales, gouvernementales et non gouvernementales;

b) Fournir aux organes intergouvernementaux des renseignements sur la condition et la situation de groupes particuliers de la population au sein de la société, afin de contribuer à l'élaboration de politiques qui tiennent compte de la situation;

c) Fournir aux gouvernements et aux organes intergouvernementaux une analyse des problèmes spéciaux de l'intégration sociale eu égard à d'autres problèmes de développement, afin de contribuer à l'élaboration de politiques et d'améliorer et de rendre plus équitables les conditions de vie de tous les membres de la société;

d) Fournir aux gouvernements et aux organes intergouvernementaux des recommandations de politique générale en vue de minimiser les répercussions sociales et économiques négatives de la criminalité et de perfectionner les institutions et les méthodes conçues pour lutter contre ces répercussions;

e) Fournir aux gouvernements sur leur demande un appui technique en matière de politiques et de planification d'intégration sociale.



## E. Sous-programmes : textes explicatifs

### SOUS-PROGRAMME 1 : INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT

#### a) Objectif

27.12 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les gouvernements, le système des Nations Unies et les organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux à promouvoir la participation des femmes au développement et à évaluer les progrès réalisés dans ce sens, cette participation devant constituer un élément essentiel de leurs décisions de principe relatives aux stratégies, aux politiques et aux programmes de développement national, régional et international.

#### b) Problèmes traités

27.13 Si l'on admet de plus en plus le caractère décisif de la contribution des femmes au développement général, en revanche, la reconnaissance de la valeur économique de leur travail et de leur condition socio-politique demeure extrêmement limitée. Ainsi, un nombre considérable de femmes sont encore en marge de l'économie. Cette situation est due à des facteurs nationaux mais également internationaux qui s'opposent à l'intégration des femmes au processus de développement. Parmi ces facteurs on peut citer : les niveaux inégaux de développement dans l'économie internationale ainsi que l'incidence négative de certains aspects du transfert de technologie sur les emplois et les possibilités économiques offerts aux femmes, le manque de matériel technique approprié dans les zones rurales, l'absence de moyens convenables pour l'hygiène, l'enseignement et la formation des femmes et la non-participation de celles-ci à la planification du développement, en particulier dans l'administration publique, les coopératives, les syndicats, les partis politiques et les organisations locales.

27.14 Ces facteurs n'ont pas encore été étudiés en fonction des cultures et les données statistiques pertinentes permettant d'établir un diagnostic correct de la fonction actuelle des femmes dans le processus du développement sont pratiquement inexistantes dans de nombreux pays. Les plans et programmes nationaux de développement ne tiennent habituellement pas compte des problèmes affectant les femmes. Ils prévoient rarement des innovations techniques conçues pour les femmes, en vue de réduire le fardeau des tâches domestiques et leur permettre de participer davantage à la vie socio-économique et politique de la société.

#### c) Textes portant autorisation des travaux

27.15 Les textes portant autorisation des travaux au titre de ce sous-programme sont les suivants : résolutions de l'Assemblée générale : paragraphes 4, 5 et 6 de la résolution 3490 (XXX) du 12 décembre 1975; paragraphe 4 de la résolution 3505 (XXX); paragraphes 4, 5, 10, 15, 16, 17, 19 et 20 de la résolution 3520 (XXX); paragraphes 2 et 3 de la résolution 3522 (XXX); paragraphes 2 et 5 de la résolution 3523 (XXX) et résolution 3524 (XXX) (ces cinq résolutions étant datées du 15 décembre 1975); paragraphe 4 de la résolution 31/133; paragraphes 6, 7 et 8 de la résolution 31/134; paragraphes 4 et 5 de la résolution 31/135; paragraphes 7 et 8 de la résolution 31/136 (adoptées le 16 décembre 1976); paragraphe 4 de la résolution 31/175 du 21 décembre 1976; paragraphes 2 et 3 de la résolution 32/137; paragraphes 3 et 4 de la résolution 32/138; paragraphes 3 et 4 de la résolution 32/139; paragraphe 5 de la résolution 32/140; et paragraphes 4 et 5 de la résolution 32/141 (adoptées le 16 décembre 1977); résolutions du Conseil économique

et social : paragraphes 6 et 7 de la résolution 1854 (LVI) et paragraphes 1, 2, 6, 7, 8 et 10 de la résolution 1855 (LVI) (adoptées le 16 mai 1974); paragraphes 1 et 2 de la résolution 1928 (LVIII) et paragraphes 1 et 2 de la résolution 1942 (LVIII) (adoptées le 6 mai 1975); paragraphes 1, 4, 5, 6 et 7 de la résolution 2059 (LXII); paragraphes 3, 4, 5 et 6 de la résolution 2060 (LXII); paragraphe 2 de la résolution 2061 (LXII); paragraphes 1 et 2 de la résolution 2062 (LXII); et résolution 2063 (LXII), adoptées le 12 mai 1977.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

27.16 L'examen et l'évaluation du programme pour la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme auront été achevés. Ils auront permis d'évaluer la mesure dans laquelle les objectifs minimaux fixés pour cette période auront été réalisés. Les objectifs de la seconde moitié de la Décennie auront été proposés. A la fin de 1979, la méthode intégrée et multidisciplinaire d'exécution du Plan d'action mondial aura été élaborée et renforcée grâce au Programme commun inter-organisations pour la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985). Par ailleurs, un programme pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion des femmes sera mis en place et exécuté, les activités des commissions régionales seront renforcées grâce à une collaboration plus étroite et enfin, des services fonctionnels seront rendus aux conférences internationales (en particulier à la Conférence mondiale de 1980 sur la Décennie des Nations Unies pour la femme) et aux activités des groupes d'étude interdépartementaux pertinents.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.17 Les recommandations de la Conférence mondiale de 1980 sur la Décennie des Nations Unies pour la femme relatives au programme de la seconde moitié de la Décennie (1980-1985) et au rôle de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion des femmes sur les besoins futurs en matière de recherche et de formation pour les femmes détermineront l'orientation de la plupart des activités et des stratégies de cet exercice.

27.18 Les principales stratégies et produits seront les suivants : a) renforcer les efforts communs au sein du système des Nations Unies pour encourager et aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales à exécuter les nouvelles stratégies qui seront recommandées par la Conférence mondiale de 1980 sur la Décennie des Nations Unies pour la femme, l'accent étant mis sur l'intégration des femmes au processus de développement, en particulier en renforçant les emplois et les possibilités économiques qui leur sont offerts, sur un pied d'égalité avec les hommes et en mettant en place les moyens sanitaires et éducatifs appropriés; b) établir des programmes interorganisations, en particulier le programme inter-organisations pour la Décennie des Nations Unies pour la femme; c) définir de nouveaux projets et créer à l'intention des pays les moins avancés des programmes qui seront financés par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme; d) renforcer les fonctions de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion des femmes afin de stimuler et d'intensifier, par la recherche et les activités de formation et d'information, les efforts des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales en vue de la promotion des femmes; e) mettre au point des méthodes plus précises en collaboration avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion des femmes, le Bureau de statistique

des Nations Unies, les commissions régionales, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres instituts gouvernementaux et non gouvernementaux de statistique et de recherche pour constituer une base de données appropriée en vue de la planification et faciliter l'évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne la condition des femmes et leur participation au développement. Des études communes visant à définir de nouvelles politiques nationales et régionales seront entreprises en collaboration avec les commissions régionales; f) rédiger des textes sur l'intégration des femmes au développement destinés à être inclus dans des plans et programmes plus larges au sein du système des Nations Unies, en accord avec les nouvelles stratégies qui seront définies. Des études complémentaires réalisées comme suite à l'Année internationale de l'enfant de 1979, à la Conférence mondiale de 1980 sur la Décennie des Nations Unies pour la femme, à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural organisée par la FAO en 1979, et à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, seront entreprises au cours de cet exercice; g) élaborer des documents à l'intention des médias dans un but éducatif; h) enfin, examiner et évaluer les progrès réalisés dans l'exécution du Plan d'action mondial, à la lumière du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie adopté à la Conférence mondiale de 1980 sur la Décennie des Nations Unies pour la femme.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.19 Outre les stratégies et les produits de l'exercice biennal précédent, les efforts devraient porter essentiellement sur les principaux thèmes de la Conférence de 1980 sur la Décennie des Nations Unies pour la femme, tels l'emploi, l'enseignement et la santé.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

27.20 Par sa résolution 1942 (LVIII) du 6 mai 1975, le Conseil économique et social a demandé une étude sur la population, la condition de la femme et l'intégration des femmes au développement, mais il n'en a pas été tenu compte dans le présent plan, car cette étude a été considérée comme d'utilité marginale.

e) Effet escompté

27.21 Les examens et évaluations entrepris pour apprécier les progrès accomplis devraient permettre de préciser les politiques et les stratégies destinées aux femmes dans les plans nationaux de développement, en particulier ceux des pays en développement. Grâce à l'amélioration des bases de données, les statistiques nationales que les gouvernements pourront utiliser pour la formulation des politiques tiendront davantage compte des femmes, en particulier des femmes rurales et des citadines pauvres. Les stratégies régionales et internationales de développement devraient également prendre en considération les aspects quantitatifs et qualitatifs de la participation des femmes au développement, afin d'élever le niveau de vie de l'ensemble de la société. Les résultats et les analyses des diverses études et rapports devraient permettre à la communauté internationale de disposer de données plus précises quant à l'interaction des facteurs nationaux et internationaux préjudiciables à la participation entière et égalitaire des femmes à tous les aspects du développement pour réaliser le nouvel ordre économique international. Enfin, ces préoccupations en matière de politique devraient aboutir à un accroissement quantitatif et qualitatif de la participation des femmes, en particulier dans les domaines capitaux de l'emploi, de la santé et de l'enseignement.

SOUS-PROGRAMME 2 : INSTRUMENTS ET NORMES INTERNATIONAUX RELATIFS A LA CONDITION  
DE LA FEMME

a) Objectif

27.22 L'objectif de ce sous-programme est de contribuer à l'élaboration et l'application de normes juridiques internationales que les gouvernements devront utiliser pour faire progresser en droit comme en fait l'égalité entre hommes et femmes en alignant sur ces normes les législations nationales et en adoptant les mesures nécessaires pour les appliquer et les faire connaître, en vue de réaliser un développement national plus équitable, conforme au programme de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

b) Problème traité

27.23 Bien que la plupart des pays reconnaissent l'égalité en droit, beaucoup ont des législations, des règlements et des pratiques coutumières discriminatoires à l'égard des femmes. Dans le domaine du droit civil, en particulier du droit de la famille, le principe de l'égalité n'est pas encore universellement accepté. Dans d'autres pays, il existe une législation et des règlements dans un certain nombre de domaines, mais ils ne sont pas mis en pratique; dans la législation du travail, par exemple, le principe de l'égalité est rarement appliqué ou imposé, en particulier s'agissant des travailleurs agricoles.

27.24 L'expérience a montré que, dans certains cas, une législation protectrice se retournait contre les femmes, en étant par exemple discriminatoire en matière d'emploi. Les législations existantes n'accordent pas une protection suffisante à la maternité et ne la reconnaissent pas en soi comme une fonction sociale. Ces exemples montrent qu'il convient de revoir les instruments et les normes actuels et d'en élaborer d'autres, dans ces domaines et dans d'autres apparentés, comme par exemple celui du droit de la famille, des travailleuses rurales, etc.

27.25 Les attitudes et les préjugés traditionnels habituellement perpétués et largement diffusés par les moyens de communication de masse continuent à être l'un des principaux facteurs contribuant à l'inégalité entre les sexes. Les systèmes traditionnels d'enseignement de nombreux pays, qui considèrent que la place des femmes est au foyer et dans la famille, et les empêche de participer à la vie politique et d'être employées en dehors de leur foyer, renforcent les préjugés et les stéréotypes traditionnels.

c) Textes portant autorisation des travaux

27.26 Les textes portant autorisation des travaux au titre de ce sous-programme sont les suivants : résolutions de l'Assemblée générale : paragraphe 12 de la résolution 3520 (XXX), paragraphe 2 de la résolution 3521 (XXX) et paragraphes 2 à 5 de la résolution 3523 (XXX) (adoptées le 15 décembre 1975); paragraphes 7 et 8 de la résolution 31/134; et paragraphes 4, 5 et 6 de la résolution 31/136 (adoptées le 16 décembre 1976); et paragraphes 3 et 4 de la résolution 32/136 du 14 décembre 1977; résolutions du Conseil économique et social : paragraphe 6 de la résolution 1677 (LII) 4/ et paragraphe 2 de la résolution 1679 (LII) (adoptées le 2 juin 1972) 4/; enfin, paragraphes 1 et 2 de la résolution 1853 (LVI) du 16 mai 1974.

---

4/ Mandat donné il y a plus de cinq ans.

d) Stratégie et produit

i) Situation à la fin de 1979

27.27 L'Assemblée générale devrait avoir adopté avant la fin de 1979 la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les procédures de son examen et de son exécution devraient avoir été instaurées. Egalement, certaines directives devraient avoir été élaborées en collaboration avec l'UNESCO, à l'intention des moyens d'information, pour qu'ils donnent une image des femmes plus progressiste et pour consolider le principe de l'égalité. L'étude sur le statut juridique de la femme mariée aura été achevée.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.28 La Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes devrait avoir été ratifiée par un nombre suffisant de gouvernements pour entrer en vigueur au cours de cet exercice. L'application de cette convention et d'autres instruments et normes internationaux relatifs à la condition de la femme sera examinée. Des études détermineront les principaux domaines où il est nécessaire de perfectionner et le cas échéant d'élaborer de nouveaux textes internationaux. Des activités d'information seront entreprises pour faire mieux connaître les instruments internationaux existants et les objectifs minimaux établis par le Plan d'action mondial. En outre, des activités spéciales d'information seront conçues pour veiller à ce que les hommes et les femmes à la base soient conscients des droits et des responsabilités que leur confèrent ces instruments internationaux.

27.29 Un rapport sera présenté à la Commission de la condition de la femme sur l'application de la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments internationaux comportant des dispositions sur ce sujet. Les dispositions d'application de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes seront exécutées lorsque celle-ci entrera en vigueur. Des rapports étudieront les conséquences des législations existantes sur la condition des femmes et définiront les nouvelles législations et institutions qu'il est nécessaire de créer pour améliorer la condition de la femme. Un rapport sera présenté à l'Assemblée générale et à d'autres organes intéressés sur les progrès réalisés dans la promotion de l'entière égalité des hommes et des femmes dans tous les domaines de la vie, conformément aux normes internationales. Des études comparées sur différents aspects du droit civil et du droit de la famille seront présentées à la Commission de la condition de la femme. Des études sur la situation des travailleuses rurales et le droit du travail qui leur est appliqué ainsi que sur la protection maternelle seront entreprises. On mettra au point des méthodes pour évaluer l'amélioration des règlements relatifs à la condition de la femme dans l'enseignement de type classique. Les études de l'influence des mass media sur la condition de la femme seront poursuivies.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.30 La stratégie au cours de cet exercice ne différera pas sensiblement de celle de l'exercice précédent. Les instruments internationaux, en particulier la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, continueront à servir de normes en matière de condition de la femme. Les principaux produits de l'exercice biennal 1982-1983 appartiendront à des domaines analogues à ceux indiqués pour l'exercice biennal 1980-1981.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

27.31 Le rapport sur l'application de la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes demandé par la résolution 1325 (XLIV) du Conseil économique et social en date du 31 mai 1968 deviendra d'une utilité marginale lorsque la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera entrée en vigueur et que les procédures d'établissement de rapports qu'elle contient auront pris effet.

e) Effet escompté

27.32 A la fin de la période du plan, la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes aura été ratifiée par le nombre de gouvernements nécessaire 5/ à son entrée en vigueur et les gouvernements auront adopté des mesures importantes pour l'appliquer. L'écart entre les situations de droit et de fait des femmes se sera également amenuisé dans la plupart des pays. Les gouvernements auront adopté des mesures pour améliorer et faire respecter les législations relatives aux travailleuses rurales, à la protection maternelle et au droit de la famille. Un certain nombre de pays auront adopté des règlements concernant l'enseignement de type classique et l'emploi des moyens de communication de masse pour éliminer les stéréotypes sexuels traditionnels préjudiciables à l'accès des femmes à toutes les professions. En outre, le principe du partage des responsabilités familiales, indispensable à l'accès des femmes à des emplois en dehors du foyer ainsi qu'à la vie politique et publique, sera plus largement accepté.

SOUS-PROGRAMME 3 : PARTICIPATION DES FEMMES A LA COOPERATION INTERNATIONALE  
ET A LA PAIX

a) Objectif

27.33 L'objectif de ce sous-programme est d'élaborer, à l'intention des gouvernements, du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, des études qui les aident à adopter des décisions de principe permettant d'accroître la participation des femmes à la vie politique et aux responsabilités, plus particulièrement dans les domaines relatifs à la promotion de la coopération internationale et de la paix, et du désarmement général et complet, à l'élimination du colonialisme, du racisme et de la discrimination raciale, ainsi que de l'agression, de l'occupation et de toutes les formes de domination étrangère, afin de réaliser un développement national plus équitable, conformément au programme de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

b) Problème traité

27.34 Cibles de formes spéciales de violence psychologique et physique, comme le viol et la prostitution forcée, les femmes et les enfants sont pourtant exclus des décisions concernant la guerre et la paix et, plus généralement, de toute participation significative aux responsabilités et aux décisions politiques.

---

5/ Ce nombre sera arrêté par le groupe de travail que l'Assemblée générale constituera à sa trente-troisième session conformément à sa résolution 32/136.

c) Textes portant autorisation des travaux

27.35 Les textes portant autorisation des travaux au titre de ce sous-programme sont les suivants : résolutions de l'Assemblée générale : 3318 (XXIX) du 14 décembre 1974; paragraphes 1 à 5 de la résolution 3519 (XXX); paragraphes 12 et 20 de la résolution 3520 (XXX); et paragraphe 3 de la résolution 3521 (XXX) (adoptées le 15 décembre 1975); paragraphe 3 de la résolution 31/136 du 16 décembre 1976; paragraphes 5 et 6 de la résolution 32/142 du 16 décembre 1977; résolutions du Conseil économique et social : paragraphes 3 à 5 de la résolution 1515 (XLVIII) <sup>6/</sup> du 28 mai 1970; paragraphes 1 à 3 de la résolution 1991 (LX) du 12 mai 1976; paragraphe 6 de la résolution 2060 (LXII) et paragraphes 1, 4 et 9 de la résolution 2063 (LXII) (adoptées le 12 mai 1977).

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

27.36 A la fin de 1979, un rapport sur les vues des gouvernements quant à la nature et au contenu d'une déclaration sur la participation des femmes, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la lutte contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de domination étrangère aura été élaboré pour être présenté à la Commission de la condition de la femme en janvier 1980. Un rapport sera établi pour mettre à jour et analyser les données relatives à la participation des femmes à la vie publique, à la coopération et à la paix internationales.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.37 On continuera à mettre à jour et à analyser les données relatives à la participation des femmes à la vie publique, et aux activités en faveur de la coopération internationale et du maintien de la paix. Des activités seront entreprises en collaboration avec d'autres unités administratives de l'ONU, en particulier le Centre contre l'apartheid et le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, pour rassembler des données, effectuer des analyses et des recherches sur la condition de la femme là où dominant la discrimination raciale, le colonialisme et l'apartheid en vue d'élaborer un rapport sur cette question.

27.38 Un rapport sera publié mettant à jour les données relatives à la participation des femmes à la vie publique et politique aux niveaux national, régional et international. En 1980, une déclaration sur la participation des femmes à la lutte contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de domination étrangère devrait avoir été adoptée. Après l'adoption de cet instrument, un rapport sera élaboré sur l'application de la déclaration sur la participation des femmes au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la lutte contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de domination étrangère. Un rapport destiné à la Commission de la condition de la femme traitera de la condition des femmes et des enfants dans des situations d'urgence et de conflit armé, dans la lutte pour la paix, l'autodétermination, la libération nationale et l'indépendance.

---

<sup>6/</sup> Mandat donné il y a plus de cinq ans.

27.39 Par ailleurs, un rapport sera élaboré sur les mesures adoptées pour appliquer la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé. Une étude sera entreprise sur l'incidence des intérêts économiques étrangers sur la situation de la femme dans les territoires dépendants.

27.40 Des documents de recherche seront élaborés dans les domaines de l'administration et de la gestion publiques, de la politique internationale, de l'arbitrage, des activités de maintien et de renforcement de la paix; ils pourront être utilisés par un réseau d'organisations pour leurs programmes pour les femmes. Des activités d'information seront entreprises et des documents élaborés en collaboration avec le Centre de l'information économique et sociale pour faire mieux prendre conscience aux femmes des questions nationales et internationales, encourager leur participation au développement de l'amitié entre les peuples et réaliser un désarmement général et complet.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.41 La stratégie au cours de cet exercice sera la même que celle de l'exercice précédent. L'application des instruments internationaux existants visant à protéger les femmes et les enfants en cas de conflits armés sera poursuivie. Les principaux produits de l'exercice biennal 1982-1983 relèveront des mêmes domaines que ceux de l'exercice biennal précédent.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

27.42 Le sous-programme ne comporte pas d'activités dont l'utilité soit considérée comme marginale.

e) Effet escompté

27.43 A la fin de la période du plan, la condition des femmes et des enfants exposés à des conflits armés, au colonialisme, au racisme et à l'apartheid devrait être mieux perçue aux échelons national et international. En outre, des instruments internationaux visant à protéger les femmes et les enfants placés dans de telles situations auront été appliqués.



#### SOUS-PROGRAMME 4 : POLITIQUES D'INTEGRATION SOCIALE

##### a) Objectif

27.44 L'objectif de ce sous-programme est de fournir aux organes intergouvernementaux et aux Etats Membres les résultats de travaux de recherche et d'analyse approfondis concernant les politiques et les stratégies visant à associer certaines personnes, notamment les jeunes, les personnes âgées et des groupes marginaux particuliers dans les zones rurales et urbaines, au courant général du développement, et de dégager les tendances du développement, les interactions et les problèmes nouveaux qui se posent au niveau international en matière d'intégration de certains groupes sociaux aux activités de développement.

##### b) Problème traité

27.45 D'importantes fractions de certains groupes de population, qui se définissent par diverses particularités économiques, sociales et physiques et qui comprennent les jeunes, les personnes âgées et différents secteurs marginaux de la société, ne sont pas convenablement intégrées au corps social par suite de circonstances sociales et économiques.

27.46 La pleine participation de ces groupes au développement contribuera à la réalisation des objectifs du nouvel ordre économique international et aidera à éliminer les obstacles de structure qui les empêchent d'avoir accès aux ressources et aux possibilités d'épanouissement. Pour accroître cette participation, les gouvernements devront prendre des mesures pour supprimer les obstacles structurels et offrir aux groupes considérés des chances de progrès, le tout d'une manière financièrement rationnelle.

27.47 Si les politiques de ce genre exercent leurs effets sur l'ensemble des principaux groupes sociaux, elles n'en doivent pas moins répondre aux particularités de chacun d'eux. Pour ce qui est des jeunes, la tâche principale consiste à leur offrir la possibilité d'une participation à part entière; pour les personnes âgées, il s'agit d'assurer la continuité de leur contribution dans des conditions de sécurité sur le plan social; pour les groupes marginaux, le problème est de leur donner accès aux ressources et aux possibilités d'épanouissement qui accroîtront leur activité économique et les gratifications sociales qui en découlent.

27.48 La finalité du développement étant d'améliorer le bien-être de l'homme et d'instaurer la justice sociale et économique aux niveaux international et national, il est capital de prévoir dans les stratégies de développement des politiques visant à accroître la participation des secteurs considérés pour les intégrer à la société. Leur situation sociale et économique particulière doit être analysée dans le contexte plus général des politiques et des stratégies du développement aux niveaux national et international. Des mesures doivent être prises à différents niveaux pour éliminer les obstacles à la participation de ces groupes au processus du développement et déterminer les moyens de faciliter leur intégration à ce processus.

c) Textes portant autorisation des travaux

27.49 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les résolutions suivantes de l'Assemblée générale : 3022 (XXVII) (par. 2) du 18 décembre 1972; 3137 (XXVIII) (par. 4) du 14 décembre 1973; 3140 (XXVIII) (par. 5) du 14 décembre 1973; 31/129 (par. 3) et 31/131 (par. 2 et 4 c)/, adoptées l'une et l'autre le 16 décembre 1976; 32/131 (par. 2) et 32/132 (par. 3), adoptées l'une et l'autre le 16 décembre 1977; et 32/134 (par. 1, 2 et 4) du 16 décembre 1977; et la résolution 1923 (LVIII) (par. 3) du Conseil économique et social, en date du 6 mai 1975.

d) Stratégie et produits

27.50 La stratégie devant permettre d'atteindre l'objectif visé au cours de la période du plan à moyen terme consistera : a) à réaliser des études sur les modalités et les conséquences de l'intégration obtenue au moyen d'une participation accrue aux activités de développement de certains groupes particuliers, comme les jeunes, les personnes âgées et les groupes qui vivent dans un état de carence économique et sociale dans les établissements ruraux et urbains; à identifier les mesures qui permettraient une intégration plus efficace des groupes considérés; c) à définir les moyens de faciliter l'intégration sociale; d) à organiser des échanges d'informations systématiques et suivis entre les institutions nationales, régionales et internationales; et e) à étudier les incidences sociales des mesures de développement sur certains groupes particuliers.

i) Situation à la fin de 1979

27.51 Des éléments auront été réunis en vue d'un rapport sur l'application de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, où l'accent sera mis sur la situation de certains groupes sociaux, notamment les jeunes, les personnes âgées et les groupes marginaux des zones rurales et urbaines. On aura poursuivi la publication du Quarterly Youth Information Bulletin et de la revue annuelle intitulée "La jeunesse et les activités courantes et futures des organismes des Nations Unies".

27.52 On aura également achevé un rapport sur les programmes visant à intégrer les jeunes aux activités de développement, notamment dans les zones rurales, dans lequel seront analysées les raisons de l'échec ou du succès de ces programmes. Les résultats permettront d'établir un ordre de priorités pour les travaux spécialisés à entreprendre par la suite.

27.53 A la fin de 1979, une étude faisant le point des conditions de vie et des besoins des personnes âgées dans les zones rurales sera achevée. Le volume II de l'International Directory of Organizations Concerned with the Aging aura été publié, ainsi que le Bulletin on Aging (semestriel).

27.54 La question de la proclamation d'une Année internationale de la jeunesse et d'une Année internationale du troisième âge aura été étudiée à la trente-troisième session de l'Assemblée générale. S'il est décidé de proclamer ces deux Années, il faudra entreprendre des activités supplémentaires de recherche et de promotion, ce qui modifiera le plan de travail prévu pour la période couverte par le plan à moyen terme 1980-1983.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.55 En 1981, on présentera un rapport dans lequel seront proposées des méthodes permettant d'évaluer l'intégration et l'évolution sociales dans le cadre des stratégies du développement.

27.56 On entreprendra des études sur les incidences sociales d'importantes mesures prises en matière de développement, études qui déboucheront sur un rapport faisant le point de la situation d'ensemble de certains groupes de population et mettant l'accent sur les éléments marginaux de la société dans les zones rurales et urbaines.

27.57 On établira un rapport dans lequel seront proposés des moyens de mesurer la participation des jeunes au développement. Un deuxième rapport sur la jeunesse sera établi afin d'aider les organes intergouvernementaux et les responsables nationaux à préparer l'Année internationale de la jeunesse qui pourrait être célébrée. Une étude sur les politiques de formation de travailleurs sociaux chargés de faire participer les jeunes aux activités de développement sera publiée à l'intention des organes gouvernementaux et des organisations internationales non gouvernementales, et une étude sera entreprise sur le rôle des organisations locales en matière de promotion de la participation des jeunes aux activités de développement, en particulier dans les zones rurales. Les travaux sur les échanges d'informations relatives aux activités de recherche dans le domaine de la jeunesse entreprises aux niveaux national et international seront encore élargis. Des documents sur les échanges d'informations concernant les travaux des organismes des Nations Unies dans le domaine de la jeunesse et les travaux des organisations non gouvernementales de jeunes seront publiés et diffusés à intervalles réguliers, notamment les publications intitulées Youth Information Bulletin et "La jeunesse et les activités courantes et futures des organismes des Nations Unies".

27.58 On commencera à élaborer des propositions en vue de normaliser les concepts concernant le troisième âge. Les échanges d'informations sur les activités internationales en faveur des personnes âgées se poursuivront avec la publication du Bulletin on Aging (semestriel) et de l'International Directory of Organizations Concerned with the Aging (édition révisée). On commencera également une analyse des répercussions économiques du vieillissement de la population.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.59 On entreprendra de nouvelles études prospectives sur les incidences sociales sur certains groupes de population d'importantes mesures prises en matière de développement. A partir de ces travaux, ainsi que de rapports et d'études établis dans le cadre de sous-programmes connexes, on élaborera des rapports définissant les différentes stratégies et politiques possibles aux niveaux national et international pour intégrer certains groupes au processus du développement et encourager leur participation aux efforts déployés dans ce domaine.

27.60 Si l'on décide de célébrer une Année internationale de la jeunesse, les travaux préparatoires se poursuivront au cours de cet exercice, de même que d'autres activités de promotion et d'échange d'informations. En particulier, des analyses

de différentes politiques possibles en vue d'assurer la participation des jeunes ruraux au développement - participation qui revêt une importance cruciale - seront entreprises. Une étude sera également entreprise sur les moyens d'adapter des stratégies de participation populaire aux programmes visant à faire participer les jeunes au développement. On continuera à publier le Youth Information Bulletin et la publication annuelle intitulée "La jeunesse et les activités courantes et futures des organismes des Nations Unies".

27.61 On continuera d'élaborer des normes internationales relatives à la terminologie et aux méthodes utilisées en ce qui concerne le troisième âge et on achèvera le rapport sur les répercussions économiques du vieillissement de la population. Les échanges d'information sur les activités internationales concernant le troisième âge se poursuivront avec la publication semestrielle du Bulletin on Aging. On entreprendra une analyse des moyens qui permettraient aux institutions locales d'étendre leurs activités aux personnes âgées de façon que celles-ci puissent à la fois contribuer aux programmes et en bénéficier.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

27.62 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

27.63 On compte qu'à la fin de 1983, les questions relatives au progrès social seront mieux comprises et que les pays auront adopté des politiques plus efficaces pour favoriser l'intégration de certains groupes de population, notamment nombre des politiques recommandées par le Conseil économique et social compte tenu des rapports de politique générale établis dans le cadre du sous-programme.

27.64 On pense qu'à la fin de 1983, un nombre croissant de pays seront conscients des différents moyens de faire davantage participer les jeunes aux activités de développement. Les échanges, aux niveaux national, régional et international, entre institutions s'intéressant à la jeunesse, y compris les institutions de recherche, auront sensiblement augmenté, contribuant ainsi à une meilleure connaissance de l'interaction des facteurs sociaux, économiques et politiques qui, à ces niveaux, influent sur la participation des jeunes au développement.

27.65 On compte que d'ici 1983, un nombre croissant de pays auront adopté des programmes et des politiques spécifiques pour le troisième âge. En 1985, des normes internationales relatives à la terminologie, aux méthodes de recherche et aux définitions applicables au troisième âge auront été élaborées, ce qui facilitera l'échange international de données d'expérience.

## SOUS-PROGRAMME 5 : SERVICES DE PROTECTION SOCIALE

### a) Objectif

27.66 L'objectif de ce sous-programme est de fournir aux organes intergouvernementaux et aux Etats Membres les résultats de travaux de recherche et d'analyse approfondis concernant les politiques et les stratégies visant à améliorer l'organisation et la prestation de services de protection sociale et d'autres services connexes destinées à des groupes de population déterminés dont la communauté internationale a reconnu les besoins particuliers, comme les enfants et la famille, les personnes âgées, les personnes handicapées et les groupes marginaux, afin de les aider à participer équitablement à la vie économique et sociale de la société.

### b) Problème traité

27.67 Dans tous les pays, quels que soient leur niveau et leur rythme de développement, d'importantes fractions de certains groupes de population, comme les enfants et la famille, les personnes âgées, les personnes handicapées et les déshérités, pâtissent des déséquilibres structurels de la société, du manque de ressources et de services essentiels et, parfois, des changements sociaux et économiques provoqués par le développement ou son absence. En conséquence, ces personnes ne sont pas en mesure de participer pleinement au processus du développement ou de bénéficier équitablement des avantages de ce processus. L'élaboration de politiques appropriées et la fourniture de services sociaux peuvent leur permettre d'opérer les ajustements nécessaires pour participer aux activités de développement économique et social. Ce problème préoccupe l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Ces derniers temps, toutefois, l'approche de l'ONU s'est élargie, l'action essentiellement corrective faisant place à une action axée sur le développement et fondée sur l'idée que, si la chance leur en était donnée et s'ils disposaient des services d'appui nécessaires, de nombreux membres de ces groupes seraient en mesure de jouer un rôle utile et enrichissant dans la société.

27.68 Il faut étudier et analyser la nature et la portée des services sociaux et leur utilité dans des situations socio-économiques et culturelles données. De plus, pour donner suite à l'intérêt porté aux services de protection sociale axés sur le développement, il convient d'étudier les politiques et les méthodes novatrices adoptées par les Etats Membres et de communiquer des renseignements sur celles-ci aux autres Etats Membres.

### c) Textes portant autorisation des travaux

27.69 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les résolutions suivantes de l'Assemblée générale : 3137 (XXVIII) (par. 4), 31/113 (par.1); 31/123 (par. 1); 31/127 (par. 6 et 7); 31/182 (par. 2 et 3); 32/120 (par. 10), 32/131 (par. 2), 32/132 (par. 3), et 32/133 (par. 2 et 4), et les résolutions suivantes du Conseil économique et social : 1921 (LVIII) (par. 3, 4, 5 et 6), 1926 (LVIII) (par. 6 et 8), 1925 (LVIII) (par. 7) et 2080 (LXII) (par. 4).

d) Stratégie et produits

27.70 La stratégie envisagée pour atteindre l'objectif visé durant la période du plan à moyen terme consistera i) à évaluer les situations particulières des groupes de population mentionnés dans l'objectif sur la base de recherches menées à l'échelle mondiale; ii) à évaluer les politiques à appliquer pour fournir des services visant à accroître la participation de ces groupes au processus du développement; iii) à définir des politiques et des stratégies permettant d'améliorer ces services; iv) à organiser des échanges d'informations systématiques et suivis entre les institutions et les organismes nationaux, régionaux et inter-régionaux qui s'occupent des groupes considérés.

i) Situation à la fin de 1979

27.71 A la fin de 1979, les travaux entrepris sur la protection sociale des familles de travailleurs migrants comme suite à la résolution 1926 (LVIII) du Conseil économique et social auront été achevés. Les résultats des activités menées durant l'Année internationale de l'enfant devraient permettre d'établir des priorités pour les travaux à entreprendre dans le domaine de la protection de l'enfant et de la famille et le rapport sur la réunion du groupe d'experts en matière d'adoption et de placement familial aura été achevé et examiné. Une enquête sur les problèmes de protection sociale des personnes veuves aura été lancée.

27.72 Les travaux sur les politiques relatives aux services de protection sociale dans le cadre du développement rural intégré mettant l'accent sur l'intégration des groupes marginaux au processus du développement seront achevés.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.73 On entreprendra une étude, qui doit être publiée en 1982, sur les divers modèles qui peuvent être adoptés pour fournir des services complets de protection de la famille dans le cadre du programme de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Cette étude servira de base à un rapport directif qui sera soumis à la Commission du développement social en 1983. On entreprendra aussi l'établissement d'un rapport sur les problèmes posés par la protection sociale des familles des travailleurs migrants dans les pays en développement, qui sera soumis à la Commission du développement social la même année. Une étude sur les dispositions législatives et administratives concernant la protection sociale des familles des travailleurs migrants au niveau national sera achevée en 1981 et communiquée aux Etats Membres pour leur permettre de réviser leur législation nationale.

27.74 On achèvera le rapport sur les problèmes de protection sociale des personnes veuves. On entreprendra aussi une enquête sur le soutien de famille dans le cas de la famille élargie.

27.75 On commencera une étude visant à définir les stratégies et les méthodes faisant appel aux organismes locaux pour permettre aux groupes marginaux de participer plus équitablement aux activités de développement.

27.76 Des travaux seront entrepris pour définir les moyens permettant de suivre la situation des enfants dans le cadre des stratégies nationales et internationales du développement. Une étude sur les dispositions législatives et administratives concernant la situation des enfants de travailleurs migrants au niveau national sera achevée et communiquée aux gouvernements pour leur permettre de réviser leur législation nationale dans ce domaine. Les travaux relatifs à l'élaboration de principes internationaux concernant l'adoption et le placement familial des enfants se poursuivront. On entreprendra une étude sur le problème des enfants maltraités.

27.77 On entreprendra des travaux axés sur la préparation et la surveillance du déroulement de l'Année internationale des personnes handicapées, y compris l'élaboration et la présentation d'un projet de programme d'action future.

27.78 Les efforts se poursuivront en vue de faciliter l'échange de renseignements grâce à des publications périodiques et à une coordination interinstitutions. En outre, une étude sera entreprise sur les politiques nationales visant à promouvoir des conditions de vie décentes pour les handicapés et sur les tendances et l'expérience récentes des pays en matière de législation relative aux personnes handicapées. Une enquête sera réalisée sur la disponibilité des ressources humaines et des équipements nécessaires à la prévention de l'invalidité, aux services de réadaptation et à l'intégration des personnes handicapées à l'échelon des collectivités.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.79 Une étude sera entreprise sur l'application des lois et réglementations nationales relatives aux enfants de travailleurs migrants. On analysera, d'après les études pertinentes réalisées sous l'égide du FISE et d'autres organismes, la situation des enfants dans les établissements urbains de groupes sociaux à faibles revenus, eu égard aux services collectifs qui y sont assurés. On commencera à dresser une liste systématique des institutions nationales, régionales et inter-régionales s'intéressant aux enfants, en vue de la création d'un réseau d'échanges de renseignements pour aider des gouvernements intéressés.

27.80 Les travaux consacrés aux problèmes des handicapés seront fondés sur les activités consécutives aux recommandations découlant de l'Année internationale des personnes handicapées, et les autres activités d'information et de promotion seront poursuivies. On continuera les études sur l'expérience des pays pour ce qui est d'assurer des conditions de vie décentes aux handicapés et on achèvera le rapport sur le soutien de famille dans le cas de la famille élargie eu égard à la situation des personnes âgées.

27.81 Des études seront effectuées sur les institutions locales de protection sociale fondées sur l'auto-assistance et les rapports entre ces institutions et les politiques nationales en matière de services de protection sociale.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

27.82 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

27.83 On compte qu'à la fin de la période du plan, un grand nombre de pays auront adopté des programmes nationaux d'action en faveur des personnes handicapées, à la suite de l'Année internationale des personnes handicapées, et que beaucoup d'entre eux auront introduit des modifications importantes dans les textes de lois relatifs aux personnes handicapées. Les mesures de protection sociale en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles seront aussi normalisées dans une plus large mesure et un nombre croissant d'accords internationaux bilatéraux et multilatéraux seront conclus sur l'égalité de traitement des travailleurs migrants et de leurs familles. De nouvelles politiques concernant les enfants et la protection de la famille dans son ensemble seront adoptées dans un nombre croissant de pays.

SOUS-PROGRAMME 6 : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE

a) Objectif

27.84 Ce sous-programme vise à fournir aux organes intergouvernementaux et aux gouvernements des renseignements et à leur proposer des options pour la politique à suivre, fondés sur des recherches et des enquêtes à but pratique sur les formes et les tendances de la criminalité, ainsi que des stratégies de prévention du crime et des analyses d'aspects spécifiques de la criminalité et de la justice pénale, qui faciliteraient l'élaboration de politiques visant à réduire au minimum le coût élevé du crime et ses incidences sur le développement économique et social.

b) Problème traité

27.85 Devant la montée dans diverses régions du monde de la criminalité, qui a des répercussions et des ramifications qui vont bien au-delà des frontières nationales, force a été de reconnaître que le développement économique et l'amélioration du niveau de vie, des services d'éducation, des services de santé et des services sociaux ne constituaient pas en eux-mêmes une garantie contre le crime. Les difficultés qu'il y a à élaborer des politiques et des stratégies appropriées et cohérentes en matière de prévention du crime et de justice pénale ont souvent entraîné un morcellement coûteux des activités aboutissant à un double emploi et à un gaspillage de personnel et de ressources. Les différentes administrations (services de police, tribunaux, administration pénitentiaire) responsables de la justice pénale mènent souvent des actions contradictoires, qui annulent les effets des programmes de prévention du crime. C'est pourquoi il est nécessaire et urgent d'élaborer, dans le contexte de la planification générale du développement, des politiques et des stratégies appropriées, si l'on veut résoudre ces problèmes. Cependant, l'absence dans de nombreux pays d'une base de données fiables fait sérieusement obstacle à l'élaboration de telles politiques et stratégies. En outre, lorsqu'on dispose de données, c'est souvent la capacité de les utiliser pour élaborer des politiques, des plans et des programmes de mesures spécifiques qui fait défaut. On manque actuellement, au niveau international, de données comparables, ce qui fait qu'il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les politiques de prévention du crime menées par différents pays sont ou non couronnées de succès.



c) Textes portant autorisation des travaux

27.86 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les résolutions suivantes : résolutions de l'Assemblée générale 415 (V) en date du 1er décembre 1950 6/; 2857 (XXVI) en date du 20 décembre 1971; 30/58, par. 6, 32/59, 32/60 et 32/61, toutes en date du 8 décembre 1977; et résolutions du Conseil économique et social 663 C (XXIV) en date du 31 juillet 1957 6/; 830 D (XXXIII) en date du 2 août 1961 6/; 1086 B (XXXIX) en date du 30 juillet 1965 6/; 1745 (LIV) en date du 16 mai 1973; 1930 (LVIII) en date du 6 mai 1975; 2075 (LXII) et 2076 (LXII), l'une et l'autre en date du 13 mai 1977.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

27.87 A la fin de 1979, auront eu lieu les réunions régionales préparatoires en vue du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et cinq documents de travail correspondant aux cinq questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès seront terminés.

27.88 Deux numéros de la Revue internationale de politique criminelle et quatre numéros du Bulletin auront été publiés et des rapports sur la peine capitale et sur l'application des Règles minima pour le traitement des prisonniers 7/ auront été établis.

27.89 Le premier rapport du Secrétaire général sur la prévention du crime et la lutte contre la délinquance aura été diffusé pour observations, ce qui devrait permettre de définir les activités supplémentaires à entreprendre dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne l'établissement du prochain rapport quinquennal sur la prévention du crime et la lutte contre la délinquance.

27.90 Des principes directeurs pour la prévention de la violence et la lutte contre la violence auront été définis.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.91 La stratégie visera à faciliter l'élaboration de politiques appropriées de prévention du crime grâce à l'amélioration des moyens d'échange de renseignements comparables au niveau international; à cette fin, entre autres choses, on favorisera l'expansion du réseau de correspondants nationaux, on multipliera les consultations avec les organisations non gouvernementales et on préparera le sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants que l'on convoquera en 1980.

27.92 Un rapport sur le sixième Congrès sera établi. Les conclusions et les recommandations du Congrès aideront les gouvernements à définir des politiques en matière de prévention du crime et de justice pénale. Parallèlement, le rapport servira de base à la définition de l'action internationale à mener dans ce domaine.

---

7/ Premier Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants : rapport préparé par le Secrétariat (Publication des Nations Unies, numéro de vente : 1956.IV.4), annexe I.A.

27.93 Un rapport établi d'après les renseignements communiqués par les Etats Membres concernant les mesures prises pour mettre en pratique les conclusions du cinquième Congrès sera présenté au sixième Congrès et à l'Assemblée générale en 1980.

27.94 Une circulaire relative au septième Congrès et destinée aux participants et aux observateurs sera rédigée en 1981.

27.95 Un rapport sur la criminalité mondiale et les stratégies de prévention du crime, établi en coopération avec les instituts régionaux de prévention du crime et l'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale sera achevé en 1981.

27.96 Comme suite à une étude achevée en 1978 sur la procédure la plus équitable et la plus rapide à suivre aux stades préliminaires du procès, une étude sera entreprise au cours de l'exercice considéré, qui portera à la fois sur le déroulement même du procès et sur l'exécution du jugement; cette étude qui aura pour objectif de fournir des principes directeurs généraux visant à supprimer les injustices, à éviter autant que possible les procédures hâtives et à favoriser une administration plus efficace de la justice pénale, sera réalisée en coopération avec la Division des droits de l'homme.

27.97 Au titre des activités poursuivies en vertu de mandats permanents, la Revue internationale de politique criminelle sera publiée chaque année, et le Bulletin destiné aux correspondants nationaux, tous les six mois. En outre, des rapports sur la peine capitale et sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'application des Règles minima pour le traitement des prisonniers seront achevés en 1980.

### iii) Exercice biennal 1982-1983

27.98 On entreprendra une étude et une analyse à but pratique, qui faciliteront l'élaboration de stratégies et de mesures visant à prévenir la criminalité économique et à lutter contre cette forme de criminalité, qui touche particulièrement les pays les plus démunis. Cette étude, qui sera réalisée en coopération avec le Centre sur les sociétés transnationales, traitera également de questions telles que la corruption du point de vue du criminologue. Il sera tenu compte des travaux réalisés par le Centre sur un accord international en vue de prévenir et d'éliminer les paiements illicites dans les transactions commerciales internationales. Les directives qui seront élaborées dans le cadre de ce projet seront fondées, notamment, sur les conclusions et recommandations du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

27.99 On définira également, au cours de cet exercice, des principes et des modalités d'action qui devraient permettre d'humaniser et de rationaliser les systèmes de justice pénale, dans le sens d'une plus grande cohérence et d'une intégration plus poussée de sorte qu'ils répondent mieux aux besoins de la société.

27.100 Comme au cours de l'exercice biennal précédent, la Revue internationale de politique criminelle sera publiée chaque année et le Bulletin paraîtra tous les six mois. En outre, la plus grande partie des activités préparatoires en vue du septième Congrès, qui auront été entreprises au cours de l'exercice précédent, seront menées à bien au cours de l'exercice biennal 1982-1983. De plus, un répertoire de statistiques criminelles sera établi et on continuera d'améliorer les méthodes de rassemblement et d'analyses des données sur les tendances de la criminalité et les politiques de prévention du crime, de façon à disposer d'un fonds de données solides pour la conduite des activités prévues au titre de ce sous-programme.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

27.101 Bien qu'au paragraphe 6 de la résolution 32/58 de l'Assemblée générale et dans le rapport intitulé "Méthodes et moyens qui paraissent les plus efficaces pour lutter contre le crime et améliorer le traitement des délinquants" (E/CN.5/536, annexe 4), il ait été recommandé d'analyser le rôle du public en matière de prévention du crime et de lutte contre la délinquance, on a estimé qu'il ne s'agissait pas là d'une tâche prioritaire et elle n'a donc pas été incluse dans la stratégie.

e) Effet escompté

27.102 On ne dispose pas encore d'un indicateur quantitatif réellement utilisable de l'effet de ce sous-programme, mais des renseignements et différentes options possibles quant à la politique à suivre devraient pouvoir être fournis aux organes intergouvernementaux et aux gouvernements à l'intention des responsables et des planificateurs nationaux pour leur faciliter la définition et l'élaboration de politiques efficaces et équitables en matière de prévention du crime, de justice pénale et de traitement des délinquants. Plusieurs Etats Membres ont déjà défini dans le cadre de leur planification nationale des politiques efficaces et équitables en matière de lutte contre le crime et de justice pénale. Leur exemple sera sans doute suivi par un très grand nombre de pays. Les travaux réalisés durant la période couverte par ce plan à moyen terme seront mis à profit par les sixième et septième Congrès. On s'efforcera de prévoir pour la plupart des activités qui seront entreprises un moyen d'évaluation.

PROGRAMME 2 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

A. Organisation

1. Organes intergouvernementaux compétents

27.103 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Conférence des ministres de la CEA qui se réunit tous les deux ans et dont la dernière réunion s'est tenue en février/mars 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par cet organe.

27.104 Le programme de travail est aussi soumis à la Conférence des ministres africains des affaires sociales (qui se réunit tous les deux ans) et à la Conférence chargée d'examiner les progrès réalisés dans l'application des plans d'action pour l'intégration de la femme au développement (qui se réunit tous les trois ans). Ces deux organes ont tenu leur dernière réunion en janvier 1977 et en septembre/octobre 1977, respectivement.

2. Secrétariat

27.105 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division du développement social. Au 31 décembre 1977, la Division comptait 22 postes d'administrateur pourvus, dont 11 financés par des fonds extra-budgétaires. A la même date, elle comprenait les sections suivantes :

<u>Unité administrative</u>	<u>Administrateurs</u>		
	<u>Budget ordi- naire</u>	<u>Fonds budgé- taires</u>	<u>Total</u>
1. Bureau du Chef de la Division	1	-	1
2. Politique, planification et recherche sociale	2	-	2
3. Développement rural intégré	4	2	6
4. Services en faveur de la jeunesse et services sociaux	3	-	3
5. Centre de formation et de recherche pour la femme	1	9	10
	<u>11</u>	<u>11</u>	<u>22</u>
Total	11	11	22

3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

27.106 La structure administrative actuelle a été mise en place le 1er août 1976. Elle comporte quatre sections, alors que la structure proposée pour le programme ne comprend que les trois éléments de programme suivants : développement intégré des zones rurales, services en faveur des jeunes et services sociaux et intégration des femmes au développement. Cette divergence apparente ne devrait, cependant, pas entraîner de difficultés lors de la formulation et de l'application du programme, puisque les activités de la Section de la politique, de la planification et de la recherche sociales sont liées à ces trois programmes.

4. Achèvement probable de travaux et réorganisation consécutive

a) Achèvement probable de travaux

27.107 Les travaux relatifs aux éléments de programme ci-après, exposés au paragraphe 9.47 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 8/ seront vraisemblablement achevés :

i) En 1978-1979

1.1 Politique, planification et recherche sociales

1.1 ii), iii), iv), viii), ix).

1.2 Développement intégré des zones rurales

1.2 i), ii), iii), iv), v), vi).

2. Participation des jeunes au développement national

2.1, 2.2, 2.6, 2.8.

3. Intégration des femmes au développement

3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15.

ii) En 1980-1981

1.2 Développement intégré des zones rurales

1.2 ii), iii), vii).

2. Participation des jeunes au développement national

2.3, 2.4, 2.5, 2.7.

3. Intégration des femmes au développement

3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 3.10, 3.13, 3.14.

---

8/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr. 1 et 2), vol. I.

b) Réorganisation consécutive

27.108 i) En prévision de la création du centre régional de recherche et de formation en matière de développement social, une nouvelle unité administrative sera créée en 1978 pour entreprendre des activités préparatoires et assurer la liaison avec le gouvernement hôte et le centre.

27.109 ii) Conformément à la décision de la première Conférence régionale africaine chargée d'examiner les progrès réalisés dans l'application des plans d'action qui s'est tenue à Nouakchott (Mauritanie) en 1977, un comité régional africain de coordination pour l'intégration des femmes au développement sera créé en 1978. Cinq comités de coordination sous-régionaux devraient aussi être créés, en liaison avec les centres de programmation multinationale et d'opérations de la Commission qui sont actuellement mis en place à l'échelon sous-régional.

B. Coordination

1. Coordination régulière au Secrétariat

27.110 Un groupe de travail interdivisions sur le développement rural intégré a été établi en vertu d'une directive administrative, en mars 1977. Le Groupe est chargé de superviser la formulation de politiques, stratégies, programmes et projets dans le domaine du développement intégré des zones rurales et de les coordonner pour permettre l'adoption de mesures concertées lors de leur mise en oeuvre, et pour évaluer les résultats obtenus et les apports respectifs des unités intéressées du secrétariat. La Division du développement social est chargée d'organiser les réunions du Groupe et d'en assurer le service.

27.111 La coordination des activités devrait aussi être assurée grâce aux réunions périodiques d'un nouveau Comité interdivisions pour les pays les moins avancés. La Division de la recherche et de la planification sociales et économiques est chargée d'organiser les réunions du Comité et d'en assurer le service.

27.112 Au milieu de 1976, un Groupe interdivisions sur les techniques rurales a été créé en vue de contrôler et de coordonner les activités pertinentes inscrites au programme de la Division des ressources naturelles (chargée de la présidence et de l'organisation), de la Division du développement social, de la Division CEA/ONUDI de l'industrie et de la Division CEA/FAO de l'agriculture.

27.113 Dans le cadre du programme qui établit un réseau Siège/Commissions régionales en faveur des femmes, la liaison sera assurée par la création à la CEA d'un poste de conseiller régional, financé par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme. Les lignes de communications du réseau permettront à la CEA d'être informée des politiques appliquées en matière de programmes et des ressources du Siège, tout en faisant régulièrement connaître les résultats des programmes opérationnels, les besoins à satisfaire et l'expérience acquise sur le terrain.

## 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

27.114 Conformément à la résolution 197 (IX) de la CEA, un comité régional inter-institutions pour le développement rural a été créé à titre permanent en 1969. Il se compose de représentants régionaux de la CEA, de la FAO, de l'OIT, de l'UNESCO, du HCR, du FISE, de l'OMS, du PNUD et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). A partir de 1978, il se réunira une fois par an.

27.115 Après une réunion interinstitutions préliminaire, qui s'est tenue en septembre/octobre 1977 à Nouakchott, il a été décidé de créer en mars 1978, à l'échelon régional, un groupe officiel interinstitutions chargé de coordonner les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'intégration des femmes au développement.

## 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

27.116 Durant la période 1980-1983, la Division dans son ensemble entreprendra les activités conjointes suivantes :

- a) Etude des tendances sociales et des principaux problèmes touchant le développement social avec la Division de la recherche et de la planification sociales et économiques;
- b) Projets de développement intégré des zones rurales selon les besoins, avec le Groupe de travail interdivisions sur le développement rural intégré et diverses unités dont les domaines d'activités ont trait à l'agriculture, à l'alimentation et à la nutrition, aux institutions rurales, à la mise en valeur des ressources en eau, au transfert des techniques, aux petites industries et à l'administration publique;
- c) Etude des aspects sociaux de l'industrialisation et des problèmes soulevés par une urbanisation rapide avec la Division de la population, la Division de l'industrie et de l'habitation et la Division de statistique.

27.117 En ce qui concerne le Centre africain de recherche et de formation pour la femme en particulier, on entreprendra les activités conjointes importantes ci-après :

- a) Formation des femmes et amélioration de leurs compétences, notamment en matière de gestion des petites industries et de production et de commercialisation d'objets artisanaux avec la Division CEA/ONUUDI de l'industrie;
- b) Activités de recherche visant à déterminer quels sont les produits de la terre et les cultures vivrières dans la production desquels les femmes jouent un rôle prédominant, en vue d'accroître leur productivité et leur rémunération avec la Division CEA/FAO de l'agriculture;

- c) Recherche sur les rapports entre les dimensions de la famille et le bien-être social avec la Division de la population;
- d) Contribution aux études effectuées sur le terrain concernant le rôle des femmes dans les projets de développement intégré des zones rurales, en tant que participantes et bénéficiaires avec le Groupe de travail interdivisions sur le développement rural intégré;
- e) Programmes de formation relatifs à l'enseignement de type non classique pour les jeunes filles et les femmes ayant abandonné l'école avec la Division de l'administration publique, de la gestion et de la main-d'oeuvre.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

27.118 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes  
(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>
1. Service en faveur des jeunes et services sociaux	55	-	28	44	-	22	44	-	22
2. Développement intégré des zones rurales	36	18	27	31	25	28	31	25	28
3. Centre africain de recherche et de formation pour la femme	9	82	45	25	75	50	25	75	50
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

D. Sous-programmes : textes explicatifs

**SOUS-PROGRAMME 1 : DEVELOPPEMENT INTEGRE DES ZONES RURALES**

a) Objectif

27.119 Ce sous-programme a pour objectif d'aider les gouvernements à améliorer les conditions de vie et les institutions dans les zones rurales et de les encourager à adopter une optique multidisciplinaire et interdisciplinaire dans leurs programmes de développement des zones rurales.



b) Problèmes traités

27.120 Le secteur rural ne constitue que 30 p. 100 du produit intérieur brut des pays africains, alors qu'il emploie près de 90 p. 100 de la population du continent. Il se caractérise donc par un faible rendement et ne produit que peu de revenus. L'insuffisance des investissements dans les zones rurales et la médiocrité des politiques d'enseignement ont pour conséquence un exode rural important qui aggrave le chômage dans les zones urbaines. Si l'on veut améliorer le niveau de vie des agriculteurs et stimuler la production et la modernisation, il est essentiel d'améliorer leur productivité face à une demande dynamique et donc d'augmenter leurs revenus réels et nominaux. Il est essentiel aussi d'élaborer un programme détaillé d'étude des structures socio-économiques rurales, dont les résultats seraient utilisés efficacement pour élaborer des plans et des projets afin de remédier aux insuffisances de la macro-planification. A l'échelon national, il faudra étudier de manière plus approfondie les moyens d'adapter les innovations à la situation et à la mentalité des communautés rurales, de recourir aux valeurs et institutions traditionnelles pour promouvoir les changements sociaux et économiques, d'accroître la participation de la population, de développer l'infrastructure et les services de base et d'améliorer les communications entre les villes et les campagnes, ainsi que d'implanter des activités et des techniques rurales adaptées aux conditions de vie dans les zones rurales. Ces travaux porteront essentiellement sur les rapports entre le développement rural et les politiques et stratégies nationales, l'information et la planification, les politiques relatives au développement de l'infrastructure et l'amélioration des systèmes d'administration et de gestion aux échelons local, national et régional.

c) Textes portant autorisation des travaux

27.121 Les textes portant autorisation des travaux du présent sous-programme sont les résolutions 197 (IX) 9/, 238 (XI) et 321 (XIII) de la Commission économique pour l'Afrique.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

27.122 Les directives formulées par la Conférence des ministres de la CEA et par d'autres instances internationales dans le domaine du développement rural auront servi de base à l'élaboration du programme multidisciplinaire de développement intégré des zones rurales.

27.123 On aura achevé au milieu de 1978 les études de pays et les évaluations comparées des politiques, de la planification, de l'organisation et de la gestion des programmes de développement rural grâce à l'établissement de monographies qui constitueront les principaux documents de travail d'un séminaire régional organisé à l'intention de hauts fonctionnaires à la fin de 1978. Ce séminaire devrait permettre d'échanger des données d'expérience dans les domaines des principes

---

9/ Mandat datant de plus de cinq ans.

directeurs, de la planification, de l'organisation, de l'administration et du financement des programmes de développement intégré des zones rurales dans la région. Le séminaire devrait aussi donner aux participants la possibilité d'évaluer les projets de développement intégré des zones rurales exécutés jusque-là par les Etats membres, afin de procéder à des ajustements des politiques et à une planification globale. D'ici la fin de 1979, on aura publié des rapports ou monographies sur quatre ateliers ou séminaires à l'intention de hauts responsables, de techniciens du gouvernement, d'experts participant à titre personnel et en qualité de représentants d'organisations non gouvernementales.

27.124 Les enquêtes sur les méthodes permettant de trouver, d'expérimenter, de promouvoir et de faire accepter des techniques améliorées et des systèmes nouveaux dans le domaine social et matériel, ainsi que l'atelier sur l'application des techniques au niveau du village, auront été intégrés, pour plus d'efficacité, à l'étude des techniques de village (besoins, utilité, acceptabilité et adaptation), qui est un élément du programme d'intégration des femmes au développement rural.

27.125 Les activités des organismes bénévoles auront eu un caractère pratique grâce à la promotion de mécanismes nationaux de coordination des activités gouvernementales et non gouvernementales, particulièrement dans les zones rurales.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.126 Les directives du Groupe de travail interdivisions sur le développement rural intégré, les recommandations du Comité régional interinstitutions pour le développement rural et les leçons tirées des activités achevées à la fin de 1979 permettront d'élaborer et de mettre en oeuvre le programme de travail pour l'exercice biennal 1980-1981.

27.127 Pour favoriser les projets de développement rural financés dans la région par des organismes internationaux bénévoles et fondés sur la coopération et la coordination, on entreprendra, entre autres, les activités suivantes : entrer en contact avec les médias nationaux, créer des équipes multidisciplinaires inter-institutions chargées d'entreprendre des études de faisabilité et de procéder à des évaluations et étudier les besoins en matière de formation dans le domaine du développement rural national.

27.128 On continuera d'étudier les méthodes permettant de trouver et de promouvoir des techniques sociales et matérielles améliorées.

27.129 Les nouvelles activités (études, projets pilotes et réunions) porteront sur les questions essentielles que sont la participation de la population aux programmes de développement rural et le développement d'institutions rurales en matière de crédit, de coopératives et d'emploi. Un rapport sera publié sur l'étude relative à la participation de la population, et les réunions sur le développement des institutions rurales déboucheront sur la publication de monographies. L'étude sur l'emploi dans le secteur rural fera aussi l'objet d'un rapport. Ces monographies et rapports devraient permettre aux Etats membres de disposer de directives de politique générale.

Les activités dans ce domaine incombent à plusieurs divisions de la Commission et, notamment, à la Division de l'agriculture, la Division des ressources naturelles et la Division de l'administration publique, de la gestion et de la main-d'oeuvre qui collaboreront très étroitement à ces travaux.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.130 La stratégie sera, pour l'essentiel, la même que durant l'exercice biennal 1980-1981, si ce n'est les modifications à apporter compte tenu de l'expérience acquise entre 1979 et 1981.

27.131 Les activités prévues durant l'exercice biennal 1980-1981 en ce qui concerne le développement des institutions rurales se poursuivront et on amorcera une nouvelle activité consistant en l'étude des institutions interétatiques chargées de programmes de développement rural, tels que les plans de mise en valeur des bassins fluviaux et des lacs. Des rapports et des monographies seront publiés afin de promouvoir et de renforcer la coopération sous-régionale et régionale.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

27.132 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

27.133 On ne peut aisément élaborer des indicateurs objectifs pour évaluer des résultats du présent sous-programme, mais il est prévu que, d'ici la fin de 1983, on aura obtenu les résultats suivants, selon l'importance de l'appui accordé par les gouvernements :

- i) Un nombre croissant d'Etats membres auront adopté une optique intégrée pour la formulation et la mise en oeuvre de leurs programmes de développement rural;
- ii) La prise de conscience de l'importance que revêtent les activités des organismes volontaires aura favorisé la coordination aux échelons national et international et amélioré l'efficacité de la planification et de l'exécution des programmes de développement rural;
- iii) Les modifications structurelles à apporter dans le domaine du développement rural seront facilitées par une participation plus dynamique de la population locale aux projets et par le développement concerté des institutions rurales aux échelons national et régional;
- iv) Le niveau de vie des agriculteurs devrait s'améliorer dans une certaine mesure, pour ce qui est de leur revenu réel et nominal, car le développement rural signifiera pour un certain nombre de pays africains l'autosuffisance et l'intégration des populations urbaines et rurales.

## SOUS-PROGRAMME 2 : SERVICES EN FAVEUR DES JEUNES ET SERVICES SOCIAUX

### a) Objectif

27.134 L'objectif de ce sous-programme, qui porte sur les politiques sociales, la recherche et la planification dans le secteur social, et les services sociaux à l'intention de la famille, des enfants et des jeunes, est d'analyser les facteurs et les problèmes sociaux dans le contexte du développement économique en Afrique, afin d'évaluer leurs incidences sur la planification des politiques et des mesures visant à promouvoir des changements aux plans social, institutionnel et technique; d'aider les Etats membres à renforcer leurs politiques sociales nationales et à les intégrer aux politiques nationales de développement ainsi qu'à lancer et à développer des programmes de protection sociale; d'aider les gouvernements membres à promouvoir et à mettre en oeuvre des politiques et des programmes en faveur des jeunes, surtout lorsqu'ils visent à créer des emplois, et à promouvoir la coordination de l'action des organisations et des associations de jeunes en faveur du développement; enfin, de contribuer à l'"Etude des conditions économiques et sociales en Afrique" de la Commission, ainsi qu'aux rapports des Nations Unies sur la situation sociale dans le monde.

### b) Problème traité

27.135 Dans leur effort pour élever le niveau de vie, abandonner les valeurs traditionnelles, introduire de nouvelles méthodes et techniques de production et accélérer le progrès économique, les gouvernements africains se heurtent à de nombreux problèmes sociaux et humains qu'il est nécessaire de mieux comprendre et qui réclament l'adoption de nouvelles stratégies. Les facteurs sociologiques et institutionnels sont souvent des éléments déterminants du succès ou de l'échec des programmes de développement et les habitudes sociales et culturelles peuvent contribuer au bon déroulement du processus de développement ou y mettre un frein. Il faut, par conséquent, acquérir davantage de connaissances empiriques sur ces facteurs non quantifiables dont l'importance est déterminante pour l'élaboration de plans et de politiques de développement qui tiennent suffisamment compte des éléments sociaux dans le cadre d'une conception unifiée de la planification du développement.

27.136 Le développement économique, qui revêt pour tous les Etats africains une importance vitale, ne peut être envisagé isolément, en dehors de son contexte social. Le développement d'une société est un processus social déterminé par l'interaction d'éléments économiques et non économiques. Or, les aspects sociaux du processus de développement ne reçoivent pas l'attention prioritaire qu'ils méritent. Les éléments ci-après figurent parmi les principaux obstacles au développement : écart entre les revenus et le niveau de développement des collectivités urbaines et rurales; communication insuffisante ou inadaptée entre les responsables urbains et les populations rurales; ignorance ou manque de volonté de se développer de la part des populations rurales résignées; inhibitions tenant à la structure de la société; contraintes culturelles rédhibitoires. Des mesures devront être prises d'urgence pour combattre ces effets inhibiteurs qui s'exercent sur le développement économique et social de la société.

27.137 Dans la région de l'Afrique, les jeunes représentent plus de la moitié de la population totale du continent. Cette situation, associée à un taux élevé d'accroissement démographique, fait que, dans de nombreux pays africains, un nombre

croissant de jeunes vient chaque année grossir les rangs de la population active à la recherche d'emplois inexistantes. Les incidences de ce phénomène sur les plans socio-économique et politique réclament la mise en oeuvre d'urgence de tous les moyens dont disposent les gouvernements. Le manque de qualifications et de services sociaux de base, ainsi que le chômage, sont des problèmes communs aux jeunes de tous les pays africains. Il faut, dans ce domaine, agir au plus tôt.

c) Textes portant autorisation des travaux

27.138 Il s'agit des résolutions de l'Assemblée générale 2460 (XXIII) du 20 décembre 1968, 2497 (XXIV) du 28 octobre 1969 et 3022 (XXVII) du 18 décembre 1972; des résolutions 36 (III), 88 (V) et 170 (VIII) de la Commission économique pour l'Afrique, des recommandations de la Commission du développement social à sa vingt-deuxième session et de la Déclaration de principes de la CEA sur le travail des jeunes de 1966 9/.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

27.139 D'ici à la fin de 1979, les problèmes créés par une urbanisation excessive et le développement intégré des zones rurales et urbaines seront en cours d'étude et de nouveaux principes directeurs auront été élaborés pour la formulation de politiques sociales visant à les résoudre. La fin de 1979 devrait également voir la création du Centre de recherche et de formation en matière de développement social. Une étude préliminaire des institutions sociologiques aura été entreprise et servira de base à l'étude plus approfondie qui doit être réalisée au cours de la période du plan à moyen terme, 1980-1983.

27.140 Les études suivantes auront également été menées à bien : étude des facteurs et des éléments d'infrastructure socio-économiques indispensables pour assurer le succès des programmes de planification de la famille dans les collectivités rurales et urbaines; élaboration du Plan d'action africain de protection et de promotion de la famille; évaluation d'éléments déterminants de ce même plan et colloque régional sur la famille et l'enfant et sur les aspects sociaux de la planification de la famille et de l'action visant à améliorer les conditions de vie de la famille.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.141 Au cours de cet exercice, des activités consécutives seront menées en vue d'assurer l'application intégrale des politiques et stratégies sociales formulées en 1979. L'accent sera mis sur les aspects quantitatifs de la planification socio-économique. On essaiera ainsi de créer des liens permanents entre la répartition du revenu, la croissance économique et le développement social en général. Il sera tenu compte de ces liens dans la formulation de politiques et de stratégies visant à améliorer le niveau de vie de la population.

27.142 Des activités seront entreprises en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies pour donner suite aux recommandations du Colloque régional et au Séminaire sous-régional de formation en matière d'animation de groupes de jeunes. On s'efforcera également de promouvoir des programmes d'auto-assistance en matière de protection sociale et d'aider les gouvernements, agissant individuellement ou collectivement, à créer ou à développer des établissements de formation des jeunes

et des services sociaux et à consacrer davantage de ressources à la formation des jeunes dans les domaines technique et de l'artisanat, afin d'accroître leurs chances de trouver un emploi. Des services consultatifs seront fournis aux gouvernements membres qui en feront la demande dans les domaines suivants : planification, organisation, exécution et évaluation de programmes nationaux de protection sociale, dans le cadre de la politique générale du développement.

27.143 En ce qui concerne les jeunes, l'étude des politiques de la jeunesse et des programmes et besoins en matière de formation des jeunes en Afrique et l'étude des services sociaux à l'intention de la famille, des enfants et des jeunes en Afrique seront achevées et un séminaire sous-régional de formation en matière d'animation de groupes de jeunes et de développement des services pour la jeunesse aura été organisé.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.144 Pour compléter les travaux sur l'inégalité des revenus, une analyse approfondie sera réalisée sur les effets positifs et négatifs des facteurs sociologiques et institutionnels existants afin d'évaluer la part qu'ils prennent dans le succès ou l'échec des programmes de développement. A cet égard, une étude empirique sera entreprise sur les incidences socio-économiques de certaines catastrophes naturelles telles que les périodes de sécheresse, afin de déterminer, entre autres, les rapports entre la gravité de telles catastrophes et la nature et la structure des facteurs sociologiques et institutionnels existants.

27.145 Des études, des réunions, des groupes de travail d'experts et des colloques continueront d'être organisés pour passer en revue les progrès réalisés dans les domaines de la protection sociale considérée comme stratégie de développement, et de l'intégration des jeunes au développement national. Des services consultatifs continueront d'être fournis aux gouvernements qui en feront la demande en vue de la promotion et de la mise en oeuvre de politiques et de programmes en faveur des jeunes, en particulier ceux qui visent à la création d'emplois.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

27.146 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

27.147 Sur la base des progrès accomplis à la fin de 1979, le programme à moyen terme, tel qu'il est proposé, devrait contribuer largement à la rationalisation des politiques et des stratégies de développement, en accordant aux aspects sociaux de la planification la place importante qui leur revient dans la planification du développement en général. Il devrait notamment permettre de réunir toutes les données pertinentes qui font actuellement défaut en ce qui concerne les indicateurs sociaux à prendre en considération dans la planification du développement, les institutions traditionnelles et les attitudes culturelles, de même que les problèmes relatifs à l'inégalité des revenus, toutes données indispensables à l'élaboration de politiques de développement et de protection sociale en général dans une optique unifiée et intégrée.

27.148 En supposant que la plupart des projets seront exécutés, le présent sous-programme devrait aider les gouvernements à atténuer les problèmes qu'entraînent sur le plan social et humain la modernisation de l'agriculture et l'urbanisation et l'industrialisation rapides, en particulier ceux qui affectent les jeunes, la famille, la mère et l'enfant, les handicapés et les personnes âgées.

### SOUS-PROGRAMME 3 : INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT

#### a) Objectif

27.149 Le présent sous-programme a pour objectif d'aider les Etats membres à accroître les qualifications et les chances des femmes, dans la mesure où elles constituent une ressource humaine essentielle pour le développement, en particulier dans les régions rurales; à faire davantage participer les femmes à l'effort de développement dans leurs pays respectifs, et à créer des mécanismes nationaux et sous-régionaux permettant de réaliser cet objectif.

#### b) Problème traité

27.150 Les femmes ne bénéficient pas de façon équitable des possibilités d'enseignement, de formation et d'emploi, et elles n'ont pas non plus suffisamment accès à d'autres moyens de développement. Cette situation fait obstacle au développement équilibré de l'Afrique, lequel exige l'utilisation de toutes les ressources humaines disponibles. Dans de nombreux cas, il n'est pas tenu suffisamment compte par exemple du rôle essentiel des femmes dans la production, le traitement et la commercialisation des denrées alimentaires, ni du rôle particulier qui est le leur dans la protection de la famille. Trois grands problèmes ont été identifiés :

- i) Absence de mécanisme permettant d'entreprendre des études, d'évaluer les politiques nationales et d'incorporer des plans et des programmes en faveur des femmes dans les plans nationaux;
- ii) Insuffisance des moyens de formation de type classique et autres à l'intention des femmes, due essentiellement au manque actuel d'éducateurs pour initier les femmes aux techniques de production ou à des activités rémunératrices dans les domaines suivants : agriculture, nutrition, puériculture, commercialisation, création de coopératives, artisanat, petites entreprises, techniques utilisées au village ou pour leur donner une formation scientifique et technique;
- iii) Rassemblement et diffusion insuffisants de données et d'informations sur le rôle de la femme africaine.

#### c) Textes portant autorisation des travaux

27.151 Il s'agit des résolutions 3520 (XXX) et 3523 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1975; des résolutions du Conseil économique et social 961 F (XXXVI) du 12 juillet 1963, 1209 (XLII) du 29 mai 1967 et 1408 (XLVI) du 5 juin 1969 ainsi que de la résolution 269 (XII) de la Commission économique pour l'Afrique.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

27.152 D'ici à la fin de 1979, une série de séminaires de formation itinérants destinés aux éducateurs de niveau intermédiaire et aux fonctionnaires de rangs intermédiaire et supérieur auront été organisés au niveau national à l'intention des gouvernements qui en auront fait la demande dans les domaines suivants : santé, nutrition, amélioration du niveau de vie dans les régions rurales, stockage et conservation des aliments, amélioration de la situation de la main-d'oeuvre à bas salaire, production et commercialisation d'objets d'artisanat, organisation de la petite entreprise, besoins particuliers des femmes membres des mouvements de libération, planification et exécution des projets, etc. Un certain nombre de cours de formation à long terme destinés aux travailleurs de niveau intermédiaire auront été organisés dans le cadre des centres de formation de la région; des séminaires portant sur la création de mécanismes nationaux auront été tenus à l'intention des représentants de gouvernements, d'organisations féminines nationales et d'organismes paraétatiques et privés; des matériels de formation, des manuels et des rapports relatifs aux ateliers et séminaires organisés ainsi qu'aux études réalisées auront été publiés et distribués, selon que de besoin, aux éducateurs, techniciens nationaux et experts sur le terrain. Les projets pilotes pour la mise au point de techniques utilisées au niveau du village auront été menés à bien, de même que les recherches socio-économiques en vue de l'adoption et de l'utilisation de ces techniques.

27.153 Le champ d'activités de l'équipe spéciale de volontaires pour la promotion de la femme africaine se sera vraisemblablement élargi; le Groupe de l'artisanat et des petites industries aura commencé à fonctionner; le Comité régional de coordination pour l'intégration des femmes au développement devrait fonctionner de même que les comités des femmes et du développement des centres de programmation multinationale et d'opérations; la deuxième Conférence régionale sur l'application des plans d'action pour l'intégration de la femme au développement (1979) se sera également tenue. Enfin, la première Réunion régionale africaine du Comité inter-organisations sur les femmes et le développement aura aussi eu lieu.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.154 Pour permettre aux femmes d'avoir davantage accès aux instruments et aux bienfaits du développement et pouvoir mettre l'accent sur des projets prioritaires visant à atteindre cet objectif, le Centre africain de recherche et de formation pour la femme mettra à jour les connaissances qu'il a accumulées, en collaboration avec des représentants de la région. Il entreprendra des activités à l'échelon régional, sous-régional et national, sur avis du Comité régional de coordination pour l'intégration des femmes au développement et en collaboration avec le Comité régional interorganisations sur les femmes et le développement. Il organisera des séminaires et des activités consécutives sur les mécanismes nationaux dans cinq pays environ par an, ainsi que des séminaires régionaux à l'intention des responsables politiques afin qu'ils puissent échanger des données d'expérience. Il mènera également des recherches sur l'agriculture, l'emploi, l'enseignement et la formation non classiques, les indicateurs sociaux et la situation juridique des femmes, et il exécutera des projets pilotes concernant les techniques de village et les garderies d'enfants en milieu rural. Il fournira des services consultatifs aux gouvernements en ce qui concerne la planification, l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes relatifs à l'intégration des femmes au développement.



Le Centre créera un groupe de la communication qui sera chargé de diffuser des renseignements et, à cet effet, mettra au point des matériels de formation, publiera des manuels sur la communication au niveau national et local et procédera à des recherches dans les domaines social et autres; il préparera également des commentaires enregistrés pour présentation de diapositives et divers matériels audio-visuels à l'intention des éducateurs et des moyens de communication en vue de promouvoir le développement de la femme dans les régions rurales; il servira par ailleurs de centre d'échanges d'informations pour la région en ce qui concerne l'intégration des femmes au développement; enfin, il organisera des séminaires de formation sur la production agricole, les petites industries et l'artisanat, les techniques de village et d'autres questions, sur la demande des gouvernements, enverra des équipes spéciales de volontaires dans les pays qui en feront la demande et organisera des cours de formation à long terme, conjointement avec des centres de la région.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.155 A mesure que l'on s'approchera de cet exercice, le Comité régional de coordination, avec l'assistance des comités sous-régionaux des centres de programmation multinationale et d'opérations, aidera à diriger les travaux du Centre africain de recherche et de formation pour la femme, de façon à donner une plus grande place à la femme dans toutes les activités de planification et de programmation à l'échelon régional, sous-régional et national et à l'intégrer à toutes les activités du développement. Des ateliers visant à donner aux femmes une formation technologique et à les initier aux techniques de création de petites industries, auxquels participeront les équipes spéciales de volontaires pour la promotion de la femme africaine et le Groupe de l'artisanat et des petites industries, seront organisés à une plus grande échelle. Les résultats des recherches réalisées dans les domaines de l'agriculture et des techniques de village et les résultats des projets pilotes seront davantage mis à profit dans le cadre des séminaires destinés aux planificateurs nationaux, sous-régionaux et régionaux et des éducateurs en matière de développement rural intégré. Des stages de formation seront organisés sur les questions suivantes pour assurer une meilleure utilisation des mécanismes nationaux en place : techniques de gestion, exécution des projets, incidences législatives, techniques de planification; des réunions d'experts et des journées d'étude seront organisées à l'intention des organisateurs de programmes de formation non classique destinés aux personnes ayant abandonné leurs études; enfin, de nouveaux projets pilotes seront lancés. La troisième Conférence régionale sur l'application des plans d'action pour l'intégration de la femme au développement sera tenue en 1982, et on y soulignera le rôle de la femme dans la coopération entre pays africains pour ce qui concerne le développement des petites industries de base et la promotion du commerce pour l'exportation.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

27.156 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

27.157 Les activités susmentionnées contribueront progressivement à assurer une participation plus efficace des femmes au processus de développement de leurs pays et de l'ensemble de la région, grâce à la réalisation des objectifs suivants :

- i) Augmentation du nombre des femmes touchant un revenu, en particulier grâce au travail indépendant et aux coopératives;
- ii) Accroissement de l'efficacité des femmes dans les domaines de la production, de la commercialisation, de la conservation et du stockage des aliments, ce qui contribuera à accroître la production alimentaire de toute la région;
- iii) Création de nouveaux mécanismes nationaux chargés d'assurer l'intégration des femmes au processus de planification du développement national;
- iv) Collecte de données plus nombreuses et de meilleure qualité sur les femmes de la région à l'intention des planificateurs du développement à tous les niveaux en vue d'une participation accrue des femmes au développement;
- v) Amélioration des qualifications professionnelles et des compétences en matière de gestion des éducateurs et des planificateurs s'occupant des femmes des régions rurales;
- vi) Renforcement de la coordination, utilisation plus efficace des ressources et amélioration des possibilités d'accès des Etats membres aux moyens des organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité régional de coordination;
- vii) Amélioration du niveau de vie dans les régions rurales grâce à la diffusion de techniques mieux adaptées applicables dans les exploitations agricoles et au foyer et permettant d'améliorer la nutrition et de faciliter la vie familiale.

27.158 Aucun indicateur précis de l'effet de ce programme ne peut être défini à ce stade, notamment en raison de l'absence actuelle d'indicateurs en ce qui concerne l'intégration des femmes au développement. Le Centre africain de recherche et de formation pour la femme s'efforce actuellement de remédier à cette situation; on espère toutefois que les études de base en cours d'exécution pourront être utilisées en 1983 pour définir, par comparaison, des indicateurs précis des améliorations et des progrès réalisés.

## PROGRAMME 3 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

27.159 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission économique pour l'Amérique latine qui se réunit tous les deux ans. La dernière réunion a eu lieu en avril-mai 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par la Commission.

#### 2. Secrétariat

27.160 L'unité administrative du Secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division du développement social qui, au 31 décembre 1977, comptait 9 postes d'administrateur pourvus, dont 3 étaient financés par des fonds extra-budgétaires.

#### 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

27.161 Le sous-programme relatif à l'intégration des femmes au développement sera administré par un service séparé dépendant directement du Cabinet du Secrétaire exécutif, selon le mandat confié à la CEPAL lors de plusieurs réunions régionales.

#### 4. Achèvement probable de travaux

27.162 Les travaux relatifs aux éléments de programme suivants, exposés au paragraphe 8.55 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 10/, seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : 1.2, 1.3, 3.1;
- ii) En 1980-1981 : 1.1

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au secrétariat

27.163 Le programme de développement social est coordonné par l'intermédiaire du Bureau de la programmation et exécuté en collaboration avec d'autres services du Secrétariat, ainsi qu'avec l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPE) et le Centre latino-américain de démographie (CELADE).

27.164 La coordination s'exerce surtout avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement, qui se trouvent tous deux au Siège, à New York.

---

10/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

## 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

27.165 Les travaux exécutés dans le cadre du sous-programme relatif à l'éducation sont coordonnés avec ceux de l'UNESCO et du PNUD.

## 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

27.166 Des activités conjointes sont prévues avec les unités administratives mentionnées au paragraphe 27.163 ci-dessus. D'autres activités devraient également être exécutées en coopération avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, le Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Antilles (PREALC/OIT), le FISE et le PNUD.

## C. Allocation de ressources aux sous-programmes

27.167 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

### Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

Sous-programme	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Styles de développement et transformations sociales en Amérique latine	74	-	43	63	-	40	43	-	28
2. Intégration des femmes au développement	12	50	28	9	50	24	8	50	23
3. L'extrême pauvreté en Amérique centrale	2	-	1	4	-	3	13	-	9
4. Aspects sociaux de l'urbanisation au Mexique	-	-	-	15	-	9	27	-	18
5. Education	12	50	28	9	50	24	9	50	22
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

## D. Sous-programmes : textes explicatifs

### SOUS-PROGRAMME 1 : STYLES DE DEVELOPPEMENT ET TRANSFORMATIONS SOCIALES EN AMERIQUE LATINE

#### a) Objectif

27.168 L'objectif de ce sous-programme est de s'appuyer sur la recherche interdisciplinaire pour mieux expliquer les styles de développement, les transformations des structures sociales, l'évolution du taux et de la répartition de la prospérité entre les hommes, et l'interaction entre ces questions et les changements économiques et sociaux, et d'incorporer tous ces éléments aux analyses globales de développement de la CEPAL; d'encourager et de coordonner la recherche de politiques dans ce domaine et d'offrir aux gouvernements et aux institutions des services consultatifs; de conseiller les gouvernements en matière de politique sociale pour leur permettre d'intégrer cette politique aux politiques et à la planification relatives au développement.

#### b) Problème traité

27.168a Les évaluations de Quito (1973), Chaguaramas (1975) et Guatemala (1977) ont clairement défini les conditions préalables et la nécessité d'"un développement intégré", en des termes qui font ressortir le déséquilibre du développement récent en Amérique latine, région dans laquelle une croissance économique considérable contraste avec la lenteur du progrès social des masses. Ces évaluations, qui reprennent les conclusions des études du développement social réalisées par la CEPAL jusqu'à ce jour, montrent à quel point les gouvernements s'inquiètent du fossé qui sépare les objectifs sociaux et les réalités sociales dans les styles de développement actuels, et combien il est nécessaire d'examiner lesdits styles de façon approfondie en tenant compte des tendances passées et futures des transformations sociales.

#### c) Textes portant autorisation des travaux

27.169 Il s'agit des résolutions 328 (XV), 355 (XVI) et 381 (XVII) de la Commission économique pour l'Amérique latine, du Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme 11/ et du Plan d'action régional pour l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine.

#### d) Stratégie et produits

27.170 Le programme prévoit l'analyse des divers styles de développement national ainsi que des facteurs sociaux, politiques et économiques qui influent sur leur évolution, en vue de la mise au point d'autres politiques et de méthodes de planification applicables aux styles de développement prévisibles, qui permettront d'améliorer la qualité des transformations sociales, la répartition des revenus, et l'efficacité des services sociaux, faciliteront l'élimination de l'extrême pauvreté et favoriseront une participation plus large, sur une base égalitaire, aux

---

11/ Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme,  
(Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.1), chap. II, section A.

différents aspects du développement et de la vie sociale. Par ailleurs, vu la rapidité à laquelle évoluent les phénomènes sociaux, les données et leur interprétation sont parfois en retard par rapport à l'évolution véritable, d'où la nécessité de déployer d'urgence des efforts soutenus pour améliorer la collecte et l'analyse de l'information et procéder à des évaluations plus complètes et plus réalistes des transformations actuelles et à venir.

i) Situation à la fin de 1979

27.171 A la fin du présent exercice biennal, les travaux relatifs à un certain nombre d'éléments du programme contenu dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 seront achevés. Un nouvel examen de la situation sociale et des tendances du développement en Amérique latine aura été mené à bien et le rapport correspondant présenté à la session ordinaire de la CEPAL en 1979. D'autres rapports d'ensemble sur le développement rural, la pauvreté et l'intégration des femmes au développement auront été achevés. Plusieurs publications devraient avoir été préparées.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.171a Le présent programme de recherche sera poursuivi, l'accent étant mis sur les styles de développement et les transformations sociales dans la région; on approfondira surtout l'analyse de certains problèmes et secteurs relevant du programme, les priorités devront être définies lorsque l'Assemblée générale et la CEPAL envisageront une stratégie possible pour la prochaine Décennie des Nations Unies pour le développement.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.172 L'orientation générale des travaux exécutés dans le cadre de ce programme ne devrait pas changer.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

27.173 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

27.174 Bien qu'il n'existe aucun indicateur objectif à cet égard, l'effet de ce sous-programme devrait surtout se faire sentir lors de l'élaboration d'études théoriques permettant de mieux comprendre la nécessité de trouver des styles de développement différents qui tiennent compte du facteur humain et soient adaptés aux aspects particuliers des sociétés latino-américaines et à leur place dans l'ordre international.

27.175 La communauté de la région profitera également de l'élaboration d'indicateurs, de méthodes et de cadres conceptuels compatibles avec la notion de développement intégré.

## SOUS-PROGRAMME 2 : INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT

### a) Objectif

27.176 L'objectif de ce sous-programme est d'appliquer dans la région les recommandations contenues dans le Plan d'action mondial 11/ et le Plan d'action régional pour l'intégration des femmes au développement, grâce à la coopération technique, à la recherche pratique et à la diffusion de l'information.

### b) Problèmes traités

27.177 Les évaluations de Quito (1973), de Chaguaramas (1975) et de Guatemala (1977) ont clairement montré la nécessité d'entreprendre des recherches et des activités portant sur le statut des femmes, surtout de celles qui appartiennent à des groupes pauvres de la population dans les zones rurales et urbaines, et sur leur participation aux efforts de développement et aux avantages qui en découlent. Ces évaluations, qui reprennent les conclusions des études du développement social réalisées par la CEPAL jusqu'à ce jour et reflètent les tendances au niveau mondial, montrent à quel point les gouvernements s'inquiètent de la situation des femmes dans le contexte des styles de développement actuels et combien il est nécessaire d'examiner le problème de façon approfondie, compte tenu des tendances passées et futures des transformations sociales.

### c) Textes portant autorisation des travaux

27.178 Il s'agit des résolutions adoptées par la Commission économique pour l'Amérique latine à ses quinzième, seizième et dix-septième sessions; du Plan d'action mondial de l'Année internationale de la femme 11/; du Plan d'action régional pour l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine, ainsi que des résolutions de l'Assemblée générale 3519 (XXX), 3520 (XXX), 3521 (XXX), 3523 (XXX) et 3524 (XXX), toutes en date du 15 décembre 1975, et de ses résolutions 31/133 et 31/136 en date du 16 décembre 1976.

### d) Stratégie et produits

27.179 Les activités d'assistance technique seront surtout axées sur les problèmes des femmes des groupes pauvres des zones rurales ou urbaines et d'autres groupes marginaux ou extrêmement vulnérables de la population. Elles seront exécutées en liaison avec les programmes de développement d'ensemble ou par secteurs, qui reposent sur une stratégie multisectionnelle, et prévoiront l'évaluation des ressources nationales, avec lesquelles elles s'efforceront de rester compatibles. Elles viseront en particulier à élargir, mettre au point ou compléter les projets ou les programmes existants ou projetés afin d'y inclure les problèmes des femmes. Un autre objectif important sera la réalisation d'études et de projets de recherche à orientation pratique, dont l'exécution sera facilitée grâce à l'adoption d'une stratégie interdisciplinaire qui permettra i) de définir les problèmes propres à chaque pays, ii) de définir des priorités d'action et iii) d'évaluer les transformations intervenues dans le statut des femmes, le degré d'application des recommandations des plans d'action, l'élaboration de propositions en vue de la mise en oeuvre de ces recommandations, et la formulation, l'exécution et l'évaluation de projets.

27.180 En outre, la diffusion de l'information est nécessaire si l'on veut que le public en général et les femmes en particulier, sans oublier les groupes intéressés par l'élaboration et l'application des politiques, prennent davantage conscience des problèmes posés. Dans l'exécution de ces activités, le programme bénéficiera de l'assistance d'autres divisions et unités administratives de la CEPAL qui fourniront des renseignements bibliographiques et statistiques.

i) Situation à la fin de 1979

27.181 A la fin du présent exercice biennal, les travaux relatifs à un certain nombre d'éléments du programme contenu dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 seront achevés. Un nouvel examen relatif au statut des femmes et à son évolution aura été effectué et le rapport correspondant aura été présenté à la session ordinaire de la CEPAL en 1979, au Groupe d'experts gouvernementaux et à la Conférence régionale sur l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine. De plus, des rapports auront été établis sur le programme d'assistance technique et la recherche dans ce domaine, et les activités de collecte des données et d'analyse auront aussi été menées à bien. Plusieurs publications devraient avoir été préparées. Chacun de ces documents représentera un apport à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1980).

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.182 Le présent sous-programme sera examiné compte tenu des résolutions adoptées aux conférences régionale et mondiale et des priorités qui seront définies par l'Assemblée générale et la CEPAL lorsque celle-ci examinera la prochaine stratégie de développement international.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.183 L'orientation générale des travaux exécutés dans le cadre de ce sous-programme ne devrait pas changer.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

27.184 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

27.185 Le présent sous-programme devrait avoir un effet considérable dans différents secteurs de la population et dans différents domaines, comme il a été montré à propos des objectifs. Il contribuera de façon importante à : i) améliorer le statut des femmes dans les groupes pauvres des zones rurales et urbaines et dans d'autres groupes marginaux ou extrêmement vulnérables de la population; ii) inclure le statut des femmes dans la planification d'ensemble et par secteur; iii) améliorer la connaissance de plusieurs aspects du statut des femmes et définir certains problèmes qui y sont liés; iv) déterminer des priorités d'action et préparer des propositions en vue d'appliquer les recommandations; v) diffuser l'information et rendre l'opinion publique, les gouvernements et surtout les femmes plus conscients des problèmes posés.

SOUS-PROGRAMME 3 : L'EXTREME PAUVRETE EN AMERIQUE CENTRALE

a) Objectif

27.186 L'objectif de ce sous programme est d'évaluer l'importance et les traits particuliers de la population vivant dans des conditions d'extrême pauvreté dans chacun des pays de la sous-région, et sa densité selon les zones géographiques, les secteurs économiques et les couches socio-économiques; et d'offrir des éléments utiles qui serviront à l'élaboration des politiques gouvernementales - générales ou spécifiques - visant à la suppression ou à l'amélioration de cet état de choses.



b) Problème traité

27.187 Il semblerait que la croissance économique dans la sous-région se soit accompagnée d'une détérioration de la situation relative - et probablement absolue - des groupes à faible revenu de la population dans les zones rurales et urbaines. En outre, ce groupe de la population n'a que très rarement accès aux services sociaux; ses membres sont très souvent forcés de payer des prix plus élevés pour les produits de première nécessité, en raison des caractéristiques du réseau de commercialisation. En d'autres termes, en plus des facteurs structurels qui déterminent la participation des couches pauvres de la population au processus de production, il existe d'autres éléments qui accentuent encore cette tendance à la détérioration, et auxquels l'étude proposée fera particulièrement attention. Cette étude est étroitement liée au sous-programme inclus dans le même plan de travail sous le titre "Effet de redistribution des dépenses publiques en Amérique centrale" qui doit évaluer l'efficacité relative des politiques correspondantes.

c) Textes portant autorisation des travaux

27.188 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les mandats reçus des gouvernements membres de la Commission lors des évaluations de la Stratégie internationale du développement qui ont eu lieu à Quito, Chaguaramas et Guatemala au cours des quinzième, seizième et dix-septième sessions de la Commission. Le sous-programme représente également un approfondissement complémentaire de l'étude régionale sur le même sujet exécutée au siège de la CEPAL.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

27.189 L'étude régionale exécutée au siège de la CEPAL sur le même sujet aura permis une meilleure connaissance des méthodes permettant de traiter le problème de l'extrême pauvreté et aura fourni les éléments de base nécessaires au sous-programme proposé.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.190 Le sous-programme sera divisé en deux phases. La première phase sera axée sur l'examen du problème de l'extrême pauvreté dans la sous-région (1980-1981).

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.191 La deuxième phase examinera les politiques adoptées par les pays afin de faire face à ce problème et suggérera d'autres politiques permettant de le traiter dans sa totalité.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

27.192 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

27.193 Il est impossible d'évaluer objectivement l'effet de ce sous-programme, mais il devrait augmenter l'intérêt du public pour ce problème et faciliter l'adoption d'une série de mesures visant à améliorer la situation dans cette couche importante de la population.

#### SOUS-PROGRAMME 4 : ASPECTS SOCIAUX DE L'URBANISATION AU MEXIQUE

##### a) Objectif

27.194 L'objectif de ce sous-programme est d'identifier les aspects sociaux des problèmes que pose l'expansion urbaine au Mexique (Vallée de Mexico, Guadalajara, et Monterrey), en s'appuyant sur les études menées dans le cadre du projet PNUD/ Gouvernement mexicain et sur d'autres recherches; et de rapprocher le cas du Mexique de l'expérience d'autres pays d'Amérique latine, notamment de la situation des pays d'Amérique centrale, qui souffrent déjà d'une expansion urbaine incontrôlée.

##### b) Problème traité

27.195 Ces dernières années, la CEPAL et d'autres organismes se sont efforcés de définir les phénomènes liés à l'expansion urbaine dans différentes optiques : déclin agro-rural, migration interne, progrès industriel, et tendance à la concentration des revenus, des produits et du pouvoir. L'économie "déséquilibrée" d'agglomérations urbaines trop importantes et le danger qu'elles représentent pour le développement à long terme du pays commencent également à retenir l'attention. Bien qu'on ait accompli des progrès considérables dans la définition des motivations et des conséquences, certains aspects importants de l'expansion urbaine (par exemple, son incidence sur la cellule familiale, sur l'artisanat, sur la consommation des biens culturels, sur la répartition du temps de loisir, etc.) n'ont pas bénéficié d'une attention prioritaire.

##### c) Textes portant autorisation des travaux

27.196 Il s'agit de la résolution 309 (XIV) de la Commission économique pour l'Amérique latine 12/.

##### d) Stratégie et produits

27.197 L'étude envisagée tentera de regrouper les hypothèses et les données concernant l'évolution et les éléments structuraux de l'expansion urbaine au Mexique qui sont déjà connus et d'identifier de nouveaux éléments du problème, en particulier les facteurs sociaux (1980-1983).

##### e) Effet escompté

27.198 Le développement urbain et régional commence à être un sujet de préoccupation au Mexique et l'on se rend de plus en plus compte que, si les défauts de ce genre de développement sont corrigés, la capacité de production s'en trouvera augmentée et les politiques officielles plus efficaces. Certains organismes fédéraux et organismes d'Etat ont été récemment créés ou renforcés en vue d'élaborer des directives susceptibles de résoudre ou de réduire les problèmes urgents que pose une expansion urbaine excessive. Il n'existe pas d'indicateur objectif de l'effet de ce sous-programme, mais la CEPAL, avec l'expérience qu'elle a acquise dans d'autres pays, et en tenant compte des travaux réalisés par d'autres organismes dans

---

12/ Texte datant de plus de cinq ans.

le même domaine, devrait pouvoir aider les autorités compétentes à définir les problèmes posés par le développement urbain et régional au Mexique et à mettre en application des mesures correctives visant à résoudre tout particulièrement les problèmes causés par une croissance urbaine excessive. Cette initiative contribuerait également à resserrer les liens de coopération entre la CEPAL et le Gouvernement mexicain.

#### SOUS-PROGRAMME 5 : EDUCATION

##### a) Objectif

27.199 L'objectif de ce sous-programme est de formuler les bases d'une politique de l'éducation dans les pays de la région, en fonction des diverses hypothèses correspondant à différentes politiques de développement possibles, qui recouvrent l'éducation et d'autres facteurs sociaux; et d'encourager la réflexion sur le rapport entre l'éducation et la société, en comparant la tendance actuelle à l'écart entre l'expansion de l'éducation et le rythme du développement social, d'une part, avec la planification théorique d'un processus de développement intégré, d'autre part, compte tenu de la situation particulière à chaque pays, et de différents styles de développement dans les domaines de l'éducation et de la société.

##### b) Problème traité

27.200 La structure, le fonctionnement et les résultats des systèmes d'éducation actuels devraient être analysés du point de vue de la contribution qu'ils apportent au développement économique et social et à la promotion des valeurs humaines. Il conviendrait d'étudier d'autres types de développement futurs de l'éducation, en décrivant l'aspect que pourrait revêtir le développement économique, social et culturel des pays et de l'ensemble de la région au cours du dernier quart de ce siècle. Pour faciliter l'introduction éventuelle de changements dans la coopération internationale dans les domaines du développement social et de l'expansion de l'éducation, et la définition de domaines prioritaires et de types d'action, il conviendrait d'élaborer des critères qui puissent servir de base à une planification sociale qui réunirait les mesures ayant trait à l'éducation et celles qui portent sur d'autres secteurs sociaux. Ainsi, les centres universitaires et les bureaux de planification disposeraient de critères de recherche et d'analyse portant sur les formes de développement social et d'expansion de l'éducation dans leurs pays; et des projets d'étude pourraient être entrepris à cette fin, grâce aux ressources nationales et avec l'aide éventuelle d'organismes internationaux.

##### c) Textes portant autorisation des travaux

27.201 Il s'agit de la résolution 355 (XVI) de la CEPAL.

##### d) Stratégie et produits

###### i) Situation à la fin de 1979

27.202 A la fin de 1979, des études auront été réalisées sur les sujets suivants : industrie et éducation au Salvador; planification scolaire en Amérique latine; éducation et industrialisation en Amérique latine; hypothèses concernant le déséquilibre du développement et l'éducation dans les zones rurales; groupes marginaux des zones rurales; éducation et multilinguisme; éducation et réforme agraire au Honduras; et rôle joué par l'éducation dans le processus de transformation des structures en Equateur.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.203 Le futur programme de travail de ce projet commun UNESCO/PNUD/CEPAL sera arrêté en mars 1979 par les trois organismes intéressés.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.204 On ne prévoit aucune modification de la stratégie au cours de cet exercice.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale et textes exigeant leur exécution

27.205 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

27.206 Ce sous-programme devrait permettre de réunir les renseignements nécessaires pour réorienter éventuellement la coopération internationale dans les domaines du développement social et de l'expansion de l'éducation, et définir des priorités et des moyens d'action. En outre, il permettra d'établir les bases d'une planification sociale dans le cadre de laquelle les mesures ayant trait à l'éducation seront intégrées à celles qui portent sur d'autres secteurs sociaux; enfin, les centres universitaires et les bureaux de planification des pays de la région disposeront de critères de recherche et d'analyse portant sur l'état du développement social et de l'expansion de l'éducation dans leur pays, et pourront ainsi mener des études financées par les ressources nationales, et bénéficiant peut-être de l'appui d'organismes internationaux.

## PROGRAMME 4 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

27.207 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission qui se réunit chaque année. La dernière réunion a eu lieu en mai 1978. Le présent plan a été approuvé par cet organe.

#### 2. Secrétariat

27.208 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division du développement social et des établissements humains. Au 31 décembre 1977, neuf postes permanents d'administrateur étaient pourvus dont un était financé par des fonds extra-budgétaires.

#### 3. Achèvement probable de travaux

27.209 Les travaux relatifs aux éléments de programme suivants exposés au paragraphe 10.38 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 13/ seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : 1.1, 1.3, 1.4, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 4.3 et 4.4;
- ii) En 1980-1981 : 2.1, 4.1 et 4.2.

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au secrétariat

27.210 Un comité pour le développement rural sera vraisemblablement créé vers la fin de l'exercice biennal 1978-1979. Les activités relatives au sous-programme 2 (Développement rural et communautaire intégré) seront coordonnées par ce comité. Un groupe de travail sur la sécurité alimentaire de la CEAO, qui deviendra opérationnel vers la fin de l'exercice biennal, coordonnera les activités concernant les coopératives urbaines et rurales et relatives à la sécurité alimentaire qui seront exécutées dans la région au titre du sous-programme 2. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et la CEAO ont des politiques coordonnées en ce qui concerne les études pratiques, les services consultatifs et les programmes de formation pour les femmes. Le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme et la CEAO ont des propositions de projet coordonnées en faveur des femmes de la région.

---

13/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

## 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

27.211 La CEAO est membre du Groupe de travail interorganisations pour l'amélioration de la condition des femmes, qui coordonne les programmes en faveur des femmes.

### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

27.212 A part les activités conjointes importantes qui seront entreprises avec d'autres unités administratives du secrétariat de la CEAO, aucune activité commune importante n'est prévue à ce stade avec d'autres unités administratives du système des Nations Unies.

### C. Allocation de ressources aux sous-programmes

27.213 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

#### Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Intégration et changement dans le domaine social <u>a/</u>	-	100	71	60	50	55	50	50	50
a) Participation des jeunes	22	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Intégration des femmes	22	-	-	-	-	-	-	-	-
c) Protection sociale et développement	22	-	-	-	-	-	-	-	-
d) Capacité d'absorption	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Développement rural et communautaire intégré <u>b/</u>	34	-	29	40	50	45	50	50	50
Total	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>

a/ Le sous-programme 1 réunit, pour la période 1980-1983, les sous-programmes 1, 2, 3 et 5 prévus pour 1978-1979 au paragraphe 10.38 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I).

b/ Le sous-programme 2 figurait en tant que sous-programme 4 au paragraphe 10.38 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 (ibid.).

#### D. Sous-programmes : textes explicatifs

##### SOUS-PROGRAMME 1 : INTEGRATION ET CHANGEMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL

###### a) Objectif

27.214 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les gouvernements à formuler des politiques et des plans visant à accélérer l'intégration et le changement dans le domaine social en tenant particulièrement compte des plans et des programmes destinés à intégrer les jeunes, les femmes et les groupes défavorisés au développement national.

###### b) Problème traité

27.215 Le potentiel qu'offrent les jeunes, les femmes et les groupes défavorisés n'a guère été développé, en grande partie, à cause de l'absence de politiques et plans globaux visant à l'intégration et à la participation de ces éléments de la population au développement national. Cette absence aggrave des problèmes tels que l'emploi non productif, les programmes inefficaces de formation professionnelle et technique pour les femmes et les jeunes, l'interprétation étroite des services devant améliorer l'intégration et la protection sociales ainsi qu'un mécanisme institutionnel qui ne permet pas d'offrir les services dont ont besoin les groupes marginaux, défavorisés et vulnérables.

###### c) Texte portant autorisation des travaux

27.216 Le texte portant autorisation des travaux pour ce sous-programme est la résolution 3517 (XXX) de l'Assemblée générale, du 15 décembre 1975, paragraphes 6, 7 et 45.

###### d) Stratégie et produits

###### i) Situation à la fin de 1979

27.217 Pendant l'exercice biennal 1978-1979, les efforts porteront sur le rassemblement de données pour l'établissement d'enquêtes, d'études et de statistiques sur la situation des jeunes et des femmes et des services sociaux pour le développement de la région. Plusieurs études auront été entreprises pour fournir aux planificateurs sectoriels des pays de la région des renseignements leur permettant d'évaluer et d'identifier les problèmes que posent l'intégration et le changement dans le domaine social. A la fin de 1979, la Division devrait être en mesure de commencer à évaluer et à identifier les obstacles et les facteurs sociaux empêchant l'intégration sociale de certains groupes de la population. Une conférence régionale sur les femmes réunissant des experts et des planificateurs aura eu lieu en 1978 et elle aura sans doute ratifié un plan d'action régional. La Division aura aidé deux pays de la région à appliquer les recommandations émanant du plan d'action régional pour les femmes. Par ailleurs, une assistance aura été fournie à deux pays en vue de la création de mécanismes nationaux chargés des programmes pour l'amélioration de la condition des femmes et leur intégration dans la société. En plus, une évaluation des programmes de travail ainsi que de la structure organisationnelle des organisations féminines de deux pays de la région aura été faite à la lumière du plan d'action régional à l'intention des autorités responsables de ces pays. Un séminaire régional sur les services sociaux pour le

développement, auquel auront assisté des experts et des planificateurs en développement social de la région, aura eu lieu en 1979, afin de déterminer les besoins relatifs à la protection sociale et d'évaluer les ressources nécessaires à l'intégration sociale de certains groupes de la population. Des principes directeurs pour les politiques à appliquer et des recommandations émanant de monographies, d'enquêtes et de rapports auront été présentés pour adoption éventuelle aux planificateurs du développement social, aux experts et aux autorités responsables.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.218 Au cours de l'exercice biennal 1980-1981, la Division se sera attachée à donner à deux pays de la région des principes directeurs en ce qui concerne les services sociaux pour le développement, destinés aux jeunes et aux femmes, à l'intention des départements ministériels concernés et des autorités responsables. Des principes directeurs détaillés visant à formuler une politique pour la participation active des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables seront élaborés à l'intention des autorités responsables. La Division continuera également à identifier les programmes et projets si nécessaires, devant faciliter l'intégration sociale et le changement. Il est évident que le rassemblement de données doit être une tâche constante pour les services gouvernementaux et les chercheurs. Des principes directeurs pour les politiques relatives à la formation de cadres féminins seront formulés et examinés par des groupes d'experts en vue de leur élaboration plus détaillée et de leur analyse. Ces principes porteront sur des méthodes d'organisation institutionnelle, de participation populaire et de planification de projets et seront destinés aux services gouvernementaux et aux organisations féminines nationales. En outre, la Division préparera la Conférence mondiale de 1980 sur la Décennie des Nations Unies pour la femme, elle y participera et consultera à ce sujet les planificateurs et les experts de la région.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.219 Au cours de l'exercice biennal 1982-1983, la Division prendra des mesures pour appliquer les principes directeurs à des programmes d'action dans deux ou trois pays de la région pour l'intégration des jeunes, des femmes et des groupes défavorisés. L'accent sera mis sur la mise au point de propositions de projets en vue de leur éventuelle adoption. Les avis d'experts seront sollicités en ce qui concerne la mise en place de services sociaux pour les divers groupes. Les services consultatifs et les programmes de formation s'orienteront vers un examen des politiques et la réforme des systèmes de protection sociale au service du développement dans deux ou trois pays de la région.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

27.220 Il n'existe pas d'activité marginale relevant de ce sous-programme.

e) Effet escompté

27.221 On s'attend à ce qu'un ou deux pays de la région s'intéressent davantage à l'intégration réelle et à la participation active des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables au développement national et entreprennent des programmes d'action à cette fin. Les activités envisagées et leurs produits aideront un ou deux gouvernements de la région à évaluer les changements sociaux et à trouver



d'autres solutions possibles aux problèmes de l'intégration sociale et de la répartition des ressources. On s'attend à ce que la conscience d'autres solutions possibles conduise à une réforme des systèmes des services sociaux. Certains pays auront sans doute entrepris ces réformes vers la fin de l'exercice biennal.

## SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT RURAL ET COMMUNAUTAIRE INTEGRE

### a) Objectif

27.222 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les gouvernements à promouvoir les politiques et plans de développement rural et communautaire intégré ayant pour but un développement rural équilibré, à élaborer et appliquer comme il convient des programmes de développement rural intégré et à renforcer les institutions rurales existantes.

### b) Problèmes traités

27.223 A l'heure actuelle, les gouvernements de la région accordent peu d'attention aux plans et aux projets qui pourraient mener à un développement global du secteur rural et à une augmentation de la participation de la population rurale au processus de développement. Le plus souvent, les projets de développement rural et communautaire dans les pays de la région ont été adoptés pour répondre à un besoin particulier ou n'ont porté que sur un secteur donné. Par conséquent, il s'avère nécessaire (nécessité qui n'est pas complètement reconnue par les pays de la région) d'aborder le développement rural de façon intégrée, ce qui améliorerait la qualité de la vie de la population rurale et exige le renforcement des institutions rurales existantes ou la création de nouvelles institutions.

### c) Texte portant autorisation des travaux

27.224 Le texte portant autorisation des travaux de ce sous-programme est la résolution 3517 (XXX) de l'Assemblée générale, du 15 décembre 1975, paragraphes 6, 7 et 45.

### d) Stratégie et produits

#### i) Situation à la fin de 1979

27.225 Lors de l'exercice biennal 1978-1979, la Division aura rassemblé des données sur les projets et programmes de développement rural et communautaire en cours dans la région. A la fin de 1979, la Division aura entrepris des enquêtes et des études de façon à disposer d'indications et de renseignements facilitant la formulation de propositions pour une politique de développement rural et communautaire intégré. Les données rassemblées et les études entreprises auront été fournies aux experts en développement rural de la région comme première phase de l'évaluation des projets et programmes de développement rural. Un stage de formation interinstitutions sur le rôle des communications dans le développement rural intégré aura été organisé à l'intention de fonctionnaires afin de les informer de l'utilisation efficace des communications et de leur rôle dans le développement rural intégré. La Division aura préparé et participé à une conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural qui doit se tenir en 1979 à Rome.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.226 Au cours de cet exercice, la Division aura continué à rassembler des données et à identifier d'autres domaines posant des problèmes en matière de développement rural et communautaire intégré (à l'intention des chercheurs et des départements techniques). D'autres études seront entreprises sur l'évaluation des programmes actuels de développement rural et communautaire dans un ou deux pays de la région (à l'intention des autorités responsables et des techniciens des services gouvernementaux). Des rapports d'évaluation sur les institutions, services et mécanismes nationaux nécessaires au développement rural et communautaire intégré, dans deux pays de la région, seront également préparés (à l'intention des planificateurs nationaux et des autorités responsables). Des services consultatifs s'ajouteront aux programmes de formation sur le rôle des communications dans le développement rural intégré (à l'intention des experts sur le terrain et des agents de vulgarisation).

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.227 Au cours de cet exercice, la Division continuera à rassembler des données sur les projets de développement rural en cours, à conseiller les experts des ministères de l'agriculture et les experts en développement rural et communautaire pour l'évaluation des institutions rurales existantes, et à organiser des programmes de formation. Deux études seront entreprises pour analyser les services disponibles et les institutions desservant les zones rurales de la région. Les évaluations mentionnées ci-dessus conduiront à l'élaboration de principes directeurs qui seront examinés par des experts de la région et qui devraient permettre de trouver d'autres solutions qui seraient discutées par des planificateurs en développement rural en vue d'une réforme dans le cadre du développement rural et communautaire intégré. D'autres principes directeurs seront présentés à une réunion de travail sur la réforme agraire en 1982, ainsi qu'à une réunion intergouvernementale sur le développement rural, prévue pour 1983.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

27.228 Il n'existe pas d'activité marginale relevant de ce sous-programme.

e) Effet escompté

27.229 On s'attend à ce que certains pays de la région optent dans une plus grande mesure pour une optique intégrée du développement rural et à ce que de meilleurs organes nationaux (de coordination) soient créés en vue d'une action concertée pour des projets efficaces de développement rural intégré.

PROGRAMME 5 : COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE .

A. Organisation

1. Organes intergouvernementaux compétents

27.230 Les travaux du secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission, qui se réunit chaque année. La dernière réunion a eu lieu en mars 1978. Le présent plan a été approuvé par la Commission. Le Comité du développement social, qui se réunit tous les trois ans, procède à un examen détaillé sur le fond du programme de travail dans ce domaine. La dernière réunion du Comité a eu lieu en 1975.

2. Secrétariat

27.231 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est composée des trois sections de la Division de la population et des affaires sociales qui, au 31 décembre 1977, comptaient huit postes d'administrateur pourvus, dont 2 étaient financés par des fonds extra-budgétaires. Il est à noter que le chef de la Division est aussi responsable du programme en matière de population. Pour des raisons de présentation, on a fait figurer ce poste dans le présent programme. Au 31 décembre 1977, la partie de la Division chargée de ce programme comptait les sections suivantes :

<u>Unité administrative</u>	<u>Administrateurs</u>		<u>Total</u>
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	
1. Chef de la Division	1	-	1
2. Section de la protection sociale	2	-	3
3. Section de la jeunesse	2	-	2
4. Section du développement des ressources humaines et communautaires	1	1	2
	<u>6</u>	<u>2</u>	<u>8</u>
Total	6	2	8

3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

27.232 La nouvelle Division de la population et des affaires sociales, qui a été créée au début de 1977 par fusion de la Division de la population et de la Division du développement social, est responsable de deux programmes du plan à moyen terme, le programme XVII relatif à la population et le programme XXI relatif au développement social et aux affaires humanitaires. Il y a une légère divergence entre la structure administrative actuelle de la Division et la structure proposée pour le programme. Toutefois, cette divergence ne posera pas de difficultés sérieuses pour la formulation et l'exécution des projets.

#### 4. Achèvement probable de travaux

27.233 Les travaux relatifs aux éléments de programme exposés au paragraphe 7.74 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 <sup>14/</sup> seront vraisemblablement achevés :

1. En 1978-1979 : 1 i), 1 ii), 1 viii), 1 ix), 1 xii), 2 i), 2 ii), 2 vi) a), et 2 vii);
2. En 1980-1981 : 1 iii), 1 v), 1 vii), 1 x) et 2 iii) b).

#### 5. Autres questions d'organisation

27.234 A la suite de la fusion des anciennes Division de la population et Division du développement social en une nouvelle Division de la population et des affaires sociales, fusion qui a pris effet au 1er janvier 1977, on essaie de mettre progressivement au point un programme de travail pour la Division, dans lequel les éléments relatifs à la population et au développement social seront autant que possible étroitement liés et complémentaires. Il conviendra de réorganiser en partie la structure de la Division pour garantir l'efficacité de l'élaboration et l'exécution du programme. On a commencé à étendre la portée des échanges de renseignements et des activités d'information sur la population pour y inclure le développement social. Les activités de recherche pratique portant tant sur la population que sur le développement social seront renforcées.

#### B. Coordination

##### 1. Coordination régulière au secrétariat

27.235 Plusieurs éléments de programme font partie du programme intégré de développement rural du secrétariat. Une équipe spéciale interdivisions coordonne toutes les activités ayant trait au développement rural, l'un des programmes hautement prioritaires de la CESAP. Des activités essentielles de formation sont maintenant entreprises par le Centre asiatique de formation et de recherche en matière de protection sociale et de développement social (Manille) et le Centre de la femme et du développement pour l'Asie et le Pacifique (Téhéran). Toutes les recherches et toutes les enquêtes entreprises et tous les projets prévus ayant des rapports avec la formation devront être coordonnés avec ces centres.

##### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

27.236 Les activités proposées pour la Division et les bureaux régionaux des institutions et organismes des Nations Unies s'occupant de population et de développement social sont discutées et examinées périodiquement lors de réunions organisées par le secrétariat de la CESAP. Les activités du secrétariat relatives à la jeunesse sont coordonnées par l'Equipe de travail interinstitutions chargée des politiques et programmes pour la jeunesse du CAC. Les activités du secrétariat relatives aux femmes, en particulier celles ayant trait à l'exécution du

---

<sup>14/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

Programme d'action régional quinquennal pour l'intégration des femmes au processus de développement, font partie du Programme commun interorganisations pour la Décennie des Nations Unies pour la femme.

3. Organisations et unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

27.237 La Division continuera d'être responsable de la fourniture d'un soutien technique au FISE pour l'exécution des projets de services sociaux que celui-ci appuie dans les pays. Dans la mesure du possible, on utilisera les ressources régionales des institutions des Nations Unies (UNESCO, OIT, FAO et OMS) pour l'exécution de projets relatifs à l'intégration des femmes au développement. Des projets communs seront aussi lancés. En outre, le secrétariat et les institutions procéderont en permanence à des consultations et à des échanges de renseignements sur les projets en cours. On étudiera la possibilité de mettre en place un mécanisme régional non officiel de coordination interinstitutions pour les programmes relatifs à la population et au développement social.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

27.238 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

Sous-programme	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
1. Participation de la population	66	50	58	50	65	58	50	65	58
2. Protection sociale	34	50	42	50	35	42	50	35	42
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

D. Sous-programmes : textes explicatifs

SOUS-PROGRAMME 1 : PARTICIPATION DE LA POPULATION

a) Objectif

27.239 L'objectif est d'aider les pays membres à appliquer des méthodes pratiques de planification par la base et à mettre au point un support institutionnel approprié afin de permettre aux couches à faibles revenus, en particulier dans les zones rurales, aux femmes et aux jeunes de participer plus efficacement au développement national, et ce grâce à des politiques et à des programmes gouvernementaux, ainsi qu'aux activités d'organisations non gouvernementales.

b) Problème traité

27.240 On se préoccupe de plus en plus du fait que les avantages du développement n'ont pas bénéficié aux masses à faibles revenus, y compris les petits fermiers et les ouvriers agricoles, ainsi que de l'accroissement rapide de la population urbaine vivant dans des taudis ou en colonies de squatters. On a besoin de stratégies efficaces pour promouvoir des réformes institutionnelles au niveau local, afin de permettre à la population de jouer un rôle plus actif dans le développement local et d'en tirer parti.

27.241 On reconnaît aussi de plus en plus que les femmes pourraient jouer un rôle plus dynamique dans le développement national. Il faut lever les obstacles sociaux, économiques, juridiques et culturels et améliorer l'éducation et les conditions d'emploi pour amener les femmes à un niveau d'égalité. La jeune génération représente aussi un potentiel énorme pour le développement; ses initiatives et son énergie doivent être canalisées vers des buts plus positifs. En outre, les pays les plus développés de la région ont de plus en plus à faire face aux problèmes des personnes âgées, et ils doivent faire des efforts pour leur fournir aide et protection sociale et pour utiliser les possibilités qu'elles ont d'apporter des contributions constructives au développement et de jouer un rôle approprié dans la société.

c) Textes portant autorisation des travaux

27.242 Les travaux de ce sous-programme ont été autorisés par la résolution 2497 (XXIV) de l'Assemblée générale, en date du 28 octobre 1969, les résolutions 1407 (XLVI) et 1727 (LIII) du Conseil économique et social, en date respectivement du 5 juin 1969 et du 28 juillet 1972 et à sa trente-quatrième session (1978).

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

27.243 A la fin de 1979, des directives pour la planification et la programmation des méthodes du développement local et rural, ainsi que des manuels pour la formation des dirigeants et des cadres des mouvements de jeunes et de femmes, auront été élaborés et diffusés; de nouvelles méthodes auront été utilisées pour mobiliser la jeunesse au service du développement national; les activités en matière d'intégration des femmes au développement seront bien établies et on aura utilisé de plus en plus les ressources disponibles dans le système des Nations Unies à cette fin; une consultation régionale aura été organisée en 1979 en préparation de la Conférence mondiale de 1980 sur la Décennie des Nations Unies pour la femme.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.244 On continuera de fournir aux gouvernements des pays membres des services consultatifs leur permettant de renforcer la planification et d'assurer la participation effective de la population à la planification, à la fois dans les zones rurales et dans les zones urbaines. On fournira aussi une assistance pour la mise à l'essai de méthodes et de techniques appropriées grâce à des projets pilotes et à l'organisation de stages pratiques. Les pays intéressés de la région échangeront des rapports sur ces projets et ces stages pour leur bénéfice mutuel.

Vu le grave problème que l'abus des drogues chez les jeunes pose dans beaucoup de pays, un projet régional à phases multiples relatif à la jeunesse et à la toxicomanie sera lancé et développé en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Les stages régionaux de formation destinés aux dirigeants des mouvements de jeunes et aux jeunes travailleurs seront poursuivis en coopération avec le programme des Volontaires des Nations Unies. L'accent sera mis avant tout sur le développement des institutions rurales, la formation des jeunes ruraux en matière de planification de la population et de la famille, la formation agricole, la préservation et la protection de l'environnement, etc. On cherchera auprès de sources privées (fondations) et de gouvernements à recueillir des fonds extra-budgétaires pour financer ces activités.

27.245 L'exécution du Programme d'action régional quinquennal pour l'intégration des femmes au processus de développement sera poursuivie en coopération avec le Centre de la femme et du développement pour l'Asie et le Pacifique. Un accent spécial sera mis sur les activités de coopération technique aux niveaux sous-régional et national. Les activités comprendront la mise au point de manuels de formation et de manuels fonctionnels. On donnera la priorité au renforcement des organisations féminines au niveau local, à l'organisation d'équipes mobiles multidisciplinaires nationales de formation composées de femmes, à la formation en matière de planification et d'exécution des projets et au renforcement du rôle des organisations féminines dans les activités de promotion des programmes de planification de la famille, en particulier dans les zones rurales, et on fournira aux gouvernements, à leur demande, des services consultatifs pour renforcer les politiques et mécanismes nationaux. Pour ce qui est des personnes âgées, l'accent sera mis sur le rassemblement et la diffusion de renseignements dans la région et sur l'exécution d'études comparatives relatives aux effets du développement sur la situation des personnes âgées. En fonction des ressources disponibles, des services consultatifs seront fournis aux pays pour la planification et l'exécution de programmes visant à faire participer les personnes âgées au développement.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.246 On prévoit que les activités lancées en 1980-1981 seront poursuivies pendant cet exercice. Un accent particulier sera mis sur l'élaboration et l'exécution de projets, tant régionaux que sous-régionaux, avec les pays en développement coopérants et en utilisant les ressources disponibles, sur la base de la coopération technique entre pays en développement (CTPD). On procédera aussi à une évaluation détaillée de certains programmes et de projets, afin de déterminer leur effet réel sur les politiques régionales de développement relatives à la participation de la population et à l'intégration des femmes et des jeunes au développement.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

27.247 Le présent sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

e) Effet escompté

27.248 Si l'on peut disposer de fonds extra-budgétaires pour entreprendre les activités proposées pendant l'exercice biennal 1980-1981, deux manuels au moins, l'un de formation et l'autre fonctionnel, portant sur la participation de la

population et l'intégration des femmes et des jeunes au développement, devraient être achevés à la fin de 1982 ou au début de 1983 et diffusés dans l'ensemble de la région. Plusieurs études et rapports analytiques sur la planification locale et sur les techniques et les méthodes concernant la participation de la population au développement devraient être utilisés par les institutions nationales de formation s'occupant de développement rural et de développement communautaire pour la mise au point de programmes de formation des animateurs, des dirigeants et des volontaires locaux. On prévoit qu'à la fin de 1983, la majorité des pays de la région auront lancé un ou deux projets orientés sur l'action pour l'intégration des femmes au développement, et les pays intéressés procéderont à des échanges systématiques des renseignements et de l'expérience acquis pendant l'exécution de ces projets. On s'attend aussi à ce qu'un nombre croissant de pays aient une politique nationale sur les femmes et des plans d'action nationaux pour l'intégration des femmes au développement.

#### SOUS-PROGRAMME 2 : PROTECTION SOCIALE

##### a) Objectif

27.249 L'objectif est d'aider les pays membres à mettre au point des politiques et des programmes efficaces pour la protection sociale, y compris la planification et la formation de la main-d'oeuvre, afin d'assurer que les couches les plus pauvres de la population, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, puissent accéder à des services sociaux appropriés et recevoir le minimum indispensable à la vie.

##### b) Problèmes traités

27.250 On reconnaît de plus en plus que le développement planifié n'a pas profité directement aux masses à faibles revenus. Dans la plupart des pays, les services de protection sociale sont toujours concentrés dans les zones urbaines et ne profitent que rarement à ceux qui en ont vraiment besoin. Il faut donc mettre au point des stratégies spéciales pour faire participer la population à la planification, à la programmation et à la fourniture de services dans les zones rurales. Une attention spéciale sera accordée à la formation du personnel nécessaire, tant au niveau de la planification et de la prise de décision qu'au niveau local de l'exécution. Il est nécessaire aussi de procéder à une évaluation continue des politiques et des stratégies en matière de développement social en général et de protection sociale en particulier, la situation sociale évoluant sans cesse. Par ailleurs, il est urgent d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité des données de base servant à la prise de décision en matière de développement social.

##### c) Textes portant autorisation des travaux

27.251 Les travaux relatifs à ce sous-programme ont été autorisés par la résolution 1406 (XLVI) du Conseil économique et social, en date du 5 juin 1969, et par la Commission à sa trente-quatrième session (1978).

##### d) Stratégie et produits

###### i) Situation à la fin de 1979

27.252 On aura achevé les préparatifs de la deuxième Conférence régionale des ministres responsables de la protection sociale et du développement social, qui



doit se tenir en 1980, y compris l'organisation d'une réunion préparatoire d'experts sur la protection sociale dans le cadre du développement social. On aura beaucoup progressé dans la mise au point de principes directeurs pour les normes minimales et les systèmes de fourniture de services sociaux communautaires, y compris la promotion de méthodes améliorées pour la planification locale de la protection sociale, devant s'inscrire dans un plan de développement local intégré avec la participation de la collectivité.

ii) Exercice biennal 1980-1981

27.253 Pour poursuivre les travaux réalisés en 1978-1979, on insistera plus particulièrement sur la recherche pratique servant à analyser les obstacles à l'application des normes minimales et sur les études comparatives relatives aux systèmes de fourniture utilisables par exemple pour les pays sans littoral ou les îles, les régions isolées et les régions peuplées par des minorités (tribus de montagnards, etc.). Il se peut aussi que l'on fasse des études similaires dans certains pays à économie planifiée, un voyage d'étude dans certaines communes chinoises, par exemple. La deuxième Conférence régionale des ministres responsables de la protection sociale et du développement social devrait fixer de nouvelles lignes directrices pour les politiques de protection sociale et de développement social qui seront appliquées pendant la troisième décennie des Nations Unies pour le développement et donner de nouvelles directives pour les programmes à court terme et à long terme qu'il est souhaitable d'exécuter dans la région. On mettra l'accent sur l'assistance technique qui permet aux hauts fonctionnaires d'acquérir des connaissances en matière d'intégration des politiques relatives à la population dans les politiques générales de développement social, y compris la contribution de la protection sociale à la programmation de la planification de la famille. On lancera un programme d'échange en développement social afin de promouvoir la coopération technique entre pays en développement. Ce programme débutera au niveau sous-régional, puis sera progressivement étendu pour couvrir l'ensemble de la région en 1985. Au départ, on cherchera à obtenir l'appui financier de pays donateurs. Le programme encouragera l'échange d'enseignants et d'instructeurs, permettra de mettre les ressources nationales de formation à la disposition des stagiaires originaires de la région et d'entreprendre des activités de recherche communes, et encouragera la participation de représentants de pays voisins aux séminaires et réunions techniques nationaux portant sur des sujets d'intérêt commun.

27.254 On poursuivra les efforts visant à modifier les méthodes et la conception de la formation, afin de renforcer la contribution du travail social au développement rural et de l'adapter à l'évolution de la situation socio-économique et politique. On fera des études sur les méthodes, la portée et le contenu de la formation en protection sociale dans les pays socialistes. On intensifiera l'aide aux pays sans littoral et aux pays en développement les moins avancés en matière de formation de cadres pour les services d'exécution de la protection sociale, de coopératives de développement communautaires, de l'administration locale et des programmes pour la protection des femmes et des jeunes. Ces activités de formation seront entreprises par le secrétariat en collaboration avec le Centre asiatique de formation et de recherche en matière de protection sociale et de développement social.

iii) Exercice biennal 1982-1983

27.255 En 1982-1983, la priorité sera donnée : a) au renforcement de la capacité des institutions nationales de formation, y compris les écoles de travail social,

pour former des cadres pour le développement rural par la formation des instructeurs; b) à l'amélioration des mécanismes permettant de mettre en place et de fournir des services sociaux de base à la population rurale; et c) à l'évaluation des résultats du programme d'échanges pour le développement social, afin d'y apporter des modifications et des améliorations avant de l'appliquer à d'autres sous-régions. On mettra l'accent sur les réunions, les stages de formation et les services de consultants nationaux.

- iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur application

27.256 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

- e) Effet escompté

27.257 On prévoit qu'à la suite des activités de coopération technique qui seront menées en 1980-1983, les pays membres prendront d'autres mesures, dans le cadre d'une politique délibérée, pour donner la priorité et attribuer des fonds et des ressources suffisants aux programmes visant à renforcer les fonctions de développement et de prévention du travail social et de la protection sociale, considérés comme partie intégrante du développement, en mettant en particulier l'accent sur la fourniture de services bénéficiant directement aux couches à faibles revenus de la société. La formation de cadres pour les projets de développement exécutés dans les zones rurales devrait être améliorée et on espère que les écoles de travail social continueront, en coopération avec les institutions nationales de formation, de jouer le rôle principal pour la révision et l'amélioration des programmes de formation destinés au personnel de la protection sociale. On fera appel aux organisations non gouvernementales s'intéressant à ces domaines pour leur faire jouer un rôle créatif plus grand en mettant en pratique les nouvelles conceptions et méthodes d'une protection sociale axée sur le développement.

## CHAPITRE 28<sup>x</sup>

### GRANDS PROGRAMMES PARTICULIERS AUX COMMISSIONS REGIONALES

#### I. COOPERATION ECONOMIQUE

##### PROGRAMME 1 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

###### A. Organisation

###### 1. Organes intergouvernementaux compétents

28.1 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés, au niveau régional, par le Comité technique d'experts, le Comité exécutif et le Conseil des ministres. Le Comité technique et le Conseil des ministres se réunissent tous les deux ans, la dernière réunion ayant eu lieu en février/mars 1977. Le Comité exécutif se réunit au moins une fois par an; la dernière réunion a eu lieu en octobre 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par lesdits organes.

28.2 Au niveau sous-régional, le programme est examiné par les comités d'experts et les conseils des ministres de chaque sous-région, qui sont les organes de contrôle des centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets (MULPOC) de la CEA. Les comités d'experts et les conseils des ministres des MULPOC se réunissent une fois par an. Les organes de contrôle des MULPOC d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe se sont réunis en octobre/novembre 1977. Les organes de contrôle du MULPOC d'Afrique centrale I (Gisenyi) se sont réunis en octobre 1977. Les organes de contrôle des MULPOC d'Afrique centrale II (Yaoundé), d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest se sont réunis en février, mars et mai 1978 respectivement. Les présidents des conseils des ministres des MULPOC sont membres du Comité exécutif de la CEA.

###### 2. Secrétariat

28.3 L'unité administrative du secrétariat qui est chargée de ce programme est le Service de la coopération économique. Au 31 décembre 1977, le Service comptait 11 postes d'administrateur pourvus dont deux financés par des fonds extra-budgétaires. Le Service n'a pas d'unités administratives, mais chaque fonctionnaire a des responsabilités fonctionnelles vis-à-vis des divisions ou unités organiques de la CEA et des centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets de la CEA. En outre, sur les 25 postes d'administrateur attribués aux cinq centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets, 24 étaient financés par des fonds extra-budgétaires.

---

<sup>x</sup> Publié antérieurement sous la cote A/33/6 (Vingt-huitième partie).

<u>Unité administrative</u>	<u>Administrateurs</u>		<u>Total</u>
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	
1. Bureau de la coopération économique	9	2	11
2. MULPOC de Lusaka	-	8	8
3. MULPOC de Niamey	1	5	6
4. MULPOC de Yaoundé	-	5	5
5. MULPOC de Gisenyi	-	3	3
6. Bureau sous-régional de Tanger	-	3	3
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Total	<u>10</u>	<u>26</u>	<u>36</u>

### 3. Achèvement probable de travaux

28.4 Les travaux relatifs aux éléments de programme ci-après, exposés au paragraphe 9.7 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 1/ seront vraisemblablement achevés :

- a) En 1978-1979 : 1.1, 1.8, 1.10, 1.12, 1.15, 1.18, 2.2, 2.5;
- b) En 1980-1981 : 1.4, 1.5, 1.7, 1.11, 1.17.

### 4. Autres questions d'organisation

28.5 Les fonctionnaires du Bureau s'occuperont de divers domaines en fonction de l'évolution de l'ordre de priorité des MULPOC. En outre, certains fonctionnaires auront des responsabilités en ce qui concerne la coopération économique entre les pays africains et les autres pays en développement, la coopération entre pays africains et pays arabes, la mise en place d'institutions et des questions de politique générale.

## B. Coordination

### 1. Coordination régulière au secrétariat

28.6 Le Bureau de la coopération économique coopère très étroitement avec toutes les divisions organiques de la CEA pour ce qui est d'identifier et d'exécuter certains projets dans le cadre des MULPOC. La CEA a arrêté des modalités de coopération avec la CEPAL et la CEAO suite aux résolutions 301 (XIII) et 302 (XIII) de la CEA adoptées par la quatrième réunion de la Conférence des ministres/treizième session de la Commission. On a entamé des consultations en vue d'identifier des domaines précis où une coopération pourrait s'instaurer entre la CEA et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Europe.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

## 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

28.7 La coordination des sous-programmes se fait avec l'ONUDI pour les projets relatifs à l'industrie, avec la FAO pour les projets relatifs à l'agriculture, avec l'UNESCO et l'OIT pour les projets relatifs à la main-d'oeuvre, avec la CNUCED pour les problèmes relatifs au commerce et avec les autres commissions régionales pour la coopération entre l'Afrique et les autres régions en développement. Il sera demandé au PNUD et aux institutions spécialisées des Nations Unies de fournir des apports supplémentaires pour l'exécution des programmes et des projets.

28.8 Afin de faciliter la coordination dans le système des Nations Unies, toutes les institutions spécialisées sont invitées aux réunions annuelles des organes directeurs des MULPOC. On envisage de confier la responsabilité conjointe de l'exécution des projets des MULPOC à tous les organismes du système des Nations Unies.

### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

28.9 Des activités conjointes sont prévues avec les unités compétentes des divisions suivantes : Division du commerce international et des finances, Division CEA/FAO de l'agriculture, Division CEA/ONUDI de l'industrie, Division des transports, des communications et du tourisme, Division des ressources naturelles, Division de l'administration publique, de la gestion et de l'emploi, Division du développement social et Service de la coordination de l'assistance technique et des opérations.

### C. Allocation de ressources aux sous-programmes

28.10 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes  
(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>		<u>1980-1981</u>		<u>1982-1983</u>	
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgetaires</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgetaires</u>	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgetaires</u>
1. Politiques et institutions	20	4	20	4	20	5
2. Projets	80	96	80	96	80	95
Total	100	100	100	100	100	100

## D. Sous-programmes : textes explicatifs

### SOUS-PROGRAMME 1 : POLITIQUES ET INSTITUTIONS

#### a) Objectifs

28.11 Les objectifs sont d'aider les pays africains et les organisations intergouvernementales à identifier et à élaborer des programmes et des projets multinationaux, et d'identifier les domaines dans lesquels l'Afrique et les autres régions en développement pourraient coopérer.

#### b) Problèmes traités

28.12 Sur les 49 pays indépendants d'Afrique, deux seulement ont plus de 30 millions d'habitants et plus de la moitié 5 millions d'habitants ou moins. Or, non seulement la plupart de ces pays sont peu peuplés, mais, par rapport à presque toutes les autres parties du monde, le revenu par habitant y est très bas. De plus, les marchés nationaux sont fragmentés et dominés par une production de subsistance, qui constitue un obstacle majeur à la création d'unités de production rentables. Dans la majorité des pays, la productivité du secteur agricole est faible et sa contribution au produit intérieur brut n'est que d'environ 30 p. 100. La majorité des pays d'Afrique sont donc tributaires des importations de produits alimentaires et le secteur agricole, qui occupe environ 90 p. 100 de la population, ne fournit pas les stimulants nécessaires au reste de l'économie.

28.13 Vu le potentiel de croissance et de développement limité qu'imposent les faibles dimensions et la fragmentation des marchés nationaux, la coopération économique est indispensable. Cependant, les efforts visant à mettre en place des modalités de coopération efficaces sont contrariés par des politiques nationales trop centrées sur les questions intérieures, par les insuffisances institutionnelles, par l'incapacité d'identifier collectivement des projets multinationaux et d'apprécier pleinement les avantages directs et indirects que tous les pays tireraient de la promotion de programmes et de projets de coopération et par la dépendance vis-à-vis des techniques et des investissements étrangers qui exercent une action centrifuge sur les politiques et les stratégies économiques.

28.14 Les pays n'étant pas arrivés à réorienter leur économie nationale et à organiser la coopération au niveau national vers la conclusion d'accords de coopération multinationaux efficaces et n'ayant donc progressé que lentement, il est difficile que s'instaure une coopération véritable entre l'Afrique et les autres régions en développement.

#### c) Textes portant autorisation des travaux

28.15 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les résolutions 221 (XI), 246 (XL), 256 (XII), 296 (XIII) et 311 (XIII) de la Commission économique pour l'Afrique et la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale.

d) Stratégie et produits

28.16 L'objectif final est de créer, dans un premier temps, des marchés communs sous-régionaux, puis un marché commun régional et, dans le cadre de la coopération entre pays africains, de promouvoir la coopération entre l'Afrique et les autres régions en développement. Pour atteindre cet objectif, la CEA a entrepris les activités suivantes : organisation de réunions au niveau sous-régional pour la création de centres opérationnels et la constitution de leurs organes de direction et de contrôle; détermination de projets prioritaires multinationaux pour ces centres; mobilisation de ressources pour l'exécution des projets prioritaires; fourniture d'assistance aux organisations intergouvernementales dans les domaines critiques du développement; activités de recherche en vue d'identifier les domaines où une coopération pourrait s'instaurer entre les organisations intergouvernementales existantes; et identification des domaines où une coopération entre l'Afrique et les autres régions en développement serait possible.

i) Situation à la fin de 1979

28.17 A la fin de 1979, la création des centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets (MULPOC) de la CEA et la détermination de leurs projets et programmes prioritaires auront été achevées. L'assistance aux organisations intergouvernementales dans les domaines critiques du développement et les consultations et études visant à rationaliser les programmes de ces organisations se poursuivront.

ii) Exercice biennal 1980-1981

28.18 La coopération et l'intégration économiques demandant du temps, toutes les parties intéressées devront entamer et poursuivre des échanges de vues et des négociations sur les meilleurs moyens de faire avancer la coopération et l'intégration économiques dans la région. On continuera à promouvoir les entreprises de coopération conduisant à la création de marchés communs sous-régionaux. On espère que les mécanismes permettant la création de zones commerciales préférentielles sous-régionales, y compris les accords de compensation et de paiement, auront été mis en place. Les activités d'identification et d'exécution de projets et d'accords de coopération entre l'Afrique et les autres régions en développement seront menées de façon continue.

iii) Exercice biennal 1982-1983

28.19 Pendant cette période, le Service de la coopération économique continuera de jouer un rôle de catalyseur pour renforcer les groupements et institutions économiques sous-régionaux et régionaux en Afrique. Il aidera aussi les gouvernements à établir de nouveaux plans de développement intégré et à évaluer les résultats des plans en cours d'exécution.

iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

28.20 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.



e) Effet escompté

28.21 On espère qu'au cours de la période d'application du plan les centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets de la CEA deviendront des instruments efficaces pour la promotion de programmes visant à créer des marchés communs sous-régionaux. On escompte en outre des résultats concrets dans deux domaines : a) la rationalisation des activités des organisations intergouvernementales et b) l'intégration graduelle des petites organisations intergouvernementales ou celles ayant des activités sectorielles limitées en des mécanismes de coopération polyvalents, de portée plus étendue, en vue d'une intégration économique sous-régionale plus étroite.

SOUS-PROGRAMME 2 : PROJETS

a) Objectifs

28.22 Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants : a) coordonner et rationaliser les activités des organisations intergouvernementales et promouvoir la coopération entre l'Afrique et les autres régions en développement dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement et de la coopération économique entre pays en développement et b) identifier des projets et en promouvoir l'exécution, dans chaque groupe de pays desservi par un centre multinational de programmation et d'exécution des projets de la CEA et entre groupes de pays desservis par deux ou plusieurs de ces centres.

b) Problèmes traités

28.23 L'identification et l'exécution de projets multinationaux se heurtent à des obstacles politiques, économiques et financiers. Les pays se préoccupant avant tout de questions intérieures, les plans nationaux de développement ne sont pas encore coordonnés au niveau multinational ni conçus en fonction des programmes sous-régionaux et régionaux. En outre, les pays ne tiennent pas encore compte de la coopération économique dans leurs programmes socio-économiques nationaux. Il leur manque aussi, semble-t-il, la volonté politique ferme de prendre des décisions sur l'exécution des projets et des programmes multinationaux et de fournir un soutien moral et matériel permanent aux institutions multinationales qui ont été créées pour promouvoir la coopération. C'est en partie à cause de ces problèmes que l'exécution des projets multinationaux progresse lentement et que les institutions de coopération rencontrent certaines difficultés.

28.24 L'identification et l'exécution de projets multinationaux se heurtent à un autre obstacle : le manque de ressources. Les ressources de chaque centre d'exécution des projets étant limitées, il faut accorder une attention particulière à l'échelonnement des programmes, pour faire en sorte qu'un nombre limité de projets essentiels seulement soient exécutés pendant la période du plan et que ces projets soient choisis en fonction des problèmes identifiés par les organisations intergouvernementales de chaque centre d'exécution des projets. Cependant, la nécessité d'échelonner les programmes, faute de ressources adéquates, ne doit pas faire oublier que la transformation des structures est un processus intersectoriel qui touche tous les projets et tous les secteurs, encore que certains secteurs et projets clefs dont on décide l'exécution immédiate puissent jouer pendant un temps un rôle de premier plan. Il en résulte que pour atteindre l'objectif d'une transformation à long terme des structures, l'interdépendance entre les secteurs et projets et leurs effets doit être le critère principal pour fixer l'ordre de priorité des projets pendant la période du plan.

c) Textes portant autorisation des travaux

28.25 Les textes portant autorisation des travaux de ce sous-programme sont les résolutions 241 (II), 296 (XIII) et 311 (XIII) de la Commission économique pour l'Afrique, les décisions concernant certains projets prioritaires prises par les réunions des conseils des ministres des centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets de la CEA, la résolution 1552 (XLIX) du Conseil économique et social et la résolution 2563 (XXIV) de l'Assemblée générale.

d) Stratégie et produits

28.26 L'accent est mis sur la coordination des programmes des organisations économiques intergouvernementales multinationales existant en Afrique et sur la rationalisation de leurs activités de sorte que des organisations voisines ayant des projets identiques ou similaires puissent mettre leurs moyens en commun pour l'exécution de ces projets en vue d'intégrer progressivement les groupements sectoriels limités en des groupements polyvalents de portée plus étendue. En même temps, on favorisera les mécanismes de coopération en Afrique et les organisations similaires d'autres régions en développement en formulant des projets et des programmes communs d'assistance mutuelle pour la mobilisation des ressources et le développement de la main-d'oeuvre.

28.27 Le personnel de chaque centre d'exécution des projets devra établir des rapports techniques à des étapes appropriées de l'exécution de chaque projet. Le cas échéant, des mécanismes appropriés (comités sectoriels, commissions intergouvernementales, comités intergouvernementaux de négociation, etc.) seront mis en place pour contrôler l'exécution de chaque projet et aider à résoudre les problèmes qui pourront se poser. L'équipe d'experts de chaque centre exécutera les projets sur une base interdisciplinaire.

28.28 Les domaines sur lesquels porte l'essentiel des programmes de travail des centres d'exécution des projets de la CEA et dans lesquels des projets ont été identifiés sont les suivants :

a) Agriculture et développement rural : assistance à l'élaboration de programmes multinationaux généraux de techniques socio-économiques grâce à l'intégration en un programme cohérent de projets relatifs aux cultures, à l'élevage du bétail, au traitement des produits agricoles, à la mise en valeur des ressources en eau, à l'organisation du crédit, à la fourniture de graines, d'engrais et d'équipements de meilleure qualité, aux installations de stockage, à la santé et à l'éducation et la recherche.

b) Industrie : assistance à la coordination des politiques et des stratégies industrielles dans chaque groupe de pays desservi par un centre d'exécution des projets et entre groupes de pays desservis par des centres voisins, afin de recommander des mesures permettant de réduire au minimum la construction d'usines identiques dans des pays voisins et de promouvoir des industries de base et des industries stratégiques multinationales.

c) Transport et télécommunications : assistance à l'élaboration de mesures en vue d'achever le projet de routes transafricaines et de construire des routes de desserte; assistance à l'élaboration et à l'exécution de programmes pour la création de services de transport intégrés (routes, chemins de fer, transports maritimes et transports aériens); standardisation des normes techniques et suppression des obstacles physiques et institutionnels.

d) Commerce : assistance à la promotion du commerce intra-africain dans chaque groupe de pays desservi par un centre d'exécution des projets et entre sous-groupes; assistance à l'élaboration d'accords de compensation et de paiements, ainsi qu'à la création de zones commerciales préférentielles qui permettront d'instaurer des marchés communs sous-régionaux.

e) Main-d'oeuvre : assistance à la promotion de la spécialisation inter-pays pour la formation de scientifiques, techniciens et artisans, et à la création d'agences nationales de la main-d'oeuvre; assistance à la promotion de services de consultants nationaux.

f) Ressources naturelles : assistance à l'identification et à la prospection des ressources naturelles, y compris les ressources minières et l'énergie, et à la promotion de programmes multinationaux coordonnés pour l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles aux fins du développement; assistance à la promotion d'institutions de recherche et de formation multinationales dans le domaine des ressources naturelles; fourniture d'avis concernant la législation et les autres mesures visant à assurer aux pays africains l'exercice de leur pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles. Pour l'exécution de ce programme, la CEA coopérera avec la CEPAL, la CESAP, la CEAO et la CEE.

i) Situation à la fin de 1979

28.29 On pense que des décisions politiques auront été prises pour la coordination des programmes des organisations intergouvernementales en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique du Nord, et que l'Afrique et les autres régions en développement seront parvenues à un accord sur l'exécution des projets. En 1979, tous les centres d'exécution des projets de la CEA devraient être en train d'exécuter des projets prioritaires dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie, des transports, de la main-d'oeuvre et du commerce. On pense que des zones commerciales préférentielles auront été créées dans au moins trois sous-régions, que des plans de développement rural intégré auront été mis au point dans un certain nombre de zones de projets, que des mécanismes auront été mis en place pour la spécialisation inter-pays en matière de formation de la main-d'oeuvre, que des compagnies maritimes multinationales et des centres de réservation pour le fret auront été créés et que les études de faisabilité sur certaines industries de base auront été achevées.

ii) Exercice biennal 1980-1981

28.30 Pendant cet exercice biennal, des progrès seront faits pour consolider la zone commerciale préférentielle et les accords de compensation proposés pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Afrique centrale (pays de la Communauté des grands lacs) et les pays de l'Afrique centrale desservis par le Centre d'exécution des projets de Yaoundé. On espère aussi que les projets relatifs aux transports, à l'agriculture, à l'énergie, à la main-d'oeuvre et à l'industrie seront achevés.

iii) Exercice biennal 1982-1983

28.31 Les programmes entrepris en 1978-1979 dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, du développement de la main-d'oeuvre, des transports et des ressources naturelles devraient se poursuivre. Les progrès accomplis vers la création de marchés communs sous-régionaux devraient être consolidés.

- iv) Activités de la stratégie qui seront probablement d'utilité marginale, et textes exigeant leur exécution

28.32 Ce sous-programme ne comporte aucune activité d'utilité marginale.

- e) Effet escompté

28.33 Dans un nombre croissant de cas des pays africains coopéreront en mettant en commun leurs ressources financières, humaines et techniques en vue de créer des marchés communs sous-régionaux et de réaliser un développement autonome. Les pays en développement les moins avancés du continent devraient tirer de grands bénéfices des améliorations apportées dans les domaines des ressources naturelles, de l'agriculture, des transports, de l'industrie et des centres de formation.

## PROGRAMME 2 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

### A. Organisation

#### 1. Organes intergouvernementaux compétents

28.34 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par le Comité antillais de développement et de coopération qui se réunit chaque année. Il a tenu sa dernière session en avril 1978. Le présent plan n'a pas été examiné par ledit organe mais il s'inspire du programme de travail annuel que le Comité a approuvé à sa troisième session en avril 1978.

#### 2. Secrétariat

28.35 L'unité administrative du Secrétariat qui est chargée de ce programme est le Bureau de la CEPAL à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) qui, au 31 décembre 1977, comptait 12 postes d'administrateur pourvus, dont aucun n'était financé par des fonds extra-budgétaires 2/.

#### 3. Achèvement probable de travaux

28.36 Un certain nombre d'études doivent être achevées au titre des éléments de programme relatifs à la région des Antilles exposés aux paragraphes 8.12, 8.28, 8.36, 8.42, 8.55, 8.59 et 8.64 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 3/, mais les travaux relatifs aux éléments de programme eux-mêmes doivent se poursuivre au cours de l'exercice biennal 1980-1981.

### E. Coordination

#### 1. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

28.37 La coordination est assurée par une réunion annuelle interinstitutions sur l'exécution du programme de travail approuvé par le Comité antillais de développement et de coopération à sa session annuelle, le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination et le Système d'information des Antilles.

#### 2. Organisations et unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

28.38 On prévoit d'entreprendre des activités conjointes avec tous les bureaux/divisions de la CEPAL, le Département des affaires économiques et sociales internationales et le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat, le PNUD, l'ONUDI, la CNUCED, l'UNESCO, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'UIT, l'UPU et l'OACI.

---

2/ Certains des mois de travail indiqués dans le présent programme figurent également dans d'autres programmes appuyés par le Bureau de Port of Spain, notamment le programme de statistiques.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I.

### C. Sous-programmes : textes explicatifs

#### SOUS-PROGRAMME : COOPERATION ECONOMIQUE ET INTEGRATION DANS LES ANTILLES

##### a) Objectif

28.39 L'objectif de ce sous-programme est d'aider les pays membres du Comité antillais de développement et de coopération à formuler des politiques et à promouvoir des activités visant à accélérer l'intégration économique et le développement des pays des Antilles grâce à la coopération mutuelle.

##### b) Problèmes traités

28.40 Les pays des Antilles partagent des conditions historiques, géographiques et culturelles spéciales, de même qu'ils ont hérité des structures et des problèmes économiques analogues. C'est pourquoi on admet officiellement la nécessité de renforcer la coopération économique et l'intégration régionales, en tant que moyen de progresser sur le plan économique et social. Dans certains secteurs du développement économique et social, les pays de la sous-région ont acquis une vaste expérience et accumulé de nombreuses capacités qu'ils devraient échanger plus largement et de manière plus systématique. Dans d'autres, les besoins des pays dépassent leurs ressources et ne peuvent être satisfaits qu'en prenant des mesures collectives et en mettant en commun les moyens disponibles. La Communauté des Antilles (CARICOM) a également acquis, dans le cadre de la sous-région, une grande expérience des mesures de coopération économique et d'intégration qui devrait être utilisée au bénéfice de l'ensemble de la sous-région. Il serait mutuellement avantageux que les pays membres du Comité antillais de développement et de coopération et d'autres systèmes d'intégration (principalement le Groupe andin et le Marché commun de l'Amérique centrale) existant dans les pays voisins renforcent leur coopération.

28.41 Pour faire progresser l'intégration économique, il faut examiner systématiquement et de manière approfondie les éléments complémentaires des pays intéressés ainsi que leurs intérêts communs. Il ressort de l'expérience acquise dans la région des Antilles qu'on ne peut progresser véritablement dans cette voie qu'en tenant pleinement compte des intérêts des pays concernés tels que ces pays eux-mêmes les perçoivent.

28.42 Un programme de coopération économique et d'intégration entre les pays membres du Comité antillais de développement et de coopération doit donc viser deux séries de problèmes interdépendants : a) les obstacles qui entravent le renforcement de l'intégration économique et la formulation de mesures appropriées pour les surmonter; et b) les problèmes fondamentaux de développement qui ne peuvent être réglés que par des mesures prises en coopération.

##### c) Textes portant autorisation des travaux

28.43 Le texte portant autorisation de ce sous-programme est la résolution 358 (XVI) de la Commission économique pour l'Amérique latine portant création du Comité antillais de développement et de coopération.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

28.44 A la fin de 1979, des mesures auront été prises dans la plupart des pays auxquels s'applique le programme de travail du Comité antillais de développement et de coopération, tel qu'il a été adopté par le Comité à sa première session en 1975, puis développé aux deuxième et troisième sessions du Comité en 1977 et 1978. Voici les activités sur lesquelles on aura mis l'accent : identification des domaines où il serait utile d'entreprendre une action commune ou en coopération, définition des limites et des modalités d'une telle coopération, renforcement des mécanismes institutionnels nécessaires à la coordination des politiques et échange de renseignements ayant trait aux méthodes et aux techniques dans le cadre de la sous-région. Il s'agit notamment de la création du Centre de documentation des Antilles, du Conseil du développement économique et social et du Conseil de la science et de la technique.

ii) Exercices biennaux 1980-1981 et 1982-1983

28.45 On prévoit que d'ici 1980 le Comité antillais de développement et de coopération aura donné une nouvelle orientation à ses activités, les axant davantage sur l'aspect opérationnel. Le Centre de documentation lui fournira l'appui nécessaire à cette fin en matière d'information. De même, il faudra aider le Comité à mettre au point des programmes d'action et à fixer des priorités dans les domaines identifiés comme jouant un rôle primordial dans le processus d'intégration économique, en lui fournissant un appui et des compétences accrues en matière de techniques de programmation, de planification et de coordination. Enfin, il faudra fournir un appui et des compétences accrues dans le domaine de l'analyse économique pour l'étude des relations économiques entre les membres de la Communauté des Antilles et les autres membres du Comité antillais de développement et de coopération et l'analyse des relations entre le Comité et les autres organismes d'intégration dans la région de la CEPAL.

28.46 Les produits consisteront à : a) effectuer des études sur la compatibilité des programmes nationaux et régionaux (formulation, programmation et financement); b) examiner, en coopération avec les organisations intéressées, l'apport et les activités de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations, y compris les activités du PNUD, dans le cadre de la programmation par pays, afin de mieux informer les Etats Membres de la contribution que ces organisations apportent et peuvent apporter et de mieux utiliser leurs capacités d'appuyer la coopération en vue du développement et l'intégration économique; c) analyser de manière systématique, en coopération avec le PNUD et d'autres organes intéressés aux échelons national, sous-régional, régional et international, les possibilités et le potentiel d'assistance technique entre les pays de la sous-région des Antilles; d) procéder à un examen global des courants et des besoins d'assistance extérieure de l'ensemble de la sous-région, en le complétant par des études effectuées à l'échelon des pays, en vue de renforcer l'effet de cette assistance sur le développement de la sous-région et d'accroître son volume total, selon que de besoin; e) faire des études sur les possibilités et les conséquences des diverses formes d'association entre la Communauté des Antilles et les autres pays membres du Comité antillais de développement et de coopération; f) faire des études sur les possibilités et les conséquences d'un renforcement de la coopération avec les autres systèmes d'intégration de la région de l'Amérique latine, en développant les études qu'effectue actuellement la CEPAL sur le Marché commun de l'Amérique centrale et le Groupe andin, et faire notamment des études comparatives sur diverses expériences pouvant être mutuellement

avantageuses; g) effectuer des études de faisabilité sur les possibilités offertes aux pays des Antilles de participer à des activités de coopération plus vastes au sein du Système économique latino-américain et sur les avantages qu'ils pourraient en retirer; ce qui permettrait, entre autres, comme indiqué dans la Déclaration constitutive du Comité antillais de développement et de coopération, de déterminer précisément les positions et les intérêts des pays des Antilles vis-à-vis des autres pays d'Amérique latine.

e) Effet escompté

28.47 Ces activités devraient renforcer la coopération horizontale, permettre d'étendre les projets en cours à de nouveaux pays, d'utiliser les compétences et l'expérience des pays membres pour des projets régionaux et d'harmoniser les apports des organismes des Nations Unies et, en particulier, d'établir un critère unique pour la définition de la sous-région par les divers organismes des Nations Unies. Ces mesures visent elles-mêmes à appuyer et à promouvoir des politiques concertées en vue d'utiliser au mieux les ressources disponibles de la sous-région et à renforcer la solidarité et la coopération économique sous-régionale.



## II. ENSEIGNEMENT, FORMATION, MAIN-D'OEUVRE, GESTION ET EMPLOI

### PROGRAMME 1 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

#### A. Organisation

##### 1. Organes intergouvernementaux compétents

28.48 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par le Comité technique d'experts de la CEA et par la Conférence des ministres, qui se réunissent tous les deux ans. Les dernières réunions du Comité et de la Conférence ont eu lieu en février 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par lesdits organes.

##### 2. Secrétariat

28.49 L'unité administrative du Secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division de l'administration publique, de la gestion et de la main-d'oeuvre. Au 31 décembre 1977, on comptait huit postes d'administrateur pourvus, dont un financé par des fonds extra-budgétaires.

##### 3. Divergences entre la structure administrative actuelle et la structure proposée pour le programme

28.50 Le regroupement, pour des raisons de commodité administrative, d'un sous-programme de formation opérationnelle et d'un sous-programme essentiellement consacré à la recherche dans le domaine de la main-d'oeuvre, sous l'autorité d'un seul chef de service, a eu pour résultat que le sous-programme relatif à la main-d'oeuvre a peu progressé, faute d'une direction appropriée. Etant donné que le programme de formation doit être considérablement développé durant la période couverte par le plan à moyen terme, il faudrait restructurer l'organisation administrative pour permettre l'exécution efficace du programme.

##### 4. Achèvement probable de travaux et réorganisation consécutive

###### a) Achèvement probable de travaux

28.51 On prévoit que les éléments de programme suivants, décrits aux paragraphes 9.18 à 9.20 et 9.29 à 9.31 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 <sup>4/</sup> seront achevés :

- i) En 1978-1979 : 1.10, 1.12, 2.4, 2.6, 3.1, 3.3 et 3.4 (par. 9.19); 1.3, 1.4, 1.5 et 1.8 (par. 9.30);
- ii) En 1980-1981 : 1.2, 1.11 et 1.13 (par. 9.19); 1.1 (ii), 1.7, 1.9 et 1.10 (par. 9.30).

###### b) Réorganisation consécutive

28.52 Il est proposé d'organiser le programme en deux unités interdépendantes, comme c'était le cas avant 1976, sous l'autorité de deux chefs de section distincts, de manière que les questions de planification et de politique de la main-d'oeuvre et les questions d'emploi reçoivent l'attention qu'elles méritent.

---

<sup>4/</sup> Ibid.

## B. Coordination

### 1. Coordination régulière au secrétariat

28.53 Les activités qui ont trait à la formation sont coordonnées par l'intermédiaire des comités interdivisions chargés : i) de la formation et de l'octroi de bourses; ii) du développement rural intégré et iii) des pays les moins avancés. La coordination des projets relatifs à la main-d'oeuvre et à la formation auxquels participent d'autres divisions et bureaux de la CEA est assurée par l'intermédiaire du Cabinet du chef de division.

### 2. Coordination régulière dans le système des Nations Unies

28.54 Un groupe mixte CEA/UNESCO existe depuis quelques années. Actuellement, les deux organisations mettent au point un accord officiel qui permettra une programmation commune, l'utilisation de groupes de travail pour l'exécution de projets particuliers et la création éventuelle d'un service commun. Il n'a pas encore été conclu d'arrangement officiel avec l'OIT. La collaboration avec l'UNITAR et d'autres organismes se fait selon les besoins. Des arrangements officiels de coordination ont été conclus avec le Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement, qui bénéficie de l'appui du PNUD.

### 3. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

28.55 Des activités conjointes sont prévues avec les services compétents de toutes les divisions techniques et du Secrétariat, en particulier les divisions de l'industrie, du commerce international, des ressources naturelles et du développement social, ainsi qu'avec le Bureau de la coopération économique et le Bureau de la coordination de l'assistance technique et des opérations.

## C. Allocation de ressources aux sous-programmes

28.56 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

### Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds extra- budgés	Total	Budget ordinaire	Fonds extra- budgés	Total	Budget ordinaire	Fonds extra- budgés	Total
1. Enseignement et formation aux fins du développement	58	100	62	62	60	62	62	60	62
2. Planification et politiques de la main-d'oeuvre et de l'emploi	42	-	38	38	40	38	38	40	38
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

## D. Sous-programmes : textes explicatifs

### SOUS-PROGRAMME 1 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION AUX FINS DU DEVELOPPEMENT

#### a) Objectifs

28.57 Il s'agit d'aider les Etats membres à se doter de moyens suffisants et efficaces pour la formation de main-d'oeuvre locale aux fins du développement économique et social; de procéder à l'élaboration, après réévaluation des politiques et programmes existants, de politiques et programmes appropriés en matière d'enseignement et de formation, y compris d'arrangements administratifs en vue de la promotion, de la coordination et du financement de la formation; d'encourager la coopération entre pays africains et l'utilisation d'établissements multi-nationaux de formation spécialisée; enfin, d'aider à assurer la formation d'Africains dans les domaines prioritaires.

#### b) Problèmes traités

28.58 L'inadaptation, à certains niveaux et dans certaines disciplines, des cours et des programmes d'enseignement dans les pays africains a été reconnue comme l'une des causes de la pénurie de main-d'oeuvre spécialisée, de l'attitude défavorable à l'égard du travail manuel et de l'augmentation du chômage parmi les jeunes qui abandonnent leurs études. L'écart entre l'effectif scolaire et la population d'âge scolaire a continué de se creuser. Vu le rythme d'accroissement de la population, on prévoit une augmentation en valeur absolue du nombre d'adultes non alphabétisés et de jeunes d'âge scolaire qui ne vont pas à l'école. Par conséquent, l'accroissement de l'analphabétisme, en particulier parmi les femmes, continuera à influencer sur l'emploi et sur la productivité de la population active en Afrique.

28.59 La dépendance de l'Afrique à l'égard de l'étranger pour ce qui est des professeurs techniques, des techniciens, des cadres et autre personnel clef n'a fait qu'augmenter avec l'accroissement des efforts de développement. Pour la réduire, il faudra mettre en place des moyens de formation nationaux et multi-nationaux appropriés, ainsi que les mécanismes nécessaires pour la planification de la main-d'oeuvre et de l'emploi, et offrir aux étudiants et aux stagiaires la possibilité d'acquérir des compétences pratiques et de se familiariser avec le monde du travail.

28.60 Sur le plan de la vie active, la notion de recyclage et de perfectionnement des compétences en fonction de l'évolution des besoins en matière d'emploi et du progrès de la technique n'est pas encore suffisamment reconnue comme une condition fondamentale de l'efficacité et de la productivité du travail. De plus, nombre de politiques d'indigénisation adoptées lors de l'indépendance ne se sont pas encore concrétisées sous forme de programmes pratiques de formation et de perfectionnement du personnel. Cette situation s'explique en partie par le manque de capitaux et une mauvaise orientation, ou par l'absence totale de mécanismes pour promouvoir, gérer, coordonner et évaluer les politiques et programmes de formation. La formation et l'organisation des carrières du personnel ne bénéficient pas encore de l'appui des ministères et organismes compétents, faute de personnel qualifié pour exécuter les programmes et d'une politique appropriée en matière de formation.

28.61 La réalisation de l'objectif de la Déclaration de Lima, selon lequel l'Afrique devrait fournir 2 p. 100 de la production industrielle mondiale (A/10112, chap. IV), a soulevé un problème majeur : l'intensification de la formation de la main-d'oeuvre, à la fois pour étendre la gamme des compétences et des connaissances techniques et pour augmenter le nombre des techniciens, ingénieurs et cadres. A l'heure actuelle, les systèmes d'enseignement et de formation en Afrique ne sont pas encore suffisamment équipés pour répondre à ce besoin. D'où la nécessité d'améliorer les techniques de formation et de recourir à des arrangements appropriés pour multiplier les compétences et transmettre sur une vaste échelle les connaissances techniques.

c) Textes portant autorisation des travaux

28.62 Il s'agit des résolutions 110 (VI), 123 (VII), 125 (VII), 172 (VIII), 195 (IX), 202 (IX), 306 (XIII) et 318 (XIII) de la Commission économique pour l'Afrique et de la Déclaration sur la coopération, le développement et l'indépendance économique adoptée par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en mai 1973.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

28.63 On prévoit que d'ici la fin de 1979, un grand nombre d'Etats africains auront adopté des politiques nationales précises en matière de formation et qu'ils auront mis en place les mécanismes appropriés pour encourager et coordonner la formation. Le Programme de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement pour l'Afrique, qui doit être financé par la CEA et par d'autres sources, aura démarré et des efforts auront été déployés pour mobiliser des fonds supplémentaires en vue de développer le programme. Deux écoles de hautes études commerciales et financières auront été créées et les travaux préparatoires auront débuté pour la création de deux autres écoles. Une étude technique de faisabilité aura été entreprise au sujet de l'Institut technique supérieur, après l'achèvement de l'étude de pré-faisabilité et la réunion en 1978 d'un groupe d'experts à ce sujet, marquant le début de la phase II du projet. Dans le cadre du programme d'enseignement de type non scolaire, on aura élaboré un programme régional afin d'encourager son développement continu par les Etats membres, et le programme d'éducation par correspondance sera devenu totalement opérationnel. Un nouveau programme de formation d'enseignants et de responsables des services d'orientation scolaire et professionnelle aura été lancé en vue de limiter au maximum le problème croissant du chômage des diplômés.

ii) Exercice biennal 1980-1981

28.64 Les objectifs pour l'exercice biennal sont les suivants : promouvoir la mise en valeur de la main-d'oeuvre en aidant à la formulation de politiques de formation; encourager la coopération pour la création d'établissements et de programmes de formation multinationaux; réaliser des études axées sur les insuffisances de l'infrastructure et des programmes d'enseignement, compte tenu des besoins de main-d'oeuvre, eu égard aux divers problèmes et possibilités découlant de l'évolution socio-économique et du développement des zones urbaines et rurales. Les autres objectifs sont de mettre au point un programme de formation et d'octroi de bourses visant à renforcer les moyens locaux de formation, d'encourager la coopération pour l'utilisation d'établissements d'enseignement spécialisés et de former des professeurs techniques et de science ainsi que de la main-d'oeuvre pour les industries de base.

28.65 Des projets d'études seront réalisés en vue d'établir des principes directeurs concernant l'enseignement de type classique et de type non classique (programmes et méthodes) dans le domaine de la formation de main-d'oeuvre pour les activités de développement rural et industriel. D'autres études porteront sur les questions suivantes : introduction de sujets techniques dans les programmes d'enseignement secondaire; situation et développement de l'enseignement commercial; examen des politiques et programmes d'enseignement; expérience des pays en ce qui concerne l'indigénisation de la formation et des qualifications professionnelles; étude des besoins en matière de bourses et d'établissements de formation. Huit numéros de la Notice d'information de la CEA sur la formation et quatre numéros du Bulletin sur le programme de formation de la CEA seront publiés.

28.66 Dix projets porteront sur l'organisation de réunions, de stages de formation, de séminaires et de visites d'études. Il sera organisé deux visites d'études à l'intention de 12 à 16 responsables africains chargés de la coopération économique, deux réunions sous-régionales sur la coopération pour l'indigénisation de l'enseignement, des examens et des qualifications professionnels, de même qu'un atelier à l'intention des moniteurs d'enseignement de type non classique et un séminaire à l'intention des responsables du perfectionnement du personnel et du programme de bourses. Une réunion de l'Association africaine de formation et de développement et une exposition de matériel pédagogique seront organisées. Deux programmes de formation de groupe en usine seront proposés. L'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques devrait devenir opérationnel et accueillir environ 500 élèves par an pour des cours de courte et de longue durée. Deux autres écoles sous-régionales de hautes études commerciales et financières devraient devenir opérationnelles, ce qui permettrait d'accueillir 50 stagiaires de plus chaque année. Suivant les possibilités de financement, entre 1 000 et 1 200 bourses devraient être allouées au titre du Programme de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement pour l'Afrique.

iii) Exercice biennal 1982-1983

28.67 Les activités seront pour l'essentiel identiques à celles de l'exercice précédent, mais l'accent sera surtout mis sur le développement et l'amélioration qualitative du Programme de formation et d'octroi de bourses et sur l'exécution des phases opérationnelles des programmes relatifs à l'Institut technique supérieur et aux écoles sous-régionales de hautes études commerciales et financières. De plus, il sera organisé des ateliers et des colloques pour étudier les faiblesses de l'infrastructure et des programmes d'enseignement en Afrique, la spécialisation de l'enseignement primaire et secondaire et la coopération en vue de l'indigénisation de la formation et des qualifications professionnelles.

28.68 Sept projets d'études seront réalisés sur les aspects suivants de l'organisation des disciplines enseignées et des cours offerts au niveau postsecondaire : spécialisation de l'enseignement primaire et secondaire; examen des politiques et programmes d'enseignement; coopération pour la mise au point de matériel et d'équipement pédagogiques; monographies sur l'indigénisation des qualifications professionnelles; communication de masse dans l'enseignement de type non classique et les programmes de formation; effets du Programme d'octroi de bourses et identification des moyens de formation. Huit numéros de la Notice d'information de la CEA sur la formation et quatre numéros du Bulletin sur le programme de formation de la CEA seront publiés.

28.69 Sept projets auront pour but l'organisation de cours de formation, de séminaires et d'ateliers ou de réunions portant sur des sujets précis. Deux de ces réunions auront trait aux programmes et techniques d'enseignement de type non classique et deux ateliers régionaux seront consacrés à la coopération pour l'indigénisation de la formation et des qualifications professionnelles. Un séminaire à l'intention de responsables du perfectionnement du personnel et de cadres responsables de la formation sera consacré à la coordination des programmes de formation, à la promotion de la formation et à son financement. Il sera organisé deux visites d'études à l'intention de responsables africains de la coopération économique ainsi que des programmes de formation individuels ou collectifs en usine. L'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques pourra accueillir environ 800 stagiaires et les quatre ou cinq écoles sous-régionales de hautes études commerciales et financières pourront au total accueillir 100 à 150 participants. A mesure que l'on disposera de davantage de capitaux pour la formation, il devrait être possible d'octroyer 1 500 bourses au titre du Programme de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement pour l'Afrique.

iv) Activités d'utilité marginale

28.70 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effets escomptés

28.71 Les programmes d'enseignement technique devraient occuper une place plus importante dans l'enseignement préprofessionnel. Les établissements d'enseignement des pays d'Afrique et d'autres régions auront adopté des politiques de formation et de perfectionnement du personnel et mis en place des mécanismes appropriés pour coordonner et promouvoir les activités de développement de la formation au niveau national. Il y aura davantage de programmes d'enseignement de formation de type non classique qui mettront en contact les établissements d'enseignement et de formation avec le monde du travail, et le Programme d'éducation par correspondance pour l'Afrique aura permis d'accroître considérablement les possibilités de perfectionnement de la main-d'oeuvre.

28.72 Les établissements régionaux et sous-régionaux de formation technique supérieure et les écoles de hautes études commerciales et financières auront commencé à contribuer progressivement à résorber les pénuries de main-d'oeuvre dans ces deux domaines vitaux, tandis que le Programme de formation et d'octroi de bourses, s'il est possible de trouver des fonds suffisants, aura considérablement contribué à résoudre les problèmes de pénurie de main-d'oeuvre et à réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard de l'étranger pour ce qui est de la main-d'oeuvre hautement qualifiée. Mais ce qui est encore plus important, il aura été possible d'améliorer les moyens locaux de formation aux niveaux national, sous-régional et régional.

## SOUS-PROGRAMME 2 : PLANIFICATION ET POLITIQUES DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE L'EMPLOI

### a) Objectif

28.73 Il s'agit a) d'établir des directives permettant aux Etats membres d'élaborer après examen des politiques et programmes existants de nouvelles politiques et de nouveaux programmes visant à assurer une évaluation continue de la main-d'oeuvre et l'établissement de plans et de programmes en matière de formation et d'emploi, et à encourager la coopération interafricaine en vue de l'utilisation des ressources limitées dont dispose la région en main-d'oeuvre spécialisée; b) d'entreprendre des évaluations de la main-d'oeuvre et d'établir des profils des compétences requises pour les industries de base et autres secteurs prioritaires aux fins du développement, de façon à encourager l'adoption de programmes et politiques nationaux de formation répondant aux besoins de projets de développement particuliers.

### b) Problème traité

28.74 Les problèmes propres à la région dans le domaine de la main-d'oeuvre sont toujours le manque de personnel technique et de gestion et de personnel professionnel spécialisé ainsi que le taux croissant du chômage dans les villes. Le premier problème a rendu les pays africains encore plus tributaires des compétences étrangères. Cette dépendance a été aggravée, d'une part, par l'écart qui existe entre les possibilités d'éducation et les besoins en matière de compétences et, d'autre part, par le fait que l'on n'a pas réussi à créer dans les établissements d'enseignement supérieurs des "passerelles" permettant les transferts, en cours d'études, des disciplines excédentaires aux disciplines déficitaires. Les politiques de formation et de transfert des connaissances techniques, qui devaient faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre des projets de développement, ont été exécutées de manière inefficace. La réalisation de l'objectif fixé à Lima dans le domaine du développement industriel nécessite un grand effort dans le domaine de la planification et de la formation de la main-d'oeuvre, et l'aggravation du chômage urbain et de l'exode rural exigent l'élaboration d'une politique plus complète d'intégration de la main-d'oeuvre et de l'emploi. De même, si l'on ne prête pas suffisamment attention aux besoins en main-d'oeuvre d'autres secteurs économiques prioritaires, on risque de compromettre la réalisation des objectifs nationaux de développement. Par ailleurs, en raison de l'insuffisance ou de l'absence totale de services d'orientation professionnelle et d'organisation des carrières, l'enseignement général et technique sollicité ne correspond pas toujours aux besoins des pays. Il n'est guère fait appel aux experts africains, qui ont fort peu l'occasion de se familiariser avec les problèmes que pose le développement. C'est pourquoi les gouvernements des Etats membres et leurs organismes ont eu tendance à recourir aux bureaux d'études étrangers, au prix d'une perte considérable de devises étrangères. Les services de consultants entraînent donc une fuite de capitaux et sont un facteur de dépendance à l'égard de l'étranger pour les Etats membres qui devraient acquérir de l'autonomie dans ce domaine.

### c) Textes portant autorisation des travaux

28.75 Il s'agit des résolutions 125 (VII), 129 (VII), 173 (VIII), 195 (IX), 306 (XIII) et 310 (XIII) de la Commission économique pour l'Afrique, et de la Déclaration sur la coopération, le développement et l'indépendance économiques adoptée en mai 1973.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

28.76 Une série d'études sur le terrain, d'analyses et de profils de la main-d'oeuvre auront été effectués, et l'on aura organisé des séminaires sous-régionaux sur le perfectionnement de la main-d'oeuvre pour les industries de base. En ce qui concerne la création de services consultatifs locaux, on aura favorisé la constitution de quatre associations sous-régionales d'organisations de consultants en effectuant des études sur le terrain et en organisant des réunions de négociation. Les études réalisées sur la formation de cadres africains et les problèmes de croissance des entreprises, ainsi que sur les progrès réalisés dans l'indigénisation de la formation et des qualifications professionnelles permettront de mettre en route des projets opérationnels en matière de formation de personnel et de coopération interafricaine dans ces domaines. Des répertoires des spécialistes et des organisations de consultants africains auront été publiés.

ii) Exercice biennal 1980-1981

28.77 L'accent sera mis sur l'étude de la main-d'oeuvre, l'élaboration de profils de compétences et l'organisation de réunions d'information sur les besoins en matière de formation d'une main-d'oeuvre pour les industries électriques et électroniques, l'agriculture et les industries de transformation des produits alimentaires, ainsi que pour les instituts régionaux et multinationaux de formation et de recherche prévus dans le programme de travail de la CEA. On s'efforcera en outre d'identifier les secteurs qui manquent de main-d'oeuvre ainsi que les instituts nationaux susceptibles d'élaborer des programmes multinationaux de formation et de recherche dans des domaines spécialisés. Ceci pourrait aider les Etats africains à accroître leur autonomie dans le domaine des ressources humaines par le biais de la coopération. Par ailleurs, on cherchera à promouvoir, en collaboration avec le Programme d'emploi et de formation professionnelle de l'OIT pour l'Afrique, ainsi qu'avec d'autres organisations, l'adoption de politiques efficaces de la main-d'oeuvre et la planification des ressources humaines par la participation à des enquêtes nationales communes. On entreprendra accessoirement des missions consultatives sur la main-d'oeuvre et l'emploi.

28.78 Les deux principales études à entreprendre traiteront : a) des profils de la main-d'oeuvre, pour les établissements régionaux et multinationaux de formation et de recherche prévus dans le programme de travail de la CEA, et b) de la situation de l'emploi en Afrique et des mesures à prendre en vue d'accroître les possibilités d'emploi. De nouvelles éditions du Répertoire des instituts africains d'enseignement et de formation dans le domaine de la gestion et du Répertoire des spécialistes africains seront publiées.

28.79 Huit projets auront pour but l'organisation de réunions, de séminaires et de stages de formation. Il s'agira notamment de séminaires sous-régionaux destinés aux planificateurs et concernant la planification des ressources humaines, et de stages de formation technico-commerciale; de stages sous-régionaux sur la formation de main-d'oeuvre pour les industries chimiques et alimentaires et les agro-industries; de réunions régionales et sous-régionales sur la coopération entre les associations d'organisations autochtones de consultants, et d'une réunion sur les moyens de lutter contre l'exode des compétences en Afrique. En outre, une réunion d'experts sera organisée sur la coopération entre les établissements d'enseignement



et l'industrie dans les domaines de la formation de la main-d'oeuvre, de la recherche et de la technique aux fins du développement. Un programme spécial de formation de main-d'oeuvre pour les industries de base sera lancé et développé. Un atelier sur les techniques d'élaboration des programmes d'orientation professionnelle sera organisé à l'intention des responsables de ce secteur.

iii) Exercice biennal 1982-1983

28.80 D'autres ateliers sous-régionaux seront organisés en vue de : a) familiariser les planificateurs de la main-d'oeuvre avec les politiques et programmes de formation de la main-d'oeuvre pour des secteurs industriels particuliers et d'autres projets de développement; b) former les responsables à une conception globale de la planification des ressources humaines, aux techniques d'élaboration des programmes d'orientation professionnelle ainsi qu'à l'analyse des emplois, à l'évaluation du rendement et à l'amélioration des compétences. La priorité sera accordée aux missions consultatives et à l'assistance technique demandées par les gouvernements afin de revoir leurs politiques en matière de main-d'oeuvre et les mécanismes de planification connexes et d'évaluer les programmes et politiques d'accroissement des compétences, d'amélioration du comportement professionnel et de création d'emplois. La collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine et le Service d'information du PNUD sur la coopération technique entre pays en développement devrait être intensifiée, en vue d'améliorer l'utilisation des spécialistes et des organisations de consultants africains.

28.81 Trois études seront entreprises, à savoir une étude sur le développement d'une capacité d'entreprise autochtone, une étude sur le développement des compétences professionnelles et de l'esprit d'entreprise chez les personnes qui n'ont pas achevé leurs études, et une étude bisannuelle sur la situation de l'emploi en Afrique. Des éditions supplémentaires du Répertoire des institutions africaines d'enseignements et de formation dans le domaine de la gestion et du Répertoire des spécialistes africains seront publiées.

28.82 Des stages de formation et des séminaires seront organisés dans le cadre de quatre projets et porteront sur les techniques d'élaboration des programmes d'orientation professionnelle et la mise en oeuvre de programmes particuliers de formation pour les industries de base. Deux ateliers seront consacrés à l'analyse des emplois, à l'évaluation du rendement et à la programmation du perfectionnement des compétences. Un séminaire sera organisé à l'échelon régional sur la planification des ressources humaines.

iv) Activités d'utilité marginale

28.83 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

28.84 D'ici 1982, beaucoup de pays africains seront en mesure, grâce à ce sous-programme, d'aborder plus systématiquement les problèmes d'évaluation et de formation de la main-d'oeuvre. En formant des experts africains et en recourant fréquemment à leurs services en qualité de consultants, on leur donnera davantage confiance en eux-mêmes, on les rendra mieux à même de résoudre des problèmes

et on contribuera à diminuer les pertes en devises. L'établissement de profils de main-d'oeuvre pour les industries de base et l'élaboration de programmes particuliers de formation tenant compte des résultats des études effectuées sur la main-d'oeuvre devraient permettre aux pays africains d'atteindre plus facilement l'objectif fixé à Lima pour le développement industriel. Les projets visant à améliorer la planification de la main-d'oeuvre et les programmes de formation, à former des cadres locaux et à développer l'esprit d'entreprise, pourraient permettre de créer davantage d'emplois et de réduire les limitations qu'impose la pénurie de la main-d'oeuvre aux efforts nationaux de développement.

## PROGRAMME 2 : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

### A. Organisation

#### 1. Organe intergouvernemental compétent

28.85 Les travaux du Secrétariat relatifs à ce programme sont examinés par la Commission, qui se réunit tous les ans. La dernière réunion a eu lieu en avril 1977. Le présent plan n'a pas été approuvé par cet organe, mais lui sera présenté à sa cinquième session, en mai 1978.

#### 2. Secrétariat

28.86 L'unité administrative du Secrétariat qui est chargée de ce programme est la Division de la planification du développement. Au 31 décembre 1977, celle-ci comptait sept postes d'administrateur pourvus, dont deux affectés au Programme relatif à la main-d'oeuvre, à la gestion et à l'emploi.

#### 3. Achèvement probable de travaux

28.87 Les éléments de programme suivants, qui sont exposés au paragraphe 10.22 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 5/, seront vraisemblablement achevés :

- i) En 1978-1979 : 1.1, 1.2, 3.1 et 3.2;
- ii) En 1980-1981 : 2.1.

### B. Coordination

#### 1. Coordination régulière au secrétariat

28.88 Les activités relatives à l'emploi dans les zones rurales seront coordonnées par le Comité du développement rural de la CEAO, qui sera opérationnel d'ici la fin de 1979, tandis que les activités relatives à la promotion de la coopération régionale dans l'utilisation et la mise en valeur de la main-d'oeuvre seront coordonnées par le Groupe d'étude ou de travail de la CEAO sur l'intégration régionale qui devrait commencer à fonctionner avant la fin de l'exercice biennal 1978-1979.

#### 2. Unités administratives avec lesquelles des activités conjointes importantes sont prévues pour la période 1980-1983

28.89 Des accords doivent être conclus par écrit avec l'OIT et la CEA en vue de la réalisation d'activités conjointes dans le cadre de ce programme. On prévoit notamment que des accords seront conclus avec l'OIT en vue de l'organisation d'une réunion régionale mixte pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action adopté à la réunion CEAO/OIT de 1975, ainsi qu'avec la CEA concernant des projets relatifs à l'offre et à la demande de main-d'oeuvre dans le monde arabe et les activités à entreprendre pour compléter le projet de 1976-1977.

5/ Ibid.

C. Allocation de ressources aux sous-programmes

28.90 L'allocation de ressources aux sous-programmes est censée évoluer approximativement comme l'indiquent les pourcentages du tableau suivant :

Allocation de ressources aux sous-programmes

(En pourcentage)

<u>Sous-programme</u> <sup>a/</sup>	<u>1978-1979</u>			<u>1980-1981</u>			<u>1982-1983</u>		
	Budget ordinaire	Fonds budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds budgétaires	Total
1. Promotion de l'emploi et mise en valeur de la main-d'oeuvre	-	100	100	100	100	100	100	100	100
1) Politiques de l'emploi	45	-	-	-	-	-	-	-	-
2) Amélioration de la formation de la main-d'oeuvre	35	-	-	-	-	-	-	-	-
3) Promotion de la coopération régionale dans le domaine de la planification des ressources humaines	20	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

a/ Les rubriques 1) à 3) correspondent aux trois sous-programmes qui figurent au paragraphe 10.22 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2)). Pour la période du plan à moyen terme, ces trois sous-programmes ont été regroupés en un seul sous-programme intitulé "Promotion de l'emploi et mise en valeur de la main-d'oeuvre".

D. Sous-programme : texte explicatif

SOUS-PROGRAMME : PROMOTION DE L'EMPLOI ET MISE EN VALEUR DE LA MAIN-D'OEUVRE DANS LA REGION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

a) Objectif

28.91 Ce sous-programme a pour objectif d'aider les Etats membres à formuler des stratégies de la main-d'oeuvre en vue de la promotion de l'emploi et de la mise en valeur de la main-d'oeuvre, à mettre en place des institutions nationales appropriées et à encourager la coopération régionale dans la mise en valeur et l'utilisation de la main-d'oeuvre.

b) Problème traité

28.92 Le chômage et le sous-emploi sont très répandus dans les pays d'Asie occidentale. Ceux-ci ont les taux mondiaux les plus faibles de participation à la vie active, surtout en raison des très faibles taux de participation des femmes. Les taux élevés de dépendance qui en résultent ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population dans son ensemble. En outre, les revenus très faibles et de quasi-subsistance perçus par un grand nombre de travailleurs, notamment dans le secteur agricole, et par ceux qui travaillent pour leur compte personnel, contrastent avec les revenus élevés dont jouit une petite fraction de la population.

28.93 La mise en valeur de la main-d'oeuvre dans les pays de la région de la CEAO n'est pas adaptée à la croissance structurelle de l'emploi. D'une part, les marchés du travail dans cette région ne peuvent absorber tous les diplômés des écoles, de sorte qu'il y a un chômage des personnes instruites. D'autre part, il y a pénurie de personnel de gestion qualifié ainsi que de techniciens et de cadres scientifiques et techniques supérieurs et moyens. Cette situation entrave le développement rapide des pays de la région et notamment de ceux qui disposent de capitaux excédentaires. Les politiques suivies pour faire face à ces problèmes sont fragmentaires et limitées.

28.94 Bien que chaque pays de la région de la CEAO se heurte dans le domaine de l'emploi à des problèmes particuliers qui sont surtout imputables au chômage et au sous-emploi, ils souffrent tous, à des degrés divers, d'une pénurie de compétences. Les pays producteurs de pétrole sont les plus atteints. Grâce aux salaires intéressants qu'ils peuvent offrir, ils ont attiré et continueront d'attirer un grand nombre de travailleurs qualifiés venant des pays non producteurs de pétrole de la région. Cette grande mobilité intrarégionale de la main-d'oeuvre a souvent des effets néfastes sur la structure de la main-d'oeuvre et de l'emploi dans les pays d'origine.

c) Textes portant autorisation des travaux

28.95 Il s'agit du paragraphe 2 de la résolution 1952 (LIX) et du paragraphe 6 de la résolution 1808 (LV) du Conseil économique et social.

d) Stratégie et produits

i) Situation à la fin de 1979

28.96 C'est sur la base des études réalisées durant l'exercice biennal 1978-1979 sur la situation de l'emploi, des salaires et de la main-d'oeuvre, que seront formulées des politiques nationales et régionales visant à mieux tirer parti des ressources humaines. L'étude qui doit être faite sur l'offre et la demande de main-d'oeuvre aux niveaux national et régional permettra de faire un premier tour d'horizon. La réunion régionale prévue pour 1979 à l'intention des experts gouvernementaux, et à laquelle participeront des experts internationaux et régionaux, devrait permettre de procéder à une nouvelle évaluation de la situation et d'adapter en conséquence le plan d'action régional adopté en 1975 pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines.

ii) Exercice biennal 1980-1981

28.97 Les premières évaluations et projections concernant l'offre et la demande de main-d'oeuvre dans la région devraient être achevées, ce qui permettra d'entreprendre les trois études suivantes : a) évaluation et projections régionales définitives concernant l'offre, la demande et la mobilité intrarégionale de la main-d'oeuvre jusqu'en l'an 2000 (à l'intention des responsables); b) choix de politiques et de stratégies, à l'échelon national et régional, pour l'utilisation de la main-d'oeuvre disponible jusqu'en l'an 2000 (à l'intention des experts gouvernementaux et des responsables); c) conception globale de la planification et de la programmation nationales et régionales en vue de la mise en valeur de la main-d'oeuvre requise jusqu'en l'an 2000 (à l'intention des experts gouvernementaux, des responsables et des instituts régionaux d'intégration).

28.98 Ces deux dernières études seront menées en consultation étroite avec des responsables nationaux et régionaux ainsi qu'avec des experts gouvernementaux, régionaux et internationaux.

iii) Exercice biennal 1982-1983

28.99 Durant cet exercice, l'accent sera mis sur la mise en oeuvre des politiques et stratégies susmentionnées. Une réunion régionale sera organisée à l'intention des responsables des politiques dans ce domaine, en vue d'examiner les moyens permettant de les appliquer. La CEAO fournira des services consultatifs et établira des études et des rapports succincts sur des questions particulières à l'intention des autorités et des institutions nationales et régionales qui participeront à la mise en oeuvre desdites stratégies et politiques.

iv) Activités d'utilité marginale

28.100 Ce sous-programme ne comprend pas d'activités d'utilité marginale.

e) Effet escompté

28.101 On compte que d'ici la fin de 1983 deux ou trois pays au moins auront commencé à formuler des stratégies nationales de mise en valeur et d'utilisation des ressources humaines et envisageront de mettre en place les rouages administratifs nécessaires pour les appliquer. On espère aussi que les Etats membres étudieront activement la possibilité de créer un mécanisme régional pour la formulation et l'application d'une stratégie régionale à long terme dans le domaine de l'utilisation et de la mise en valeur de la main-d'oeuvre.

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---